Lien des Chercheurs Cévenols
Hors série n° 43

Les Amat
et leurs alliés

(Bondurant, Nougaret, Trossevin, Polge,…)

de 1300 à nos jours

par **Marcel DAUDET**

ISSN 1245-3781
© LCC - 1993, 2003

Préface

Ce travail n'a pu être réalisé que parce que **Jean Pellet**, médecin de Génolhac, devenu mon ami, m'a ouvert la voie qu'il avait déjà défrichée. Ensuite, il m'a aidé de ses conseils. Il m'a communiqué des documents en m'autorisant à les utiliser, en m'y encourageant même. Tout ce qui concerne les 14 et 15° siècle lui appartient. Je n'ai personnellement fait là qu'oeuvre de compilation. Mais dans le reste, jusqu'à nos jours, il est présent, ô combien ! Quand il découvrait dans ses archives personnelles des éléments concernant soit les Amat, soit Donarel, il s'empressait de me les communiquer. Il attendait patiemment que j'ai terminé ce travail, et voulait lui donner un certain retentissement.

Aussi, cet ouvrage contient tout ce que nous avons pu rassembler, Jean Pellet et moi, sur la descendance d'**Oziol Amat**, qui vivait au début du 15° siècle au Pont-de-Rastel, paroisse de Génolhac, et qui lui-même descendrait d'un **Peyre Amat** qui vivait au début du 14° siècle à Vielvic, paroisse de St-André-de-Capcèze (Lozère). Toutefois, subsiste un doute, car la descendance directe n'a pas été découverte. Mais de nombreux éléments et une similitude de prénom, Odilon = Oziol, semblent la confirmer. De ce fait, j'ai fait débuter la 1ère partie de ma compilation par cet **Amat** de Vielvic. J'ai également rassemblé ce que je connaissais de certaines familles alliées : les Bondurand, Trossevin, Nougaret et Polge. J'ai découvert aux Archives de Mende qu'une colonie d'Amat était installée au Pompidou ou alentour. Je n'ai pu les rattacher à **Oziol**, mais peut-être un jour cela pourra être réalisé.

Les renseignements concernant nombre de personnages cités sont succincts quant aux lieux d'habitation, dates exactes, descendance, etc... Mais il convenait, à mon avis, de les faire apparaître. Peut-être d'autres chercheurs pourront en compléter les données.

C'est donc un travail inachevé que je livre. D'autant plus que je continue les recherches, qui deviennent de plus en plus difficiles, et qui feront l'objet, le cas échéant, de «suppléments». Je n'ai pas voulu différer plus longtemps cette diffusion.

Remerciements

Je dois avouer que j'ai eu des aides efficaces, outre celle essentielle de Jean Pellet. Je me dois de remercier **Raymond Vierne** de Montpellier à qui je dois beaucoup de données, **Roger Bonnet** et **Jean Vigne**. Merci aussi à ceux qui ont bien voulu me confier leurs archives personnelles dans lesquelles j'ai puisé de nombreux renseignements : **Jean Jacques Bondurand** du Martinet du Gravas, **Marcel Polge**, M. et Mme **Pouvreau**, du Pont-de-Rastel, **Jeannette Romestan** veuve de **Jean Amat** de Donarel.

Marcel Daudet

Présentation

Les pages concernant la généalogie sont divisées en 16 parties :

1ère Partie : De Amat Peyre de Vielvic à Amat Joseph (1300-1720) ..... Générations I à XI.
2ème Partie : De Amat Pierre I à J. P. Bondurand (1543-1677) ..... Générations VII à X.
3ème Partie : De Amade Marguerite à Jean Pellet (1576-1990) ..... Générations VIII à XX.
4ème Partie : De Amat Pierre II à Amat Jean III (1582-1701) ..... Générations VIII à X.
5ème Partie : De Amat Pierre IV à Amat Jean VI (1683-1805) ..... Générations XI à XIV.
6ème Partie : De Amat Pierre VIII à nos jours (1786-1990) ..... Générations XV à XXI.
7ème Partie : De Amat Jean V à Amat Jean VIII (1712-1850) ..... Générations XIII à XVII.
8ème Partie : De Amat François I à nos jours (1796-1990) ..... Générations XV à XXI.
9ème Partie : De Amat Pierre III à nos jours (1654-1990) ..... Générations X à XX.
10ème Partie: De Amat Louis à nos jours (1654-1990) ..... Générations X à XX.
11ème Partie: Origine des Bondurant (début 15°-1643) ..... Générations III à X.
12ème Partie: Origine des Bondurant (suite) (1563-1990) ..... Générations VIII à XXI.
13ème Partie: Origine des Nougaret (1685-Mi 19°) ..... Générations X à XV.
14ème Partie: Origine des Trossevin (début 17°-Mi 19°) ..... Générations X à XVII.
15ème Partie: Origine des Polge (fin 17°-1990) ..... Générations XI à XIX.
16ème Partie: Les Amat du Pompidou

En fin de document :
- des "Appendices", qui sont des notices succinctes sur les lieux habités par les Amat, ou leurs alliés ;
- des "Annexes" où sont transcrits des actes ou des relations qui me paraissent illustrer des faits remarquables de la vie passée : inventaire après décès (I), affaire de coups et blessures (II), une querelle de procéduriers (III), information judiciaire suite à rixe (IV) et affaire d'écologie au XIX° siècle (V) ;
- un index et la table des matières, dans lesquels les numéros de page sont formés d'un chiffre romain indiquant la partie, et d'un chiffre arabe indiquant la page (ex : II-11 = 2ème partie page 11).

Première partie

De Peire Amat de Vielvic à Joseph Amat Seigneur du Rastel
(De 1300 à 1720)

I Peire Amat (X) Raymonde ... ?
- II.1 Peire Amat (X) Jeannelette Sabatière
  - III.1 Loys Amat (X) Manente Sadoule
    - IV.1 Peire Amat (X) 1400 Garine Arnalde
      - V.1 Loys Amat
        - VI.1 à 4 Guilhem, Garine, Jehane et Agnès Amade
    - IV.2 Marthéta Amade
    - IV.3 Matéta Amade
    - IV.4 Amat Oziol I (Odilon)
      - V.1 Amat Jehan I (X) Marguerite Gille ou Gélia
        - VI.1 Amat Guilhem I (X) MargueriteRoux
          - VII.1 Amat Jehan "Le Viel" (X) 1543 Marguerite Masméjean
            - VIII.1 Jehan Amat (X) Jeanne Félines - (XX) 1548 Judith Durand
              - IX.1 Etienne Amat (fils unique du 1er lit)
              - IX.2 Jean Amat (X) 1619 Catherine de Tourtoulon
                - X.1 Paul Amat (X) 1652 Marguerite de Gras
                - XI.1 Joseph Amat (X) 1677 Jeanne de Coste
                - XI.2 Anne Amade
                - XI.3 Paul Amat
                - XI.4 Jacquette Amade
                - XI.5 Isabeau Amade
              - IX.3 Anne Amade
              - IX.4 François Amat
              - IX.5 Paul Amat
              - IX.6 Antoine Amat
              - IX.7 Baptiste Amat
              - IX.8 Marguerite Amade
              - IX.9 Jacques Amat, et sa descendance
              - IX.10 Guillaume Amat
            - VIII.2 Jeanne Amade
            - VIII.3 Marguerite Amade
            - VIII.4 Simone Amade, et sa descendance
            - VIII.5 Madeleine Amade, et sa descendance
            - VIII.6 Baptiste Amat
          - VII.2 **Amat Pierre I "Le Vieux" (2° Partie)**
          - VII.3 Jeanne Amade
          - VII.4 Barthélémy Amat
          - VII.5 André Amat
          - VII.6 Gaspard Amat
          - VII.7 Jean Amat "Le Jeune"
          - VII.8 Pierre Amat "Le Jeune", et sa descendance
          - VII.9 Anthoine Amat, et sa descendance

I - Peire Amat

Il habite Vielvic.
Epoux de Raymonde <...?...>, laquelle vit encore en 1380, et aura usufruit des biens de Loys Amat, son petit fils, Loys, qui suivra même page.

Enfant :

II.1 : Peire Amat, *qui suit...*

II.1 - Peire Amat

Fils de Peire Amat et de Raymonde ....
Epoux dès avant 1348 de Jehannelette Sabatière, fille de Durand Sabatier de Portes, soeur de Jehan Sabatier qui teste en 1348, soeur aussi d'une veuve Loup de Villefort parente (?) de Bertrand Loup, décédé dès 1349, lequel avait épousé Aygline du Rastel.
Ils habitent toujours à Vielvic.

Actes :

- 10 juin 1347, il achète à prix insuffisant des censives à la Chaze (Ponteils) (Me J. Bizac).

Enfant :

III.1 : Loys Amat, *qui suit...*

III.1 - Loys Amat

Il vit aussi à Vielvic.
Fils de Peire Amat et de Jeannelette Sabatière.
Epoux de Manente Sadoule, fille de Raymond Sadoul de Génolhac et de <...?...> Pascale du Mas Dieu.

Actes :

- Pendant la peste en 1348, au testament de Jehan Sabatier de Portes, son oncle maternel, il est légataire particulier et substitué en 2ème rang, après l'héritier universel Antoine Sabatier, à condition de reprendre le nom de Sabatier.
- 15 novembre 1380, il teste malade (Me J. Dupasseur) à Vielvic, croyant sa femme enceinte. Le posthume aurait 50 florin s'il est mâle, et 100 florins s'il est femelle. Manente veuve sera usufruitière formelle. Pas d'inventaire. Augment dotal de 50 florins.
- 18 avril 1383, noble Raymond de Chabotes, seigneur du Castel de Montagut, originaire de Villefort, loue à Manente Sadoule, veuve, et à son fils Pierre Amat, le moulin de Lobasi, avec pred et devès, sis entre le chemin public de Vielvic au castel de Brézis et la Cèze (un peu en amont de l'actuelle usine ruinée de St-Henri, commune de Ponteils), pour une durée de 6 ans et 6 aycidas, moyennant 2 sestiers de seigle annuellement et moyennant l'interdiction de pâture pour les animaux estranges. En cas de crime ou excès commis par homme ou bête durant le bail, ledit noble sera seul concerné. Si moulins ou paxières (prise d'eau) viennent à être détruits ou endommagés par le déluge des eaux, les locataires feront les réparations au frais du seigneur. Ils rendront le moulin en fin de bail moudant comme moud aujourd'hui. Ledit noble pourra y faire moudre son blé personnel. Les preneurs donnent une fois 24 francs or bon poids. Acte passé à Génolhac, dans le castel dudit lieu. Maison d'Austorge del Puech. Témoins : Bertrand del Ranc de Tarabias, J. Bezon de Portes, P. Paulet de la paroisse de St-Maurice de Ventalon (Me Gaucelm, de la Grosse Rovière - Gard II E 23/176, f° 87 - Reproduit par Jean Pellet dans Font-Vive N° 7, p. 24 : article "Béals et gourgues").

Enfants :

IV.1 : Peyre Amat, *qui suit...*
IV.2 : Marthéta Amade, héritière particulière de son père pour 100 florins.
IV.3 : Matéta Amade, aussi héritière particulière de son père pour 100 florins.
IV.4 : Odilonet Amat, qui est (sous réserves) celui qui suivra page 4 sous le prénom d**'Oziol I...**

IV.1 - Peire Amat

Fils de Loys Amat et de Manente Sadoule
Epoux le 6 janvier 1400 (nouveau style) de Garine Arnalde, fille de Jehan Arnald et de Jehanette Paroquine, fille de feu P. Paroquin. Dot : 10 florins or plus augment dotal versé par P. Masméjean de Pourcharesse.
Ils habitent Vielvic. Peire est l'héritier universel de son père.

Actes :

- En 1383, il stipule jeune (G. Rovière)
- 20 octobre 1409, pour l'âme de son aïeul Peire Amat, qui avait acheté des censives au Prat de la Chaze à prix insuffisant, il donne cette censive de 1 cartal de seigle à P. Gily de la Chaze (Doladilhe).
- Héritier et bientenant de Hélène Sadoule de Génolhac, il en vend les biens en 1401 (Dupasseur) à Jehan Eude habitant à Gravières (Ardèche). Hélène était sa tante, soeur de Manente Sadoule.
- 8 mars-9 avril 1412, il est témoin dans un échange entre Jean Hérail Seigneur de Brésis et Vital Besson de Montselgues (Chartrier du Chambonnet - 48/73).
- 1er mars 1440, il est témoin dans une transaction entre Nobles Jean et Pons de Sarrazin, Seigneurs de Chambonnet, père et fils, et Jean Masméjean, pour l'eau de la rivière de Chandolières et l'arrosement des prés de Milses et Sagne nouvelle (Chartrier du Chambonnet 2/24).

Enfants :

V.1 : Loys Amat de Vielvic qui teste malade en son ostal de Vielvic le 13 février 1449 (nouveau Style) (Laurent Pelet, notaire à Villefort - Registre Archives Jean Pellet, folio XLVII verso). Corps au cimetière de St-André de Capcèze "13 prêtres, quand la cayssa ou enchastre sera ensevelie". Legs pies... chapelle à la Bienheureuse Vierge Marie de Vielvic... Il aura 5 **enfants :**

> ***VI.1 : Glaude Amat,*** héritier universel.
>
> **Actes de Glaude Amat :**
>
> - 2 avril 1469 : échange entre Pons de Sarrazin, Seigneur du Chambonnet, et Claude Amat de Vielvic, au sujet des terres du terroir de Milses, le long de la rivière Chandolière, avec mention de l'eau du béal (Chartrier du Chambonnet - 2/28 - Me Jean Mathieu).
> - 14 avril 1469 : achapt bailhé par Pons de Sarrazin, Seigneur du Chambonnet, à Claude Amat de Vielvic, d'une prise d'eau dans la rivière Chandolière - censive 1 denier (Chartrier du Chambonnet - 2/29 - Me Jean Mathieu).
> - 24 mai 1469 : lods donné par Noble Jean de Valle, bailli du mandement de Villefort, pour le Seigneur du Tournel, et Pierre Girard, régent de la baronnie du Tournel, procureurs de Louise Crussol, veuve de Pierre Guérin, baron du Tournel, à Pons de Sarrazin, Seigneur du Chambonnet, acquéreur par échange sur Claude Amat, de Vielvic, de divers prés et labours au Chambonnet (Chartrier du Chambonnet - 2/26 - Me Jean Mathieu de Villefort).

VI.2 : Guilhem Amat, héritier particulier pour 10 livres tournois.
VI.3 : Garine Amade, qui sera nourrie. Montant de sa dot future : selon les facultés de l'H.U.
VI.4 : Jehane Amade, mêmes dispositions que pour Garine.
VI.5 : Agnès Amade, mêmes dispositions que pour Garine. Epouse de ***Jean Martin***, lequel fait un échange (?), au nom de sa femme avec Pons de Sarrazin, Seigneur du Chambonnet (Chartrier du Chambonnet - 2/27 - Me Doladille)

Ici s'achève ce que nous connaissons des AMAT de VIELVIC, et que, personnellement je connais grâce à mon ami, dont je ne peux maintenant qu'honorer la mémoire, et l'assurer, par delà ce qui provisoirement nous sépare, de mon profond respect et de ma grande admiration : ***Jean PELLET.***

IV.4 - (Odilonet) Amat Oziol I

Nota - Devant l'abondance des mêmes prénoms tels que, surtout, Pierre et Jean, dans les différentes familles répertoriées, j'ai affecté un chiffre romain à mes ascendants directs depuis Oziol Amat, puisqu'il est sans ambiguïté le fondateur de la dynastie, faisant abstraction des Amat de Vielvic pour la filiation desquels un doute subsiste. C'est pourquoi il est : ***Amat Oziol I***

Il habite Pont-de-Rastel.

Fils (probable, mais probabilité confortée par la teneur des actes des 2 janvier 1422 et 6 août 1454) de Loys Amat et Manente Sadoule. Pupille, héritier de 50 florins au testament de son père. Donc né vers 1380.

Actes :

- 2 janvier 1422 (V.S.), le contrat de mariage entre P. Felgas, fils de P. Felgas de l'Estrade, et Marthe, fille de Jehan de Légal, du Mas de Légal, paroisse de Notre Dame de Chausse, est fait et récité "au Mas de Chamborigaud", devant la porte de la maison d'Odilon Amat. Témoins présents : Ledit Odilon Amat ; Sr. P. Balmelas Prieur de Capcèze ; P. Amat, J. Vinhal de Vielvic ; P. Blachière de l'Estrade ; J. Gelly, J. del Ranc dit de Plantade de Chamborigaud (Doladille, notaire).
- 28 avril 1437, il fait reconnaissance féodale et hommage à Grimoard Grimoard, Baron de Grizac, Verfeuil et autres lieux, pour des biens qu'il possède à Pont-de-Rastel (Me P. Thomé).
- 6 août 1454, Odilon Amat et son fils Jehan Amat, tous deux du Rastel, et Glaude Amat de Vielvic, sont témoins d'un contrat passé au Couvent de Génolhac (J. Gelly, notaire)
- 22 janvier 1457 : témoin au contrat de mariage Leyris-Gauch à l'Apostoly.
- 2 février 1457 : témoin présent à quittance dotale après ce mariage (Me Gély).

Enfant connu

V.1 : Amat Jehan I, son héritier, *qui suit...*

V.1 - Amat Jehan I

Fils de Oziol Amat.
Epoux de **Marguerite Gille ou Gélia**.

Actes :

- 2 août 1470 : il transige avec Meynadier du Moulin (?).
- 12 février 1490 et 16 janvier 1497 : il fait des reconnaissances féodales citées par A. Polge dans la reconnaissance du 6 mai 1678.
- 2 février 1497, il fait reconnaissance féodale et hommage à Dame Hurbanne Grimoard, dame de Grizac, pour ses biens de Pont-de-Rastel (Me Anthoine Martin).
- 14 février 1497 : il fait reconnaissance féodale pour Belle-Poile (Me Martin).
- 30 octobre 1511 : Raymond Pelat des "Points", reconnaît une dette à Marguerite Gélia.

9 Enfants, dont :

VI.1 : Amat Guilhem I, *qui suit...*

VI.1 - Amat Guilhem I (Guillaume)

Fils de Amat Jean I et de Marguerite Gille ou Gélia.
Epoux de **Marguerite Roux**.

Actes :

- Hoste (2/3/1513-14/10/1514-Me Paulhan), décédé dès 1537.
- En 1515, il déclare au Compoix de Génolhac des biens ruraux sis au Pont-de-Rastel- Censive : 1 livre 6 sols 8 deniers pogège.

Décédé dès 1537 : *Testament* reçu Me André : Jehan, son fils, héritier universel. Suivant quittance donnée à Jehan par Pierre Amat, fils et procurateur de Marguerite Roux, le 18 mai 1561 (Me Corbier), il lègue à sa veuve : 3 charges de vin, 2 cartes de châtaignes blanches, 2 cartes de millet, 2 cartes de seigle et 1 quintal de porc salé.

Enfants :

VII.1 : Sire Jehan Amat le "Viel", héritier universel, *qui suit...*
VII.2 : Sire Pierre Amat, dit "Le Vieux", qui se mariera en 1543 avec Jeanne Jaussalde, fera souche, et dont les descendants deviendront, d'une part les Amat de Donarel (Génolhac) et les Amat Seigneurs de la Roche. D'autre part ils s'allieront aux familles Leyris, Bondurand, Daudé, Daudet, Pellet, Trossevin, Polge, Nougaret, Jullian, Tabusse, etc..., pour ce qui concernent celles existant encore de nos jours dans la région environnante de Génolhac. Pierre Amat "Le Vieux", en sa qualité d'ancêtre avéré des Amat de Donarel portera le numéro "I" et suivra dans la **2ème partie...**
VII.3 : Jeanne Amade, décédée sans postérité.
VII.4 : Barthélemy Amat, décédé sans postérité.
VII.5 : André Amat, marchand à Montfrin.
VII.6 : Gaspard Amat, qui aura une fille naturelle, ***Marguerite.***
VII.7 : Jehan Amat, le "Jeune", prêtre à Bourg-St-Andéol.
VII.8 : Pierre Amat, le "Jeune" qui sera *Parayre* au Pont-de-Rastel. Epoux de **Jeanne Rigal,** dont il aura **5 enfants :**

VIII.1 : Gaspard Amat
VIII.2 : Richard Amat
VIII.3 : Jeanne Amade qui épouse en 1577 ***Jacques Pagès*** du Pont-de-Rastel, puis, veuve, ***Maurice Ginoux.***
VIII.4 : Marguerite Amade
VIII.5 : Gillette Amade, épouse en 1574 ***A. Larguier,*** puis, veuve, ***A. Rozier.***
Pierre Amat le jeune sera décédé dès 1575.

VII.9 : Anthoine Amat, cordonnier à Génolhac, qui épousera le 3 décembre 1552**, Claude Jaussalde** dont il aura **4 enfants :**

VIII.1 : Anthoine Amat, aussi cordonnier à Génolhac, époux le 26 février 1596 de ***Suzanne Cécenat,*** qui veuve épousera ***Izac Bonnet.***

Anthoine meurt le 15 avril 1611.
VIII.2 : Pierre Amat, aussi cordonnier à Génolhac, qui épouse le 30 juin 1606 ***Marguerite Subgier***, puis, veuf, le 27 avril 1620, ***Antonie Sabatier***
VIII.3 : Jean Amat, cardeur au Pont-de-Rastel, puis à Alès. Epoux de ***Louise Lanteirès.***
VIII.4 : Jeanne Amade.
Anthoine aura en outre un fils naturel :
VIII.5 : Anthoine Amat, qui épousera ***Madeleine Durand,*** dont il aura ***2 enfants :***

IX.1 : Pierre Amat, maçon à Génolhac.
IX.2 : Marguerite Amade, qui épouse le 6 août 1608 de Jean Chapelle de Génolhac.

VII.1 - Sire Jehan Amat, le "Viel"

Fils de Amat Guilhem I et de Marguerite Roux.
Epoux le 6 janvier 1543 de **Marguerite Masméjean**, fille de G. Masméjean et de Catherine Loup de Villefort, habitant Vielvic. Dot de Marguerite : 275 livres, 4 robes, 1 lit de plumes.

Actes :

- 12 mars 1545 (V.S.) : achète la métairie de Corniaret à Leyris de Valmalle, pour 160 livres.
- 16 juin 1555 : quittance à Masméjean, son beau-père, de robes et drap.
- 22 août 1555 : assiste au testament de Sieur Bondurand de Corniaret.
- 22 juin 1558 : quittance d'un emprunt pour le Roi.
- 17 janvier 1560 (V.S.) : transaction avec ses frères au sujet des légitimes des père et mère, et des frères et soeurs décédés sans postérité.
- 18 mai 1561 : reçoit de Pierre Amat son frère, une partie de pension viagère de leur mère.
- 29 avril 1567 : compromis avec J. Leyris au sujet de la métairie de Corniaret achetée 160 livres et que Leyris estime à 500.
- 1570 : il donne 100 livres de plus-value à Leyris.
- Décembre 1571 : paie le lods de Corniaret. La transaction avait été passée avec J. Leyris et Simone Roux sa mère (qui pourrait être la soeur de Marguerite Roux, donc la tante de Jehan le "Viel").
- 24 mai 1572 : donne à Leyris et Simone Roux 100 livres de plus-value.
- 6 novembre 1572 : emprunte 72 livres à J. Amat de Génolhac (cousin ? de Vielvic ???).
- 1572 : nommé avec 2 autres personnes de Chamborigaud pour faire la répartition entre les débiteurs du montant d'une condamnation obtenue contre eux par le syndic qu'ils avaient nommés en 1563 après le brûlement de leurs maisons par les Compagnies de la Religion Nouvelle.
- 31 décembre 1577 : achète une vigne à Pont-de-Rastel à la veuve de Pierre Amat (Jeanne Jaussalde ?).
- 26 octobre 1578 : emprunte 24 écus à J. Leyris et achète à son gendre J. Layre un pré à Corniaret.

Enfants :

VIII.1 : Jehan Amat, *qui suit...*
VIII.2 : Jeanne Amade, épouse le 29 avril 1571 **J. Layre du Rieu.** Dot : 240 livres, 4 couverts, 2 linceuls. Elle est décédée dès 1577.
VIII.3 : Marguerite Amade, épouse le 3 novembre 1589 **J. Elzière**, maître maréchal de Chamborigaud. Elle est décédée dès 1622.
VIII.4 : Simone Amade, épouse de :
1° le 26 avril 1573, **Pierre Castanier**, de Vern. Sans postérité. Dot : 280 livres, 2 robes en drap de Bourges, 2 draps de lin, une couverte de laine, 4 linceuls.
2° **Jean Félines**, qui teste le 4 janvier 1588 malade de "mélancolye". Il avait 3 filles mariées d'un premier lit. Simone est veuve et le 6 avril 1591, elle transige avec Félines, frère de son mari.
3° **Bernard Lanteirès**, fils de Raymond. Le même jour, Marguerite Félines, fille d'un premier mariage de Jean Félines, épouse Jean Lanteirès, fils de Bernard. Simone est veuve le 17 novembre 1603.
Elle habite le Pont-de-Rastel.

Enfants de Simone Amade et Jean Félines :

IX.1 : Madeleine Félines, épouse le 20 janvier 1597 ***Jean Ginoux*** du Pont-de-Rastel. A cette occasion, sa mère lui fait donation de la moitié de ses biens.
IX.2 : Jeanne Félines, épouse dès 1597 ***Jean Reboul.***

VIII.5 : Madeleine Amade, épouse le 15 octobre 1580 **Jean Chabert** de Clairac. Le 18 février 1629, veuve sans secours de ses enfants, elle fait don de tous ses biens, et ne lègue que 40 livres à ***Jean Chabert*, 20 livres à *Claude et Anthoine Chabert*, ses 3 fils.**
VIII.6 : Baptiste Amat, décédé sans postérité.

VIII.1 - Jehan Amat

Seigneur du Rastel et co-seigneur de Belle-Poile.
Il est intitulé "Clerc" dans un acte du 29 novembre 1570.
Il cédera son fief de Belle-Poile à A. Leyris.
Fils de Jehan Amat le "Viel" et de Marguerite Masméjean.
Epoux de :
1° **Jeanne Félines.**
2° le 29 décembre 1588 **Judith Durand**, née à St-Germain-de-Calberte

Actes :

- 31 janvier 1604, fait hommage et dénombrement de sa Seigneurie et de ses biens de Pont-de-Rastel à Tubière de Grimoard, Baron de Verfeuil.
- 18 juin 1610, il fait le même hommage et dénombrement au Seigneur de Morangiès (Mes Jean Gazaudon et Jean Roure).

Enfants :

de Jeanne Félines :
IX.1 : Etienne Amat, époux le 2 avril 1610 de **Marie Canonge** (Me Jean Corniaret). Ils auront **un enfant :** ***Marie Amade.***
de Judith Durand :
IX.2 : Jean Amat, *qui suit...*
IX.3 : Anne Amade, épouse de :
1° **J. Condre**, seigneur de Bonnet, sans postérité.
2° en 1639, **Guérin de Comitis**, seigneur de Colombier. Ils auront un fils : ***Anthoine de Comitis de Colombier.***
IX.4 : François Amat, cité en 1630. Au Puy en 1641.
IX.5 : Paul Amat, prieur de Saint-Martin-de-Boulbaut.
IX.6 : Antoine Amat, au Puy, qui aura un fils ***Antoine*,** bourgeois du Puy.
IX.7 : Baptiste Amat, décédé sans postérité.
IX.8 : Marguerite Amade, épouse en 1616 **Balthazar d'Alverny.**
IX.9 : Jacques Amat, qui sera notaire à Chamborigaud, et épousera **Françoise de Pascal** de Mazercout, dont il aura **deux enfants :**

X.1 : Jean Amat, aussi notaire à Chamborigaud, époux en 1651 de ***Lucrèce Roure,*** fille de Roure du Chambon, et qui, veuve, se remarie avec ***P. Vigne,*** notaire à Vialas, qui sera impliqué dans l'affaire "Lespinas".
X.2 : Marie Amade, épouse ***Jean Blanc*** d'Alès.
Jacques Amat est décédé dès 1648.

IX.1O : Guillaume Amat, époux de **Jeanne de Barral**

IX.2 - Jean Amat

Seigneur du Rastel

Fils de Jehan Amat et de Judith Durand.
Epoux, en 1619, de **Catherine de Tourtoulon**.

Acte :

- 24 mai 1634, il fait hommage et dénombrement pour la Seigneurie du Pont-de-Rastel à François de Molette Seigneur de Morangiès.
Décédé le 13 avril 1637.

Enfant :

X.1 : Paul Amat, *qui suit...*

X.1 - Paul Amat

Seigneur de la Coste et du Rastel.

Fils de Jean Amat et de Catherine de Tourtoulon.
Epoux, le 26 juin 1652 de **Marguerite de Gras**, fille de Paul de Gras et Isabeau de Malignon.

Actes :

- 9 octobre 1660 : transaction entre Pol Amat et Maurice Robert du Pont-de-Rastel, au sujet des ravages causés par le ruisseau du "Rieusset", qui a inondé les pièces appelée "Ribes" et "Le Martel" appartenant à Pol Amat ; inondation due au fait que le valat a été trop "poussé" par Maurice Robert vers les dites pièces.
Maurice Robert prétend n'avoir pas de son fait poussé le valat, et que ses propres pièces ont, elles aussi, été inondées. Ils transigent de la façon suivante : Ledit valat demeurera commun, auquel, s'il est nécessaire, sera fait de petits acols traversant ledit valat pour arrêter la terre à iceux commun, et les pierres qui sont dans ledit valat chacun pourra prendre la moitié ensemble de tout ce qui s'y arrêtera. (Comme c'est bien dit !...)
Acte passé, au Rieu, maison d'Anthoine Légal, en présence de Pierre Légal, fils d'Anthoine, et de Jean Escalier, praticien de Chamborigaud (Archives du Gard - IIE 23/266 - Page CLXV (165) - Notaire : Anthoine Leyris de Chamborigaud.
Paul est décédé dès 1677.

Enfants :

XI.1 : Joseph Amat, *qui suit...*
XI.2 : Anne Amade, épouse en 1684 **Claude Bonhomme** de Barjac, et qui, veuve, épouse le 8 janvier 1686 **Louis Champetier,** notaire de Rivières (Paroissiaux de Chamborigaud). Contrat du 27 novembre 1685.
XI.3 : Paul Amat, décédé sans postérité.
XI.4 : Jacquette Amade, épouse en 1694 de **Louis Rossel** ou **Roussel.** Leur fils ***Louis*** épouse en 1718 ***Françoise d'Escalier.***
XI.5 : Isabeau Amade, décédée sans postérité. Elle teste le 12 septembre 1715, devant Me Chabert. Elle lègue 15 livres à son filleul Jean Antoine Bondurand, fils de Balthézar Bondurand et de Marie Volpellière. Héritière universelle : sa mère Marguerite de Gras.

XI.1 - Joseph Amat

Seigneur de la Coste et du Rastel.

Il est dit : "Lieutenant et juge pour le Comte du Roure en la Vicomté de Verfeuil".
Fils de Paul Amat et de Marguerite de Gras.
Epoux, en 1677 de **Jeanne de Coste**, veuve du bayle Castanier.

Actes :

- 11 juin 1678, il fait hommage et dénombrement pour la Seigneurie du Pont-de-Rastel à Charles de Molette Seigneur de Morangiès. Cet acte rappelle les précédents hommages.
- 13 juin 1678, il fait reconnaissance féodale au même pour des pièces rurales.
- 4 octobre 1710 : il assiste en qualité de curateur et de parrain Joseph Bondurand du Pont-de-Rastel, fils mineur de Jean Bondurand, en une reconnaissance de dette de son filleul à Jean Castanier, marchand du Pont-de-Rastel.
- 3 octobre 1716 : il est destinataire d'une assignation faite par Jean Fabre, sergent reçu aux Ordinaires de Sénéchas, à Joseph Bondurand condamné à payer à Jean Castanier la somme de 138 livres 16 sols 6 deniers, intérêts de la dette susdite.

Décédé sans postérité.
Testament non connu, mais c'est Louis Roussel, époux de Françoise d'Escalier, neveu de Joseph Amat, fils de Jacquette, qui deviendra Seigneur du Pont-de-Rastel.

Motif coffre 15°

Transaon passee entre pol amat s^r du
Rastel & maurice Robert

Lan mile six cens soixante et le vingt neufiesme
Jour du mois doctobre apres midy comme ainsy soit
quil y heust procez pandant devant les officiers
ordinaires du seigneur marquis de la fare dentre
pol amat sieur du Rastel dune part et maurice
Robert tous hans du lieu dapoin du Rastel
dautre suivee que led^t sieur du Rastel dyont

2ème partie

Deuxième partie

De Amat Pierre I à Jean Pierre Bondurand, Sieur de Cougoussac
(De 1543 à 1675)

NOTA : Toutes les mentions d'actes sont extraites du "Fonds Jean PELLET"

VII.2 Amat Pierre I "Le Vieux" (X) 1543 Jeanne Jaussalde
- VIII.1 Gilette Amade (X) 2 II 1558 Antoine Bondurant
  - IX.1 Pierre de Bondurant (X) Jeanne de Leyris - (XX) 27 VIII 1608 Gabrielle de la Fare
    - X.1 (1° lit) Pierre Bondurant, Seigneur du Travers, Enfant unique de J. de Leyris
    - X.2 (2° lit) Antoine Bondurant
    - X.3 (2° lit) Etienne Bondurant
    - X.4 (2° lit) Gilette Bondurante (X) Jacques de la Roche
    - X.5 (2° lit) Marie Bondurante (X) Antoine Garnier
  - IX.2 Jean Bondurant (X) 4 X 1602 Suzanne Quarante
    - X.1 Pierre de Bondurant (X) 3 III 1632 Françoise de Joyeuse - (XX) Françoise de Brion
      - XI.1 (1° lit) Jean Pierre Bondurant, Sr de Cougoussac,et sa descendance
      - XI.2 (1° lit) Marguerite Bondurant (X) Etienne Albaric
      - XI.3 (1° lit) Gilette Bondurant (X) Jean Argenson
      - XI.4 (1° lit) Jeanne Bondurant
      - XI.5 (1° lit) Françoise Bondurant
      - XI.6 (1° lit) Adam Bondurant
      - XI.7 (2° lit) Marguerite Bondurant
    - X.2 André Bondurant (X) Marie de Bertrand et descendance
    - X.3 Jean Bondurant (X) Augustine Laurent
    - X.4 Antoine Bondurant (X) 20 IX 1649 Suzanne Raousse et descendance
    - X.5 Gilette Bondurante (X) Jean Rampon
    - X.6 Françoise Bondurante
  - IX.3 Etienne Bondurant
  - IX.4 André Bondurant
  - IX.5 Gabrielle Bondurante (X) Jean André - (XX) Jean Roure Caladon
  - IX.6 Jeanne Bondurante (X) André Jaussal - (XX) Jean Petit
  - IX.7 Madeleine Bondurante
- VIII.2 Jeanne Amade (X) 16 VIII 1561 Laurens Julian, et descendance jusqu'à Maurice Tabusse
- VIII.3 André Amat (X) Isabeau de Masméjean, et descendance
- VIII.4 **Marguerite Amat (3° Partie)**
- VIII.5 Madeleine Amade (X) Jehan Filhau
- VIII.6 Suzanne Amade (X) Raymond Lanteyrès - (XX) J. Robert - (XXX) J. Nicolas
- VIII.7 Anthoine Amat (X) Suzanne Leblanc - XX Suzanne Fossade
- VIII.8 **Amat Pierre II (4° Partie)**
- VIII.9 Jean Amat (X) Isabeau de Langlade, et descendance
- VIII.10 Jeanne Amade "Jeune" (X) J.B. Leblanc- (XX) A. Dubois

VII.2 - Amat Pierre I, «Le Vieux»

Marchand chaussatier à Génolhac.

Fils de Guilhem Amat et de Marguerite Roux (Cf. 1ère partie).
Epoux, en 1543 de **Jeanne Jaussalde**, fille de Jehan Jaussal et de G. Leblanc.
Testament le 27 octobre 1570 (Me Boschet). Décédé dès 1574.

Enfants :

VIII.1 - Gilette Amade, *qui suit..*
VIII.2 - Jeanne Amade
Epouse le 16 août 1561, **Laurens Julian**.
Décédée dès 1612.

7 enfants, dont

IX.1 - Jean Julian *qui suivra page 12...*

VIII.3 - André Amat, orfèvre à Génolhac. Epoux de **Isabeau de Masméjean**.

Actes d'André Amat :

- 14 avril 1630, André Amat débiteur, par arrêt de compte, de Jean Bondurand pour la somme de 120 livres, baille à son créancier un castanet situé à «Coaloup». A cause de la peste, Amat est réfugié à «Champaurus» et Bondurand à «Coaloup» .
- 22 avril 1630, André Amat emprunte 60 livres à Bondurand. Ils sont toujours réfugiés dans leurs mas.

Enfants d'André Amat et d'Isabeau de Masméjean :

IX.1 - Pierre Amat, époux de ***A. Cécilier***. Il teste en 1668.
IX.2 - Marguerite Amat, vivant à Libourette.
IX.3 - Jean Amat.
IX.4 - Isabeau Amat, épouse de ***Jacques Cance*** d'Aniane, qui se fixera à Génolhac. Ils auront un fils : *Jacques Cance*.
IX.5 - Anne Amat.

VIII.4 - Marguerite Amade, *qui suivra 3° partie...*
VIII.5 - Madeleine Amade, épouse le 2 juin 1579 **Jehan Filhau**, notaire royal de Génolhac.
VIII.6 - Suzanne Amade, épouse de :
1° le 20 mars 1583, **Raymond Lanteyrès** ;
2° **J. Robert** ;
3° **J. Nicolas**.
VIII.7 - Anthoine Amat, époux de :
1° **Suzanne Leblanc** ;
2° **Suzanne Fossade.**
Il meurt sans postérité.
VIII.8 - Amat Pierre II, *qui suivra 4° partie...*
VIII.9 - Jean Amat, Seigneur de la Roche. Epoux de **Hélène Sarrazin.**

Enfants :

IX.1 - Jean Amat*, Seigneur de la Volte,* époux de ***Isabeau de Langlade***. Ils auront 4 enfants ***:***

X.1 - Aymar Amat, Seigneur de la Volte et de la Planche, époux le 23 janvier 1683 de Madeleine de Lafontguy. Une fille : Elizabeth, née le 14 janvier 1682, baptisée au Temple de Génolhac le 22 janvier. Aymar est décédé le 7 janvier 1717 (enterrement catholique).

X.2 - Isabeau Amat, épouse de :

1° André Reboul, dont sont issus 2 enfants:
XI.1 - Jean Reboul
XI.2 - Suzanne Reboul.
2° le 25 mai 1671, Gaspard de Quinsac, Seigneur de Viala, d'où sont issus 3 enfants :
XI.3 - Jacques de Quinsac.
XI.4 - Charlotte de Quinsac.
XI.5 - Isabeau de Quinsac.

X.3 - Justine ou Judith Amat, épouse de :
1° le 8 décembre 1642, Aymar de Sarrazin, dont est issu :
XI.1 - Noble Jean de Sarrazin, Seigneur de la Volte.
2° le 29 juillet 1671, Noble Etienne de Lastic, Seigneur de Ségnerousse.

X.4 - Sylvie Amat, épouse de :
1° le 25 juin 1659, Jean de Leyris, Seigneur de l'Arboux. Ils auront 2 enfants :
XI.1 - Etienne Leyris.
XI.2 - Jean Leyris.
2° Claude Leblanc, Seigneur de la Rouvière, dont 1 enfant :
XI.3 - François Leblanc.

IX.2 - Antoine Amat, Seigneur de Roche, décédé sans postérité.

VIII.10 - Jeanne Amade «Jeune», épouse de :
1° le 24 juin 1576, **J.B. Leblanc** ;
2° en juillet 1592, **A. Dubois** de Saint-Ambroix.

VIII.1 - Amade Gilette

Fille d'Amat Pierre I et de Jeanne Jaussalde.
Epouse, le 2 février 1558, de **Antoine Bondurand**, fils de Jean Bondurand, dit «Malilières», et de Gabrielle Brunet (Cf. 11ème partie). Contrat de mariage reçu par Me Aurus. Dot de Gilette : 240 livres argent, 4 robes, 2 couvertes, 6 linceuls, 25 livres étain et une terre.
Anthoine est hoste et marchand à Génolhac. Il a hérité les biens de Maurice Brunet son oncle maternel (cf. 11° partie).

Actes :

- 24 août 1558, il habite *delà du Pont Souveyran* de Génolhac;
- 2 octobre 1558, Antoine est donataire de Philippe Brunette veuve Rigal du Pont de Génolhac (?), fille de feu Antoine Brunet et de Marie Roure, et demi-soeur de Gabrielle Brunette, la mère d'Antoine (Me Corbier).
- 24 août 1560, il achète pour 50 sols le droit de «faire un bézal» au Rédarès (Me Boschet).
- 18 mars 1565 (nouveau style), il est émancipé par ses parents. L'acte rappelle qu'il exerce le métier de marchand depuis 8 à 9 ans.
- 16 mai 1569, il est témoin au contrat de mariage de Louise Bondurand, fille de Pierre Teinturier à Génolhac (Me Corbier).
- 10 août 1572, il est témoin au mariage d'Antoine Bondurant de Malilières (Me Boschet).
- 4 août 1575, il arrente sa cave au Castel, pour 3 ans et 3 livres tournois par an (Me Laurens).
- 17 janvier 1579, il fait reconnaissance féodale au Seigneur de Laribal pour pré et terre près de Concoules, et jardin aux Calquières, qui furent reconnus en 1493 par Jean et Raymond Brunet à Noble Antoine de la Boulée. Et pour un jardin et une vigne qui furent reconnus par Fenouillet le 23 juin 1489 (Me Laurens).
- 16 juin 1585, il assiste "sa cousine" Marthe Bondurant en son contrat de mariage (Me Boschet).
- 28 mai 1586, Gilette est légataire de 380 livres tournois, outre sa dot, au testament de sa mère Jehanne Jaussalde.
- 6 juin 1587, testament de l'oncle Maurice Brunet, ancien

Régent d'Escolles, voulant que son inhumation soit faite en la forme de l'église chrétienne *que nous disons et confessons et croyons réformée*. Anthoyne Bondurant est le légataire d'une terre à Amalet, outre tous les droits dans la succession d'Antoine Brunet et Maurice Bondurante, père et mère du testateur. Autres legs : 1 écu à Gilette Amade épouse d'Antoyne, et à leurs enfants Gabrielle, Jeanne, Pierre, Jean André, Etienne ; 2 écus à Madeleine Bondurant sa filleule, etc. (Me Boschet).

- 20 septembre 1599, il donne une quittance de 100 livres tournois, à son beau-frère Jean Amat (sans doute le Sieur de la Roche), pour solde de la dot de Gilette Amade.

- 19 juillet 1602, Gilette transige sur ses droits légitimaires avec son frère André Amat. Elle rappelle sa dot et un legs maternel de 40 écus, mais elle prétend que les biens de sa mère valaient plus de 13000 livres tournois. André Amat consent à lui verser 100 livres (Me Durand).

- 16 mars 1611, elle donne quittance à son frère André de 150 livres pour solde de sa dot (soit 53 ans après le mariage).

- 31 août 1603, Antoine *teste* et meurt au début de l'année 1604. Héritiers universels : ses fils Pierre et Jean Bondurand.

Enfants :

IX.1 - Pierre de Bondurant, *qui suit...*

IX.2- Jean Bondurant, *qui suivra même page...*

IX.3 - Etienne Bondurant

IX.4 - André Bondurant, qui en 1619 fait une reconnaissance féodale au Seigneur de l'Aribal (IIIC LXXXIV). Il teste le 21 III 1639 (Me Petit).

IX.5 - Gabrielle Bondurante, épouse de :

1° le 9 mai 1580, **Jean André**, fils du notaire Guillaume André de Génolhac. Dot de Gabrielle 1000 livres, 2 robes et 6 écus pour acheter un lit ou des étains (Me Boschet). Une fille unique est né de ce mariage :

X.1 - Gilette André, épouse de ***Pierre Roure***, praticien de Génolhac.

2° le 10 mai 1587, **Jean Roure Caladon,** hôte de Génolhac (Me Boschet).

Après le décès de Gabrielle, Roure se remarie le 27 août 1601 avec Jeanne Dautun de Salveplane (Me Privat).

IX.6 - Jeanne Bondurante, épouse de :

1° Sieur **André Jaussal**, marchand drapier de Génolhac. Sans postérité. (Me Petit).

2° **Jean Petit**, praticien puis notaire à Génolhac.

Elle teste veuve, sans postérité, le 27 mars 1651. Legs : 30 livres au pauvres de l'église réformée de Génolhac ; 100 livres à son neveu Pierre de Bondurand ; 30 livres et une garniture de lit de cadis gris à Jeanne Bondurand sa nièce ; 30 livres à son filleul Jean Claude Dumasherm ; 30 livres à son filleul Pierre Durand ; 30 livres à sa "nièce" Françoise fille du Docteur Bondurand. Héritier : son neveu André Bondurand, fils de Jean (Me Delafont)

Sans postérité.

IX.7 - Madeleine Bondurante, petite nièce filleule et légataire de 2 escus au testament de Maurice Brunet (6 VI 1587 - Me Boschet).

IX.1 - Pierre de Bondurant

Seigneur d'Elgeyrenc

«Praticien» de Génolhac.

Fils d'Antoine Bondurand et de Gilette Amade.

Epoux de :

1° **Jehanne de Leyris**

2° le 27 août 1608, **Gabrielle de la Fare**, fille de Messire Jacques de la Fare, Seigneur et Baron de Montclar et de Dame Hélix du Puech. Dot : 2.000 livres tournois. Acte passé au château de St-Martin de Valgalgues (Me Favède). Pratiquent la Religion Réformée.

Actes :

- 20 septembre 1603, Pierre achète 115 livres tournois 13 sols une maison à 5 membres et courtils à Génolhac (Me Balmes).

- 1606, reconnaissance féodale à la Marquise de Portes (Folio CCIV).

- 1er mai 1608, Pierre achète du Seigneur de Morangiès le fief d'Elgeirenc avec toutes juridictions et droits seigneuriaux.

27 février 1613, comme rentier du Baron de la Fare, il consent, avec son frère Jean un lods à Donarel.

- 15 juillet 1616, Pierre teste. Legs : aux pauvres, 12 livres ; à chacun de ses enfants, Antoine, Etienne, Gilette et Marie : 1000 livres ; à son posthume éventuel : 1000 livres ; à sa femme, Gabrielle de la Fare, il constitue une pension viagère de : 1 cétier de froment ; 1 cétier de seigle ; 2 charges de vin ; 1 demi quintal de chair salée ; 6 cartes de châtaignes blanches ; 5 cartes d'avoine ; 15 quintal de foin ; 25 livres de laine ; 25 livres de chanvre ; 12 livres tournois par an. Teste et rappelle son testament du 27 février 1615. Héritier universel : Pierre Bondurant issu de son mariage avec Jehanne de Leyris. Il est décédé le 16 juillet 1616. Un inventaire de ses meubles a été dressé le 19 juillet 1616 à la demande de son héritier.

- 11 décembre 1629, Gabrielle de la Fare teste en *temps de contagion. Legs* : au pauvres : 6 livres ;à ses filles, Gilette épouse de Jacques Roche, et Marie épouse d'Antoine Garnier : 5 sols outre leur dot ; à sa chambrière, en reconnaissance des services rendus lors de la maladie de Pierre Bondurand Sieur du Travers, son fils, mort de contagion : 15 livres outre 30 livres de gages ; à la nourrice d'Antoine Roche, son petit-fils : 15 livres. Héritier universel : son frère Jacques de la Fare.

L'acte est passé à Génolhac, devant la maison du Seigneur d'Elgeyrenc, la testatrice *estant à la fenestre dou nous a faict entendre sa volonté et dou elle a facillement entendu la lecture de son testament pour témoignage qu'elle en aurait publiquement rendu.*

Enfants :

De Jeanne de Leyris :

X.1 - Pierre Bondurant, Seigneur du Travers, qui a pour curateur André Bondurant son oncle, et fait en 1619 reconnaissance féodale au Seigneur de l'Aribal (IIIC LXXXVI). Décédé de la *contagion* dès 1629.

De *Gabrielle de la Fare* :

X.2 - Antoine Bondurant, décédé sans postérité dès 1636.

X.3 - Etienne Bondurant, décédé sans postérité dès 1629.

X.4 - Gilette Bondurant, épouse, le 22 III 1629, **Jacques de Roche**, né à Villefort, fils de Guilhaume Roche, marchand des Vans et Jeanne Rochier de Villefort. Un enfant connu :

XI.1 - Jacques de Roche, Sr d'Elgeirenc, arrêté en 1690, envoyé aux galères, et mort à Marseille en 1694.

Jacques de Roche, père, est décédé le 2 VI 1688.

X.5 - Marie Bondurant, **épouse de 1° - Jean Garnier** ; 2° **Me Pellet**, notaire.

IX.4- Jean Bondurant

Praticien de Génolhac, hoste, marchand et Bourgeois.
Fils d'Antoine et de Gilette Amade.
Epoux le 4 octobre 1602 (Me Filhau) de **Suzanne Quarante**, veuve en 1ère noces de Sire Raymond Leyris le "Jeune" (épousé en 1596), dont elle a eu Françoise de Leyris qui a épousé en 1617 Noble Jean Hérail Seigneur de la Chaze. Suzanne est fille d'Anthoyne Quarante, hôte et marchand, et de Jeanne Polge.

Actes :

- 12 février 1612, Jean assiste son cousin Pierre Julian de Génolhac, fils de Jeanne Amat, décédée, en son contrat de mariage.
- 3 août 1613, il assiste son oncle Sire Anthoine Amat en son contrat de mariage.
- 30 décembre 1617, il consent un prêt de 52 livres tournois 4 sols à Donarel, et un autre au même lieu de 63 livres tournois 10 sols (Me Petit).
- 9 mai 1618, il consent un prêt de 50 livres tournois à Donarel (Me Jaussal).
- 8 juin 1619, il assiste son cousin Pierre Amat, du Pont-de-Rastel, en son contrat de mariage avec Françoise Castanier. (cf 4° partie)
- 15 octobre 1619, il assiste sa cousine Françoise Amat, du Pont-de-Rastel en son contrat de mariage avec Jean Solier. (cf 4° partie)
- 16 avril 1620, il consent un prêt de 73 livres tournois à Donarel.
- 28 décembre 1621, autre prêt de 30 livres tournois à Donarel (Me Durand).
- 14 juin 1624, il donne quittance à Jean Amat de Donarel du payement de ses obligations précédentes.
- 14 mars 1628, il consent un nouveau prêt de 172 livres tournois à Donarel.
- 14 avril 1630, Sire André Amat (cf. même partie), marchand de Génolhac, son débiteur pour 120 livres tournois, lui baille en payement un castanet au Mas de Coaloup. A cause de la peste, Amat est réfugié à Champaurus, et Jean Bondurant à Coaloup.

Jean *testera* trois fois :

- 11 décembre 1629, *en temps de contagion*. Legs : aux pauvres de N.S. Jésus-Christ : 8 livres ; à chacun de ses enfants, Pierre, André, Jean, Antoine, Gilette et Françoise : 500 livres. Héritière universelle sa femme Suzanne Quarante à charge pour elle de remettre l'héritage à leur fils aîné Pierre (Me Petit).
- 16 juin 1643 : il est veuf. Legs : aux pauvres de la Religion Prétendue Réformée (R.P.R) : 6 livres ; à chacun de ses deux fils aînés, Pierre et André, et à sa fille Françoise : 900 livres ; à sa fille Gilette : 100 livres outre sa dot. Héritiers universels à parts égales : Jean et Antoine, auxquels il remet l'héritage de leur mère (Me Rochette).
- 28 juillet 1651, il annule ses dispositions précédentes.
- 9 septembre 1651. Legs : aux pauvres de la R.P.R. : 6 livres ; à ses fils Pierre et André et à sa fille Françoise : 900 livres ; à sa fille Gilette : 100 livres outre sa dot ; à son fils Antoine : 5 sols. Héritier universel : Jean (Me Rochette).

Suzanne Quarante *testera* 2 fois :

- 11 décembre 1629, *en temps de contagion*, en même temps que son mari. Legs : aux pauvres de la Religion : 9 livres ; à chacun de ses enfants, Pierre, André, Jean, Antoine, Gilette et Françoise Bondurand, et à Françoise de Leyris, sa fille issue de son premier mariage : 500 livres. Héritier universel son mari à charge pour lui de remettre l'héritage à leur fils André (Me Petit).
- 24 avril 1642. Legs : aux pauvres de la Religion : 5 livres ; à chacun de ses fils, Pierre André, Jean et Antoine Bondurand : 300 livres ; à Françoise Bondurand : 600 livres ; à Françoise de Leyris : 300 livres ; à Gilette Bondurand : 50 livres outre sa dot. Héritier universel son mari qui remettra l'héritage à l'un de leurs fils à sa convenance.

Ils pratiquaient la Religion Prétendue Réformée.

Enfants :

X.1 - Pierre de Bondurant, *qui suit...*

X.2 - André Bondurant, Bourgeois, époux de Demoiselle **Marie de Bertrand**. Il meurt le 21 mars 1675 (sépulture RPR). Elle meurt le 23 septembre 1683, âgée d'environ 50 ans.

Ils ont eu 4 enfants :

> ***XI.1 - Sieur Pierre Bondurant «La Roche»***. Epoux de : 1° le 17 VII 1675, Demoiselle ***Jeanne de Savin*** qui meurt le 7 juin 1683.
> 2° le 20 juin 1684, ***Louise de Velay*** de Racoules, fille de Jean Velay et de Catin de Gabriac (Me Folchier).
> Ils habitent «La Roche», paroisse de St-André de Lancize (1712).
> Les enfants de Jeanne de Savin sont : André Bondurant, baptisé le 11 mai 1678, et Jean Bondurant, baptisé à Génolhac le 19 juillet 1679.
> Le fils de Louise de Velay est Jean Bondurant «La Roche», baptisé en 1685 à Cassagnas.
> ***XI.2 - André Bondurant***, Maître Apothicaire. Il naît le 16 juin 1664, baptisé R.P.R. Epoux de le 9 juillet 1691 (IIE 23/277) de ***Lucrèce de Durand***, fille d'Antoine Durand et de Lucrèce de Verdier. Ils auront 6 enfants de 1692 à 1702. Le 2 VIII 1697, il est curateur du jeune Cogossac.
> ***XI.3 - Marie Bondurante***, épouse ***M. Cousin de la Croix.***
> ***XI.4 - Jeanne Bondurante***.

X.3 - Jean Bondurant, époux d'Augustine de Laurent, dont il aura un fils : ***André Bondurant***, décédé à 20 ans le 22 I 1680.

X.4 - Antoine Bondurant, Bourgeois, époux le 20 IX 1648 de **Suzanne Raousse**, fille d'André Raoux et de Françoise Pin. Il meurt le 27 octobre 1682, âgé d'environ 65 ans. Elle meurt le 14 novembre 1677. Ils auront 4 enfants :

> ***XI.1 - Pierre Bondurant***, époux le 5 I 1683 de ***Louise Polge***. Ils abjurent en octobre 1685. Ils ont eu 1 fils : André Bondurant, né le 14 XI 1683, baptisé le 17, et qui meurt le 3 VIII 1684.
> Après le décès de Pierre, Louise se remarie avec André Lafont.
> ***XI.2 - Sieur André Bondurant***
> ***XI.3 - Gilette Bondurante***, décédée à 20 ans le 22 XII 1680.
> ***XI.4 - N. Bondurante***, baptisée protestante le 22 IV 1645.

X.5 - Gilette Bondurante, épouse **Jean Rampon**.

X.6 - Françoise Bondurante

X.1 - Pierre de Bondurant

Docteur et avocat de Génolhac.
Fils de Jean et de Suzanne Quarante.

Epoux de :

1° le 3 mars 1632 Demoiselle **Françoise de Joyeuse**, fille de Noble Amboise de Joyeuse Seigneur de l'Aribal et de Demoiselle Charlotte de Retz de Bressolles (Me Petit). Elle teste 3 fois : 5 III 1645, 12 IV et 31 V 1651.

.2° Demoiselle **Françoise de Brion**.

Pierre est héritier universel de son père en 1629, mais légataire particulier, 900 livres, en 1643 et 1651.

Avec Françoise de Brion, il abjurent la R.P.R en octobre 1685.

Le 12 février 1688, il *teste* (Me Petit) et meurt dans l'année.

Enfants :

De François de Joyeuse :

XI.1 - Jean Pierre Bondurant, Seigneur de Cougoussac, époux le 18 X 1676 de **Gabrielle de Barjon**, de Barre. Mariage célébré par le frère de Gabrielle, Guillaume, dans l'Eglise Réformée de Barre-les-Cévennes. Il était âgé de 40 ans, et elle de 34.

Ils meurent tous deux à Génolhac après confession : enterrement de Jean Pierre le 24 V 1694, et celui de Gabrielle le 23 III 1695.

Ils eurent 4 enfants dont 2 sont connus :

> ***XII.1 - Jean Pierre Bondurant***, dit «Cougousset», baptisé RPR à Génolhac le 18 VII 1677, et rebaptisé catholique le 13 XII 1684. Il est "sorti du royaume pour fait de religion" vers 1697. Son oncle maternel Guillaume Barjon mentionne dans son "journal" sa présence à Aarau le 3 octobre 1697. Il émigre ensuite aux U.S.A. en Virginie, vers 1700. Il se marie en 1708 avec Anne (probablement Tanner) et fonde une dynastie Bondurant. Ses descendants, qui sont très nombreux, viennent de créer une association : *The Bondurant Family Association*. Il meurt en 1734/1735.
>
> ***XII.2 - Françoise Bondurante***, née le 12 IV 1681. Baptisée R.P.R.

XI.2 - Marguerite Bondurant, épouse d'Etienne Albaric du Pont-de-Montvert. Elle est décédée dès 1675.

XI.3 - Gilette Bondurant, épouse de Jean Argenson notaire, dont elle aura 8 enfants **:** *Gilette, Jean Pierre, Jean Antoine, Adam, Joseph, Jeanne, Suzane* et *François Argenson.*

XI.4 - Jeanne Bondurant

XI.5 - Françoise Bondurant, décédée le 16 août 1675. Sépulture R.P.R.

XI.6 - Adam Bondurant**, marchand de Génolhac**

De Françoise de Brion :

XI.7 - Marguerite Bondurant

IX.1 - Jean Julian

Fils de Jeanne Amade et de Laurens Julian.

Epoux de **Antoine Gamète**, dont est issu **Pierre** *qui suit ...*

X.1 - Pierre Julian

Epoux de **Madeleine Durand**, dont est issu **Pierre** *qui suit ...*

XI.1 - Pierre Julian

Epoux de **Jeanne Rieutord**, dont est issu **Pierre** *qui suit ...*

XII.1 - Pierre Julian

Epoux en 1729 de **Louise Leyris**, dont sont issus :

XIII.1 - Pierre Julian, perruquier, époux le 18 août 1761 de **Jeanne Pinet**, du Pont-de-Montvert, fille de François Pinet et de Jeanne Daudé. Dot : 299 livres, plus nippes et joyaux, et 100 livres par an pendant 8 ans.

XIII.2 - Jean-François Julian, *qui suit ...*

XIII.2 - Jean-François Julian

Epoux de **Marie Chabrol**, dont est issue Suzanne *qui suit ...*

XIV.1 - Suzanne Julian

Epouse de **Jean Auguste Pellecuer**, dont est issue Hortense, *qui suit ...*

XV.1 - Hortense Pellecuer

Epouse de **Jean Auguste Tabusse**, dont est issu Auguste, *qui suit ...*

XVI.1 - Auguste Tabusse

Epoux de **Clémence Ferrand**, dont est issu :

XVII.1 - Maurice Tabusse.

3ème partie

Troisième partie

De Marguerite Amat à Jean Pellet
(de 1576 à nos jours)

VIII.4 Marguerite Amat (X) 1576 Jehan Leyris (XX) 1595 Pierre André
IX.1 Pierre de Leyris (X) Marie d'Altier
X.1 Antoine Hercule de Leyris (X) Jeanne de Leyris du Péras
XI.1 Françoise de Leyris (X) 1687 Antoine Daudé, Sr du Plagnol
XII.1 Antoine Daudé (X) 1714 Marguerite de Sarrazin
XIII.1 Hilaire Daudé (X) 1744 Marie Coste
XIV.1 Antoine Daudé (X) 1774 Agnés André
XV.1 Joseph Hilaire Daudé (X) 1793 Marie-Rose Allègre
XVI.1 Hilaire Michel Daudé (X) Mlle Escalier de la Devèze
XVII.1 Alfred Daudé (X) Pauline Céline Rigal
XVIII.1 Marie-Louise Daudé (X) Henri Pellet
XIX.1 Alfred Pellet (X) 1923 Françoise Vernhette
XX.1 Jean Pellet
XII.3 Maguerite Daudé, décédée sans postérité
XII.2 Louise Daudé (X) 1712 André de Narbonne
XIII.1 Damase de Narbonne (X) 1776 Emilie de Mathéi
XIV.1 Charles de Narbonne Lara (X) Rose Anne de Guillère
XV.1 Léonie de Narbonne Lara (X) Amédée de Sambucy
XVI.1 Anna de Sambucy (X) Henri Vernhette
XVII.1 Ludovic Vernhette (X) Jeanne Castanier
XVIII.1 Françoise Vernhette (X) 1923 Alfred Pellet
XIX.1 Jean Pellet

VIII.4 - Marguerite Amade

Fille de Pierre I "Le Vieux" et de Jeanne Jaussalde (Cf. 2ème partie). Epouse de :
1° le 5 juillet 1576, Sieur **Jehan Leyris**.
2° le 8 octobre 1595, le Capitaine **Pierre André**.
Enfant du premier lit : **Pierre de Leyris**, *qui suit...*

IX.1 - Pierre de Leyris

Seigneur d'Esponchets

Epoux de **Marie d'Altier** du Champs, dont est issu **Antoine Hercule** *qui suit...*

X.1 - Antoine Hercule de Leyris

Seigneur de la Condamine

Epoux de **Jeanne de Leyris** du Péras.

Actes :

- 21 août 1663, le Sieur de la Condamine transige avec Amat Jean III de Donarel (Cf. 4° partie).
- En 1698, Jeanne de Leyris, veuve du Sieur de la Condamine est taxée pour l'impôt de "Capitation" de 1 livre pour ses biens et de 10 sols pour une servante.
- En 1698, 1703 et 1704, un Noble Nicolas de Leyris, Seigneur d'Esponchets, (peut-être un frère de Antoine Hercule) est taxé au titre de la "Capitation" de Génolhac :
• En 1698, de 2 livres 10 sols pour 1 valet de chambre, 1 servante et 2 valets. Ses biens sont taxés à Chamborigaud.
• En 1703, ayant 2 fils au service, de 67 livres 10 sols, pour son frère le Sieur de Fontgival de 18 livres, et pour 2 valets et une servante de 3 livres.
• En 1704, de 67 livres 10 sols et 3 livres pour 2 valets et une servante. Sa maison et 8 métairies ont été brûlées.

Enfant de Antoine Hercule de Leyris : **Françoise de Leyris** *qui suit...*

XI.1 - Françoise de Leyris de la Condamine

Epouse en 1687 **Antoine Daudé**, Seigneur du Plagnol.
Décès d'Antoine le 23 septembre 1710.

Actes :

- 11 juillet 1690 : arbitrage d'Antoine Daudé, Seigneur du Plagnol, au sujet des journées de la Parran de Montredon dues au Seigneur de Brésis pour les habitants de la Felgère (Chartrier du Chambonnet - 85).
- Capitation de 1703 : Antoine Daudé, notaire, ci-devant habitant Chamborigaud, mari de Françoise de Leyris, ayant 7 enfants est taxé pour une servante de 1 livre.
- Capitation de 1704 : ancien catholique, brûlé en 5 métairies et réfugié, en décembre 1702, à Villefort avec 6 enfants. Sans revenu. Taxé à Chamborigaud : 10 livres, et à Génolhac : 2 livres pour 1 valet et 1 servante.

Enfants :

XII.1 - Antoine Daudé, *qui suit...*
XII.2 - Marguerite Daudé, décédée à 20 ans le 29 IV 1717.
XII.3 - Louise Daudé, *qui suivra même page.*

XII.1 - Antoine Daudé

Seigneur du Plagnol

Fils de Françoise de Leyris de la Condamine et de Antoine Daudé.
Epoux, le 2 août 1714, de **Marguerite de Sarrazin**, fille de feu Claude de Sarrazin, Seigneur du Chambonnet, et Marie-Catherine Hérail de Brésis, habitant au château du Chambonnet. Dot : 2999 livres 15 sols, réglée en 1730 et 1737 (Chartrier du Chambonnet - 12).
Antoine Daudé est bachelier ès droit.

Actes :

- Capitation de 1698 : Noble Claude de Sarrazin, Seigneur de Chambonnet (père ou frère de l'épouse d'Antoine Daudé) est taxé à Génolhac de 2 livres 15 sols.
- Capitation de 1703 : Claude de Sarrazin n'habite plus Génolhac.

Enfant :

XIII.1 - Hilaire Daudé, *qui suit...*
XIII.2 - Louise Daudé, baptisée catholique le 6 II 1717.
XIII.3 - Henri Roch Daudé, baptisé catholique le 27 VIII 1722.

XIII.1 - Hilaire Daudé

Epoux en 1744 de **Marie Coste**, dont est issu **Antoine** *qui suit...*

XIV.1 - Antoine Daudé

Epoux en 1774 de **Agnès André**, dont est issu **Joseph Hilaire** *qui suit...*

XV.1 - Joseph Hilaire Daudé

Epoux en 1793 de **Marie-Rose Allègre**, dont est issu **Joseph Hilaire Michel** *qui suit...*

XVI.1 - Joseph Hilaire Michel Daudé

Epoux d'une demoiselle **Escalier de la Devèze**, dont est issu **Alfred**, *qui suit...*

XVII.1 - Alfred Daudé

Epoux de **Pauline Céline Rigal**, dont est issue **Marie-Louise**, *qui suit...*

XVIII.1 - Marie-Louise Daudé

Epouse de **Henri Pellet**, dont est issu **Alfred**, *qui suit...*

XIX.1 - Alfred Pellet

Epoux en 1923 de **Françoise Vernhette,** dont est issu **Jean Pellet**, *qui suit...*

XX.1 - Jean Pellet

Né en décembre 1924. Décédé le 12 mars 1990.
Médecin à Génolhac, Collaborateur adjoint pour la Carte Géologique de la France, Créateur, Président et animateur principal de l'Association "Font-Vive - Lien des Chercheurs Cévenols"

XII.3 - Louise Daudé

Fille de Françoise de Leyris de la Condamine et de Antoine Daudé.
Epouse, en 1712 de **André de Narbonne**, Seigneur de Florensac.

Rôles de "Capitation" de Génolhac

concernant Noble Jean Baptiste de Narbonne, Seigneur de Florensac (père d'André ?), époux en 1688 de Demoiselle Suzon de Leyris (Me Chabert) :

- En 1698, il est dit Capitaine de Bourgeoisie et est taxé de 14 livres 12 sols pour ses biens, et de 12 sols pour 2 domestiques.
- En 1703, il est dit Capitaine de Bourgeoisie et Premier Consul de Génolhac, payant 240 livres de pension à Demoiselle Suzanne de Ricard, veuve. N'ayant aucun fief il est taxé de 40 livres pour ses biens et de 2 livres pour 1 valet et 1 servante.
- En 1720, M. de Florensac a 1 domestique et est taxé au total de 9 livres.

Enfant : Damase de Narbonne, *qui suit...*

XIII.1 - Damase de Narbonne

Epoux en 1776 de **Emilie de Mathei**, dont est issu **Charles** *qui suit...*

XIV.1 - Charles de Narbonne Lara

Epoux de **Rose-Anne de Guillère**, dont est issue **Léonie** *qui suit..*

XV.1 - Léonie de Narbonne Lara

Epouse de **Amédée de Sambucy** de Sorgues, dont est issu **Anna** *qui suit...*

XVI.1 - Anna de Sambucy

Epouse de **Henri Vernhette**, dont est issu **Ludovic** *qui suit...*

XVII.1 - Ludovic Vernhette

Epoux de **Jeanne Castanier**, dont est issue **Françoise** *qui suit...*

XVIII.1 - Françoise Vernhette

Epouse en 1923 **Alfred Pellet**, dont est issu **Jean**, *qui suit...*

XIX.1 - Jean Pellet *(Cf. page 14)*

Actes de personnages n'ayant pu être rattachés à la généalogie des Daudé

- 1445 : Etienne Daudé de Concoules dépose en l'enquête pour Jean de Sarrazin, Seigneur du Chambonnet, contre les habitants de Vielvic qui faisaient dépaître leur bétail dans les pâtures de Chambonnet et Milse (Chartrier du Chambonnet - 29)
- Etat des rentes de la maison du Chambonnet : la métairie de Milse affermée depuis 50 ans à Jean Daudé sa vie durant, puis en 1777 à Pierre Reboul d'Altier.

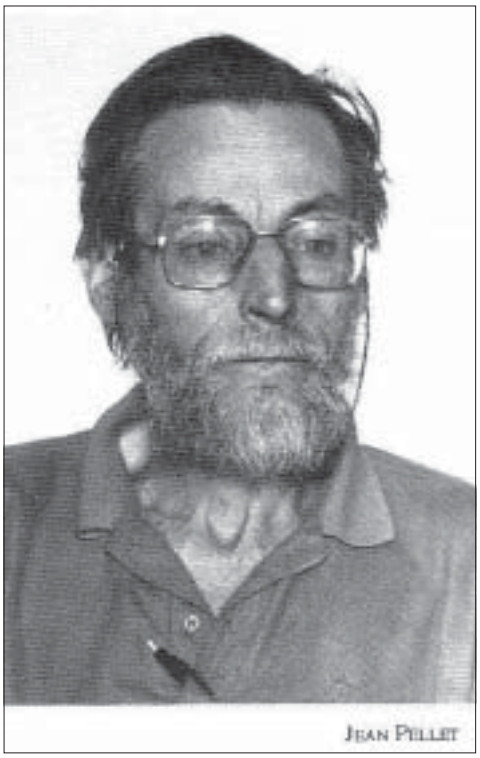

JEAN PELLET

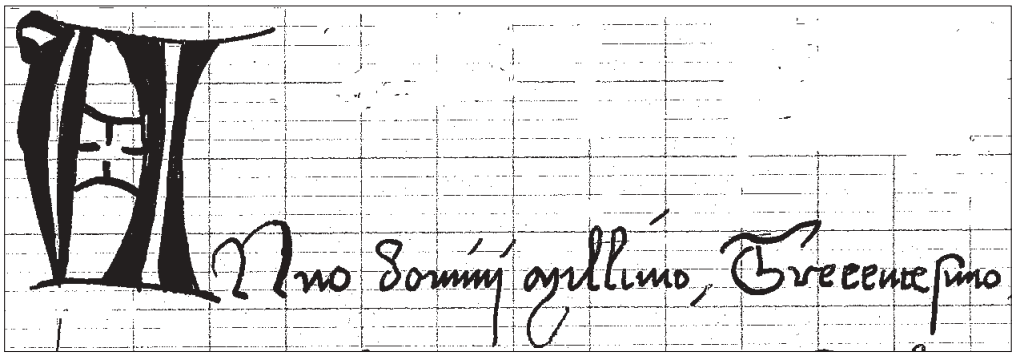

Illustration de J. Pellet pour le Fonds Monclar

4ème partie

Quatrième partie

De Amat Pierre II à Amat Jean III
(De 1582 à 1701)

VIII.8 Amat Pierre II (X) 1582 Anne Fabre - (XX) Jeanne Roure
- IX.1 (1° lit) Amat Jean II X1619 Françoise Dayres
  - X.1 Amat Jean III (X) 1643 Judith Bondurante
    - XI.1 **Amat Pierre IV (5° Partie)**
    - XI.2 Esther Amade (X) 1691 Pierre Domergue
    - XI.3 Marguerite Amade (X) 1682 Théodore Boschet
    - XI.4 Isabeau Amade (X) 1684 Jacques Galhard
    - XI.5 Anne Amade (X) 1684 Pierre Polge (XX) 1702 René Polge
      - XII.1 (1° lit) Jean Polge
    - XI.6 Françoise Amade (X) E. Brun
  - X.2 **Louis Amat (10° Partie)**
  - X.3 **Amat Pierre III (9° Partie)**
  - X.4 Marguerite Amat (X) 1656 Pierre Dumazer
    - XI.1 François Dumazer
- IX.2 (1° lit) Jeanne Amade (X) Jean Roure
  - X.1 Jean Roure (X) Louise Gervaisse
    - XI.1 à 4 Jean Anthoine, François, Jeanne et Estienne Roure
- IX.3 (2° lit) Pierre Amat (X) 1619 Françoise Castanier - (XX) Marie Dumazer
  - X.1 (1° lit) Pierre Amat “Pupil” (X) 1671 Marguerite Vigne
    - XI.1 Pierre Amat “Pupil”
    - XI.2 Isabeau Amat
    - XI.3 Moïse Amat
  - X.2 (2° lit) Catherine Amat (X) 1684 Louis Lichère
- IX.4 Françoise Amat (X) 1619 Jean Solier

VIII.8 - Amat Pierre II

Cordonnier à Génolhac, puis à Donarel.
Fils de Pierre I "Le Vieux" et de Jeanne Jaussalde (Cf. 2ème partie).
Epoux de :
1° le 29 août 1582, **Anne Fabre**, fille de Loys Fabre. Elle est décédée dès 1594.
2° **Jeanne Roure**, qui, veuve, épousera Michel Rossel.
Décès de Amat Pierre II : 28 juillet 1600. Un inventaire de ses biens meubles et cabaux est fait le 29 juillet (Me Filhau) [annexe 1].

Actes :

- Au Compoix de 1594, Pierre II déclare, en son nom, ses propres biens du Pont-de-Rastel, et, au nom des enfants qu'il a eu de Anne Fabre, les biens à Donarel et à Corniaret. Censive 1 livre 3 sols 4 deniers (Fonds Jean Pellet).

Enfants :

D'Anne Fabre
IX.1 - Amat Jean II, *qui suit...*
IX.2 - Jeanne Amade, épouse de **Jean Roure** de Donarel, frère de Jeanne Roure. Leur fils ***Jean Roure*** épousera ***Louise Gervaisse*** et de cette union naîtront **4 enfants :** 2 fils, Jean Anthoine Roure, qui épousera Jeanne Benoîte du Mas de Lafont de Corniaret le 29 I 1687 (mariage catholique), et François Roure ; 2 filles, Jeanne épouse de Jean Pagès, et Estienne Roure.
Un Jean Roure est décédé à Donarel le 23 mars 1684. Sans doute Jean Roure n° 2.
Les biens Roure de Donarel ont fait l'objet de nombreuses mutations, pour revenir en définitive aux descendants d'Amat Jean II.
De Jeanne Roure
IX.3 - Pierre Amat, époux de :
1° le 8 juin 1619, **Françoise Castanier**. Le cousin de Pierre Amat, Jean Bondurand époux Quarante (Cf. 2° partie) est témoin à ce mariage.
2° le 26 avril 1642, **Marie Dumazer**, veuve Bérard.
Pierre Amat est décédé dès 1645 au Pont-de-Rastel.

Enfants :

De Françoise Castanier :
X.1 - Pierre Amat, dit "Pupil", né en 1636. Epoux le 23 mai 1671 ***de Marguerite Vigne,*** de la Vialasse, paroisse de St-Maurice de Ventalon. Mariage célébré à Génolhac (Eglise Protestante) en présence de Pierre Bondurand, Jean Bondurand et Jean Amat.

Actes de Pierre Amat "Pupil":

- 12 et 31 mai 1658, Pierre transige avec son tuteur Jean II de Donarel pour clôturer la tutelle (Me Jean Bondurant - Gard IIE 23/303).
- 9 septembre 1664, Pierre fait vente de fruits à son cousin Louis Amat en payement de la dette de 225 livres qu'il devait à son oncle et tuteur Amat Jean II, et que ce dernier a subrogé à son fils Louis le 31 mai 1658 (Cf. Amat Jean II).

Pierre Amat "Pupille" et Marguerite Vigne auront **trois enfants** :
XI.1 - Pierre Amat, dit aussi "Pupil", né le 15 juin 1672, baptisé protestant, présenté par Daniel Castanier et Magdeleine Boissonne.
XI.2 - Isabeau Amat, décédée en bas âge.
XI.3 - Moïse Amat, né le 1er août 1676, baptisé R.P.R. à Vialas le 16.

De Marie Dumazer :
X.2 - Catherine Amat épouse en 1684 de ***Louis Lichère.***
IX.4 - Françoise Amade, épouse le 15 octobre 1619 de **Jean Solier** de Mallenches. Jean Bondurand, époux Quarante (Cf. 2ème partie), est témoin à ce mariage..

IX.1 - Amat Jean II

Il naît vraisemblablement à Donarel, et s'y fixe.
Fils de Pierre II et d'Anne Fabre
Epoux, le 19 octobre 1619 (Me Tessier - teneur inconnue) de **Françoise Dayres**, fille de Michel Dayres et Suzanne Pagès mariés à Génolhac le 24 VI 1594 (Me Borne).

Actes :

- 30 décembre 1617, il emprunte 52 livres 4 sols à son cousin Jean Bondurand (cf. 2° partie).
- 9 mai 1618, il emprunte à nouveau au même 50 livres.
- 16 avril 1620, nouvel emprunt au même de 73 livres.
- 28 décembre 1621, nouvel emprunt au même de 30 livres.
- 1622, il désigne avec son beau-frère Jean Roure, époux de sa soeur Jeanne, deux procureurs pour procéder au partage de la propriété de Donarel.
- 14 avril 1624, son cousin Jean Bondurand lui donne quittance des quatre obligations dont question ci-dessus.
- 31 mai 1624, Alexandre Dayres, fils à feu Michel Dayres et Suzanne Pages, de Génolhac, reconnaît devoir à Jean Amat, fils à feu Pierre Amat, de Donarel, la somme de 150 livres, faisant partie de la constitution de dot de sa soeur Françoise Dayres femme de Jean Amat en leur contrat de mariage reçu Me Teissier en sa date (Gard II E 28/116.117 - Me Pierre Bertrand).
- 14 mars 1628, il emprunte 172 livres à Jean Bondurand.
- 8 février 1634, acte de transaction entre Jean II et son neveu Jean Roure pour entériner le partage de la propriété de Donarel (Chartrier Chapelain - 205).
- septembre 1634, des coups sont échangés entre Françoise Dayres blessée et Jean Roure [annexe 2].
- 21 avril 1656, il fait quittance à son fils Louis d'une somme de 60 livres due pour l'arrentement des biens de Pierre Amat "Pupille".
- 23 août 1657, il fait donation de tous ses biens à son fils Jean III (Me Anthoine Leyris - Gard IIE 23/264).
- 12 et 31 mai 1658, en tant que tuteur de ses neveux Pierre et Catherine Amat, enfants de Pierre Amat, son frère, il convoque un conseil de famille et transige avec son neveu pour clôturer la tutelle (Me Jean Bondurant - IIE 28/303).
- 31 mai 1658, obligation et rémission de Jean II à son fils Louis pour une somme de 225 livres due par Pierre Amat filleul de Jean II. Même somme due par Jean II à Louis qui a avancé les frais des actes précédents (Me Jean Bondurand).

Testament de Françoise Dayres : le 18 juillet 1653. Legs : aux pauvres de Jésus-Christ de la paroisse de Génolhac : ce qu'il plaira à Jean Amat (Jean III) son fils de leur distribuer incontinent après son décès ; à Louis Amat, son fils : 40 livres ; à Pierre Amat, son fils : 50 livres ; à Magdeleine Amat, sa fille : un coffre bois noyer et 100 livres ; à Jean Amat, son mari, les fruits et usufruits de tous ses biens durant sa vie, meubles et immeubles. Héritier universel : Amat Jean III son fils (Me Jean Amat - Gard IIE 28/68). Elle meurt le 21 juillet.

Enfants :

X.1 - Amat Jean III, *qui suit...*
X.2 - Louis Amat, *qui suivra 10ème partie.*

X.3 - Amat Pierre III, *qui suivra 9ème partie.*

X.4 - Madeleine Amat, épouse le 30 décembre 1656 de **Pierre Dumazer** de Belle-Poile. Dot de Madeleine : 700 livres (Me Jacques Amat). Un fils, ***François Dumazer*** né le 29 juin 1671, baptisé protestant par Pierre Castagné, étudiant en Théologie, et présenté par Pierre Amat du Pont-de-Rastel et Françoise Amade.

X.1 - Amat Jean III

Fils de Amat Jean II et de Françoise Dayres.

Epoux, le 6 décembre 1643, de **Judith Bondurand**, fille de Jean Bondurand et de Suzanne Vielzeuf de Malilières (Cf. 2° partie) . Contrat de mariage, reçu Me Jacques Amat. Dot de Judith : 200 livres argent et une barre de vignes.

Actes :

- 23 août 1657, après avoir été émancipé, il transige avec ses frères Louis et Pierre III pour la répartition des biens de leur père. Dans un autre acte son père lui fait donation de tous ses biens (Me Anthoine Leyris - Gard IIE 23/264).
- 2 février 1660, Jean III *confesse avoir reçu à son contentement, pour vente de bétail ou meubles, de Jean Bondurand son beau-père et par les mains de Pierre Bondurand son fils dûment émancipé... la somme de 80 livres, et ce pour règlement et entier payement des droits paternels constitués par ledit Jean Bondurand... à Judith Bondurante en son contrat de mariage*. Il confesse aussi *avoir reçu du dit Pierre Bondurand, par moyen du prix de la susdite vente, la somme de 4 livres et ce en payement... des honnêtes intérêts à lui restant dus à raison des droits maternels qui lui sont dus par ledit Jean Bondurand...*, constitués par feu Suzanne de Vielzeuf à sa fille Judith (Me Jean Bondurant - Gard IIE 23/303).
- 2 décembre 1660, Pierre de Lafont donne quittance à Jean III d'une somme de 65 livres due par Pierre Dumazer, mari de Madeleine Amat. Jean III acquitte ainsi une partie des droits légitimaires de sa soeur (Me Bondurand)
- 21 août 1663 et 8 mars 1664, Jean III transige avec le Seigneur de la Condamine au sujet de la barre de vigne donnée en dot à Judith Bondurante (Me Anthoine Leyris - Chartrier de Chapelain - 205).
- 16 janvier 1664, Jean III et Anthoine de Leyris, Sieur de Béluge, établissent la comptabilité de la rente de la métairie de Donarel du Sieur du Villaret tenue par Jean III (Me Anthoine Leyris - Gard IIE 23/267)
- 23 septembre 1664, André Lafont donne quittance à Jean III de la somme de 196 livres, montant du prix de l'arrentement de la métairie de Corniaret (Me Rochette).
- 1666, déclaration de Jean III au Compoix de Génolhac. Censive : 13 livres (Fonds Jean Pellet).
- 26 septembre 1671, il fait reconnaissance féodale à Antoine Leyris, Seigneur du Péras, pour les biens qu'il possède à Corniaret (Me Anthoine Leyris - Gard IIE 23/271)
- 21 juillet 1676, il reçoit l'investiture d'Antoine Leyris, suite à l'acquisition de la barre de vignes du "Canéliè" (dot de Judith).
- 21 août 1676, Jean III fait sommation à Jean Roure d'interrompre les travaux commandés par ce dernier, qui risquent de fermer un passage dû à Jean III (Me Rochette - Gard IIE 28/236)
- 6 août 1682, Jean III et son fils Pierre IV assistent au testament d'Anthoine Benoit, fils d'Anthoine et de Suzanne Bondurante, de Corniaret. Acte passé à Corniaret dans un petit "Mas" appartenant au Seigneur du Rastel, Joseph Amat.
- 4 août 1685, convention et constitution de dot faite par Jean III à sa fille Anne. Jean III a refusé son consentement au mariage de sa fille avec Pierre Polge, et ne lui a pas constitué de dot. Dans cette convention il prétend que ce refus *ne provenait pas de haine de religion*. Mais, Pierre Polge était catholique ou nouveau converti, et Anne s'était convertie également. 0r, *étant nouvelle convertie, il y a déclaration de sa Majesté, qui oblige les pères à doter ses filles et fournir aliment à leurs enfants*. Jean III s'incline et dote sa fille... Dot de Anne : 190 livres de droits paternels ; 30 livres de droits maternels. Mais, Pierre Polge ne pourra exiger le capital de ladite dot sans l'employer utilement... ou de bailler bonne et suffisante caution (Me Anthoine Leyris - Gard IIE 23/275).
- Octobre 1685, Jean III et Judith Bondurand abjurent la Religion Prétendue Réformée (R.P.R.) devant le curé de Génolhac (Registres Paroissiaux de Génolhac).
- 20 avril 1693, Jean III a été nommé pour la levée des tailles royales de l'année 1693 du cartel du Pont-de-Rastel, le Gravas, Donarel, Belle-Poile et Malilières, *comme se trouvant le plus de présage de ceux qui n'ont pas encore levé le cartel*. Le greffier consulaire de Génolhac lui a envoyé ce cartel se montant à la somme de 850 livres 17 sols 9 deniers.

Mais Jean III juge qu'il n'est pas en faculté de faire *ladite exaction*, et remet la levée à Anthoine et Jean Guiraud (Me Anthoine Leyris - Gard IIE 23/276).
- 20 mars et 2 juillet 1694, Jean III donne quittance de la pension alimentaire de Jean Valantin, Seigneur de Faisses, beau-père de Pierre IV, qui habite Donarel, ainsi que de divers meubles apportés par Valantin (Gard Me Anthoine Leyris - IIE 23/278, et Me Pierre Chabert - IIE 23/469).
- 14 février 1694-3 mai 1699, Pierre Polge, mari d'Anne Amat, donne quittance à son beau-père Jean III des intérêts de la dot de sa femme.
- 9 juillet 1695, Jean III donne quittance à Jean Valantin, Seigneur de Faisses, fils et donataire d'autre Jean Valantin beau-père de Pierre IV, d'une somme de 184 livres 14 sols 2 deniers, restant dû au titre de la dot de Marguerite Valantin, épouse de Pierre IV.
- 14 août 1695, migerie à précaire de Jean III à Léonard Puech. Puech déclare avoir reçu de Jean III 9 brebis nourrigrivières (6 blanches et 3 noires) et une chèvre gammellée, pour les tenir dudit Amat à titre de mégerie à précaire, sous le prix capital de 26 livres 10 sols 6 deniers, promettant ledit Puech de bien nourrir et soigner lesdites brebis et chèvres, et d'empêcher la perte d'iceux de son possible. Et tout le croît qui en proviendra, soit agneaux, chevreaux, laine et augmentation de prix, sera entre eux partagé également à chaque jour de St-Jean-Baptiste.

Testament de Jean III, le 11 mars 1701. Legs : aux pauvres de Donarel, Pont-de-Rastel, Belle-Poile et Gravas : 4 cartes de châtaignes blanches ; à Judith Bondurante, sa femme, une pension annuelle de : une charge de vin pressé et coulé, une charge de trempée (piquette), demi-salmée de blé-seigle, demi-salmée de châtaignes blanches, 10 livres de chair salée. Plus un lit garni et les petits meubles nécessaires. Il juge que ses 5 filles : Françoise, Isabeau, Marguerite, Anne et Esther, ont été suffisamment dotées lors de leur contrat de mariage. Héritier universel : Pierre Amat (Pierre IV), à charge pour lui d'acquitter les dettes et, en particulier, 53 livres dues pour arrérages de pension à Monsieur de Corniaret (Me Pierre Chabert - Gard IIE 23/471). Il meurt le 15 mars.

Testament de Judith Bondurand, le 19 février 1702. Legs : aux pauvres du Pont-de-Rastel, du Gravas et autres hameaux dépendant de la paroisse de Génolhac : 2 cartes de châtaignes blanches. Comme son époux, Jean III, elle juge que ses 5 filles ont été suffisamment dotées lors de leur contrat de mariage. Héritier universel : Amat Pierre IV son fils (Me Pierre Chabert - Gard IIE 23/471).

Enfants :

XI.1 - Amat Pierre IV, *qui suivra 5ème partie.*

XI.2 - Esther Amade, épouse le 27 mai 1691 de **Pierre Domergue.** Dot d'Esther : 220 livres (Me Chabert).

XI.3 - Marguerite Amade, épouse de **Théodore Boschet** des Vans. Mariage célébré le 28 mai 1682 en l'Eglise Protestante de Génolhac. Théodore Boschet est cordonnier au Vans et fils de feu Daniel Boschet et de Anne Boistelle.

XI.4 - Isabeau Amade, épouse le 10 janvier 1684 de **Jacques Galhard** de Molières. Dot d'Isabeau : 230 livres (Me Anthoine Leyris).

XI.5 - Anne Amade, épouse de :

1° le 11 mai 1684, **Pierre Polge** de Chalap (voir dot d'Anne ci-dessus).

- 13 mars 1688, Pierre Polge prend en arrentement le domaine de Jean Roure à Donarel. Prix 22 livres par an (Me Anthoine Leyris - Gard IIE 23/276).

2° le 11 février 1702, **René Polge**, tisserand des Drouyèdes.

Anne Amade *teste* 2 fois :

- 2 mai 1710. Legs : aux pauvres de la paroisse de Sénéchas : 2 cartes de châtaignes blanches ; à François Polge, son fils aîné qui est au service : 100 livres de droits maternels, au cas où il soit en vie, ne pouvant pas le savoir à cause qu'il y a longtemps qu'on n'en a pas de nouvelles. Et s'il est décédé ou qu'il ne revienne pas du dit service la dite testatrice veut que ledit legs soit nul et reste à la masse de ses biens. A Jean Polge, son fils puîné, né à Donarel le 27 juillet 1688 et baptisé catholique : 150 livres de droits maternels. Héritière universelle : Isabeau Polge, sa fille, à charge pour elle de payer ses legs et ses dettes, entre autres : à Noé Dumazer de Malenches : 71 sols ; à Jean Nicolas de Chalap : 35 livres 5 sols 6 deniers ; à Jean Nicolas, peigneur de laine : 5 livres (Me Pierre Lafont - Gard IIE 28/165)

- 9 avril 1724. Legs : aux pauvres de la paroisse de Sénéchas : demi-salmée de châtaignes blanches ; à François Polge, son fils et de feu Pierre Polge, qui est au service depuis environ 10 à 12 ans, 10 livres de droits maternels payables lorsqu'il reviendra au pays ; déclare avoir suffisamment légitimé Jean Polge, son autre fils du dit feu Polge, lors de son mariage, et ne vouloir plus rien donner. Héritière universelle : Izabeau Polge, sa fille et de feu Pierre Polge, femme d'Antoine Plantier (Me Jean Bondurant - Gard IIE 23/478).

Elle ne cite pas une fille, sans doute décédée, Marguerite, née le 24 décembre 1693, alors qu'Anne et Pierre Polge habitaient Malilières.

XI.6 - Françoise Amade, épouse de **E. Brun,** charpentier. Un fils ***Jean*** naît le 31 mai 1699.

Françoise est décédée dès 1699.

5ème partie

Cinquième partie

De Amat Pierre IV à Amat Jean VI
(de 1658 à 1805)

XI.1 Amat Pierre IV (X) 1683 Marguerite Valantin
- XII.1 Amat Jean IV (X) 1706 Marie Chapon
- XII.2 Pierre Amat, décédé en bas âge...
- XII.3 Amat Pierre V (X) 1710 Jeanne Thérond
  - XIII.1 **Amat Jean V (7° Partie)**
  - XIII.2 Marguerite Amat (X) 1743 Claude Nogaret
  - XIII.3 Pierre Amat (décédé en bas âge)
  - XIII.4 Catherine Amat (décédée en bas âge)
  - XIII.5 Marie Amat (décédée en bas âge)
  - XIII.6 Pierre Amat (décédé à 4 jours)
  - XIII.7 Amat Pierre VI (X) 1756 Marguerite Trossevin
    - XIV.1 Amat Jean VI (X) 1781 Marguerite Bondurand
      - XV.1 Marguerite Amat (X) 1798 André Donzel
      - XV.2 Marie Amat (X) Jean Louis Viala (XX) **Scipion Amat (7° Partie)**
      - XV.3 **Amat Pierre VIII (6° Partie)**
      - XV.4 Rose Amat (X) 1815 Jean Pierre Amat - (XX) Jean Louis Chabrier
      - XV.5 **Amat François I (8° Partie)**
    - XIV.2 Marie Amat
  - XIII.8 Françoise Amat (X) 1756 Jean Trossevin
- XII.4 Amat Scipion I (X) 1719 Jeanne Bancillon - (XX) 1726 Jeanne Benoit
  - XIII.1 (1er lit ?) Marguerite Amade
  - XIII.2 (1er lit ?) Jean Scipion Amat
  - XIII.3 (2ème lit) Marie-Anne Amade (X) Jean Trémoulet
  - XIII.4 (2ème lit) Jeanne Amat (X) Jean Polge
    - XIV.1 Jean Polge
  - XIII.5 Pierre André Amat
  - XIII.6 Jean Amat (décédé à 12 jours)
  - XIII.7 Scipion Amat
  - XIII.8 Françoise Amat
- XII.5 Isabeau Amat (X) 1688 Claude Chapon
- XII.6 Jacques Amat (X) 1730 Marie Payan

XI.1 - Amat Pierre IV

Né vers 1658.
Fils de Jean III et de Judith Bondurand (cf. 4ème partie).
Epoux, le 21 mai 1683, de **Marguerite Valantin**, fille de Jean Valantin, Seigneur de Faisses, commune de St-Andéol de Clerguermort, et de Isabeau Aubarède. Mariage béni au Temple de Vialas le 14 juillet 1683. Pierre IV est âgé de 25 ans. Contrat de mariage reçu Me Antoine Leyris le 14 juillet 1683. Dot de Marguerite : 650 livres argent, un lit garni, un coffre à linge et une serge pour se faire un habit.

Origine de Jean Valantin, père de Marguerite :
Fils de Jean Valantin et de Marie Donzelle de Monéziels, paroisse de St-Andéol de Clerguemort (Testament de Jean Valantin : 8 février 1618, H.U sa femme - Testament de Marie Donzelle : 11 mai 1646, son mari est toujours vivant, H.U Paul Valantin, son fils, qui deviendra Seigneur de la Croix). L'aïeul était Guillaume Valantin de Monéziels. (Fonds de Roche)

Actes :

- 20 décembre 1710, Marguerite Valantin, devenue veuve, achète à Jeanne Polge des outils de coutelier pour son fils Scipion I qui exercera le métier de coutelier à Pont-de-Rastel. Outillage suivant : une enclume de fer ; une paire de soufflets de forge ; un estoc de fer ; un estoc de bois, vis de fer ; deux marteaux de forge : un amalier, l'autre destrier ; deux paires de tenailles de forge ; quatre moules de fer pour les manches des couteaux ; une petite seye (scie) pour scier les cornes et manches des couteaux . Prix de la vente : 60 livres (Me Pierre Chabert - Gard IIE 23/473.
- 10 novembre 1722, Marguerite Valantin donne quittance à son fils Scipion I d'une somme de 50 livres restantes du prix de l'arrentement verbal qu'elle lui a fait de sa métairie de Donarel. Elle prolonge cet arrentement pour un an, au prix de 138 livres.

Testaments de Pierre IV :
1° 20 avril 1689. Il s'agit d'une donation à cause de mort, car il n'est pas émancipé. Legs : aux vraiment pauvres de la Paroisse de Génolhac : 2 cartes de châtaignes blanches ; à Izabeau Amat, sa fille : 200 livres ; à Jean et Pierre Amat, ses deux fils : à chacun 250 livres, et outre ce 30 livres pour apprendre un métier payables quand ils voudront l'apprendre ; à Marguerite Valantin, sa femme : 100 livres pour en jouir et disposer sa vie durant. Héritier universel : Amat Jean III son père (Me Anthoine Leyris - Gard IIE 23/276).
2° 18 août 1710. Legs : aux pauvres de Pont-de-Rastel, Donarel et Belle-Poile : 3 cartes de châtaignes blanches, distribuées ; à Isabeau Amat, sa fille : 200 livres ; à Pierre, Scipion et Jacques Amat, ses fils : 150 livres ; à Jacques Amat, le cadet, un surplus de 20 livres pour apprendre un métier. Héritière universelle : Marguerite Valantin sa femme, à charge pour elle de remettre l'héritage à son fils aîné Amat Jean IV (Me Chabert - Gard IIE 23/473).
Testament de Marguerite Valantin, le 11 juillet 1695. Legs : aux pauvres de la paroisse de Génolhac : 2 cartes de châtaignes blanches ; à Jean, Pierre, Scipion et Jacques Amat, ses fils : 80 livres, payables ; à Isabeau Amat, sa fille, 100 livres et un crochet d'argent. Héritier universel : son mari Amat Jean IV.

Enfants :

XII.1 - Amat Jean IV, *qui suit...*
XII.2 - Pierre Amat, né le 30 XI 1685, baptisé catholique le 2 XII, sans doute décédé en bas âge car...
XII.3 - Amat Pierre V, *qui suivra page 22.*
XII.4 - Amat Scipion I. Il sera coutelier au Pont-de-Rastel. Epoux de :
1° le 5 août 1719 (mariage catholique), **Jeanne Bancilhon**, fille de feus Jean Bancilhon et Sylvie Roure du Mas de Chamas, paroisse de Vialas. Contrat de mariage le 27 janvier 1719 : les deux époux sont libres et majeurs. Dot de Jeanne : 100 livres (Me Chabert).
2° le 19 décembre 1726, **Jeanne Benoît**, fille de Jean Benoît et de Anne Arnal, de "Cortès". Ce mariage sera célébré au "Désert" par le Pasteur Cortez de Vialas le 27 avril 1727.

Actes de Scipion I et Jeanne Benoît :

- 27 janvier 1719, Jean Benoît donne quittance à Scipion I d'une somme de 60 livres en espèces d'écus et demis écus de la dernière fabrique, en payement de la somme à laquelle s'est obligée Marguerite Valantin pour prix de plusieurs outils de coutelier (voir ci-dessus) (Me Chabert).
- En 1728 et 1730, lors des déclarations de naissance de leurs enfants, Scipion I et Jeanne Benoît seront considérés comme "concubins" par la curé de Génolhac (Registre paroissial de Génolhac).
- 4 septembre 1728, Scipion I transige avec son frère Jean IV au sujet du partage des biens de leurs parents (Me Lanteirès - Gard IIE 23/302).
- 15 avril 1729, il déclare devoir 150 livres à Marguerite de Sarazin épouse de Antoine Daudé, Seigneur du Plaignol, viguier de Génolhac, qu'elle devra se faire payer par Pierre Bancillon du Mas de Channac ou Chamas, paroisse de Vialas, frère (?) de feue Jeanne Bancillon sa première épouse.
- 3 août 1753, c'est Jeanne Benoît, devenue veuve, qui fait la reconnaissance féodale à Jean-Baptiste de Roche des biens à Donarel (Me Louis Deleuze - Fonds Jean Pellet)

Enfants :

De Jeanne Bancillon :
XIII.1 - Marguerite Amade.
XIII.2 - Jean Scipion Amat.
De Jeanne Benoît :
XIII.3 - Marie-Anne Amade, née en 1728, épouse de ***Jean Trémoulet,*** hôte majeur de la Ville de Nîmes.
- 19 août 1782, elle tentera d'arrenter les biens de Donarel, qu'elle a hérité de son père, à Joseph Galtier, originaire des Bories, paroisse de Chamborigaud. Mais le contrat établi ne sera pas signé. Ces biens échoueront finalement à Amat Jean VI le 10 VIII 1789 (Cf. Amat Jean VI).

XIII.4 - Jeanne Amat, épouse de ***Jean Polge,*** fils de Jean Polge et Louise Leyris. Mariage béni par le pasteur de Vialas le 4 mai 1760. D'où, un fils aussi Jean Polge, né le 25 novembre 1760, et baptisé protestant le 13 décembre, avec comme parrain et marraine : François Donadille et Marguerite Trossevin, épouse de Amat Pierre VI.
XIII.5 - Pierre André Amat, né en 1730.
XIII.6 - Jean Amat, né en 1733, décédé à 12 jours.
XIII.7 - Scipion Amat né le 6 mars 1742. Baptisé protestant le 3 juin 1742, par le pasteur de Vialas.
XIII.8 - Françoise Amat née le 24 janvier 1746, baptisée protestante le 6 mars 1746 par le pasteur de Vialas. Parrain et marraine : Jean Amat son oncle et Marie Amat sa soeur.

XII.5 - Isabeau Amat, née le 14 avril 1688 baptisée catholique le 19. Epouse le 10 février 1715 de **Claude Chapon.** Dot d'Isabeau : 370 livres argent, un crochet d'argent, une bague d'or, un coffre, 18 serviettes et une brebis avec son

agneau (Me Chabert). Le 8 août 1724, veuve, elle donne quittance d'une somme de 11 livres 12 sols à Marguerite Fraisse veuve de Jean Chatel.

XII.6 - Jacques Amat, né le 8 mars 1693, époux le 7 mars 1730 de **Marie Payan** (Me Vézian de Vallon-Pont-d'Arc).

Actes de Jacques Amat :

- 14 janvier 1726, il transige avec son frère Jean IV pour ses droits de légitime (Me Lanteirès - Gard IIE 23/301).
- 20 janvier 1731, Jacques donne quittance à son frère Jean IV d'une somme de 599 livres 19 sols 6 deniers, représentant ses droits de légitime (Me Lanteirès).
- 28 octobre 1755, Jean IV fait donation de 400 livres à son frère Jacques (Cf. donation d'Amat Jean IV à Amat Pierre VI).

XII.1 - Amat Jean IV

Né le 27 mai 1684, baptisé au Temple de Vialas le 1er juin. Parrain et marraine : Amat Jean III son grand-père et Izabeau Aubaret sa grand-mère.

Fils de Pierre IV et de Marguerite Valantin.

Epoux, le 15 février 1706, de **Marie Chapon**, fille de feu Jean Chapon et de Suzanne Garnier de Pont-de-Rastel. Contrat de mariage reçu Me Chabert (IIE 23/472). Dot de Marie : 150 livres que son frère lui doit, 1 crochet d'argent, 4 bagues d'or, 12 linceuls, 12 serviettes, 15 livres de plat d'étain et assiettes, 1 mouton et 1 chèvre.

Actes :

- 28 septembre 1713-31 mai 1723-3 août 1753, Jean IV fait des reconnaissances féodales au Seigneur de Roche pour ses propriétés de Donarel, Corniaret et Malilières (Me Jean-Pierre Lafont - Gard IIE 28/165-168 - Me Pierre Deleuze Fonds de Roche).
- 28 janvier 1724, Jean IV arrente, pour 7 ans à André Dumazer de Belle-Poile, des maisons et des terres à Donarel (Me Lanteirès - Gard II 23/301).
- 5 février 1724, Jean IV reçoit quittance de Antoine Plantier, époux d'Isabeau Polge, et de Jean Polge, pour la somme de 220 livres représentant le capital de la dot de sa tante Anne Amade, épouse Polge (Me Lanteirès - Gard IIE 23/301) (Cf. Acte d'Amat Jean III en date du 4 août 1685).
-14 janvier 1726, il transige avec ses frères Pierre V et Jacques au sujet de leurs légitimes. Il leur versera 300 livres chacun dans 4 ans en 3 versements égaux (Me Lanteirès - Gard IIE 23/301).
- 3 mars 1728, Jean IV arrente ses biens de Donarel, pour 6 ans, à Antoine Saze du Rieu (Me Lanteirès).
- 4 septembre 1728, Jean IV transige avec son frère Scipion I au sujet du partage des biens de leurs parents.
- 20 janvier 1731, il acquitte les légitimes de son frère Jacques en empruntant la somme à Pierre Valantin, Seigneur de Faisses (Me Lanteirès).
- 16 avril 1744, Jean IV donne en locatairie perpétuelle à André Polge de Corniaret, une pièce contenant châtaigniers, elzière et terres hermes, appelée la "Combelle" et "Bois del Nègré" contre la pension de 11 cartes de châtaignes blanches. Il fera don de cette pension à sa belle-soeur le 28 octobre 1755.
- 27 septembre 1752, Jean IV donne procuration à son neveu Jean V dont il compte faire son héritier. Il révoquera cette procuration le 28 octobre 1755.
- 4 juillet 1753, Jean IV afferme à son neveu Pierre VI, ses biens à Donarel (Me Lanteirès - Gard IIE 23/308).
- 28 octobre 1755, Jean IV fait donation de tous ses biens à son neveu Pierre VI, car il déclare *avoir reçu depuis longtemps de bons et agréables services pendant le cours de plusieurs maladies et indispositions qu'il a eu de Pierre Amat son neveu* (Me Lanteirès - Gard IIE 23/309).
- 3 avril 1756, Jean IV assiste aux mariages de ses neveu et nièce, Pierre VI et Françoise Amat, et confirme sa donation du 28 octobre 1755.

Testament de Jean IV, le 15 avril 1742. Legs : aux pauvres des Paroisses de Génolhac et Chamborigaud : 1 salmée de Châtaignes blanches mesure de Génolhac et 1 carte de sel ; à Jacques Amat, son frère : 300 livres ; à Marguerite Chapon, sa nièce, femme de François Saix : 50 livres ; à Marie Chapon, son épouse, le jouissance des fruits, rentes et revenus de tous ses biens meubles et immeubles, durant sa vie, sans qu'elle soit obligée d'en rendre compte. Héritier universel, son frère Amat Pierre V (Me Lanteirès - Gard IIE 23/304).

Autre testament de Jean IV, le 27 juin 1757, dans lequel il confirme sa donation du 28 octobre 1755 à son neveu Amat Pierre VI (voir ci-dessus).

Testament de Marie Chapon, le 13 janvier 1752. Legs : aux pauvres de la paroisse de Génolhac : 30 livres, distribuables en argent, pain, châtaignes ou sel, au choix de son héritier ; à Jean Chapon, fils aîné à feu autre Jean son neveu : 300 livres ; à Dominique et François Chapon, fils audit feu Jean Chapon : 50 livres ; à Jacques Amat, son beau-frère : 50 livres ; à Marguerite Chapon, femme de François Saix, sa nièce d'alliance : 50 livres ; à Jean Fosse de la ville d'Alais, fils à autre feu Jean et Marie Ollivier sa nièce : 50 livres. (*Le 10 novembre 1764 (Me Delamorte - IIE 23/326) Jean Fosse fera quittance de cette somme à Amat Pierre VI à qui Marie Chapon et Jean IV, ses tante et oncle, ont fait donation de tous leurs biens*) ; à Marie Tribes, sa petite nièce femme du nommé Ponsard de Vern : 50 livres ; à Pierre Amat, son neveu d'alliance : 100 livres. [*En réalité le 28 octobre 1755 elle fera donation de tous ses biens à ce neveu : Amat Pierre VI*] ; à Françoise Amat, soeur du susdit : 50 livres ; à Marie Nougaret, fille de Claude et de Marguerite Amat, sa filleule : 20 livres. Héritier universel, son mari (Me Lanteirès - Gard IIE 23/307).

Jean IV et Marie Chapon n'auront pas de postérité.

XII.3 - Amat Pierre V

Né le 28 septembre 1690, baptisé catholique le 2 juillet.

Fils de Pierre IV et de Marguerite Valantin.

Epoux le 6 août 1710 de **Jeanne Thérond**, née à Soustelle le 19 avril 1687, fille de Jacques Thérond et d'Isabeau Vanmalette, de Soustelle.

Actes :

- 14 janvier 1726, il transige avec son frère Jean IV.
- 9 septembre 1733, il passe une convention avec Louis Ginoux au sujet du passage dans la basse-cour de Ginoux (Gard IIE 28/170). Ce passage avait fait déjà l'objet d'un acte de sommation et de protestation d'Amat Jean III à Jean Roure le 21 août 1676 (Cf. acte d'Amat Jean III).
- 28 juillet 1750, Noble Antoine de Pastourel, Sieur de Cabrières, de l'Apostoly, vend à Pierre V la feuille de mûrier qui se ramassera en 1751 dans le domaine de Pastourel, pour le prix de 120 livres. (Me Lamorte)

- 28 octobre 1755, Jeanne Thérond, veuve, reçoit de Jean IV, son beau-frère, une pension viagère de 11 cartes de châtaignes blanches servie par Polge de Corniaret.
- 3 septembre 1757, Jeanne Thérond délaisse à son fils Amat Jean V ses biens à Donarel, sous certaines réserves : d'une pension viagère de 80 livres, qu'elle se fera payer tous les ans par le nommé Mauran, rentier du domaine de Mareau appartenant à Jeanne Thérond. Si Jean V arrente ce domaine, il sera tenu de payer lui-même cette pension ; l'usage de 5 draps de lit, d'une paillasse et d'une couverte, des meubles et effets qui sont dans la maison ayant appartenu à son mari ; elle remettra à son fils une quittance de main publique de Amat Pierre VI, son autre fils, pour une somme de 145 livres ; Jean V supportera la moitié de la rente de 17 livres, ou intérêts, qui est payée tous les ans sur les biens de feu Amat Pierre V à M. Denozières ; Jean V supportera les 3 livres de capitation de sa mère pour l'année 1757 seulement ; Jeanne Thérond, pour la décharge de sa conscience, sait que feu son mari était débiteur de Jean Antoine Bondurand du Pont du Rastel d'une somme de 104 livres, et du nommé Thérond de Mormoisan (?) d'une somme de 24 livres. Jean V proteste et dit que ses frères et soeurs doivent supporter ces dettes à parts égales, car elles ont été consenties après la donation qui lui a été faite (Me Delamorte - Gard IIE 23/320)..
- 6 septembre 1759, Jeanne Thérond donne quittance à Etienne Mauran du Mas de Marreau, paroisse de Soustelle, pour 40 livres de rente échue, au titre du domaine du Marreau. Acte de rente passé devant Me Martin, notaire d'Alès en 1758.

Testament de Pierre V, le 21 mars 1753. Legs : aux pauvres de la paroisse de Génolhac : demi-salmée de châtaignes blanches ; à Pierre et Françoise Amat, ses 2 enfants, 250 livres chacun ; à Jean et Marguerite Amat, ses 2 autres enfants mariés, outre leur légitime faite dans leur contrat de mariage : 5 sols chacun ; à Jeanne Thérond, son épouse, les entiers fruits et usufruits de tous ses biens *pour en jouir pendant sa vie sans qu'elle soit tenue de rendre aucun compte de l'administration qu'elle faira*. Ce legs est évalué à 50 livres par an. Elle devra assurer en outre l'entretien et la nourriture de Pierre et Françoise Amat, enfants mineurs. Légataire universel : Amat Jean V son fils aîné (Me Joseph André - Gard IIE 28/158).

Enfants :

XIII.1 - Amat Jean V, *qui suivra 7ème partie*

XIII.2 - Marguerite Amat, née à Soustelle le 13 novembre 1714, baptisée catholique le 18 novembre, épouse le 13 août 1743 de **Claude Nogaret** du Mas du Puech, paroisse de Chamborigaud. Dot : 500 livres (Me Charles Lamorte). Veuve, elle reçoit 450 livres de son oncle Jean IV lors de la donation de ce dernier à son neveu Pierre VI, le 28 octobre 1755. Elle meurt au Mas du Puech le 28 novembre 1768. Elle est dite alors avoir 65 ans, alors qu'elle en a 54 (?). La déclaration du décès a été faite auprès du pasteur de Vialas par André Polge et Pierre Amat, le 27 mars 1769 !

XIII.3 - Pierre Amat, né à Soustelle le 15 juin 1714, baptisé le 21 juin. Certainement décédé en bas âge.

XIII.4 - Catherine Amat, née à Soustelle le 18 mai 1718, baptisée le 22 mai. Décédée le 11 octobre 1719.

XIII.5 - Marie Amat, née à Soustelle le 11 mars 1720, baptisée le 17 mars. Certainement décédée en bas âge.

XIII.6 - Pierre Amat, né à Soustelle le 29 novembre 1721, décédé le 3 décembre 1721.

XIII.7 - Amat Pierre VI, *qui suit....*

XIII.8 - Françoise Amat, épouse le 6 mai 1756 de **Jean Trossevin** du Moulin du Pont-de-Rastel, fils de feu Louis Trossevin et de Marie Nogaret (Mariage béni au Désert par le Pasteur de Vialas). Contrat reçu Me Lanteirès le 3 avril 1756. Dot de Françoise : 500 livres de droits légitimaires, 50 livres de sa tante Marie Chapon, 400 livres et 1 cabinet de son oncle Amat Jean IV, et 100 livres de nippes. Marie Nogaret fait donation de tous ses biens à son fils Jean (Me Lanteirès).

- 2 août 1774, Jean Trossevin transige avec son beau-frère Pierre VI pour une dette de 212 livres (voir ci-après).

XIII.7 - Amat Pierre VI

Né à Soustelle le 27 juin 1723, baptisé catholique le 1er juillet.

Fils de Pierre V et de Jeanne Thérond.

Epoux, le 16 mai 1756, de **Marguerite Trossevin**, fille de feu Louis Trossevin et de Marie Nogaret, du Moulin de Pont-de-Rastel (Mariage béni au Désert par le Pasteur de Vialas). Contrat de mariage reçu par Me Lanteirès le 3 avril 1756. Dot de Marguerite : 400 livres que son frère Jean lui donne et qu'il vient de recevoir en dot de Françoise Amat (Cf. supra), 50 livres qu'elle a gagné, 100 livres de nippes, et la faculté de moudre farine au moulin de son frère. Amat Jean IV confirme la donation qu'il a faite à son neveu Pierre VI le 28 X 1755, et Jeanne Thérond donne 250 livres à son fils pour ses droits légitimaires (Me Lanteirès).

Actes :

- 30 mars 1750, émancipation de Amat Pierre VI.
- 7 décembre 1757, il transige au sujet de sa légitime maternelle avec son frère Amat Jean V (Me Lanteirès - Gard IIE 23/320).
- 16 janvier 1759, en sa qualité de donataire de sa tante Marie Chapon, il acquitte à Rose Chapon, fille d'Isabeau Amat, son autre tante, une somme de 33 livres 6 sols 8 deniers, représentant le tiers du légat fait par Marie Chapon à Claude Chapon, père de Rose, lors de son mariage avec Isabeau Amat.
- 8 octobre 1766, il se reconnaît débiteur de François Bondurand pour une somme de 800 livres. Il servira à son créancier une rente annuelle de 32 livres (Me Lamorte - Gard IIE 23/328).
- 25 octobre 1766, il rachète à Hilaire Daudé la pension foncière annuelle et perpétuelle de 32 livres servie par Louis Ginoux pour les biens Roure. Il rachète aussi la dette de 500 livres 8 sols due par Louis Ginoux (Me Delabastide - Gard IIE 23/727).
- 13 novembre 1766, il transige avec Louis Ginoux à propos d'une "histoire d'eau" qui a occasionné des voies de fait de Ginoux envers Pierre VI et Marguerite Trossevin (Me Lamorte - Gard IIE 23/328).
- 20 janvier 1768, il passe une transaction avec André et Jean Trossevin à propos de la succession de Louis Trossevin (Me Delamorte - Gard IIE 23/329).
- 2 août 1774, il transige avec son beau-frère, Jean Trossevin, au sujet du paiement d'une dette de 212 livres que Trossevin lui doit. Dans cette transaction intervient Pierre Polge du Pont-de-Rastel (Me Delamorte - IIE 23/336).
- 28 novembre 1775, dans le but d'éviter le dépérissement des biens de son frère Amat Jean V et de son neveu Amat Pierre VIII, il a pris le bail judiciaire des fruits saisis et le cède à Joseph Trossevin (Me Delamorte - IIE 23/337).

- 13 août 1776, il reconnaît devoir à François Bondurand, coutelier du Pont-de-Rastel, la somme de 2196 livres 18 sols, que Bondurand lui laisse à constitution de rente à 5% (Me Delamorte).
- 9 octobre 1778, il compense à Jacques Roure de Tréméjols la somme de 1080 livres due à ce dernier par Amat Jean V et Amat Pierre VII, ses frère et neveu (Me Delabastide - Gard IIE 23/338).
- 19 octobre 1778, conjointement avec Jean Polge de Corniaret, il achète de la feuille de mûrier à son neveu Amat Pierre VII, afin que ce dernier puisse éponger la dette contractée envers un négociant d'Alais, Jean Antoine Escalier (Me Delamorte - Gard IIE 23/338).
- 31 juillet 1779, Marie Amat reçoit de François Bondurand une somme de 50 livres découlant des 250 livres que Marie Trossevin, tante de Marie Amat, a confiées dans son testament à son mari François Bondurand, pour être distribuées à tel de ses parents qu'il jugera bon.
- 25 septembre 1781, François Bondurand donne 24 livres, découlant des mêmes 250 livres, à Pierre VI en faveur de sa femme Marguerite Trossevin, soeur de Marie Trossevin, épouse défunte de François Bondurand .
- 12 juillet 1784, Pierre VI donne procuration en blanc, pour consentir en son nom au mariage de sa fille Marie Amat, à condition qu'il soit stipulé dans le contrat de fiançailles qu'il prétend n'être jamais tenu à aucune supportation des charges du mariage (Me Delamorte - Gard IIE 23/341).

Décès de Pierre VI, le 8 germinal an 10 (29 mars 1802) à Soustelle.

Enfants :

XIV.1 - Amat Jean VI, *qui suit....*

XIV.2 - Marie Amat, née le 28 novembre 1768. Baptisée protestante le 24. Parrain et marraine : André et Marie Trossevin, ses oncle et tante. Citée et dotée lors du mariage de son frère avec Marguerite Bondurand. Elle deviendra fabricante en bas de soie à Nîmes. Elle est émancipée le 12 mai 1792, et le 14 Sieur André Pantel fabriquant en bas de soie de Nîmes reçoit, à l'acquit de Marie, 430 livres 9 sols, représentant partie des droits légitimaires de Marie, des mains de Amat Jean VI frère de Marie.

XIV.1 - Amat Jean VI

Né le 8 janvier 1759. Baptisé par le pasteur de Vialas le 12. Parrain et marraine : Jean Trossevin son oncle et Anne Combe.

Fils de Pierre VI et de Marguerite Trossevin.

Epoux, le 27 janvier 1781, de **Marguerite Bondurand**, née le 22 août 1758, fille de Jean Antoine Bondurand et de feue Marguerite Veyras, du Pont-de-Rastel (cf. 12ème partie). Dot de Marguerite : 100 livres de dorures ; 2.000 livres de droits paternels et maternels. Apport de Jean : Pierre Amat, autorisé par son épouse Marguerite Trossevin, absente au contrat, fait donation à son fils de tous ses biens, avec les réserves suivantes : leur nourriture et entretien, s'ils vivent avec les futurs mariés ; sinon, ils conserveront la moitié des fruits et revenus des biens donnés ; 2.100 livres de droits légitime paternels et maternels de Marie Amat, leur fille. (Me Delamorte - Gard IIE 23/340).

Actes :

- 29 septembre 1781, émancipation de Jean VI.
- 10 août 1785, par l'intermédiaire d'André Victor Lanteirès il rachète la maison et certains biens à Marianne Amat, fille de Amat Scipion I son grand-oncle (Me Delamorte - Gard IIE 23/342).
- 10 août 1790, il participe à une Division de Censive pour le lieu dit "Le Mas du Noguier" (Me Delamorte - Gard IIE 23/344).
- 16 janvier 1809, François Bondurand assigne Marguerite Bondurand, veuve de Jean VI, et ses enfants, en raison du non paiement, depuis 1802, de la rente de 109 livres 15 sols due par Pierre VI à Bondurand.

Décès de Jean VI, le 13 fructidor an XIII (31 août 1805) à l'âge de 47 ans.

Décès de Marguerite Bondurand, le 15 mai 1834, à l'âge de 80 ans (?), en réalité 76.

Enfants :

XV.1 - Marguerite Amat, née le 19 janvier 1782, Baptisée le 22. Epouse le 4 nivôse an VIII (24 décembre 1798) de **André Donzel,** fils de André Donzel et de Marie Polge, de Belle-Poile.

XV.2 - Marie Amat, né le 3 septembre 1783, épouse de :

1° **Jean Louis Viala** (Cf. 7ème partie).

2° **Scipion Amat** de Libourette (Cf. 7ème partie).

XV.3 - Amat Pierre VIII, *qui suivra 6ème partie.*

XV.4 - Rose Amat, née le 25 pluviôse an II (3 février 1794), épouse de :

1° le 30 novembre 1815, de **Jean Pierre Amat** de Malilières, fils de Pierre Amat et de Suzanne Benoît (Cf. 9ème partie) ;

2° **Jean Louis Chabrier**, fils de Louis Chabrier et de Anne Boschet de Malilières.

XV.5 - Amat François I, *qui suivra 8ème partie.*

Le fruit de l'arbre à pain

6ème partie

Sixième partie

De Amat Pierre VIII aux Amat actuels
(De 1786 à nos jours)

- XV.3 Amat Pierre VIII X 1818 Marie Polge
  - XVI.1 Amat Pierre IX X 1848 Sophie Amat (Cf. 8ème partie)
    - XVII.1 Sophie Amat (décédée en bas âge)
    - XVII.2 Sophie Clémence Amat X 1882 Louis Dumazer
    - XVII.3 Ferdinand Amat
    - XVII.4 Alcide Eugène Amat X 1887 Mélanie Clarisse Richard
    - XVII.5 Albert Camille Amat (décédé en bas âge)
  - XVI.2 François Amat (décédé à 3 ans)
  - XVI.3 Auguste Amat X 1855 Marie-Louise Trossevin
    - XVII.1 Marie-Louise Amat (décédée à 11 ans)
    - XVII.2 Auguste Amat
    - XVII.3 Amat Paul I X 1900 Estelle Martin
      - XVIII.1 Augusta Amat X 1922 Adolphe Daudet
        - XIX.1 Marcel Daudet X 1945 Andrée Vidalenc
          - XX.1 Monique Daudet X 1972 Jacky Domange
            - XXI.1 Arnaud Domange
            - XXI.2 Laurent Domange
            - XXI.3 Julien Domange
          - XX.2 Jean Daudet X Dominique Bondurand (12° partie)
            - XXI.1 Damien Daudet
            - XXI.2 Loic Daudet
            - XXI.3 Fanny Daudet
      - XVIII.2 Lucien Amat X 1927 Yolande Boir
        - XIX.1 Claude Amat (décédé sans postérité)
        - XIX.2 Robert Amat X 1970 Colette Mersadier
          - XX.1 Olivier Amat
          - XX.2 Laure Amat
      - XVIII.3 André Amat X 1940 Marie-Louise Montagne
        - XIX.1 Nicole Amat X 1964 Jean-Claude Rousson
          - XX.1 Muriel Rousson X 1988 Jean Christophe Prost
            - XXI.1 Lucie Rousson
          - XX.2 Nathalie Rousson X 1990 Serge Bonfante
            - XX.1 Baptiste Bonfante
          - XX.3 Pascale Rousson
        - XIX.2 Amat Paul II X 1970 Nicole Spéry
          - XX.1 Anne-Laure Amat
          - XX.2 Guillaume Amat
    - XVII.4 Cyprien Amat
    - XVII.5 Edouard Amat
    - XVII.6 Sophie Amat (décédée à 2 ans)
  - XVI.4 Marie Amat X Augustin Viala
    - XVII.1 Auguste Viala
  - XVI.5 François Amat (décédé sans postérité)
  - XVI.6 Cyprien Amat X 1861 Rosalie Laurent
    - XVII.1 Elie Amat X 1893 Mathilde Bertrand
    - XVII.2 Julie Aline Amat
    - XVII.3 Marie Rosalie Amat X 1890 Jules Flavier
    - XVII.4 Anna Hortense Amat X Auguste Nicolas
    - XVII.5 Léonie Alix Amat (décédée à 13 ans)
    - XVII.6 Abel Ferdinand Amat X 1903 Alphonsine Louise Ferrier
  - XVI.7 Rosalie Amat

XV.3 - Amat Pierre VIII

Né le 5 avril 1786, baptisé à Vialas le 9.
Fils de Jean VI et de Marguerite Bondurand (cf. 5ème partie).
Epoux, le 31 janvier 1818, de **Marie Polge**, fille d'André Polge et de Marie Durand, du Pont-de-Rastel.

Actes :

- 23 janvier 1808, partage des biens de Jean VI entre ses 5 enfants (Me Daudé).
- 26 octobre 1815, Pierre VIII achète à sa soeur Marie sa part de l'héritage paternel (Me Daudé).
- Octobre 1828, Pierre VIII acquitte une contribution de 3,50 francs pour la réparation du Temple du Pont-de-Rastel.
- En 1840, Pierre VIII rembourse à Jean Andréjol du Pont-de-Rastel, gendre de François Bondurand, le capital et les intérêts restant dus de la rente faite par Bondurand père à l'aïeul Pierre VI le 13 août 1776. Le tout est évalué à 4.000 francs.

Décès de Pierre VIII, le 15 octobre 1853.
Décès de Marie Polge, le 17 juin 1882, chez son petit-fils Auguste Viala à Gornier, commune de Génolhac.

Enfants :

XVI.1 - Amat Pierre IX, né le 14 novembre 1821, époux le 26 janvier 1848, de sa cousine **Sophie Amat,** fille de François I et de Jeanne Vidal (Cf. 8ème partie). Pierre IX meurt le 12 janvier 1871. Il aura eu **5 enfants :**

> ***XVII.1 - Sophie Amat,*** née le 16 juin et décédée le 9 août 1851.
> ***XVII.2 - Sophie Clémence Amat,*** née le 18 janvier 1853, épouse le 11 novembre 1882 de ***Louis Dumazer,*** fils de Louis Dumazer et de Virginie Salberge de Vialas.
> ***XVII.3 - Ferdinand Amat,*** né le 24 avril 1856.
> ***XVII.4 - Alcide Eugène Amat,*** né le 18 mai 1859, époux le 30 avril 1887 de ***Mélanie Clarisse Richard,*** fille de Laurent Richard et de Victorine Gervais, demeurant au Martinet de Génolhac.
> ***XVII.5 - Albert Camille Amat,*** né le 15 février 1862 et décédé 27 janvier 1863.

XVI.2 - François Amat, né le 5 janvier 1824 et décédé le 24 janvier 1827.
XVI.3 - Amat Auguste, *qui suit....*
XVI.4 - Marie Amat, née le 23 septembre 1828, épouse de **Augustin Viala** de Gornier. Ils auront un fils : ***Auguste Viala*** né le 20 juillet 1851.
XVI.5 - François Amat, né le 20 août 1830. A exercé le métier de serrurier. Décédé sans postérité le 4 janvier 1851.
XVI.6 - Amat Cyprien, *qui suivra page 28.*
XVI.7 - Rosalie Amat, née le 23 novembre 1836.

XVI.3 - Amat Auguste

Né le 25 juin 1826.
Fils de Pierre VIII et de Marie Polge.
Epoux, le 19 novembre 1855, de **Marie-Louise Trossevin**, née le 14 avril 1831, fille de Jean-Louis Trossevin et de Marie Quinsac, du Pont-de-Rastel (Cf. 14ème partie).
Contrat de mariage, le 18 octobre 1855. Dot de Marie-Louise : 1.105 francs se décomposant ainsi : 600 francs qui lui sont dus par son père (550 francs provenant de reconnaissances dotales de sa mère et 50 francs d'intérêts) ; 150 francs, dus par Victoire Trossevin, veuve Elzière, sa tante, mais que Marie-Louise recevra ultérieurement au décès d'une Marie Trossevin, épouse Légal ; 130 francs, somme à laquelle sont évaluées, une chaîne, une paire de boucles d'oreilles et 2 bagues, le tout d'or ; 225 francs gagnés *par son travail et industrie particulière* (Me Chabert - Papiers de famille).

Actes :

- 9 juin 1855, l'acte de succession de Pierre VIII est passé devant Me Daudé (teneur inconnue).
- 15 octobre 1855, reconnaissance de certaines pièces de terre à Auguste par son frère aîné Pierre IX, suite à la susdite succession (Me Daudé - Gard "Enregistrement")..
- 30 décembre 1855, Auguste donne procuration à son beau-frère, Augustin Viala de Gornier, pour traiter avec Pierre IX au sujet du passif de la susdite succession.
- 16 avril 1868, Auguste emprunte à Joseph Marcelin Dumas, boulanger de Chamborigaud, la somme de 1.000 francs à rembourser dans un délai de 2 ans (Me Murjas).
- 20 mars 1868, Hypolite Amat, fils de Marie Amat, tante d'Auguste, donne quittance à ce dernier de 55,50 francs, intérêts de 1.100 francs restant dû par le père d'Auguste, Pierre VIII, pour la vente à lui faite par sa soeur Marie de sa part d'héritage de leur père commun (Me Mazoyer).
- 12 août 1872, commandement d'huissier à l'encontre d'Auguste pour la dette contractée à Marcelin Dumas le 16 avril 1868, et non remboursée.

Décès d'Auguste, le 1er février 1905.
Décès de Marie-Louise Trossevin, le 23 juin 1900.

Enfants :

XVII.1 - Marie-Louise Amat, née le 21 novembre 1856 et décédée le 3 août 1867.
XVII.2 - Auguste Amat, né le 9 janvier 1859.
XVII.3 - Amat Paul I, *qui suit...*
XVII.4 - Cyprien Amat, né le 5 octobre 1865.
XVII.5 - Edouard Amat, né le 16 septembre 1869.
XVII.6 - Sophie, Marie, Clémence Amat, née le 5 juillet 1871 et décédée le 26 janvier 1873.

XVII.3 - Amat Paul I

Ouvrier-mineur à la Jasse.
Né le 16 juin 1861 .
Fils de Auguste et de Marie-Louise Trossevin.
Epoux, le 23 août 1900 de **Estelle Martin**, née le 1er mai 1877, fille de Frédéric Martin et de Clémence Emilie Soustelle de Tourtoulon, commune de St-Frézal-de-Ventalon.
Contrat de mariage des parents d'Estelle, le 19 août 1868. Dot de Clémence : Une maison située à "Tourtoulon", commune de Saint-Frézal de Ventalon, que lui donne son oncle François Soustelle, d'un revenu annuel déclaré de 10 francs ; habits, linge et dorures. Apport de Frédéric : Suzanne Canonge donne à son fils à titre de préciput 1.000 francs, avec promesse qu'il lui payera les intérêts sa vie durant. (Me Jean Baptiste Hypolite Mazoyer - Papiers de famille).

Actes :

- 1er décembre 1889, Paul I entre à la mine de la Jasse, après son service militaire.
- 10 novembre 1897, Paul I achète par adjudication au Tribunal d'Alès des pièces de terre appartenant à la succession vacante de Pierre Joseph Platon, pour 185 francs.
- 9 août 1898, commandement à Paul I d'avoir à payer 138,90 francs suite à la susdite vente des biens Platon.
- 24 mai et 4 juillet 1906, Paul I vend à Albert dit Abel, fils de François II (Cf. 8ème partie), une pièce de terre pour le prix de 300 francs (Me Massebeuf).
- 1er décembre 1920, Paul I et Estelle Martin achètent à

Jacquette Louise de la Farelle Rebourguil, veuve du Baron Fornier de Clausonne, les propriétés de Donarel délaissées en 1848 par Jean VIII "La Ronde" (cf. 7° partie) (Me Léon Flassier de Nîmes - "Enregistrement Alès).
- 20 mars 1934, Paul I et Estelle Martin font donation de tous leurs biens à leurs trois enfants vivants (Me Massebeuf).
Décès de Paul I, le 29 décembre 1941.
Décès d'Estelle Martin, le 3 août 1964.

Enfants :

XVIII.1 - Amat Augusta, *qui suit...*
XVIII.2 - Marcel Amat, né le 10 juillet 1902 et décédé le 19 août 1920. Il avait été engagé comme manoeuvre aux Mines de la Jasse le 1er février 1917, soit à l'âge de 15 ans.
XVIII.3 - Amat Lucien, *qui suivra même page*
XVIII.4 - Amat André, *qui suivra même page.*

XVIII.1 - Amat Augusta

Née le 17 février 1901.
Fille de Paul I et de Estelle Martin.
Epouse, le 4 septembre 1922, d'**Adolphe Daudet**, né à la Grand-Combe le 9 octobre 1893, fils de Louis Daudet et de Alphonsine Raymond

Actes :

- De 1922 à 1928, ils habitent Marseille où Adolphe exerce son métier de cuisinier.
- 8 septembre 1928, ils achètent un pas-de-porte à la Grand-Combe et créent un restaurant.
- 20 et 25 mars 1934, ils achètent de Jules et Albert Flavier des pièces de terre et un bâtiment à Donarel (Me Massebeuf).
- En 1936, ils achètent une maison à Chamborigaud où ils s'installent après avoir quitté la Jasse, et où ils mourront.
- 11 mars 1940, ils cèdent leur restaurant et viennent habiter à Donarel, puis à la Jasse où Augusta tient un café, tandis qu'Adolphe travaille à la place des mines de La Jasse, effectue des remplacements de garde-barrière, et à la saison d'été effectue un extra en qualité de cuisinier à l'Hôtel Balme de Villefort.
- 26 août 1964, Augusta, devenue veuve, fait donation de tous ses biens à son fils Marcel Daudet.
Décès d'Augusta, le 30 avril 1977.
Décès d'Adolphe Daudet, le 4 juin 1964.

Enfant :

XIX.1 - Marcel Daudet, né le 22 mai 1924 à Donarel, époux le 1er septembre 1945 d'**Andrée Vidalenc**, née le 19 avril 1921, fille de Frédéric Vidalenc et de Louise Mouly de Montfermeil.
Nota : Marcel Daudet fera l'objet d'une fiche détaillée dans la généalogie "Daudet".

Enfants de Marcel Daudet et de Andrée Vidalenc :

XX.1 - Monique Daudet, née le 10 janvier 1947, épouse le 25 mars 1972 de ***Jacky Domange,*** fils de Roger Domange et de Juliette Bargellini. Jacky Domange meurt le 21 mai 1981. Trois **fils** sont nés de ce mariage :

XXI.1 - Arnaud Domange, né le 1er mars 1973.
XXI.2 - Laurent Domange, né le 10 septembre 1975.
XXI.3 - Julien Domange, né le 26 mai 1980.

XX.2 - Jean Daudet, né le 28 mai 1950, époux le 18 septembre 1976 de ***Dominique Bondurand*** fille de Jean-Pierre Bondurand et de Suzanne Cabrière (Cf. 12ème partie). Ils ont trois **enfants :**

XXI.1 - Damien Daudet, né le 5 septembre 1977.
XXI.2 - Loïc Daudet, né le 17 janvier 1979.
XXI.3 - Fanny Daudet, née le 6 janvier 1982.

XVIII.2 - Amat Lucien

Né le 11 avril 1904 à Pont-de-Rastel.
Fils de Paul I et de Estelle Martin.
Epoux, le 19 avril 1927, de **Yolande Boir**, née le 25 juillet 1909, fille de Jules Boir et de Florestine Paradis, de St-Frézal de Ventalon.

Actes :

- 1920, Lucien s'embauche à la mine de la Jasse.
- 1929, après son régiment et un emploi provisoire, il revient à la mine.
- 1955, il prend sa retraite de mineur et est engagé comme garde-champêtre par la commune de Chamborigaud.
- 1967, Lucien fait donation de tous ses biens de Donarel à son fils Robert. Le même acte prévoit l'octroi d'une certaine somme en faveur de Claude, frère de Robert, à la mort de ses parents. Yolande Boir fait aussi donation de ses biens de "La Ponge", commune de St-Frézal de Ventalon, à son fils Robert.
- Avril 1969, Lucien prend sa retraite définitive.
Décès de Yolande : 13 avril 1988.

Enfants :

XIX.1 - Claude Amat, né le 31 décembre 1933, et décédé sans postérité le 1 décembre 1969.
XIX.2 - Robert Amat, né le 16 avril 1947, époux le 10 octobre 1970 de **Colette Mersadier** du Pont-de-Montvert. Robert est employé de banque. Ils ont **deux enfants :**

XX.1 - Olivier Amat, né le 12 mai 1973.
XX.2 - Laure Amat, née le 4 août 1976, épouse le 14 août 1999, de David Gasquez, fils de Jean Gasquez de Balsièges (Lozère)

XVIII.3 - Amat André

Né le 18 mai 1916, à Donarel.
Fils de Paul I et de Estelle Martin.
Epoux, le 20 janvier 1940, de **Marie-Louise Montagne**, née le 22 juillet 1919, fille de Joseph Régis Montagne et de Joséphine Marie Bruchon.
Décès d'André : 10 octobre 1991.

Actes :

- 20 juin 1930, André est embauché comme électricien par Héral de Chamborigaud, puis, plus tard, par Durand de Génolhac.
- 1er mai 1941, il entre à l'Electricité de France à Génolhac.
- Décembre 1947, il est nommé Chef de Secteur EDF à Villefort.
- 1956, il est nommé Chef de Secteur EDF à Vallon-Pont-d'Arc.
- Avril 1971, en retraite, il s'installe avec sa femme à Donarel.

Enfants :

XIX.1 - Amat Nicole, née le 9 septembre 1940 à Donarel, épouse le 5 septembre 1964 de **Jean-Claude Rousson,** inspecteur des Etablissements Casino de Saint-Etienne**.**

Acte :

- Novembre 1984, Nicole et Jean-Claude acquièrent de Jean IX des pièces de terre à Donarel.

Enfants :

XX.1 - Muriel Rousson, née le 4 octobre 1965, épouse le 16 juillet 1988, à Pont de Rastel, de ***Jean Christophe***

Prost, né le 5 février 1964, à Charlieu, fils de Michel Prost et de Michèle Sanerot.

XXI.1 - Lucie Prost, né le 10 avril 1991, à Saint-Etienne.

XXI.2 - Corentin Prost, né le 16 juin 1995.

XX.2 - Nathalie Rousson, née le 30 novembre 1966, épouse le 18 août 1990 ***Serge Bonfante,*** fils d'Antoine Bonfante et de Michelle Fayard.

XXI.1 - Baptiste Bonfante, né le 6 avril 1991.

XXI.2 - Betty Bonfante, née le 15 novembre 1995.

XX.3 - Pascale Rousson, née le 29 décembre 1969.

XIX.2 - Amat Paul II, né le 27 février 1943 à Donarel, époux en 1970 de **Nicole Spéry.** Paul II est cadre technique de la Société IBM. Nicole Spéry est conseillère pédagogique.

Acte :

- Novembre 1984, Paul II et Nicole Spéry acquièrent de Jean IX des pièces de terre à Donarel.

Enfants :

XX.1 - Anne-Laure Amat, née le 19 février 1971, épouse le 26 septembre 1998 *Maurizio Négri.*

XXI.1 - Pierre-Mateo Négri, né le 10 septembre 2000

XX.2 - Guillaume Amat, né le 18 août 1973

XVI.6 - Amat Cyprien

Né le 12 mai 1833.

Fils de Pierre VIII et de Marie Polge.

Epoux, le 4 juillet 1861, de **Rosalie Laurent**, née le 23 décembre 1835, fille de Jean Antoine Laurent et de Jeanne Gervais de Belle-Poile.

Actes :

- 9 juin 1854, Cyprien est au régiment. Il confie par procuration la gestion des biens hérités de ses parents à son frère Auguste.
- 20 et 25 mars 1934, ce sont son gendre et son petit-fils, Jules et Albert Flavier, qui vendront cette propriété à Augusta et Adolphe Daudet.

Décès de Cyprien, le 10 octobre 1898.

Décès de Rosalie Laurent, le 12 janvier 1910.

Enfants

XVII.1 - Elie Amat, né le 14 février 1862, époux le 31 décembre 1892 de **Mathilde Bertrand,** fille de Auguste Bertrand et de Marie Fossat du Pont-de-Rastel.

XVII.2 - Julie Aline Amat, née le 27 mai 1864 et décédée le 20 mars 1885.

XVII.3 - Marie Rosalie Amat, née le 23 janvier 1867, épouse le 27 septembre 1890 de **Jules Flavier,** fils de César Flavier et de Louise Durand du Pont-de-Rastel. Marie Rosalie meurt le 19 août 1930.

XVII.4 - Anna Hortense Amat, née le 12 mai 1869. Epouse le 27 avril 1899 **Auguste Nicolas,** fils de Jean Pierre Nicolas (décédé le 31XII 1893) et de Pauline Gérard (décédée le 6 III 1873). Témoins au mariage : Louis Daudet (arrière-grand père de Marcel Daudet (cf. même partie), Abel Amat (cf. 8° partie), et Jean-Pierre Nicolas, tous du Pont-de-Rastel. Anna Hortense meurt le 20 octobre 1948.

Enfant connu :

XVIII.1 - Georges Emilien Nicolas, né le 20 XII 1903, et décédé à Alès le 11 III 1992.

Origine des Nicolas :

- Jean Etienne Nicolas né vers 1743 (décédé le 13 I 1806) époux de Rose Légal, d'où est issu :

- Jean Pierre Nicolas né vers 1778, époux le 8 XII 1809 de Suzanne Légal, fille d'Antoine Légal et de Marie Polge, d'où est issu :

- Jean Pierre Nicolas, né le 15 II 1817, père d'Auguste Emile Nicolas l'époux d'Anna Hortense Amat.

XVII.5 - Léonie Alix Amat, née le 25 janvier 1872 et décédée le 19 janvier 1885.

XVII.6 - Abel Ferdinand Amat, né le 22 janvier 1876, époux le 25 mars 1903 d'**Alphonsine Louise Ferrier,** fille d'Auguste Ferrier et de Louise Fages.

7éme partie

Septième partie

De Amat Jean V à Amat Jean VIII, dit "La Ronde"
(De 1712 à 1850)

XIII.1 Amat Jean V (X) 1743 Anne Passebois
- XIV.1 Amat Pierre VII (X) 1763 Marie Roure
  - XV.1 Amat Jean VII (X) 1786 Rose Roure
    - XVI.1 Amat Jean VIII (X) 1820 Marie Felgerolle
      - XVII.1 Victoire Amat (décédé à 10 jours)
      - XVII.2 Jean Frédéric Amat
      - XVII.3 Rosalie Amat
      - XVII.4 Virginie Amat
      - XVII.5 Auguste Amat
      - XVII.6 Jean Louis Amat
      - XVII.7 Paulonie Amat
    - XVI.2 Rose Amat
    - XVI.3 Jean Pierre Amat (X) 1822 Suzanne Malachane
    - XVI.4 Scipion Amat (X) Rose Chapon
    - XVI.5 Marie Amat (X) 1823 Louis Michel
    - XVI.6 Augustin Amat
  - XV.2.3 Marie Amat (2 enfants, même prénom, dont une décédée en bas âge)
  - XV.4 Jeanne Amat
  - XV.5 Jean Pierre Amat
  - XV.6 Pierre Amat (X) 1817 Marie Gervais
    - XVI.1 Jean Pierre Amat
    - XVI.2 Victor Frédéric Amat
    - XVI.3 Pierre Auguste Amat (décédé sans postérité)
    - XVI.4 Jeanne Marie Amat
    - XVI.5 Pierre Félix Amat
    - XVI.6 Cyprien Amat
    - XVI.7 Pierre Victor Amat
  - XV.7 Amat Scipion II (X) 1809 Suzanne Martin - (XX) Suzanne Pit
- XIV.2 François Amat (sans postérité)
- XIV.3 Anne Amat
- XIV.4 Jean Pierre Amat
- XIV.5 Scipion Amat (X) Suzanne Felgeirolle
  - XV.1 Scipion Amat (X) 1809 Anne Arnal - (XX) 1820 Marie Amat
    - XVI.1 (1er lit) Anne Amat (décédée à 20 mois)
    - XVI.2 (1er lit) Scipion Amat (décédé à 4 ans)
    - XVI.3 (1er lit) Augustin Amat
    - XVI.4 (1er lit) Jean Louis Amat
    - XVI.5 (1er lit) Anne Marie Amat (décédée à 1 an)
    - XVI.6 (2ème lit) Scipion Amat
    - XVI.7 (2ème lit) Hipolite Amat
  - XV.2 Jean Amat (X) 1813 Suzanne Romieu
    - XVI.1 Louise Emilie Amat
    - XVI.2 Jeanne Virginie Amat (décédée en bas âge)
    - XVI.3 Jean Armand Amat (décédé à 19 ans)
    - XVI.4 Marie Louise Amat (décédée à 1 an 3 mois)
    - XVI.5 Jeanne Virginie Amat (X) 1843 Baptiste Cyprien Coulet
    - XVI.6 Marie Louise Amat (X) 1845 Frédéric Platon
    - XVI.7 Hypolite Frédéric Gédéon Amat (décédé à 10 ans)
    - XVI.8 Marie Adélaïde Amat (décédée à 15 ans)
    - XVI.9 Victoire Amat (décédée en bas âge)
- XIV.6 Augustin Amat
- XIV.7 Jeanne Amat (X) 1773 Jean Viala
  - XV.1 Jean François Viala (X) Françoise Brignan
  - XV.2 Jean Louis Viala (X) 1807 **Marie Amat (Cf. 5° Partie)**
  - XV.3 Marie Viala (X) 1798 Jean Passebois

XIII.1 - Amat Jean V

Né à Soustelle, baptisé catholique le 21 décembre 1712.
Fils de Pierre V et de Jeanne Thérond (Cf. 5ème partie).
Epoux de **Anne Passebois**, fille de Pierre Passebois et de Anne Bastide de la Salle, paroisse de Vialas. Mariage béni au "Désert" par la Pasteur Jean Roux le 1er février 1743.
Contrat de mariage, le 4 décembre 1742. Dot de Anne :200 livres pour ses droits de légitime maternels ; 550 livres et un cabinet bois noyer évalué 30 livres, du légat paternel (Testament du 14 mai 1734, reçu par Me Nicolas de Chalap). Anne se constitue de son chef en la somme de 400 livres consistant en épargnes et cabaux qu'elle a en son particulier.
Apport de Jean Amat : Pierre V et Jeanne Thérond dont donation à leur fils de la totalité de leurs biens, meubles et immeubles, sous réserves : des fruits des biens donnés ; de la légitime de leurs autres enfants : Pierre, Marguerite et Françoise ; de 12 livres pour en disposer en oeuvres pies. Est non compris dans cette donation, un métier à faire des bas que Pierre V possède chez Jean Dumazer du Rastel. (Me Lanteirès - Gard IIE 23/305).

Actes :

- 3 août 1753, Jean V fait une reconnaissance féodale à Jean-Baptiste de Roche.
- 7 décembre 1757, Jean V et son frère Pierre VI transigent au sujet de la légitime de Pierre VI.
- Les autres "actes" de Jean V sont communs avec son fils Pierre VII.

Enfants :

XIV.1 - Amat Pierre VII, *qui suit...*
XIV.2 - François Amat, né à Donarel le 20 janvier 1749, baptisé au Temple de Vialas le 2 février. Décédé chez son frère Scipion à Libourette le 11 juin 1809. Resté célibataire.
XIV.3 - Anne Amat, née à La Salle le 27 janvier 1751, baptisée à Vialas le 1er février.
XIV.4 - Jean Pierre Amat, né à La Salle le 29 novembre 1754, baptisé à Vialas le 30 décembre.
XIV.5 - Scipion Amat, *qui suivra page 31.*
XIV.6 - Augustin Amat, né à Donarel le 7 mai 1756, baptisé à Vialas le 14.
XIV.7 - Jeanne Amat, épouse de **Jean Viala,** fils de Louis Viala et de Louise Mathieu de Libourette. Mariage béni au Temple de Vialas le 21 juillet 1773. Jeanne Amat est décédée à Nojaret le 15 mai 1839, à l'âge de 83 ans. **Trois enfants** sont connus :

> ***XV.1 - Jean François Viala,*** qui aurait épousé, en 1807, ***Françoise Brignan,*** fille de François Brignan et de Marguerite Labaume (?), de Massufret.
> ***XV.2 - Jean Louis Viala,*** époux, en octobre 1807, de ***Marie Amat,*** fille de Amat Jean VI et Marguerite Bondurand de Donarel (Cf. 5ème partie).
> ***XV.3 - Marie Viala, é***pouse le 14 messidor an 6 (16 juillet 1798), ***Jean Passebois,*** fils de François Passebois et de Marie Platon de Génolhac.

XIV.1 - Amat Pierre VII

Né le 13 décembre 1743. Baptisé au Temple de Vialas le 25 décembre. Présenté par Jean Amat son grand-père et Anne Bastide sa grand-mère.
Fils de Amat Jean V et Anne Passebois.
Epoux de **Marie Roure**, qui serait née en 1733 (?) d'après son acte de décès. Fille de Jean Roure et de Sylvie Roure, de Tréméjols. Mariage béni par le pasteur de Vialas le 24 février 1763.
Décès de Marie Roure, le 29 avril 1806, âgée de 73 ans.
Décès de Pierre VII, le 22 décembre 1827, âgé de 87 ans (selon acte de décès. En réalité âgé de 84 ans).

Actes
concernant Pierre VII,
et parfois son père Jean V :

- 25 février 1767, Louis Ginoux cède à Jean V et Pierre VII la locatairie perpétuelle des biens Roure de Donarel (Me Nicolas de Chalap).
- 6 août 1773, Pierre VII se déclare débiteur de Jean Polge du Mas de Lafont pour la somme de 199 livres.
- 30 septembre 1773, trois huissiers de justice recherchent, au nom du Roi, Pierre VII pour une dette de 152 livres 15 sols due à Joseph de Leyris de Génolhac. Ils ne trouvent que son père, Jean V, qui ignore où est son fils. Jean V transigera quelques jours plus tard avec Joseph de Leyris.
- 10 février 1774, Jean V et Pierre VII confessent devoir à Jean Antoine Bondurand, coutelier du Pont-de-Rastel, la somme de 299 livres. Hors d'état de rembourser, ils donnent à titre d'engagement à Bondurand une pièce de terre appelée "Ronc Courbier" dont Bondurand jouira jusqu'à complet paiement de la dette (Me Hilaire Daudé).
- 28 novembre 1775, le bail judiciaire des fruits de la propriété de Jean V et Pierre VII, qui est entre les mains de leur frère et oncle Amat Pierre VI, est cédé par ce dernier à Joseph Trossevin de Génolhac (Cf. 5ème partie).
- 4 juillet 1776, Jean V et Pierre VII subrogent à Jean Antoine Bondurand la locatairie perpétuelle qu'ils tiennent de Louis Ginoux (Me Daudé). Cet acte a du être suivi d'un autre, car les biens concernés sont restés en grande partie dans la famille de Pierre VII.
- 21 octobre 1777, le bail judiciaire des fruits de la propriété de Jean V et Pierre VII est acquis par Louis Jourdan de Vialas (Me Delamorte - Gard IIE 23/338)..
- 21 juin 1778 pour essayer de se libérer de leurs dettes, Jean V et Pierre VII vendent, après en avoir demandé l'autorisation à Monseigneur le Vicomte de Saint-Priest, Intendant de la Province de Languedoc (ils sont protestants), à Jean Polge, fils d'André de Corniaret, la pièce de terre appelée les Combes et la Fayolle. (Me Delamorte)
- 9 juillet 1778, Pierre VII emprunte 300 livres à Jean Antoine Bondurand, et les remet à Marie Ginoux. Cette somme représente les cas dotaux de Marie Broussagues, mère de Marie Ginoux, qui lui furent reconnus sur les biens cédés à Jean V et Pierre VII par feu Louis Antoine Ginoux, père de Marie. (Me Delamorte)
- 9 octobre 1778, Jacques Roure de Tréméjols transporte à Amat Pierre VI la somme de 1080 livres qui lui est due par Jean V et Pierre VII. Ces derniers cèdent en compensation à leur frère et oncle certaines pièces de terre (Cf. 5ème partie).
- 19 octobre 1778, Pierre VII vend, à son oncle Amat Pierre VI et à Jean Polge de Corniaret, de la feuille de mûriers afin d'acquitter ses dettes à Jean Antoine Escalier d'Alais, au Seigneur de Laubarède du Rastel et à Benoît des Bouzèdes (Cf. 5ème partie).
- 15 juillet 1779, vente et subrogation de pièces de terre par Jean V et Pierre VII à Jean Polge de Corniaret, en compensation de dettes contractées (Me Lamorte - Gard IIE 23/339).
- 6 nivôse an III (26 décembre 1794), toujours hors d'état de rembourser sa dette de 299 livres, Pierre VII cède définitive-

ment à Jean Antoine Bondurand la pièce appelée "Ronc Courbier" (Me Lamorte).

Enfants :

XV.1 - Amat Jean VII, dit "La Ronde", *qui suit....*

XV.2 - Marie Amat, née à Donarel le 9 décembre 1763, baptisée à Vialas le 16. Parrain et marraine : Amat Jean V son grand-père et Marguerite Roure sa tante. Décédée sans doute en bas âge, car...

XV.3 - Marie Amat, née à Donarel le 14 février 1768, Baptisée à Vialas le 1er mars. Parrain un Pierre Amat.

XV.4 - Jeanne Amat, née à Donarel le 18 février 1771, baptisée à Vialas le 24 mars. Parrain et marraine : Jacques Roure et une Jeanne Amat.

XV.5 - Jean Pierre Amat, né à Donarel le 14 juin 1774, baptisé à Vialas le 17 juillet. Parrain et marraine : Jean Quet et Anne Roure.

XV.6 - Pierre Amat, né à Donarel le 13 juin 1777, baptisé à Vialas le 29. Epoux de **Marie Gervais,** fille de Jean Gervais et de Marie Jourdan du Fesc. Mariage béni à Vialas le 7 décembre 1817. Ils auront **7 enfants**, tous nés au Fesc **:**

XVI.1 - Jean Pierre Amat, né le 20 juillet 1819.
XVI.2 - Victor Frédéric Amat, né le 8 mars 1822.
XVI.3 - Pierre Auguste Amat, né le 28 avril 1823. Décédé le 9 août 1846.
XVI.4 - Jeanne Marie Amat, née le 31 juillet 1824.
XVI.5 - Pierre Félix Amat, né le 8 juin 1826.
XVI.6 - Cyprien Amat, né le 5 janvier 1828.
XVI.7 - Pierre Victor Amat, né le 20 juillet 1831.

XV.7 - Amat Scipion II, né le 5 janvier 1781. Epoux de :

1° le 9 mars 1809, **Suzanne Martin**, fille de François Martin et de Marie Martin. Suzanne est née en 1786 et décédée le 17 mars 1814.

2° **Suzanne Pit**, fille de Pierre Pit et de Suzanne Verdelhan. Elle est née en 1785 et décédée le 4 juin 1858.

Décès de Scipion II le 27 mars 1863 à Pont-de-Rastel, âgé de 82 ans.

Actes de Scipion II :

- Octobre 1828, Scipion II acquitte une contribution de 1,50 francs pour la réparation du Temple de Pont-de-Rastel.
- 13 juillet 1832, il vend, aux futurs bénéficiaires de l'eau du canal de Donarel, le droit d'établir une prise d'eau et de creuser le canal dans sa propriété.
- Avant 1848, vend sa propriété de Donarel à Pierre VIII et François I et s'installe à Pont-de-Rastel.

XV.1 - Amat Jean VII dit “La Ronde”

Né à Donarel le 1er janvier 1762. Baptisé à Vialas le 4. Parrain : son grand-père Amat Jean V. Marraine : Marguerite Platon, épouse Gervais de Belle-Poile.

Fils de Pierre VII et de Marie Roure.

Epoux, le 22 novembre 1786, de **Rose Roure**, fille de Jean Charles Roure et de feue Rose Platon, de Belle-Poile.

Contrat de mariage : Dot de Rose : Tous ses biens présents et à venir consistant *uniquement en ses droits de légitime du chef maternel, sans qu'elle puisse se préjudicier en façon quelconque au droit qu'il* (Jean Charles Roure, le père) *a de jouir entièrement le quart des fruits des biens laissés par feue Rose Platon, son épouse, ni aucun de ses autres droits*..., et sans cette assurance il n'aurait pas donné son consentement au mariage. Apport de Jean : Pierre VII donne à son fils 150 livres au titre de légitime paternelle ; Marie Roure fait donation à son fils de tous ses biens, sous réserve des fruits sa vie durant et celle de son mari, et des légitimes maternelles de ses autres enfants. (Me Charles Lamorte - Gard IIE 23/342).

Décès d'Amat Jean VII le 23 août 1845.

Actes :

- 5 octobre 1780, il habite Brouzet (sans doute les Alès), et donne quittance, autorisé par son grand-père Jean V de Donarel, à Etienne Martin du Mas de la Salle, paroisse de Vialas, pour une somme de 15 livres représentant la portion compétente des droits successifs de feu Pierre Passebois, dit "Bastide”, beau-père de Jean V.

Enfants :

XVI.1 - Amat Jean VIII, *qui suit..*

XVI.2 - Rose Amat, née le 22 thermidor an II (9 avril 1793).

XVI.3 - Jean Pierre Amat, né le 25 pluviôse an VI (13 février 1798). Epoux le 19 septembre 1822 de **Suzanne Malachane,** née le 9 brumaire an VIII (31 octobre 1799), fille de feu Jean Malachane et de Suzanne Roméjon de ChampLong de Lozère**.**

XVI.4 - Scipion Amat, né le 4 brumaire an IX (26 Octobre 1800), époux de **Rose Chapon.**

XVI.5 - Marie Amat, née le 15 pluviôse an XII (5 février 1804) épouse le 13 juin 1823 de **Louis Michel.**

XVI.6 - Augustin Amat, né le 5 frimaire an XIV (26 novembre 1805).

XVI.1 - Amat Jean VIII, "La Ronde"

Né le 2 novembre 1792.

Fils de Jean VII et de Rose Roure.

Epoux, le 30 avril 1820, de **Marie Felgerolle**, née le 26 mai 1793, fille de Jean Felgerolle et de Jeanne Malachane de Champlong de Lozère. Mariage célébré à la Mairie du Pont-de-Montvert le 30 avril 1820.

Actes :

- Octobre 1828, acquitte une contribution de 5 francs pour la réparation du temple de Pont-de-Rastel.
- 19 Juillet 1844, il emprunte 15.000 francs à Antoine Amédée de Sambucy de Meyruès (Aveyron).
- 25 février 1851, en raison de cette dette demeurée impayée, sa propriété de Donarel est vendue par voie de justice devant le Tribunal d'Alès, et attribuée à Monsieur de la Farelle Rebourguil, père de la Baronne de Clausonne (Gard 7 U 2 35)

Il quitte Donarel pour Saint-Sauveur-de-Cruzière (Ardèche), puis Uzès.

Enfants nés à Donarel :

XVII.1 - Victoire Amat, née le 16 et décédée le 26 avril 1824.

XVII.2 - Jean Frédéric Amat, né le 1er mai 1826.

XVII.3 - Rosalie Amat, née le 9 janvier 1828

XVII.4 - Virginie Amat, née le 20 décembre 1829**.**

XVII.5 - Auguste Amat, né le 4 avril 1832.

XVII.6 - Jean Louis Amat, né le 15 décembre 1833.

XVII.7 - Paulonie Amat, née le 4 août 1836.

XIV.5 - Scipion Amat

de Libourette

Né à La Salle le 25 juin 1756. Baptisé à Vialas le 18 juillet. Parrain : François Passebois, grand-oncle maternel. Mar-

raine : Suzanne Elzière, veuve de Jean Bonijol du Martinet, paroisse de Vialas.
Fils de Amat Jean V et Anne Passebois.
Epoux de **Suzanne Felgeirolle**.
Il s'installe à Libourette où il mourra le 2 décembre 1837. Il est employé au mines de Vialas.

Enfants :

XV.1 - Scipion Amat, né à Libourette le 28 mai 1786. Baptisé à Vialas le 8 juin. Epoux de :

1° Le 25 mars 1809, **Anne Arnal**, fille de Pierre Arnal et de Anne Pellecuer de Castagnols. Anne mourra le 28 février 1818.

2° Le 4 avril 1820, **Marie Amat**, fille de Amat Jean VI et Marguerite Bondurand de Donarel. Veuve de Jean Louis Viala (Cf. 5ème partie).

Enfants :

D'Anne Arnal :

XVI.1 - Anne Amat, décédée à 20 mois le 10 juillet 1812.

XVI.2 - Scipion Amat, né le 29 juillet 1812. Décédé le 29 mai 1816.

XVI.3 - Augustin Amat, né le 29 juillet 1812.

XVI.4 - Jean Louis Amat, né le 8 mars 1816.

XVI.5 - Anne Marie Amat, née le 29 janvier 1818. Anne Arnal ne se relèvera pas de ses couches, car elle mourra un mois après.

Anne Marie mourra le 29 mars 1819.

De Marie Amat :

XVI.6 - Scipion Amat, né le 1 juin 1822.

XVI.7 - Hippolyte Amat, né le 25 juillet 1824.

XV.2 - Jean Amat, né à Libourette le 18 mai 1788. Epoux le 24 février 1813 de **Suzanne Romieu,** née le 29 novembre 1786 à Nojaret, fille de Pierre Romieu et Françoise Brignan, de Nojaret.

Enfants :

XVI.1 - Louise Emilie Amat, née le 24 décembre 1813.

XVI.2 - Jeanne Virginie Amat, née le 5 novembre 1815. Sans doute décédée en bas âge.

XVI.3 - Jean Armand Amat, décédé le 13 novembre 1836 à l'âge de 19 ans.

XVI.4 - Marie Louise Amat, née le 31 octobre 1819, décédée le 19 février 1821.

XVI.5 - Jeanne Virginie Amat, née le 22 septembre 1821. Epouse le 7 septembre 1843 de ***Baptiste Cyprien Coulet,*** né le 23 mars 1820, fils de Jean Baptiste Coulet, buraliste, et de Rosette Merle, de Génolhac.

XVI.6 - Marie Louise Amat, née le 20 février 1823. Epouse le 30 juillet 1845 de ***Frédéric Platon,*** né le 28 mars 1824, fils de Victor Platon et de Anne Soleyret de La Planche, commune de Vialas.

XVI.7 - Hippolite Frédéric Gédéon Amat, né le 26 février 1824, décédé le 1 juin 1834.

XVI.8 - Marie Adélaide Amat, née le 20 juin 1825, décédée le 24 avril 1840.

XVI.9 - Victoire Amat, décédée le 10 septembre 1833.

8ème partie

Huitième partie

De Amat François I à Amat Jean IX et descendance
(De 1796 à nos jours)

XV.5 Amat François I X 1825 Jeanne Vidal
- XVI.1 Françoise Amat (décédée à 5 jours)
- XVI.2 Sophie Amat X 1830 Amat Pierre IX (Descendance, cf. 6° partie)
- XVI.3 Amat François II X 1855 Célina Felgeirolle - XX Sophie Fossat
  - XVII.1 (1er lit) Isidore Amat (décédé sans postérité)
  - XVII.2 (2ème lit) Sophie Amat
  - XVII.3 (2ème lit) Albert Amat X Berthe Valantin
    - XVIII.1 Eglantine Amat X Richard
    - XVIII.2 Albertine Amat X Polge
    - XVIII.3 Henri Amat X 1924 Elise Nicolas
      - XIX.1 Amat Jean IX X Jeanne Romestant
        - XX.1 Christine Amat X Brun - XX 1986 François Espuche
        - XX.2 Régine Amat X Rémy Chapelle
          - XXI.1 Delphine Chapelle
          - XXI.2 Fabien Chapelle
        - XX.3 Sylvie Amat X 1986 Dominique Imbert
          - XX.1 Mathilde Imbert
          - XX.2 Pierre Imbert
    - XVIII.4 Blanche Amat X Durand
    - XVIII.5 Franc Amat X Albertine Bourassol
    - XVIII.6 Louis Amat X Lydia Chapelle
    - XVIII.7 Emilien Amat X Doladille
  - XVII.4 (2ème lit) Herminie Alberte Amat X 1898 Fernand Barthélémy
- XVI.4 Victoire Amat (décédée à 18 ans)
- XVI.5 Rosalie Amat X 1859 François Odilon Arnal
- XVI.6 Hortense Amat (sans postérité)
- XVI.7 Marie Amat
- XVI.8 Frédéric Amat X 1874 Léonie Gervais
  - XVII.1 Marthe Nancy Amat
  - XVII.2 Elise Marguerite Amat
  - XVII.3 Louise Marthe Amat
  - XVII.4 Antonie Jeanne Amat
  - XVII.5 Marcel Fernand Amat X une Fossat de Lancise
  - XVII.6 Camille Auguste Amat (décédé à 4 jours)
  - XVII.7 Gustave Louis Amat X Lucie Aurus
  - XVII.8 Juliette Emma Amat

XV.5 - Amat François I

Né le 16 nivôse an IV (6 janvier 1796).
Fils de Amat Jean VI et de Marguerite Bondurand (cf. 5ème partie).
Epoux, le 22 avril 1825, de **Jeanne Vidal**, née le 20 août 1808, fille de Jean François Vidal et de Jeanne Roméjon du Pont-de-Montvert. Scipion Amat de Libourette est le fondé de pouvoir de Marguerite Bondurand (Acte Me Chabert du 13 III 1825).

Actes :

- En 1828, il participe aux frais de réparation du Temple de Pont-de-Rastel par une contribution de 1 franc.
- 26 mai 1880, Jeanne Vidal, veuve, est l'adjudicataire de tous les biens que François I possède à Donarel. Elle ne pourra pas acquitter le prix de l'adjudication.

Décès de François I, le 2 janvier 1879 à l'âge de 83 ans.
Décès de Jeanne Vidal, vers 1900.

Enfants :

XVI.1 - Françoise Amat, née le 26 janvier 1826 et décédée le 31.
XVI.2 - Sophie Amat, née le 30 avril 1830, épouse de son cousin **Amat Pierre IX,** fils de Pierre VIII et de Marie Polge (Cf. 6ème partie).
XVI.3 - Amat François II, *qui suit..*
XVI.4 - Victoire Amat, née le 8 juin 1835 et décédée sans postérité le 7 septembre 1853.
XVI.5 - Rosalie Amat, née le 21 avril 1838, épouse le 12 septembre 1859 de **François Odilon Arnal,** fils de Louis Arnal et de Suzanne Pellecuer, de "Nouveau", commune de Génolhac.
XVI.6 - Hortense Amat, née le 13 avril 1843, et décédée sans postérité le 7 septembre 1865.
XVI.7 - Marie Amat, née le 4 mai 1846.
XVI.8 - Frédéric Amat, né le 19 mai 1848, époux le 14 octobre 1874 de **Léonie Gervais,** fille de Pierre Gervais et de Marie Soulier, de Malilières où viendra s'installer Frédéric. De ce mariage naîtront **8 enfants :**

XVII.1 - Marthe Nancy Amat, née le 3 janvier 1877.
XVII.2 - Elise Marguerite Amat, née le 10 mars 1879.
XVII.3 - Louise Marthe Amat, née le 25 août 1881.
XVII.4 - Antonie Jeanne Amat, née le 5 janvier 1887.
XVII.5 - Marcel Fernand Amat, né le 6 mars 1889, époux d'une Demoiselle ***Fossat*** de Lancise. Il meurt le 25 mars 1963 à Bernis.
XVII.6 - Camille Auguste Amat, né le 13 mars 1892 et décédé le 17.
XVII.7 - Gustave Louis Amat, né le 14 mai 1893, époux de ***Lucie Aurus.*** Il meurt le 22 mai 1964 à Alès.
XVII.8 - Juliette Emma Amat, née le 28 novembre 1893 et décédée le 16 mai 1984.

XVI.4 - Amat François II

Né le 27 novembre 1832.
Fils de François I et de Jeanne Vidal.
Epoux de :

1° le 30 août 1855, **Célina Hortense Felgeirolle**, née le 18 avril 1837, fille de Pierre Daniel Felgeirolle et de Marie Martin du "Cros", commune de St-Andéol de Clerguemort. Contrat de mariage : Dot de Célina : 3.000 francs. Apport de François II : Ses père et mère lui font donation du quart de tous leurs biens, consistant les biens présents : pour Jeanne Vidal en la somme de 800 francs représentant le quart des reprises qu'elle a exercé sur les biens de son mari ; pour François Amat père, la maison acquise de Scipion Amat et une pièce de terre dite "de la Combe" en nature de châtaigneraie, pré, jardins, vigne, mûriers et elzière. Mais François II, en compensation de ce quart donné, devra payer à l'acquit de son père une somme de 2.000 francs aux créanciers qui lui seront indiqués. (Me Mazoyer du Pont-de-Montvert).
Célina meurt le 6 mai 1863.

2° **Sophie Fossat**, née le 14 janvier 1847, fille de Auguste Fossat et de Joséphine Chapon de Malilières.

Décès de François II, le 28 mars 1911.
Décès de Sophie Fossat, le 3 avril 1930.

Enfants :

De Hortense Felgeirolle :
XVII.1 - Isidore Amat, né le 1er décembre 1856. Décédé sans postérité.
De Sophie Fossat :
XVII.2 - Sophie Amat, née le 2 juillet 1869.
XVII.3 - Amat Albert, *qui suit...*
XVII.4 - Herminie Alberte Amat, née le 4 septembre 1877, épouse le 29 novembre 1898 de **Fernand Barthélemy.**

XVII.3 - Amat Albert, dit "Abel"

Né le 11 septembre 1872.
Fils de François II et de Sophie Fossat.
Epoux de **Berthe Valantin.**
Il exerce la profession de boulanger et de négociant en grains à "Robert", près le Pont-de-Rastel

Actes :

- 30 mai 1900, il rachète par voie de justice, devant le Tribunal d'Alès, les biens de François II, Frédéric Amat, son oncle de Malilières, Sophie Amat, sa tante, tous héritiers de Jeanne Vidal, veuve de François I, sa grand-mère, et les biens de Isidore, son frère. L'ensemble de ces biens avaient été saisis par exploit du 24 novembre 1899, en raison de dettes contractées à feu Jean-Pierre Veyras du Pont-de-Rastel.
- 2 janvier 1901, il rachète, pour 1000 francs, des biens à Elie Chabrol et Léonie Dessalien (Me Lacombe).
- 24 mai 1903, il rachète, pour 2500 francs, des biens ayant appartenu à son oncle par alliance, Amat Pierre IX, qui avaient échu à Urbain Veyras de Peyremale. Les vendeurs sont Angeline et Pierre Célestin Veyras (Me Lacombe).
- 24 mai et 4 juillet 1906, il achète, pour 300 francs une pièce de terre à Amat Paul I (Cf. 6ème partie) (Me Massebeuf).
- 13 octobre 1920, il achète, pour 1000 francs, une pièce de terre à Frédéric Chapon, et Minarie Chapon, épouse de Albert Saix.
- 26 juillet 1943, il fait donation de tous ses biens à ses enfants. Henri se voit attribuer la propriété de Donarel, à charge pour lui de dédommager ses deux soeurs, Eglantine et Albertine.

Décès d'Albert, à la Grand-Combe le 25 février 1956.

Enfants :

XVIII.1 - Eglantine Amat, née le 6 septembre 1895. Epouse **Richard.**
XVIII.2 - Albertine Amat, née le 6 septembre 1895. Epouse **Polge.**
XVIII.3 - Amat Henri, né le 9 mai 1898, époux de **Elise Nicolas,** née le 25 mai 1899, fille de Emile Nicolas et de Napolie Chapon du Pont-de-Rastel. Mariés le 4 avril 1924.

(Voir nota ci-après). Henri est boulanger. Il meurt le 5 novembre 1978, laissant **un enfant :**

XIX.1 - Amat Jean IX, q*ui suit...*

Nota : Etat-civil des père et mère de Elise Nicolas, épouse de Henri Amat : Emile Nicolas, né à Pont-de-Rastel le 21 septembre 1870, est le fils de Joseph Nicolas et de Emilie Andréjol (Cf. 10ème partie). Napolie Chapon est née à Chamborigaud le 15 février 1871. Ils se sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts le 9 avril 1891 (Me Lacombe de Chamborigaud)

XVIII.4 - Blanche Amat, née le 18 août 1899. Epouse **Durand.**

XVIII.5 - Franc Amat, époux de **Albertine Bourassol.**

XVIII.6 - Louis Amat, époux de **Lydia Chapelle.**

XVIII.7 - Emilien Amat, époux **Doladille.**

XIX.1 - Amat Jean IX

Né en 1927.
Fils de Henri et Elise Nicolas.
Epoux de **Jeanne Romestant**, née en 1934.
Décès de Jean IX, le 20 août 1985.

Actes :

- En 1984, il fait donation à ses 3 filles de ses propriétés de Donarel et de Pont-de-Rastel.
- Fin 1984, il vend au nom de ses filles des pièces de terre sises à Donarel, à Nicole Amat et Jean Claude Rousson, et à Amat Paul II, enfants d'André Amat (Cf. 6ème partie).

Enfants :

XX.1 - Amat Christine, née en 1956, épouse de :
1° **Brun**, dont elle divorce avec **un enfant :**
XVIII.1 - Johan Brun.
2° en décembre 1986, **François Espuche**, menuisier à l'Arbousset, commune de Chamborigaud.

XX.2 - Amat Régine, née en 1958, épouse de **Rémy Chapelle,** dont sont issus **2 enfants :**

XIX.1 - Delphine Chapelle.
XIX.2 - Fabien Chapelle.

XX.3 - Amat Sylvie, née en 1963, épouse le 28 août 1986 de **Dominique Imbert,** d'où est née :

XIX.1 - Mathilde Imbert, née le 14 février 1986.
XIX.2 - Pierre Imbert, né le 6 mai 1989.

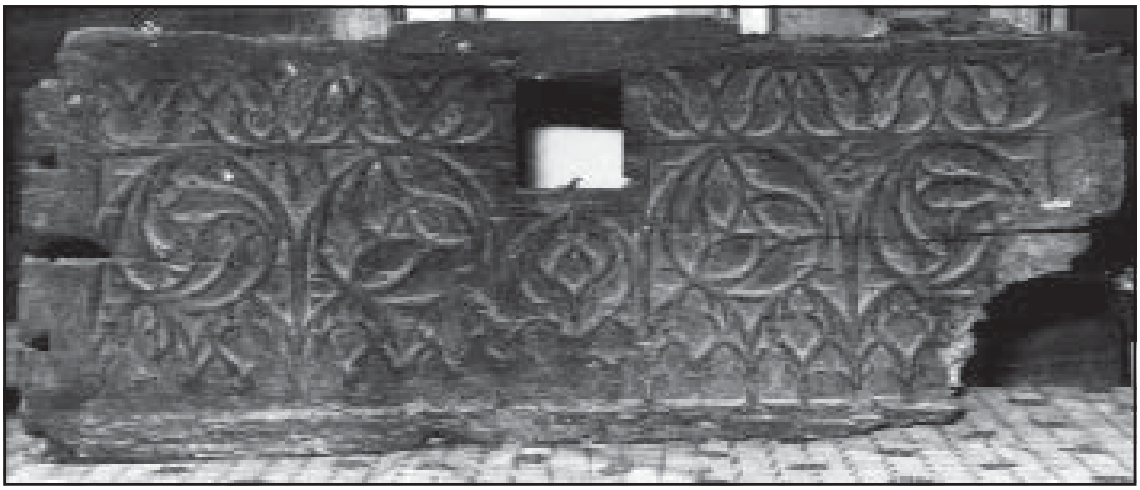

Devant de coffre du 15°

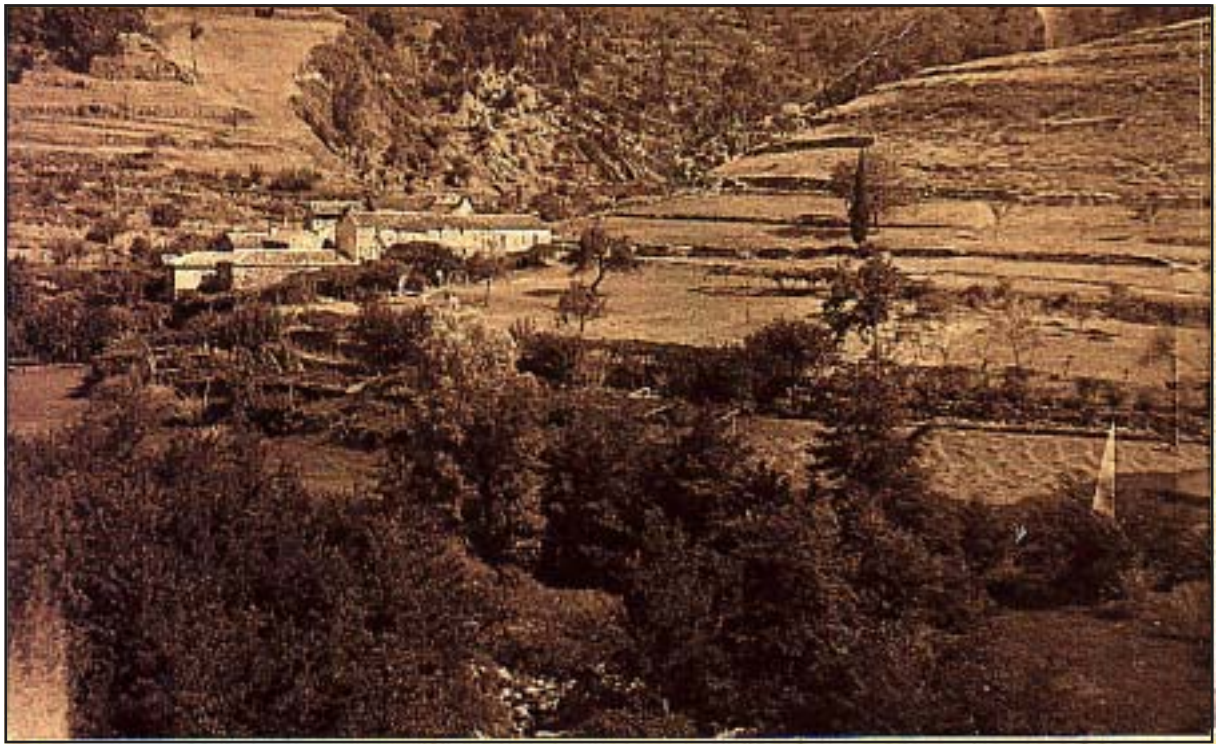

Donarel

9ème partie

Neuvième partie

De Amat Pierre III à Jean Antoine Bondurand, et à nos jours (De 1654 à 1990)

X.3 Amat Pierre III (X) 1656 Jeanne Genson
- XI.1 Amat Louis (X) 1681 Catherine Gazaix
  - XII.1 Pierre Amat
  - XII.2 Jeanne Amat (X) François Felgerolle
  - XII.3 Suzanne Amat (X) 1723 Pierre Fabre
  - XII.4 Antoine Amat
  - XII.5 Elisabeth Amade
  - XII.6 Jean Amat
    - XIII.1 Louis Amat
  - XII.7 Louise Amat
  - XII.8 et 11 (Deux) Marie Amat
  - XII.9 Françoise Amat
  - XII.10 Magdeleine Amat
- XI.2 Jeanne Amat (X) 1690 Jean Chabrol
- XI.3 Marguerite Amat (X) 1680 Jean Nogaret (cf. 13° partie)
- XI.4 Madeleine Amat (X) 1694 Antoine Pantostier
  - XII.1 Jeanne Pantostier (X) 1713 Pierre Larguier
    - XIII.1 Jacques Larguier (X) 1749 Jeanne Fabrègue
      - XIV.1 Pierre Larguier (X) 1788 Anne Bondurand
      - XIV.2 Marie Larguier (X) 1782 Augustin Dumazer
        - XV.1 Marguerite Dumazer (X) 1821 Ferdinand Hours
          - XVI.1 Jean Baptiste Hours (X) Rosalie Rouquette et descendance jusqu'à Jean Vigne
          - XVI.2 Clemence Hours (X) Auguste Louis Leyris et descendance jusqu'à Roger Bonnet
- XI.5 Françoise Amat (X) 1697 Jacques Pantostier
  - XII.1 Jeanne Pantostier (X) 1718 Jean Antoine Bondurand
    - XIII.1 Louise Bondurand (X) 1739 Pierre Benoit
    - XIII.2 Jeanne Bondurand (X) 1744 Pierre Polge
    - XIII.3 Jean Antoine Bondurand (X) 1750 Marguerite Veyras
      - XIV.1 Jeanne Bondurand (X) Pierre Veyras - (XX) Jean Servier
      - XIV.2 Rose Bondurand (X) 1754 Pierre Fossat
      - XIV.3 Marguerite Bondurand (X) Amat Jean VI (cf. 5° partie)
      - XIV.4 Marie Bondurand (X) 1788 Jean Andréjol (cf. 10° partie)
      - XIV.5 Françoise Bondurand (X) François Bondurand (cf. 10° partie)
    - XIII.4 Joseph Bondurand (X) 1776 Jeanne Ponge
    - XIII.5 Antoine Bondurand (X) 1758 Françoise Sylvain
    - XIII.6 Jean Bondurand (X) Gabrielle Sylvain
    - XIII.7 Louis Bondurand
- XI.6 Isabeau Amat (X) 1700 Francis Saix
- XI.7 Jean Amat (X) 1708 Rose Bondurand, 6 enfants dont...
  - XII.1 Jacques Amat (X) 1742 Rose Vigne - (XX) Suzanne Richard
    - XIII.1 (1er lit) Pierre Amat (X) Marianne Polge - (XX) Suzanne Benoit
      - XIV.1 (1er lit) Jean Pierre Amat
      - XIV.2 (2° lit) Pierre Amat (X) Rose Amat (cf. 5° partie)
      - XIV.3 (2° lit) François Amat (X) Rose Andréjol - (XX) Marguerite Ponge
    - XIII.2 [1er lit] Jean Amat
    - XIII.3 [2° lit] Jacques Amat
    - XIII.4 [2° lit] Jeanne Amat
    - XIII.5 [2° lit] Suzanne Amat
    - XIII.6 [2° lit] Rose Amat
    - XIII.7 [2° lit] Elisabeth (ou Isabeau ?) Amat

X.3 - Amat Pierre III

Rentier à Pont-de-Rastel, puis à la métairie "Pujol" de Chambovernes.
Fils de Jean II et de Françoise Dayres (cf. 4ème partie).
Epoux le 13 novembre 1656 de **Jeanne Genson**, fille de feu Jean Genson et de Jacquette Chaponne, du Pont-de-Rastel. Contrat de mariage : Dot de Jeanne, 91 livres : 30 livres dues par Jean Trabuc ; 11 livres 10 sols dues par Guillaume Légal du Gravas ; 30 livres dues par Jean Ronzier, Marchand du Pont-de-Rastel ; 20 livres argent qu'elle donne à son fiancé. Jacquette Chaponne fait donation à sa fille de tous ses biens meubles et Immeubles. (Me Jean Amat - Gard IIE 28/69).

Actes :

- 23 août 1657, il transige avec son frère Amat Jean III au sujet de ses légitimes (Cf. 4ème partie).
- 30 décembre 1678, il arrente le "Mas Pujol" à Antoine Leyris. Rente annuelle de : 140 livres argent ; 12 charges de vin pur et bouilli ; 15 salmées de châtaignes blanches (2 de dalphinenches, les autres de communes) ; de 2 en 2 ans, une carte de prunes sèches. (Me Chabert - Gard IIE 23/467).
- 10 février 1683, Pierre III reçoit quittance de 15 livres de Suzanne Benoît, veuve de Pierre Gasaix (Me Chabert - Gard IIE 23/468).
- 8 novembre 1709, Pierre III s'oblige à payer, à Pierre Roure du Pont du Rastel, la somme de 99 livres 15 sols, pour prix de la vente de blé, châtaignes et huile, que Roure a fourni à Pierre III et à son épouse Jeanne Gensonne, pour s'alimenter tous deux depuis la disette arrivée dans ce pays (Me Chabert - Gard IIE 23/473).

Enfants :

XI.1 - Louis Amat, *qui suit..*
XI.2 - Jeanne Amat, épouse le 20 avril 1690 de **Jean Chabrol** du "Gravas" (mariage catholique). Une **fille** connue : ***Anne Chabrol***, née le 29 IV 1692.
XI.3 - Marguerite Amat, 24 ans environ, épouse le 19 juin 1680, de **Jean Nogaret,** 27 ans environ, fils de Mathieu Nogaret et de Marguerite Benoîte, des "Clapouses (contrat 7 avril 1680 Me Leyris - II E 23/272). Célébration de ce mariage en l'Eglise Protestante de Génolhac. (Cf. 13ème partie : "Origine des Nougaret").
XI.4 - Madeleine Amat, *qui suivra page 41.*
XI.5 - Françoise Amat, *qui suivra même page.*
XI.6 - Isabeau Amat, née le 1er avril 1675, baptisée au Temple de Vialas le 10 avril, parrain et marraine : Pierre Amat et Jeanne Amade. Epouse de :

1° le 24 janvier 1698, **André Bonhomme**. Le contrat de mariage sera cancellé (annulé) à la demande d'André Bonhomme le 28 mai 1698.
2° le 13 avril 1700, **François Saix** de Malilières. Dot d'Isabeau : 150 livres gagnées par son industrie, et 135 livres de droits paternels et maternels (Me Chabert - Gard IIE 23/470). Un **enfant** connu : ***Jeanne Saix***, née le 11 VI 1701

XI.7 - Jean Amat, *qui suivra page 40.*

XI.1 - Louis Amat

Cardeur à Chambovernes.
Fils de Pierre III et de Jeanne Genson.
Epoux, le 15 avril 1681, de **Catherine Gasaix** (18 ans), fille de feus Pierre Gasaix et Madeleine Domergue. Contrat de mariage : Catherine procède comme personne libre, n'ayant ni père, ni mère, ni aïeul, ni aucun tuteur ni curateur, et d'âge requis pour contracter ayant 18 ans ou environ. Elle se constitue en tous ses biens présents et à venir. Suzanne Benoîte, 2ème épouse de Pierre Gazais, remet à Catherine l'entier héritage de son père (Testament reçu par Me Bondurand). Apport de Louis : Pierre Amat fait donation à son fils de la moitié de tous ses biens présents et à venir (Me Antoine Leyris - Gard IIE 23/273). Célébration du mariage le 2 juillet 1681 en l'Eglise Protestante de Génolhac. Louis Amat est âgé de 18 ans environ.

Acte :

- 9 mars 1692, Louis est blessé lors d'une querelle avec son cousin Jean Amat fils de Louis Amat frère de Pierre III. C'est le chirurgien Lanteirès qui a pansé Louis des *quelques égratignures*. Jean Amat sera tenu de payer cette intervention (acte de quittance du 12 mars 1692 - Me Chabert).

Enfants :

XII.1 - Pierre Amat, baptisé catholique le 19 octobre 1687.
XII.2 - Jeanne Amat, épouse de **François Felgerolle** du Pont-de-Rastel. Elle est décédée dès 1732.
XII.3 - Suzanne Amat, épouse le 15 septembre 1723 de **Pierre Fabre,** tailleur d'habits à Nojaret, fils de Jean Fabre et de feue Jeanne Arnal.
XII.4 - Antoine Amat, né le 3 février 1690, baptisé catholique le 9.
XII.5 - Elizabeth Amade, baptisé catholique le 14 juillet 1691.
XII.6 - Jean Amat, père d'un fils ***Louis.***
XII.7 - Louise Amat, née le 23 novembre 1693, baptisé catholique le 29.
XII.8 - Marie Amat, née en novembre 1693. Sans doute décédée en bas âge car une autre Marie sera baptisée en 1701.
XII.9 - Françoise Amat, née le 9 décembre 1696. Elle teste le 28 février 1743 : Héritière universelle, Jeanne Ribot, sa petite nièce, fille de Charles Ribot et de Jeanne Felgeirolles.
XII.10 - Magdeleine Amat, née le 17 février 1699, baptisé catholique le 19, *l'eau du baptême lui ayant esté donnée à la maison à cause de quelque nécessité...*
XII.11 - Marie Amat, née le 10 décembre 1701.

XI.5 - Amat Françoise

Née le 14 janvier ou février (?) 1672. Baptisée protestante au Temple de Génolhac, présentée par Jean Amat du Pont-de-Rastel et Marguerite Amade sa soeur.
Fille de Pierre III et de Jeanne Genson.
Epouse, le 21 janvier 1697, de **Jacques Pantostier**, fils de Claude Pantostier et de Maurice Bondurante. Contrat de mariage, reçu Me Chabert. Dot de Françoise : 135 livres de droits paternels et maternels et 135 livres qu'elle a acquises par son travail et industrie tant en argent qu'en bestiaux, denrées et meubles. Maurice Bondurante donne à son fils Jacques 60 livres, plus 100 du legs de Claude Pantostier en son dernier testament.
Jacques Pantostier était maçon. Il meurt entre le 14 mai et le 15 octobre 1702.

Actes :

- 17 mars 1702, quittance d'une dame Dumazer à Jacques Pantostier d'une somme de 55 livres pour le reste du prix de la vente d'une métairie à Chamborigaud. Somme compensée par des travaux effectués par Jacques Pantostier. (S.S.P.)
- 14 mai 1702 reconnaissance de dette privée de Jean Amat, fils de Louis Amat à Jacques Pantostier, d'une somme de 118

livres. (S.S.P)
Testament de Françoise, veuve le 15 octobre 1702. Legs : aux pauvres de la paroisse de Chamborigaud : 1 carte de blé-seigle et 1 carte de millet, en pain que ses héritiers feront cuire et distribuer à la porte de l'Eglise de Chamborigaud, en présence du Prieur. Héritiers universels : Pierre III et Jeanne Genson, ses père et mère, à charge pour eux de remettre l'entier héritage à Jeanne Pantostier, sa fille, quand elle se colloquera en mariage ou aura atteint l'âge de 25 ans, et de la nourrir et entretenir jusque là. (Me Chabert)

Enfant :

XII.1 - Jeanne Pantostier, *qui suit...*

XII.1 - Jeanne Pantostier

Fille de Françoise Amat et de Jacques Pantostier.
Epouse, le 7 juillet 1718, de **Jean Antoine Bondurand**, fils de Louis Bondurand et de feue Jeanne Bondurand. Mariage célébré en l'église Saint-Pierre de Génolhac. Jean Antoine est nouveau catholique, et Jeanne ancienne catholique
Contrat de mariage le 10 mai 1718 : Dot de Jeanne, 550 livres dont 349 livres 16 sols dues par divers débiteurs au père de Jeanne ; plus 100 livres du légat fait dans son testament par la père de Jacques, Claude Pantostier, 60 livres que Maurice Bondurante, mère de Jacques, a donné à son fils lors de son mariage avec Françoise Amat (Cf. supra) et 40 livres 4 sols en meubles, linge de table ou de lit. Soit au total 750 livres 4 sols (Me Chabert).
Jean Antoine est coutelier. Ils habitent le Pont-de-Rastel.

Actes :

- Mémoire concernant les sommes que Madeleine Amat, tante doit à sa nièce Jeanne Pantostier, en tant que veuve d'Antoine Pantostier, héritier de ses père et mère : Claude Pantostier et Maurice Bondurante. Ce mémoire nous apprend que :
  *- le 31 décembre 1694, Claude Pantostier teste ;
  *- Pierre Amat, père de Françoise, est le tuteur de sa petite-fille, Jeanne Pantostier, orpheline de père et de mère.
- 23 octobre 1714, mémoire où André Polge confesse avoir arrenté à Jean Antoine Bondurand une boutique appelée "Le Four", pour 3 ans au prix de 5 livres par an. (S.S.P.)
- 17 décembre 1719, convention au sujet de la dot de Jeanne Pantostier, entre Jean Antoine Bondurand et Jacques Pantostier, fils et héritier d'Anthoine Pantostier et de Madeleine Amat. (Me Delabastide)
- 26 mai 1720, Vente de Joseph Bondurand à Jean Antoine Bondurand d'une maison au Pont-de-Rastel, d'une vigne appelée "vigne de l'aire", d'une châtaigneraie franche dépendant de la Baronnie de Verfeuil appelée "Le Devès", et d'une pièce labeur et mûriers appelée "Le Plo". Prix : 850 livres que Jean Antoine Bondurand payera à Jean Castanier. (Me Lafont)
- 18 août 1720, vente de Jean Bondurand, fils de Louis, à Jean Antoine Bondurand, son frère, d'une maison ruinée au Pont-de-Rastel, pour le prix de 72 livres, partie de la légitime maternelle de Jean Antoine Bondurand, qui reçoit en outre de son frère Jean 191 livres en argent pour compléter cette légitime, suivant le testament de Jeanne Bondurante, leur mère, en date du 1er décembre 1694. Cette pièce nous apprend que les autres enfants de Louis Bondurand et de Jeanne Bondurand sont : Marguerite et Louis, et que Jean Antoine Bondurand a appris son métier de coutelier auprès de Pierre Platon du Pont-de-Rastel. (Me Lafont)
- 5 juillet 1722, quittance d'Antoine Pantostier, maçon de Vern, à Jean Antoine Bondurand, d'une somme de 123 livres pour le prix-fait des réparations d'une maison ruinée au Pont-de-Rastel (Me Lanteirès)
- 3 mai 1728, vente de Joseph Bondurand à Jean Antoine Bondurand , d'une pièce labeur appelée "Le Plo", au prix de 20 livres. (Me Lafont)
- 10 avril 1730, convention entre Jean et Jean Antoine Bondurand, frères, au sujet de la ruelle mitoyenne qui aboutit à la rivière, située entre leurs deux maisons du Pont-de-Rastel. Jean Bondurand avait construit un *membre* de sa maison par dessus la ruelle. (Me Jean Bondurand)
- 25 février 1740, promesse de Jean Antoine Bondurand à son neveu Jean Antoine Bondurand, actuellement militaire, de lui vendre divers outils : enclume fer, une paire de buflets (soufflets), 2 estocs un fer l'autre bois, 3 marteaux 1 grand et 2 petits, pour le prix de 180 livres. (S.S.P.)
- 1er novembre 1740, arrentement de Charles Ribot, teinturier, mari de Jeanne Felgeirolle, à Jean Antoine Bondurand, d'une pièce labourive appelée "Le Plan", pour 9 années, au prix de 4 livres 10 sols par an. Ribot acquitte, par abandon pendant 5 ans du prix de l'arrentement, une partie de la dot de Jeanne Pantostier, provenant d'une dette faite auprès de Jacques Pantostier, père de Jeanne. (Me Lafont)
- 20 juin 1747, convention entre Jean Antoine Bondurand et Antoine Bondurand, oncle et neveu, au sujet d'un chemin à faire praticable dans leurs pièces situées au-dessus du chemin de Légal. (S.S.P.)
- 12 juillet 1748, inventaire adressé par Jean Antoine Bondurand aux Officiers Ordinaires du Marquisat de Morangiès, mandement de Sénéchas, contre Antoine Polge et sa femme Marie Elzière, au sujet d'une fenêtre ouverte par les Polge au-dessus du grenier de Jean Antoine Bondurand.
- 24 décembre 1748, exploit des Officiers du Marquisat de Morangiès condamnant les époux Polge à obturer leur fenêtre.
- 20 septembre 1754, Jeanne Pantostier paye 48 livres à Jean Bondurand, son beau-frère, prix de la feuille de mûrier que Jean Bondurand, hôte du Pont-de-Rastel, a donné à ses neveux: Jean et Antoine Bondurand. (S.S.P.)
- 27 janvier 1759, convention entre Jean Bondurand, agissant au nom de son père Jean Antoine Bondurand, et Antoine Polge, époux de Marie Elzière, au sujet de la fenêtre située au dessus du grenier.

Enfants :

XIII.1 - Louise Bondurand, baptisée catholique le 19 janvier 1718. Epouse le 15 octobre 1739 de **Pierre Benoît,** fils de Jean Benoît et de Marie Polge du "Rieu", paroisse de Chamborigaud.
Contrat de mariage reçu Me Lanteirès. Dot de Louise : 698 livres, y compris 2 bagues d'or évaluées 40 livres et 500 livres d'un précédent contrat avec Jean Légal, cancellé. Les parents de Pierre Benoît lui font donation de tous leurs biens, sous réserves des fruits.
XIII.2 - Jeanne Bondurand, épouse le 24 octobre 1744 de **Pierre Polge** de "Corniaret", fils d'André.
XIII.3 - Jean Antoine Bondurand, *qui suit..*
XIII.4 - Joseph Bondurand, époux le 5 juillet 1776 de **Jeanne Ponge,** fille de Pierre Ponge et de Marguerite Bonijol du Mas de Chaldecoste, paroisse de St-Andéol de Clerguemort.
XIII.5 - Antoine Bondurand, épouse le 14 mai 1758 (Temple de Vialas) **Françoise Sylvain,** fille de François Sylvain

et Simone Troubat.

XIII.6 - Jean Bondurand, époux de **Gabrielle Sylvain.**

XIII.7 - Louis Bondurand, baptisé catholique le 28 IX 1720.

XIII.3 - Jean Antoine Bondurand

Coutelier au Pont-de-Rastel.

Fils de Jean Antoine Bondurand et de Jeanne Pantostier.

Epoux le 7 février 1750, de **Marguerite Veyras**, fille de Pierre Veyras et de Jeanne Amat du Pont-de-Rastel. Le mariage est béni au "Désert" le 27 avril 1750 par le Pasteur Jean Roux.

Contrat de mariage : Dot de Marguerite : 700 livres (626 livres du chef paternel et 74 du chef maternel) ; usage de l'estournel qui est au moulin que Veyras père et fils tiennent à pension du Seigneur de la Ribeyrette pendant 3 jours par semaine, sans porter préjudice audit moulin lorsqu'on fera moudre ou peler du grain, laquelle faculté n'excède pas 20 sols de rente, sans que cette appréciation puisse sous quelque prétexte que ce soit priver, ni exclure, lesdits mariés de la jouissance dudit estournel. Apport de Jean Antoine : Jean Antoine Bondurand et Jeanne Pantostier font donation à leur fils de tous leurs biens, meubles immeubles, outils de coutelier et cabaux sous les réserves : des fruits leur vie durant ; des légitimes des autres enfants, fixées à : 600 livres pour Louis Bondurand, 550 livres pour Antoine Bondurand et pour Joseph Bondurand, 50 livres d'augmentation de la légitime de Jean Bondurand, fixée lors de son mariage. 200 livres qu'ils se réservent pour en disposer en oeuvres pies ou autrement. Les autres enfants pourront continuer à travailler de leur métier de couteliers à la boutique de leurs père et frère, et de se servir des outils (Me Joseph Lanteirès).

Actes :

- 27 septembre 1751, quittance de Jean Bondurand à son frère Jean Antoine Bondurand, de la somme de 550 livres, qui a été constituée à Jean à l'occasion de son contrat de mariage avec Gabrielle Silvain. Cette somme permet à Jean Bondurand d'acquitter certaines dettes. (Me Lanteirès)
- 11 septembre 1754, reconnaissance de dot de Jean Antoine Bondurand à Marguerite Veyras, son épouse, d'une somme de 480 livres qu'il a employé dans son commerce. (Me Soustelle de Portes)
- 11 septembre 1754, obligation de André Roure du Pont-de-Rastel envers Jean Antoine Bondurand, d'une somme de 2218 livres, que Roure dit vouloir employer à acquitter une dette à M. Duvillard, Seigneur de Robiac. En guise d'intérêts, Roure délègue à Jean Antoine Bondurand la pension de 111 livres qui lui est versée par François Nougaret du Martinet du Gravas. (Me Soustelle de Portes)
- du 18 janvier 1762 au 16 septembre 1790, au moins 9 obligations de Dominique Plan, voiturier du Pont-de-Rastel, ou de sa veuve Anne Benoît (7 IX 1784 et suivantes), à Jean Antoine Bondurand, pour un total des sommes de 2045 livres 13 sols, la dernière pour fourniture de grains à Anne Benoît.
- 27 décembre 1762, quittance de 2218 livres à Marguerite Elzière, femme d'André Roure. (Me Lamorte)
- Sans date : supplique de Jean Antoine Bondurand, adressée aux Seigneurs Commissaires du Vingtième, au sujet du prêt de 2218 livres consenti à André Roure. Jean Antoine Bondurand refuse d'acquitter le "vingtième" sur la pension qui servait d'intérêt à ce prêt.
- 13 mai 1763, obligation de 2000 livres de Suzanne Roure, veuve de Jean Castanier, et de Joseph Lanteyrès de Laubarède, aïeule et petit-fils. (Me Lamorte)
- 27 avril 1765, quittance par échange de dettes : Jean Antoine Bondurand est créancier de Sieur Antoine Lanteyrès de Pruneirolles pour une somme, capital plus intérêts (obligation du 8 XII 1755), de 828 livres. Jean Légal, procureur fiscal de Portes, est redevable à Joseph Lafont, Seigneur d'Aiguebelle, d'une somme de 899 livres. Lafont transporte à Bondurand cette dernière créance, et Bondurand lui paye 71 livres (différence entre les deux créances). Antoine Lanteyrès est quitte envers Bondurand, et devient débiteur de Lafont. (Me Joseph André)
- 23 mai 1767, Vente de Jean Roure de Belle-Poile à Jean Antoine Bondurand, d'une pièce de terre (pré, vigne et quelques châtaigniers) appelée "Combeau", située au terroir de Belle-Poile, pour le prix de 857 livres. Jean Roure déclare destiner cette somme à payer la dot de sa belle-soeur, Marie Platon épouse de François Valès, que Rose Platon, épouse de Roure, est tenue d'acquitter . Jean Antoine Bondurand verse immédiatement 357 livres. (Me Lamorte)
- Du même jour, Jean Antoine Bondurand promet à Jean Platon de Belle-Poile de lui donner à locatairie perpétuelle la pièce qu'il vient d'acquérir de Jean Roure. (S.S.P.)
- 11 septembre 1767, quittance de Marie Platon de la somme de 500 livres restant due de sa dot. (Me Delamorte)
- 29 novembre 1768, assignation, opposition et garantie, pour Jean Antoine Bondurand contre Louis Rossière, praticien de Chamborigaud, et Pierre Guiraud du Pont-de-Rastel, relatives à la distribution des biens de ce dernier.
- 15 février 1769, quittance des frères et soeurs de Jean Antoine Bondurand à ce dernier, de 813 livres chacun pour leurs droits de légitime paternels et maternels. (S.S.P.)
- 10 septembre 1769, vente de Jean Roure de Belle-Poile à Jean Antoine Bondurand, d'une pièce de terre (pré avec quelques châtaigniers) appelée "Pré de la Rocque", pour le prix de 200 livres. (S.S.P.)
- 11 septembre 1769, promesse de Jean Antoine Bondurand de céder à locatairie perpétuelle à Jean Roure la pièce de terre qu'il lui a vendu la veille, dans un an et un mois prochain, contre la pension foncière de 5 cartes de châtaignes blanches. Toutefois, si dans 2 ans Jean Roure rembourse le prix de la vente (200 livres), la pension foncière sera éteinte et Roure reprendra son bien (Réméré). (S.S.P.)
- 7 septembre 1770, reconnaissance de dette de Jean Bondurand à Jean Antoine Bondurand, d'une somme de 200 livres. Jean la destine à l'achat d'un bien Trabuc de St-Hypolite. (S.S.P.)
- 13 août 1771, bail à locatairie perpétuelle cédé par Jean Louis Roussel, coseigneur du Pont-de-Rastel, habitant St-Jean de Maruejols, à Jean Antoine Bondurand, d'une pièce de terre (châtaigniers, pré, terre labourive, mûriers) appelée "Le Martel", contre la pension foncière de 40 livres. (Me Coutellier)
- Du même jour, Jean Louis Roussel cède en arrentement à Jean Antoine Bondurand une pièce de terre (terre labourive, mûriers et châtaigniers) appelée "Les Paranettes", pour 7 ans à raison de 60 livres par an. (S.S.P.)
- 20 juillet 1773, quittance de Jean Antoine Bondurand à Antoine Polge d'une somme de 298 livres, relative à une fourniture de lauzes faite par Jean Antoine Bondurand, père, à Jean Polge, père d'Antoine (Me Lanteirès le 21 IX 1750). Jean Antoine Bondurand en profite pour verser à son frère

Antoine du moulin du Rieu 400 livres, pour partie de ses droits de légitime se montant à 800 livres. Le supplément sera payé par Antoine Polge en raison d'une obligation de 398 livres consentie par Jean Polge, père, à Jean Antoine Bondurand, père, le 27 septembre 1744. (Me Lamorte)
- 25 novembre 1774, saisie mobilière à l'encontre de Jean Antoine Bondurand, à la requête de Marianne Vigne, veuve de Jean Guiraud. Objets à saisir laissés sur place : 3 chaudrons cuivre pesant environ 40 livres ; 1 poêle à frire ; 1 bassinoire cuivre ; 1 seau cuivre ; 6 tonneaux vides ; 1 tonneau plein de vin contenant environ 2 charges ; 1 cuve vinaire de 12 charges environ ; 2 cabinets à 2 battants en châtaignier avec serrures ; 8 quintaux de foin ; 2 salmées de millet noir ; 3 salmées de châtaignes. (Huissier : François Félix)
- 2 février 1775, quittance de Louis Bondurand, coutelier au Pont-de-Rastel, et de Joseph Bondurand, coutelier à la Baraquette, à Jean Antoine Bondurand, leur frère, de 813 livres chacun, pour leur droits de légitime. (Me Lamorte)
- 2 janvier 1783, vente de Louis Sévarier, originaire du Pont-de-Rastel, habitant au mas du Fontany, paroisse de St-Martin de Valgalgue, à Jean Antoine Bondurand, d'une pièce de terre (jardins et mûriers) appelée "Les Ribes". (Me Delamorte)
- 22 janvier 1783, déclaration de François Blanc de Génolhac, qui, en échange de la cession des créances sur les biens de feu Pierre Guiraud, promet de faire demeurer Jean Antoine Bondurand hors des recherches au sujet de l'affaire Guiraud (Cf. supra) (S.S.P.)
- 31 octobre 1785, appointement de Jean Antoine Bondurand à Joseph Bondurand, père et fils, pour une somme de 200 livres qu'ils doivent comme étant portée dans le contrat de mariage du fils. (Officiers Ordinaires de Sénéchas)
- 14 septembre 1786, assignation à comparaître en la Cour du Sénéchal de Nîmes, par Joseph Bondurand à Jean Antoine Bondurand, en vue de faire casser l'appointement du 31 octobre 1785. (Louis Reboul, huissier)
- 14 septembre 1786, commandement de Jean Antoine Bondurand à Joseph Bondurand, père et fils, d'avoir à lui payer 1000 livres. (Louis Reboul, huissier)
- 23 novembre 1786, Jean Antoine Bondurand déclare devoir à André Fossat, faiseur de bas de Génolhac, la somme de 50 livres initialement due par Jean Polge du Pont-de-Rastel. (S.S.P.)
- 20 février 1790, obligation de Jean Mathieu Légal, fils de Jean Légal d'une somme de 114 livres 19 sols, arrérages de la pension de 44 livres constituée à la suite de l'acte du 27 avril 1765 (Cf. supra) (Me Delabastide)
- 22 février 1790, Jean Roure de Belle-Poile déclare devoir à Jean Antoine Bondurand la somme de 287 livres. (S.S.P.)
- 28 juillet 1793, remboursement de capital par Jean Antoine Bondurand à Jean Louis Roussel : 880 livres plus 80 livres d'intérêts, pour la pension foncière ayant fait l'objet de l'acte du 13 août 1771 (Cf. supra) (Me Louis Roussel de St-Jean de Maruejols)
- Dernier jour des sans culotides an II, quittance de Jean Servier de Valériscle à Jean Antoine Bondurand, son beau-père, de la somme de 1500 livres, supplément des droits de légitime de Jeanne Bondurand, épouse de Servier. (Me Lamorte)
- 7 pluviôse an III, assignation à comparaître de Jean Platon, faiseur de bas à Belle-Poile, à Jean Antoine Bondurand, François Bondurand son gendre et Françoise Bondurand sa fille, afin que Jean Antoine Bondurand reconnaisse sa signature sur la promesse de bail faite le 23 mai 1767 (Cf. supra). (Joseph Dumazer, huissier)
- 24 pluviôse an III, arrentement de Jean Antoine Bondurand à Jean Platon, fils, de la pièce de terre faisant l'objet de l'acte du 23 mai 1767, pour 99 ans au prix chaque année de 44 livres 4 sols. (Me Lamorte)
- 12 septembre 1810, déclaration et inventaire des meubles apportés par François Bondurand, époux de Françoise Bondurand, dans la maison de son beau-père Jean Antoine Bondurand. (Me Joseph Reboul).
Décès de Jean Antoine Bondurand, au mois d'août 1813.

Enfants :

XIV.1 - Jeanne Bondurand, née le 28 février 1751, épouse de :
1° en 1770, **Pierre Veyras** du Pont-de-Rastel ;
2° en l'an II (1794), **Jean Servier** de Valériscle.

XIV.2 - Rose Bondurand, née le 19 décembre 1754, épouse le 18 juillet 1777 de **Pierre Fossat.**

XIV.3 - Marguerite Bondurand, épouse de **Amat Jean VI** (Cf. 5ème partie).

XIV.4 - Marie Bondurand, née le 22 décembre 1760, épouse le 31 mars 1788 de **Jean Andréjol** du "Mas de Lafont" (Cf. 10ème partie).

XIV.5 - Françoise Bondurand, née le 25 octobre 1769, épouse le 15 avril 1788 de **François Bondurand,** coutelier au Pont-de-Rastel, fils de François Bondurand et de Suzanne Salles (Cf. 10ème partie).

XI.7 - Jean Amat

Baptisé protestant le 5 août 1667 à Génolhac. Ses parrain et marraine étaient : Gilette Fournier (Cf. 10ème partie) et Jean Rigal.
Fils de Pierre III et de Jeanne Genson.
Epoux, le 4 septembre 1708, de **Rose Bondurand**, fille de Jean Bondurand et de Jeanne Brès, de Malilières (*plutôt du Pont-de-Rastel - cf. 12° partie*). Mariage célébré catholique.
Contrat de mariage du 19 juillet 1708 reçu par Me Chabert.
Dot de Rose : 200 livres de droits paternels (en attendant l'acquittement de cette somme Jean Bondurand leur donne une pièce de terre en guise d'intérêts) ; 100 livres de droit maternels (après le décès de Jeanne Brès) ; 1 coffre bois, 1 mouton, 1 brebis. (Gard IIE 23/473, page 25).
Jean Amat s'est installé à Malilières.

Acte :

- 20 février 1723, Jean Amat passe une convention avec son beau frère Joseph Bondurand, au sujet des droits légitimes de Rose sa femme (Jean Pierre Lafont - Gard IIE 28/168).
Testament de Jean Amat, le 9 juillet 1742. Il lègue : 3 livres aux pauvres ; 219 livres, 1 cabinet à 2 portes fermant à clef et 3 brebis à sa fille Jeanne Amat. Il estime que sa fille Rose Amat a été suffisamment dotée lors de son contrat de mariage. Héritier universel : Jacques Amat, son fils.

Enfants :

XII.1 - Jean Amat, baptisé catholique le 9 juillet 1709. Sans doute décédé en bas âge, car un autre Jean Amat a été baptisé en 1720.

XII.2 - Jeanne Amade, baptisée catholique le 19 juillet 1711. Epouse au Temple de Vialas le 30 avril 1743 de **Jean Boschet,** fils de Jean Boschet et Anne Seguin.

XII.3 - Jean Baptiste Amat, baptisé catholique le 10 octobre 1713.

XII.4 - Rose Amat, épouse de **Pierre Platon.**
XII.5 - Jacques Amat, *qui suit..*
XII.6 - Jean Amat, baptisé catholique le 19 avril 1720.

XII.1 - Jacques Amat de Malilières

Fils de Jean Amat et de Rose Bondurand.
Epoux de :
1° le 29 novembre 1742 de **Rose Vignes**, fille de feu André Vignes et d'Anne Veyras de Légal. Dot de Rose : 250 livres et 3 ruches à miel, plus 30 livres, une bague (20 livres), un mouton (6 livres) et une brebis (3 livres).
2° **Suzanne Richard**.
Testament de Jacques Amat, le 24 décembre 1772. Legs : aux pauvres de la paroisse de Génolhac : 2 cartes de châtaignes blanches ; à Jean Amat, fils cadet de son premier mariage : 80 livres ; à Jacques, Jeanne, Suzanne, Rose et Isabeau Amat, enfants issus de son deuxième mariage, et au posthume dont Suzanne Richard pourrait être enceinte : 80 livres ; plus aux 3 plus jeunes de ces enfants : 1 habit de cadis de 3 en 3 ans jusqu'à 15 ans.
A Suzanne Richard, une pension viagère de 30 livres, payable par quartier d'avance à compter du jour du décès du testateur ; plus, 1 salmée de châtaignes fraîches, 4 cartes de sèches, 50 livres d'oignons ; plus la jouissance de la chambre appelée "Le paillier" de son lit garni et d'un coffre ; plus la liberté de prendre du bois et du jardinage pour son usage. Il lui lègue aussi 1 habit de cadis qui lui sera fourni de 3 en 3 ans. Mais tous ces legs seraient sans effet si Suzanne Richard venait à se remarier. Héritier universel : Pierre Amat, son fils aîné, issu de son mariage avec Rose Vignes. (Me de Lamorte - Gard IIE 23/324).

Enfants

De Rose Vignes :
XIII.1 - Pierre Amat, né le 28 mars 1745. Baptisé protestant le 29 mars par le pasteur de Vialas. Parrain et marraine : Pierre Vigne son oncle et Anne Veirac sa grand-mère. Présents au baptême : Pierre Amat de Donarel et Jean Pierre Boschet de Belle-Poile. Epoux :
1° le 5 février 1772, de **Marianne Polge**, fille de Jean Polge et de Jeanne Bondurand de Corniaret. Dot de Marianne : 800 livres. Mariage béni par le pasteur de Vialas le 20 février 1772.
2° le 8 décembre 1784 de **Suzanne Benoît,** fille de Louis Benoît et de Rose Bondurand, du Pont-de-Rastel. Contrat de mariage reçu Me De Lamorte. Dot de Suzanne : 1900 livres. (Gard IIE 23/342, page 21)

Enfants :

De Marianne Polge :
XIV.1 - Jean Pierre Amat, né le 9 avril 1784. Baptisé par le pasteur de Vialas le 10.
De Suzanne Benoît :
XIV.2 - Pierre Amat, né le 31 décembre 1785. Epoux le 30 novembre 1815 de ***Rose Amat,*** fille de Amat Jean VI et Marguerite Bondurand (Cf. 5 ème partie).
XIV.3 - François Amat, né le 10 décembre 1793. Epoux :
1° le 6 avril 1820 de ***Rose Andréjol***, fille de Jean Andréjol et de Marie Bondurand, du Mas de Lafont. (Cf. voir plus haut : enfants de Jean Antoine Bondurand et de Marguerite Veyras).
2° le 20 juillet 1837 de ***Marguerite Ponge,*** née le 9 mai 1811, fille d'André Ponge, huissier, et de Marie Pellecuer, de Soleyrols.

XIII.2 - Jean Amat, né le 14 décembre 1750. Baptisé par le pasteur de Vialas le 29. Parrain et marraine : Jean Roure et Rose Platon, mariés de Belle-Poile.
De Suzanne Richard :
XIII.3 - Jacques Amat, né le 5 septembre 1756. Baptisé par le pasteur de Vialas le 27. Parrain et marraine : Jean Roure et Suzanne Hue de Belle-Poile.
XIII.4 - Jeanne Amat, née le 30 Avril 1759. Baptisée par le pasteur de Vialas le 21 mai. Parrain : Joseph Bondurand du Rastel. Marraine : Jeanne Donzel de Belle-Poile.
XIII.5 - Suzanne Amat, née le 15 juillet 1762. Baptisée par le pasteur de Vialas le 8 août. Parrain et marraine : Jean Antoine Bondurand et sa tante Marie Richard.
XIII.6 - Rose Amat, citée dans le testament de son père
XIII.7 - Elisabeth Amat, née le 2 février 1770. Baptisée par le pasteur de Vialas le 14. Parrain et marraine : Pierre et Elisabeth Gervex (Gervais ?). Peut-être Elisabeth est-elle l'Isabeau citée dans le testament de son père ?

XI.4 - Madeleine Amat

Baptisée au Temple de Génolhac le 2 juin 1665.
Fille de Amat Pierre III et Jeanne Genson.
Epouse le 18 janvier 1694 d'**Antoine Pantostier,** maçon à Chambovernes, fils de Claude Pantostier et Maurice Bondurante.
Le 15 juillet 1694, Anthoine Pantostier donne quittance de 60 livres à son beau-père, suite à son contrat de mariage.

Enfant connu :

XII.1 - Jeanne Pantostier, *qui suit...*

XII.1 Jeanne Pantostier

Epouse le 21 décembre 1713 de **Pierre Larguier** (Me Chabert - II E 23/473), fils de Jean Larguier et Marguerite Benoît, de Chamborigaud. Union dont est issu **Jacques**, *qui suit...*

XIII.1 - Jacques Larguier

Né à Boscavès.
Epoux le 17 octobre 1749 de **Jeanne Fabrègue**, fille d'Antoine Fabrègue et Marguerite Rouquette de Chavaniels paroisse du Collet-de-Dèze. Union d'où sont issus :
XIV.1 - Pierre Larguier, époux le 4 février 1788 d'**Anne Bondurand**, fille de Jean Bondurand et Marianne Chabrier.
XIV.2 - Marie Larguier, *qui suit...*

XIV.2 - Marie Larguier

Epouse le 6 février 1782 **Augustin Dumazer**. Elle décédera à 56 ans le 8 mai 1816. Augustin mourra la 13 octobre 1820. De leur union sera né **Marguerite**, *qui suit...*

XV.1 - Marguerite Dumazert

Née le 17 mars 1798 à St-Julien des Points.
Epouse le 26 avril 1821 de **Ferdinand Hours**, né le 10 décembre 1799 à St-Julien des Points.
Décès de Marguerite : 11 novembre 1869 à St-Julien des Points.
Décès de Ferdinand : 3 juillet 1870 à St-Julien des Points.
Ils ont eu **10 enfants**, dont :
XVI.1 - Jean Baptiste Hours, *qui suit...*
XVI.2 - Clémence Hours, *qui suivra page 42.*

XVI.1 - Jean Baptiste Hours

Epoux en 1849 de **Rosalie Rouquette** , d'où est issue **Eulalie Valérie** *qui suit..*

XVII.1 - Eulalie Valérie Hours

Epouse en 1880 d'**Augustin Cyprien Vigne**, d'où est issue **Louise** *qui suit...*

XVIII - Louise Vigne

Epouse en 1910 de **Léon Vigne**, d'où est issu :
XIX.1 - Jean Vigne.

XVI.2 - Clémence Hours

Née le 9 décembre 1821 à St-Julien des Points.
Fille de Ferdinand Hours et Marguerite Dumazert.
Epouse le 8 octobre 1840 de **Auguste Louis Leyris**, né le 6 avril 1821 à Ste-Cécile d'Andorge.
Décès de Clémence : 3 mai 1901 à Ste-Cécile d'Andorge.
Décès d'Auguste Louis : 3 juillet 1870 à Ste-Cécile d'Andorge.
Ils ont eu 10 enfants, dont **Philippine** *qui suit..*

XVII.1 - Philippine Leyris

Née le 29 février 1853 à Ste-Cécile d'Andorge.
Epouse le 24 février 1876 de **Frédéric Bonne**t, né le 13 mars 1839 à Chamborigaud, fils de Louis Bonnet et Marie Rose Rouger.
Décès de Philippine : 16 avril 1896 à Ste-Cécile d'Andorge.
Décès de Frédéric : 29 juillet 1918 à Ste-Cécile d'Andorge.
Ils ont eu 9 enfants, dont **Emile** *qui suit..*

XVIII.1 - Emile Bonnet

Né le 30 janvier 1890 à Ste-Cécile d'Andorge.
Epoux le 17 septembre 1921 de **Berthe Dumas**, née le 27 juillet 1897 à Sénéchas.
Décès d'Emile : 20 septembre 1959 à Blannaves-Branoux.
Décès de Berthe : 11 novembre 1974 à Blannaves-Branoux.
Ils ont eu 3 enfants, dont **Roger** *qui suit..*

XIX.1 - Roger Bonnet

Né le 24 novembre 1922 à St-Jean de Valériscle.
Epoux le 20 novembre 1965 de **Jacqueline Deniau**, née à Le Lude (92) le 7 juillet 1931.

Enfant :

XX.1 - Mireille Bonnet, née le 18 août 1969.

Vieille fenêtre à meneau de Donarel

Le Pont-de-Rastel

10ème partie

Dixième partie

De Amat Louis à Bolmont Edith
(De 1654 à nos jours)

X.2 Louis Amat (X) 1654 Marguerite Fanière - (XX) 1663 Gilette Fournier
- XI.1 (1° lit) Jean Amat (X) Jeanne Maurin - (XX) 1687 Marguerite Garnier 3° Marie Leblanc
  - XII.1 (2° lit) Jeanne Amat (X) 1711 Pierre Veyras
    - XIII.1 Louise Veyras
    - XIII.2 Louis Veyras
    - XIII.3 Pierre Veyras
    - XIII.4 Pierre Veyras (X) 1749 Catherine Martin
      - XIV.1 Pierre Veyras (X) 1771 Rose Roure
        - XV.1 Pierre Veyras (X) 1805 Elisabeht Abeille
          - XVI.1 Jean Pierre Auguste Veyras (X) 1842 Louise Draussin, et descendance jusqu'à Jeanne Luce Sivadon (X) Pouvreau
          - XVI.2 Pierre Veyras (X) 1840 Virginie Tribes, et descendance jusqu'à Pierre Véziers
          - XVI.3 Emilie Veyras (X) Lucien Garnier
          - XVI.4 X... Veyras (X) Jean Paul Pierre Larguier
          - XVI.5 Rose Veyras (X) 1828 Frédéric Estienne
          - XVI.6 François Edouard Veyras
        - XV.2 Rose Veyras (X) Guillaume Martin
        - XV.3 Marie Veyras (X) Jacques Bargeton
    - XIII.5 Marguerite Veyras (X) 1750 Jean Antoine Bondurand (cf 9° partie) 5 filles, dont :
      - XIV.4 Marie Bondurand (X) 1788 Jean Andréjol
        - XV.1 Jean Andréjol (X) Françoise Bondurand et descendance jusqu'à Elise Nicolas (X) Henri Amat et Simone Trossevin (X) Jean Bolmont
        - XV.2 Marguerite Andréjol (X) Jean Argenson
        - XV.3 Rose Andréjol (X) François Amat (cf. 9) partie)
      - XIV.5 Françoise Bondurand (X) 1788 François Bondurand
        - XV.1 Françoise Bondurand (X) Jean Andréjol (cf. ci-dessus)
  - XII.2 (3°lit) Anthoine Amat
- XI.2 (1° lit) Pierre Amat
- XI.3.4 Deux Louis Amat
- XI.5 Jean Jacques Amat
- XI.6 Louise Amade (X) 1690 Jean Donzel
- XI.7 Jean Antoine Amat
- XI.8 François Amat

X.2 - Louis Amat

Hoste au Pont-de-Rastel.
Fils de Jean II et Françoise Dayres (cf. 4ème partie).
Epoux de :
1° le 4 juin 1654, **Marguerite Fanière.**
2° le 23 octobre 1663, **Gilette Fournier**, veuve de Jean Maurin. Contrat de Mariage : Dot de Gilette : 400 livres (Me Leyris - Gard IIE 23/267).
Testament de Louis Amat, le 6 avril 1689. Il lègue : 150 livres à chacun de ses trois fils issus du mariage avec Gilette Fournier, Jean Antoine, Jean Jacques et François ; 230 livres et quelques meubles et linge à Louise Amade, sa fille issue du même mariage. Héritier universel : Jean Amat, son fils issu de son mariage avec Marguerite Fanière.
Testament de Gilette Fournier, le 13 août 1675. Elle lègue : à Louis Amat, son mari, 150 livres, ses meubles et cabaux ; à chacun de ses 3 fils, Jean Antoine, Jean Jacques et François Amat, 220 livres ; à sa fille Louise Amade 300 livres. Héritier universel : Jean Maurin, fils de son premier mariage. Jean est dit *Sorti du Royaume*.

Actes :

- 20 mars 1656 : Anthoine Benoît, de Corniaret, vend à Louis Amat les fruits et usufruit d'une pièce de terre contenant pré, châtaigniers et ribes, que Benoît jouit au lieu appelé le Bois del Nègré qui confronte du pied la rivière, du chef le serre et en pointe le trucal (chemin). Vente faite pour 9 années et 9 récoltes moyennant le prix de 42 livres 15 sols pour les 9 années (Me Jean Amat - Gard IIE 28/69).
- 21 avril 1656 : Amat Jean II, de Donarel, fait quittance à son fils d'une somme de 60 livres représentant, pour les deux années passées 1654 et 1655, le prix de l'arrentement verbal fait à Louis par Jean II, héritier de feu Pierre Amat son frère des biens de ses neveux (cf. Actes d'Amat Jean II, 4ème partie).
- 23 août 1657, Louis Amat participe, avec ses frères Amat Jean III de Donarel et Amat Pierre III du Mas Pujol, à la transaction relative aux droits légitimaires de chacun (Cf. 4ème partie).
- 31 mai 1658, Pierre Amat, fils de Pierre et Louise Castanier, vend à Louis Amat les fruits des maisons et prés qu'il a au Pont-de-Rastel. Le 9 septembre 1664, il se libère et reprend possession de ses biens (Bondurant - Gard IIE 28/304) (cf. 4ème partie).

Enfants :

De Marguerite Fanière :
XI.1 - Jean Amat, *qui suit...*
XI.2 - Pierre Amat, qui ira habiter à Alès.
De Gilette Fournier :
XI.3 - Louis Amat, né le 25 décembre 1669 et baptisé protestant 1er Janvier 1670 à Génolhac en présence de Jean Amat son frère et de Jeanne Maurin. Il doit être décédé enfant, car...
XI.4 - Louis Amat, né le 27 juin 1671 et baptisé protestant à Génolhac. Présenté par Jean Maurin et Françoise Amade, en présence de Jean Bondurand notaire du Pont-de-Rastel et d'Alexandre Nicolas de Génolhac.
XI.5 - Jean Jacques Amat, né le 30 janvier 1673 et baptisé protestant le 12 février à Génolhac. Apprenti cordonnier à Vialas, puis apprenti tailleur. En 1691 il part au *Service du Roi* ou *Faire son tour*. En réalité il est *Sorti du Royaume*.
XI.6 - Louise Amade, épouse le 15 février 1690 de **Jean Donzel** de l'Estornel. Elle *teste* le 7 juin 1691. Legs : aux vraiment pauvres de la paroisse et vallon de Chamborigaud : demi-salmée de châtaignes blanches ; à tous les enfants qu'elle pourra avoir de son mariage avec Jean Donzel, 60 livres à chacun ; à Suzanne, Simone et Isabeau Donzelles, ses belles-soeurs, 25 livres à chacune. Héritier universel, Jean Donzel, son époux (Me Chabert - Gard IIE 23/118).
Le 14 mai 1701, Jean Donzel transige avec son beau-frère Jean Amat au sujet des successions de Gilette Fournière et de Louis Amat (Me Chabert - IIE 23/471).
XI.7 - Jean Antoine Amat, aussi *Sorti du Royaume*.
XI.8 - François Amat, aussi *Sorti du Royaume*.

XI.1 - Jean Amat

Né vers 1649
Fils de Louis Amat et de Marguerite Fanière.
Epoux :
1° à 14 ans le 23 octobre 1663, de **Jeanne Maurin** (12 ans), fille de Gilette Fournier et de son premier mari Jean Maurin. Même contrat de mariage que celui de Louis Amat et Gilette Fournier. Dot de Jeanne : 400 livres argent ; 40 livres de meubles et linge. (Mais ce mariage n'a jamais dû être consommé, et a été cancellé, ou bien Jeanne Maurin est morte avant 1687).
2° le 8 août 1687 de **Marguerite Garnière**, fille de Simon Garnier et de Catherine Chabrière, de Vialas, paroisse de Castagnols. Mariage célébré en l'église Saint-Pierre de Génolhac. Contrat de mariage le 16 juin 1687 : dot de Marguerite : 400 livres de droits paternels et maternels (Me Polge). Cette dot sera acquittée le 27 mars 1700 par le frère de Marguerite, Jean Garnier.
3° de **Marie Leblanc**.
Testament de Jean Amat, le 4 septembre 1704, enregistré par Me Constant d'Alès le 3 avril 1724 (Gard IIE 5/200). Dans ce testament, avant de *sortir du royaume pour fait de religion*, Jean Amat déclare devoir : à Henry Dumazer du Pont-de-Rastel : 80 livres pour fournitures faites à lui et à son frère ; à Rose Bonnet : 33 livres ; à Lafont de Malenches : environ 30 livres ; à Tribes, mulatier de la Rebeirette : 42 livres ; à feu Jacques Pantostier, maçon de Chamborigaud : 1 livre ; à sa soeur 58 livres du reste du légat paternel. (Il s'agit de Louise Amat épouse de Jean Donzel).
Il lui est dû : par un boucher de Castelnau : 50 livres ; par un Jean Maurin pour vente de boeufs : 75 livres, plus une paire de boeufs qu'il lui a donné à nourrir ; par Chabrol du Gravas : un cheval noir de 9 ans, ou 42 livres du prix de ce cheval.
Il doit encore à Jean Dumazer père quelque chose de vente de vin, mais il se payera avec la valeur de 2 pourceaux qu'il lui a baillé, soit 18 livres, et 6 bêtes à laine : 5 moutons de 4 livres pièce et 1 brebis de 50 sols.
Legs : aux pauvres : 2 cartes de châtaignes blanches et 1 boisseau de sel ; à Jeanne Amat, sa fille de feue Marguerite Garnière sa première femme : 200 livres ; à Anthoine Amat, son fils de Marie Leblanc : 100 livres, plus 30 livres pour apprendre un métier. Héritière universelle : Marie Leblanc.

Actes :

- 9 mars 1692, Jean Amat blesse, lors d'une rixe, son cousin Louis Amat fils d'Amat Pierre III (cf. 9° partie). C'est le chirurgien Lanteirès qui a pansé Louis des quelques égrati-

gnures. Jean Amat sera tenu de payer cette intervention (acte de quittance du 12 mars 1692 - Me Chabert - Gard IIE 23/118).

- 6 août 1694, Jean Amat emprunte à François Lanteirès, fils de Jean André, Sieur de Pruneirolles, la somme de 200 livres en 14 louis d'or de la dernière fabrique et aussi 2 pièces de 4 sols. (Me Chabert)

- 22 octobre 1695, Jean Amat et Jean Chabrol, fils d'André, du Pont-de-Rastel, se sont querellés au Gravas et se sont donnés de petits coups de poings. Ils avaient tous deux porté plainte devant les Officiers Ordinaires du Gravas. Mais à cause de leur parentage, Amat étant le cousin germain de la femme de Chabrol (Jeanne Amat, fille de Amat Pierre III et Jeanne Genson - cf. 9° partie), ils font quittance réciproque devant Me Chabert le 23 octobre (Gard - IIE 23/469).

- 14 mai 1701, Jean Amat transige avec Jean Donzel, mari de sa demi-soeur Louise, au sujet des testaments de Louis Amat et de Gilette Fournier. C'est dans cet acte que les frères de Louise sont dits *Sortis du Royaume* (Cf. supra).

- Début 1702, Jean Amat est accusé d'avoir engrossé sa servante. En effet, Joseph Gardier, travailleur du lieu du "Mazer", paroisse de Peyremale, et Jeanne Chanton, sa femme, déclarent *s'être recherchés en mariage depuis longtemps, et pendant cette recherche avoir eu des commerces particuliers et charnels, et desquels ladite Chanton vint enceinte*. Mis devant ce fait, Joseph Gardier et Jeanne Chanton se marièrent en janvier 1702, et Jeanne Chanton accoucha d'une fille à la fin du mois de mai. Mais, cette grossesse et naissance anticipée donna lieu à des personnes de *murmurer et de fomenter, et ladite Chanton dut accuser de sa gravidation et grossesse Mr Jean Amat du Pont-de-Rastel, chez lequel elle avait demeuré comme servante*. Pour satisfaire ces fomentateurs, Joseph Gardier et Jean Chanton portèrent plainte devant les Officiers Ordinaires du Seigneur Comte de Morangiès, contre Jean Amat. Mais lesdits mariés ayant profité de la Mission établie par feue Mademoiselle La Marquise de Portes sur ses terres, se sont accusés en confession de l'accusation portée contre Jean Amat. Les Révérends Pères Missionnaires leur ont refusé l'absolution et participation aux sacrements jusques à avoir réparé de leur possible le tort qu'ils avaient fait audit Amat.

D'où, cette déclaration devant notaire innocentant Jean Amat, qui, selon eux, n'a été *poursuivi que par la fomentation des ennemis du dit Amat* (Me Chabert - Gard IIE 23/471).

Enfants :

De Marguerite Garnière :

XII.1 - Jeanne Amat, née le 5 septembre 1689, baptisée catholique le 11. Epouse le 29 septembre 1711 de **Pierre Veyras**, baptisé catholique le 24 mai 1688. Pour obliger le curé à venir l'oindre, Jeanne de Coste (cf. 1° partie) a prétendu qu'il était en danger de mort. Mais elle n'était pas présente au baptême, ce que le curé a noté particulièrement. Il était fils de feu Alexandre Veyras et Louise Rigal, du Pont-de-Rastel. Marguerite Garnier est décédée et Jean Amat est sorti du royaume pour fait de religion. Jeanne est toutefois majeure de 25 ans, mais se marie du consentement de Pierre Amat d'Alais et de Jean Garnier de Vialas, ses oncles paternels et maternels, mais aussi de Louis Amat son frère germain. Pierre Veyras se marie du consentement de sa mère et de Charles Lacombe son oncle. Contrat de mariage le 12 novembre 1711 : dot de Jeanne : 30 livres auxquelles sont évalués certains petits meubles. Elle recevra 200 livres lors du testament de son père.

0rigine des Veyras

Existait à Chausse, diocèse d'Uzès, Jean Veyras vivant au début du 17° siècle. Sauf erreur, il s'agit de Jean Veyras époux de Catherine Deshouver (contrat de mariage du 20 décembre 1609). Jean Veyras est décédé dès 1657. Ses enfants auraient été :

- Anthoinette de Veyras épouse d'André Rouvéran de la paroisse de Saint-Michel de Dèze (contrat du 28/6/1648);

- Aygline (?) Veyras épouse d'André Pagès (contrat du 5 mai 1642) ;

- Pierre Veyras époux de Lucresse Deleuze (contrat du 24 mai 1644) ;

- Claude Veyras, a eu un fils Daniel Veyras et s'est installé à Alès ;

- Charles Veyras...

Quels sont les auteurs de Pierre Veyras époux de Jeanne Amat ? On l'ignore. Il descend avec certitude des Veyras de Chausse, car la famille a conservé des documents des uns et de l'autre. Selon toute probabilité, ses ancêtres étaient Pierre Veyras et Lucresse Deleuze. Le prénom Pierre restera dans cette famille du Pont-de-Rastel, alors que ceux de Jean, Daniel ou Charles, disparaîtront. Toutefois, ceci reste à découvrir.

Comme pour les Polge (15° partie), les Nougaret (13° partie), et en partie les Bondurand (11° et 12° parties), les relations des actes de cette famille sont en grande majorité issues d'un fonds privé, celui de Monsieur et Madame Pouvreau.

Acte de Pierre Veyras :

- 10 décembre 1730, suite à l'enregistrement du testament de Jean Amat, père de Jeanne, Pierre Veyras reçoit quittance de la somme de 24 livres de son beau-frère Antoine Amat, partie de la somme de 30 livres de l'augment gagné par Marie Leblanc par la sortie du royaume pour fait de religion de Jean Amat son mari. Les 6 livres restantes sont compensées par la jouissance faite par Marie Leblanc des biens de son mari. (Me Jean Bondurand - Gard IIE 23/480).

Enfants de Jeanne Amat et de Pierre Veyras :

XIII.1 - Louise Veyras, baptisée catholique le 29 III 1713.

XIII.2 - Louis Veyras, baptisé catholique le 11 XI 1715.

XIII.3 - Pierre Veyras, baptisé catholique le 11 XI 1711, jumeau de Louis et décédé très tôt car...

XIII.4 - Pierre Veyras, *qui suit..*

XIII.5 - Marguerite Veyras qui épouse le 7 février 1750 ***Jean Antoine Bondurand*** (Cf. 9ème partie), et parmi leurs 5 filles :

XIV.3 - Marguerite Bondurand épousera Amat Jean IV de Donarel (Cf. 5ème partie)

XIV.4 - Marie Bondurand, *qui suivra page 47.*

XIV.5 - Françoise Bondurand, *qui suivra page 48.*

XII.2 - Louis Amat, né le 8 janvier 1692, sans doute décédé jeune car il n'est pas cité dans le testament de son père en 1704.

De Marie Leblanc :

XII.3 - Jean Amat, né le 5 VIII 1699, baptisé catholique mais *l'eau du baptême ayant estée donnée à la maison à cause de quelque nécessité...* Lui aussi non cité dans le testament de 1704.

XII.4 - Jean Amat, baptisé le 20 XII 1700, mais non cité dans le testament de 1704.
XII.2 - Anthoine Amat, qui ira habité à Alès.

XIII.4 - Pierre Veyras

Fils de Pierre Veyras et Jeanne Amat.
Epoux le 14 juillet 1749 de **Catherine Martin**, fille d'Etienne Martin et de Catherine Guibal. Dot de Catherine 1200 livres.
Testament de Pierre Veyras : 1er septembre 1823.
Catherine Martin se remarie avec Jean Benoît du Rieu, paroisse de Chausse.

Enfant :

XIV.1 - Pierre Veyras, né le 2 novembre 1750, baptisé par le pasteur Jean Roux de Vialas le 30 novembre, époux le 2 avril 1771 de **Rose Roure,** fille de feu André Roure et de Marguerite Elzière du Rastel. A cette occasion, Marguerite Elzière fait donation de tous ses biens à sa fille (Me Delamorte - Gard IIE 23/333). Union d'où sont issus :

- ***XV.1 - Pierre Veyras, qui*** *suit...*
- ***XV.2 - Rose Veyras,*** épouse de ***Guillaume Martin*** de St Jean de Valériscle. Un enfant connu : Daniel Martin. Rose Veyras est décédée dès 1828.
- ***XV.3 - Marie Veyras,*** épouse de ***Jacques Bargeton*** de Clamoux, commune de Portes.

Rose Roure est décédée le 10 août 1786. Pierre Veyras se remarie avec Marie Teissier. Il *teste* le 1° septembre 1823.

XV.1 - Pierre Veyras

Né le 6 mars 1774.
Fils de Pierre Veyras et de Rose Roure.
Epoux le 1° vendémiaire an 14 (28 septembre 1805) de **Elisabeth Abeille**, née le 6 janvier 1785, baptisée le 10, fille de Joseph Abeille et de Elisabeth Brugier (Contrat de mariage reçu par Me Charousset).

Enfants :

XVI.1 - Jean Pierre Auguste Veyras, *qui suit...*
XVI.2 - Pierre Veyras, *qui suivra même page.*
XVI.3 - Emilie Veyras, épouse de **Lucien Garnier** d'Alès.
XVI.4 - X... Veyras, épouse de **Jean Paul Pierre Larguier.**
XVI.5 - Rose Veyras, épouse en août 1828 de **Louis Frédéric Estienne,** des Tavernes, qui est décédé dès 1855.
XVI.6 - François Edouard Veyras.
Testament de Pierre Veyras : 2 mars 1846. Héritier universel : Jean Pierre Auguste son fils. Il meurt le 1° août 1849.
Décès de Elisabeth Abeille : 18 septembre 1852.

XVI.1 - Jean Pierre Auguste Veyras

Né en août 1815.
Fils de Pierre Veyras et Elisabeth Abeille.
Epoux le 7 mai 1842 de **Louise Draussin**, née le 17 janvier 1824, fille de feu Antoine Balthazar Draussin et de Louise Roure de l'Elzière, commune de Peyremale.

Enfants :

XVII.1 - Frédéric Auguste Veyras, né le 21 VI 1843. Décédé le 26 II 1845.
XVII.2 - Flavie Louise Veyras, née le 20 X 1844. Epouse **Laval**.

- ***XVIII.1 - Arthur Laval***
  - XIX.1 - Pierre Laval
  - XIX.2 - Cécile Laval
- ***XVIII.2 - Marguerite Laval***, épouse **Agulhon**
  - XIX.1 - Laure Agulhon
  - XIX.2 - Maurice Agulhon

XVII.3 - Edouard Alphonse Veyras, né le 25 X 1846. Décédé le 28 X 1851.
XVII.4 - Irma Anaïs Veyras, née le 30 XII 1847. Epouse d'**Adrien Ressaire,** d'où **une fille :**

- ***XVIII.1 - Elisabeth Esther Louise Valentine Ressaire,*** *qui suit...*

XVII.5 - Pierre Albert Veyras, né le 21 I 1849. Décédé le 4 IX 1849.
XVII.6 - Eugénie Mathilde Veyras, née le 9 IV 1850 épouse **Canroux**.

- ***XVIII.1 - Jean Canroux***
- ***XVIII.2 - Germaine Canroux***, épouse ***Labeille.***

XVII.7 - Jeanne Esther Veyras, née le 9 V 1851. Epouse de **Saint-Paul.** Décédée le 18 III 1893.

- ***XVIII.1 - Odette Saint-Paul***

XVII.8 - Paul Pierre Veyras, né le 29 X 1852. Décédé le 5 IV 1853.
XVII.9 - Ernest Pierre Veyras, né le 29 V 1854. Décédé le 28 X 1855.
XVII.10 - Fernand Pierre Veyras, né le 16 II 1859. Décédé le 8 IV 1859.

XVIII.1 - Elisabeth Esther Louise Valentine Ressaire

Née le 21 août 1877 à Mende.
Fille d'Adrien Ressaire et de Irma Anaïs Veyras.
Epouse à Mende, le 28 avril 1896 **Emile Victor Rauzier**, né le 29 juin 1875 à Cassagnas (Lozère), fils de Numas Rauzier, instituteur, et de Anaïs Victoire Dussaut, de St Privat de Vallongue. Emile Victor est Pasteur à Barre.

Enfants :

XIX.1 - Odette Anaïs Rauzier, née le 14 XI 1898. Décédée le 16 XI 1898.
XIX.2 - Jeanne Marguerite Rauzier, née le 13 III 1900. Epouse, à Clermont, le 27 II 1922 **Franck Sivadon,** né le 26 II 1898, d'où sont issus :

- ***XX.1 - Claude André Sivadon,*** né le 6 V 1924 à Clermont.
- ***XX.2 - Jean François Sivadon.***
- ***XX.3 - Luce Jeanne Sivadon,*** née le 16 I 1928 à Niort. Epouse ***Guy Pouvreau.***

Jeanne Marguerite Rauzier est décédée le 4 octobre 1959.
XIX.3 - Odette Anna Rauzier, née le 5 X 1902 au Collet-de-Dèze. Epouse, à Clermont, le 16 XII 1929 **Robert Bonnal,** né le 27 IV 1899 à Marseille. Union d'où sont issus :

- ***XX.1 - Jacques Bonnal,*** né le 9 XII 1930 à Marseille.
- ***XX.2 - Jean François Bonnal,*** né le 16 XI 1931 à Marseille.

Odette Anna Rauzier est décédée le 1er février 1995.
XIX.4 - André Numa Rauzier, né le 29 VII 1904 au Collet-de-Dèze. Epoux le 16 VII 1929, à Clermont, **Paulette Jurie,** née le 3 XI 1910 à Lyon. Union d'où sont issus :

- ***XX.1 - Jean Paul Rauzier,*** né le 26 VIII 1930. Décédé en 1935.
- ***XX.2 - Philippe Rauzier,*** né le 27 XI 1931.
- ***XX.3 - François Rauzier,*** né le 25 IV 1934.
- ***XX.4 - Christian Rauzier,*** né le 13 XI 1935.
- ***XX.5 - Jenny Rauzier,*** née le 5 XI 1937.
- ***XX.6 - Charles Rauzier***

XIX.5 - Georges Rauzier, né le 2 IX 1906 au Collet de Dèze. Epoux à Clermont le 27 XII 1930 de **Renée Gibelin,** née le 7 II 1911 à Gap. Union d'où sont issus :

XX.1 - Christian Rauzier, né le 2 XI 1931 à Clermont.
XX.2 - Michel Rauzier.
XX.3 - Guy-André Rauzier

XIX.6 - Charles Rauzier, né le 30 VIII 1908 à Clermont. Epoux :

1° à Clermont le 16 II 1931 de Lucie Vermeloux, **née le 29 II 1905 à Uchaud.**
2° le 18 X 1947 de Renée Mérieux.

Enfants de Charles Rauzier

XX.1 - Jean-Michel Rauzier
XX.2 - Marie-Claude Rauzier
XX.3 - Bernard Rauzier
XX.4 - Georges Rauzier
XX.5 - Françoise Rauzier

XVI.2 - Pierre Veyras

Fils de Pierre Veyras et Elisabeth Abeille.
Epoux le 11 juillet 1840 de **Virginie Tribes**, fille de Jean Pierre Tribes et Suzanne Henriette Elzière, des Faysses, commune de St-Andéol de Clerguemort. Dot de Virginie : 10.000 francs (Me Mazoyer de Vialas).

Enfants :

XVII.1 - Henriette Irma Veyras épouse le 25 avril 1862 de **Joseph Lafont**, fils d'André Lafont (45 ans) et Rose Emilie Rouvérand (47 ans) du Pont-de-Rastel. Henriette est décédée à Chamborigaud le 21 VIII 1882).

Enfant connu :

XVIII.1 - Alphonsine Valérie Lafont, née ***l***e 31 mai 1867. Epouse le 28 décembre 1896 de ***Louis Eugène Véziers*** né à Valleraugue le 31 décembre 1864, fils de Louis Adrien Véziers (62 ans) et Alix Izaline Journet (60 ans), d'où sont issus :

XIX.1 - Emile Louis Adrien Véziers, né le 9 mai 1898, époux le 25 septembre 1926 de Eglantine Léonie Girard. Il est décédé accidentellement le 4 août 1960. Enfant connu : *André Véziers.*
XIX.2 - Alice Irma Véziers, née le 22 août 1900. Epouse le 30 août 1940 de Louis Cyprien Fesquet. Elle est décédée à Avignon le 24 juin 1980.
XIX.3 - René Véziers, né le 11 avril 1904, époux de Renée Moulin, d'où est issu : *Pierre Véziers* époux d'Odile Pascal

XVII.2 - Virginie Louise Veyras épouse d'**Auguste Chapon.** Ils s'installent à Corniaret, *et sont peut-être les "auteurs" des Chapon, soit du Becquet, soit de Sentinel.*
XVII.3 - Pierre Frédéric Veyras, né le 24 VIII 1854.
XVII.4 - Alphonse Pierre Veyras, né le 20 XI 1859.

XIV.4 - Marie Bondurand

Née le 27 décembre 1760. Baptisée par le Pasteur Roux le 14 mai 1761. Parrain et marraine : Jacques Amat et Suzanne Richard de Malilières.
Fille de Jean Antoine Bondurand et de Marguerite Veyras.
Epouse le 31 mars 1788, de **Jean Andréjol** du Mas de Lafont, paroisse de Chamborigaud. Contrat de mariage reçu par Me Lamorte. Dot de Marie : 2000 livres.

Actes :

- 6 août 1808, transcription d'un billet à ordre, d'un montant de 1.200 francs, consenti par Jean Andréjol à Mme Phélip, veuve Chabert, le 18 germinal an XIII,. (Me Daudé)
- 31 mai 1809, ordonnance du Tribunal Civil d'Alès autorisant Louis Félix Phélip de Ste-Cécile à poursuivre Jean Andréjol pour non paiement du billet à ordre précédent.
- 15 novembre 1809, décision du Tribunal de Commerce d'Anduze condamnant Jean Andréjol, du Mas de Sentinel, et François Bondurand son beau-frère, à acquitter un titre de change de 600 francs à Joseph Leyris de Génolhac.
- 11 juin 1811, assignation à comparaître de Anne Chapon, veuve Gautier, marchande à Alès, à Jean Andréjol, pour obtenir paiement de la somme de 450 francs, montant d'une lettre de change. (David Saliège, huissier). 19 juin 1811, condamnation de Jean Andréjol à la requête d'Anne Chapon veuve Gautier (Tribunal de Commerce d'Anduze).
- 2 juillet 1811, cessions entre Henry Rivière et Jean Andréjol. Rivière cède des dus de Jean Polge, huissier de Belle Poile. Andréjol cède, en paiement de ces dus et d'autres obligations consenties par lui à Rivière, les revenus de 4 rentes que lui sert Joseph Soustelle de Jouenenque, commune de Génolhac. (Me Pierre Lichère à Alès)
- 21 août 1811, condamnation de Jean Andréjol à la requête de Jean Thomas de Malecombe, commune de Cubières, pour une somme de 863 francs. (Tribunal de 1ère instance d'Alès)
- 11 septembre 1811, condamnation de Jean Andréjol à la requête de Louis Dhombre, négociant à Alès, pour une somme de 650 francs. (Tribunal de Commerce d'Anduze)
- 13 novembre 1811, Bordereau de créance d'un montant de 181,87 francs dû par Jean Andréjol à Mazimbert, négociant à Villefort, (suite jugement du 13 IX 1811 rendu par le Tribunal d'Alès).
- 18 février 1812, bordereau de créance, d'un montant de 1079,91 francs, pour Mme de Leyris, veuve Velai, contre Jean Andréjol, (suite à 2 jugements : le 19 IX 1809 du Tribunal de Commerce d'Anduze, et le 10 I 1810 du Tribunal civil d'Alès).
- 1er août 1812, citation à comparaître à la requête d'Antoine Nougaret, négociant à Alès, pour une somme de 109 francs. (Joseph Domergue, huissier).

Nota : Dans cette pièce Andréjol est dit *Sentinel.*

- 18 août 1812, condamnation de Jean Andréjol à la requête d'Antoine Nougaret, d'avoir à payer 133,90 francs (109 de lettre de change + 4 francs de protêt + 13,50 de dépens + 7,50 d'enregistrement). (Tribunal de Commerce d'Alès). Le 9 septembre 1812, Jean Andréjol promet de payer sa dette à Nougaret. (S.S.P.)
- 27 mars 1813, exploit d'huissier à la requête de Louis Dhombre, négociant à Alès, contre Jean Andréjol, qui doit la somme totale de 699,79 francs. (Louis Bonnet, huissier)
- 13 octobre 1813, saisie et vente sur la place publique du marché de Génolhac de biens meubles appartenant à Jean Andréjol pour une dette non acquittée de 1.000 francs dus à Elisabeth Marthe Leyris d'Alès.

Biens saisis : 4 cochons, 6 brebis, 3 chaudrons, 83 miriagrammes 1 kilogramme 7 hectogrammes 8 décagrammes de foin (sic !), 1 poêle à frire, 1 seau cuivre, 1 paire de landiers, 1 maie à pétrir, 1 cabinet.

- 13 décembre 1813, quittance de Jean Andréjol à son beau-frère François Bondurand d'une somme de 2.560 francs (dot de Marie Bondurand épouse d'Andréjol), réévaluée en raison de la perte de valeur du papier monnaie (Me Chabert).
- 6 février 1818, quittance de Jean Andréjol à son fils Jean d'une somme de 261 francs qui sera payée à l'acquit de Joseph Soustelle (Cf. cession du 2 juillet 1811) (S.S.P.)

- 30 juillet 1826, cession d'usufruit de Jean Andréjol à son gendre François Amat. (Me Chabert)
- 24 novembre 1828, exploit d'huissier à la requête de Marguerite Andréjol, fille de Jean et épouse de Jean Argenson du Chambon, à l'encontre de son père Jean Andréjol et de son beau-frère François Amat, veuf de Rose Andréjol.
Marguerite réclame le paiement de sa dot fixée à 1.440 francs et autres frais engagés. (Joseph Durand, huissier)
- 14 avril 1829, état des inscriptions hypothécaires prises depuis le 1er avril 1819 et subsistantes au bureau des hypothèques d'Alès, contre Jean Andréjol (ce qui revient à décrire les sommes encore dues) :
1° à Henri Paul André, chaudronnier à Villefort, 1752,60 F
2° à Pierre Veyras, du Pont-de-Rastel, 2.200 F
3° à François Bondurand, du Pont du Rastel, 863 F
4° à André Donzel et Marie Andréjol son épouse, 1.812 F
5° à François Bondurand (encore !) 6.952,20 F
6° à Jean Argenson et Marguerite Andréjol, 2.000 F
Soit au total la bagatelle de 15.619,80 francs

Enfants :

XV.1 - Jean Andréjol, *qui suivra avec Françoise Bondurand , page 49.*

XV.2 - Marguerite Andréjol, épouse de **Jean Argenson** du Chambon.

XV.3 - Rose Andréjol, épouse le 6 avril 1820 de **François Amat,** fils de feu Pierre Amat et de Suzanne Benoît, de Malilières (Cf. 9ème partie). Contrat de mariage reçu Me Chabert.

XIV.5 - Françoise Bondurand

Née le 26 octobre 1769. Baptisée par le Pasteur Plantié. Parrain et marraine : son oncle paternel Antoine Bondurand et Jeanne Bondurand sa soeur.
Fille de Jean Antoine Bondurand et de Marguerite Veyras. Epouse, le 15 avril 1788, de **François Bondurand**, né le 28 janvier 1769, fils de François Bondurand et de Suzanne Salles, du Pont-de-Rastel (Cf. 12ème partie).

Actes :

- 24 décembre 1790, vente par Joseph Lanteirès de Laubarède à François Bondurand, d'une pièce de terre (vigne et mûriers) appelée "La vignette" au terroir du Pont-de-Rastel, pour le prix de 499 livres 18 sols. (Me Delamorte)
- 8 janvier 1791, vente par Antoine Polge du Pont de Rastel à François Bondurand, d'une châtaigneraie appelée "Pièce du Fossat" au terroir du Pont-de-Rastel, pour le prix de 234 livres. (Me Delamorte)
- 23 juillet 1791, citation à comparaître de François Bondurand à Joseph Polge de Dieusses pour une somme de 599 livres. (Louis Deleuze, juge de paix)
- 28 juillet 1791, jugement de conciliation entre Joseph Polge et Suzanne Salles, agissant pour son fils. Polge demande un délai pour acquitter les 599 livres dues. Suzanne Salles accepte d'attendre jusqu'au 8 décembre prochain.
- 5 messidor an VI, citation à comparaître à la requête de François Bondurand contre Pierre Veyras afin qu'il prenne en charge les impôts fonciers des pièces de terre que feu Pierre Guiraud a donné à bail à vie à François Bondurand, père (André Illide Escalier Lassagne, juge de paix).
- 15 ventôse an VII, vente de Marguerite Roure, originaire du Pont-de-Rastel, à François Bondurand, d'une pièce de terre au terroir de Corniaret appelée "Pré de rivière", et d'une châtaigneraie au terroir du Pont-de-Rastel appelée "Le Pertus plus bas", pour le prix de 930 francs. (Me Delabastide)
- 29 prairial an VII, bordereau de créance pour François Bondurand, sur Jean Saze de l'Estourguet, d'un montant total de 239,5 francs. (Péladan, avoué)
- 22 frimaire an XII, contrainte portant dû 20 francs à l'Administration de l'Enregistrement, pour frais de succession de Suzanne Salles décédée.
- 9 septembre 1806, promesse de vente de Joseph Lanteirès à François Bondurand, d'une pièce de terre pour le prix de 976 francs. (S.S.P.)
- 16 janvier 1809, François Bondurand fils assigne Marguerite Bondurand, veuve de Amat Jean VI, et ses enfants, en raison du non paiement, depuis 1802, de la rente de 109 livres 15 sols due par Amat Pierre VI à François Bondurand père.
- 5 octobre 1816, convention et quittance entre Pierre Fossat et François Bondurand.
Pierre Fossat est le fils de Rose Bondurand, soeur de Françoise Bondurand épouse de François Bondurand.
Pierre Fossat réclame un supplément de dot pour sa mère. Ce supplément est fixé à 700 francs. (Me Daudé)
- 4 novembre 1819, abandon d'usufruit et donation d'entre vif de François Bondurand en faveur de sa fille Françoise Bondurand épouse de Jean Andréjol. (Me Chabert)
- 24 octobre 1825, vente de Pierre Veyras à François Bondurand, d'une maison et jardin au Pont du Rastel, et d'une pièce de terre appelée "Vigne longue", pour le prix de 1200 francs. (S.S.P.)
- 7 août 1825, Me Daudé, notaire donne reçu à François Bondurand d'une somme de 13 francs due par les protestants de Génolhac suite à un acte de vente. (S.S.P.)
- 31 août 1825, François Escalier donne reçu à François Bondurand d'une somme de 50 francs pour l'intérêt d'un prêt de 1000 francs. (S.S.P.)
- 19 février 1830, François Bondurand et son gendre Jean Andréjol empruntent 425 francs à Jacques Rouvière du Travers. (S.S.P.)
- 10 mars 1830, assignation à comparaître à la requête de Auguste Silhol, négociant, contre François Bondurand, pour une dette de 151 francs. (Victor Chamboredon, huissier)
- 3 septembre 1831, audience de conciliation entre Me Daudé, représentant Jean Louis Fraisse de Villefort, et François Bondurand. Ce dernier devait 381,60 francs à Fraisse. Pas de conciliation. Le 10 novembre 1831, condamnation de François Bondurand pour cette affaire (Tribunal de Première instance d'Alès).
Trois importantes affaires ont illustré la vie de François Bondurand :
1° Contre Pierre Veyras et Jean Amat, au sujet de la vente d'un pré par Amat à Veyras, puis à Bondurand, après que Veyras ait été remboursé mais qu'il exige en sus le montant des fruits. Débutant le 21 vendémiaire an V, elle se conclue par une décision, le 1er thermidor an IX, du Tribunal d'Alès, qui déclare avoir considéré que Veyras ne se présente pas sous les rapports les plus favorables. On peut supposer qu'il voulut profiter de la détresse où était Jean Amat pour lui acquérir son pré à vil prix puisque quelques mois après le pré fut vendu à Bondurand un prix double.
2° Contre Jean Trossevin, au sujet de l'héritage de la première femme de François Bondurand père, Marie Trossevin, et sur le fait de savoir si Marie est morte avant ou après sa mère, Marie Nougaret. Débutant en 1788, cette affaire n'était pas résolue en l'an III (1794).
3° Contre Jean Louis Pascal, au sujet de l'héritage de Jean

Jacques Felgeirolle, mort à la guerre. En effet, le 2 mai 1813, Jean Jacques Felgerolle s'engage à remplacer au service militaire Antoine Portalier de Sommières, moyennant la somme 5.000 francs . Par procuration Felgerolle confie à François Bondurand le soin de retirer cette somme et de la conserver jusqu'à son retour (Me Carrière de Nîmes). Jean Louis Pascal du Collet de Dèze, beau-frère de Felgerolle empruntera diverses sommes à François Bondurand en hypothéquant chaque fois ses biens, sans que dans les contrats soit fait mention de la somme de 5.000 francs détenue par François Bondurand, procureur de Felgerolle. Or Pascal prétend que les prêts sont compensés largement par les 5000 francs.

Enfant :

XV.1 - Françoise Bondurand, *qui suit avec Jean Andréjol....*

XV.1 - Françoise Bondurand

Fille de François Bondurand et de Françoise Bondurand.
Epouse de **Jean Andréjol,** son cousin germain, fils de Jean Andréjol et de Rose Bondurand, du Mas de Lafont, commune de Chamborigaud.
Ils habitent le Pont-de-Rastel.

Actes :

- 22 septembre 1844, état de frais pour Jean Louis Pascal, cultivateur au Mas de Fiel, commune du Collet de Déze, contre Jean Andréjol et sa femme Françoise Bondurand.
- 30 octobre 1860, inscription au registre des hypothèques au profit de Suzanne Marie Andréjol, non mariée, contre Jean Andréjol et Françoise Bondurand, ses père et mère, pour sûreté de la somme de 4.000 francs provenant d'une donation en avancement d'hoirie.
- 3 novembre 1861, bail à moitié fruit donné par Jean Andréjol à Auguste Gibert fils du Pont-de-Rastel, de tous les immeubles qu'il possède dans les communes de Génolhac et de Chamborigaud, pour 7 ans. (Me Murjas)
- 2 février 1863, partage, établi par Paul Charles Robert géomètre de la Ribeyrette, des biens de Jean Andréjol entre ses 4 enfants : Auguste, Marie épouse de Louis Trossevin, Emilie épouse de Joseph Nicolas et Françoise épouse de Vincent Blazin. (Me Murjas)

Enfants :

XVI.1 - Andréjol Auguste, *qui suit...*
XVI.2 - Andréjol Emilie, *qui suivra même page.*
XVI.3 - Andréjol Marie, *qui suivra page 50.*
XVI.4 - Andréjol Françoise, épouse de **Vincent Blazin.**

XVI.1 - Auguste Andréjol

Fils de Jean Andréjol et de Françoise Bondurand.
Epoux de **Victoire Vierne**, fille d'André Vierne et de Victoire Lafont.
Décès de Victoire Vierne le 4 avril 1874, âgée de 39 ans.

Actes :

- 5 août 1857, vente de Jean Pierre Auguste Veyras du Pont-de-Rastel à Auguste Andréjol d'une ancienne maison avec lopin de terre au Pont de Rastel, qui faisait partie des immeubles expropriés des hoirs Guiraud, pour le prix de 700 francs. (Me Chabert)
- 20 et 22 février 1861, obligation d'Auguste Andréjol envers Joseph Rouveirol d'Alès, Léon Fossat de Tréméjols, et du Pont-de-Rastel : Auguste Veyras, Joseph André Lafont négociant, Louis Chabrol serrurier, François Légal, Etienne Hugon et Jean Antoine Polge instituteur, pour une somme totale de 4.539,40 francs. (Me Murjas)
- 26 janvier 1863, procès-verbal en confirmation de la sommation faite à Auguste Andréjol par Françoise Bondurand, veuve de Jean Andréjol, et par Suzanne Marie Andréjol, épouse de Louis Trossevin, mère et soeur d'Auguste, pour la somme de 4.000 francs que réclame Marie Andréjol sur la succession de son père et sur les biens de sa mère (Me Murjas).
- 1er avril 1863, condamnation par le Tribunal de Paix de Génolhac d'Auguste Andréjol à payer 66,75 francs plus intérêts et dépens, pour dettes envers Marcelin Dumas, boulanger de Chamborigaud, pour fourniture de pain et autres comestibles.
- 10 juillet 1866, Auguste Andréjol adresse une lettre à Napoléon III au sujet des mines de Vialas qui polluent la rivière du Luech. C'est un texte qui fait mention d'une réelle pollution, car, à cette époque, de nombreux habitants de Pont-de-Rastel se plaignent. [annexe 5]
- 7 mai 1868, condamnation par le Tribunal de 1ère instance d'Alès d'Auguste Andréjol, Vincent Blazin et Jean Argenson du Chambon, ses beaux-frères, à la requête de Joseph Rouveirol d'Alès pour les intérêts d'une somme de 1.136 francs (Cf. acte des 20 et 22 février 1861, supra).
- 1er août 1868, condamnation par le Tribunal civil d'Alès d'Auguste Andréjol, pour la somme de 205 francs due à Marie Donadieu veuve Agniel.
- 7 septembre 1868, condamnation par le Tribunal de 1ère instance d'Alès d'Auguste Andréjol pour la somme de 355,50 qu'il doit à Edouard Artigues, boulanger du Pont-de-Rastel.
- 24 février 1869, quittances à Auguste Andréjol : par Joseph Rouveirol de 2.265,90 francs ; par Edouard Artigues de 519 francs ; par Marie Donadieu veuve Agniel 391,85 francs (Cf. actes supra). (Me Albert Gontier d'Alès)
- 3 mars 1869, exploits d'huissier à la requête de Maître Murjas, pour signifier à Auguste Andréjol qu'il lui doit 1.000 francs plus intérêts, et à d'autres personnes susceptibles d'avoir des dus envers Andréjol afin qu'elles les versent entre les mains de Me Murjas. Les personnes désignées dans ces exploits sont : Adeline Blazin fille de Vincent Blazin et de Françoise Andréjol, Marie Andréjol et son mari Louis Trossevin, Emilie Andréjol et son mari Joseph Nicolas, et Jean Antoine Polge. (Auguste Fabre, huissier)
- 19 septembre 1869, supplique au Président du Tribunal de 1ère instance d'Alès adressée par Victoire Vierne, épouse d'Auguste Andréjol, qui rappelle le régime dotal de son contrat de mariage et désire préserver sa dot des poursuites des créanciers de son mari.

Enfants :

XVII.1 - Palmis Andréjol, employée de maison chez M. de Rouville à Montpellier.
XVII.2 - Léomond Andréjol
XVII.3 - Albert Andréjol

XVI.2 - Emilie Andréjol

Fille de Jean Andréjol et de Françoise Bondurand.
Epouse le 27 septembre 1851, de **Joseph Nicolas**, fils de Joseph Nicolas et de Suzanne Hugon, du Pont-de-Rastel.

Actes :

- 18 juillet 1860, quittance de Joseph Nicolas, propriétaire cultivateur, à Jean Andréjol du Pont-de-Rastel, pour la somme de 3.300 francs, solde et entier paiement de celle de 4.000 francs montant de la donation en avancement d'hoirie faite par Jean Andréjol et son épouse Françoise Bondurand à Emilie Andréjol, leur fille, dans son contrat de mariage

avec Joseph Nicolas le 27 septembre 1851 devant Me Chabert. (Me Murjas)
- 9 novembre 1863, vente par Joseph Nicolas à Auguste Andréjol son beau-frère d'une partie de maison à Pont-de-Rastel pour la prix de 900 francs. (Me Murjas)
- 17 novembre 1872, inscription d'hypothèque légale au profit d'Emilie Andréjol contre feu Joseph Nicolas son mari décédé, pour sûreté de la somme de 4.170 francs que représente sa dot.
- 2 novembre 1875, obligation d'Emilie Andréjol envers Auguste Emile Martin , instituteur de Lédignan, pour une somme prêtée de 1.200 francs. (Me Reboul)

Enfant connu :

XVII.1 - Emile Nicolas, *qui suit...*

XVII.1 - Emile Nicolas

Fils de Joseph Nicolas et d'Emilie Andréjol, du Pont du Rastel.
Epoux de **Napoli Anna Chapon.**

Enfants :

XVIII.1 - Raoul Maurice Nicolas, employé SNCF à Villefort, époux de **Ilda Nicolas,** mariage dont sont issues **3 filles :**

XIX.1 - Gilette Marguerite Nicolas, née le 24 octobre 1931, à Pont du Rastel.
XIX.2 - Eliette Elise Nicolas, née le 18 avril 1938, à St Geniès de Mourgues (Hérault).
XIX.3 - Colette Jacqueline Nicolas, née le 31 mai 1945, à Villefort (Lozère)

Raoul Maurice Nicolas est décédé à Villefort le 17 novembre 1945.
XVIII.2 - Raymond Camile Nicolas, né le 2 août 1896 à Pont-de-Rastel
XVIII.3 - Elise Nicolas, épouse le 4 avril 1924 **Henri Amat** (Cf. 8ème partie).

XVI.3 - Marie Andréjol

Fille de Jean Andréjol et de Françoise Bondurand.
Epouse de **Louis Trossevin**, fils de Jean Louis Trossevin et de Marie Quinsac (Cf. 6ème partie).
Louis Trossevin est décédé à Avignon le 1 février 1881.
Marie Andréjol est décédée à Alès le 9 janvier 1889.

Enfant :

XVII.1 - Louis Trossevin, *qui suit...*

XVII.1 - Louis Trossevin

Né le 26 février 1864, à Pont-de-Rastel.
Epoux le 26 juillet 1889 de **Marie Juliette Aubrun**, née le 4 juillet 1869, fille de Pierre Aubrun (47 ans) et de Marie Rosalie Polge (40 ans) du Pont-de-Rastel.
Louis Trossevin est mineur.

Enfant :

XVIII.1 - Léomond Trossevin, *qui suit...*

XVIII.1 - Léomond Trossevin

Né le 3 février 1890, à Pont du Rastel.
Epoux le 25 octobre 1919, de **Valentine Corbier**, née le 1er février 1893 à Chamborigaud, fille de Urbain Edmond Corbier et de Sophie Mathilde Brignaud.
Léomond est menuisier au Pont du Rastel.

Enfant :

XIX.1 - Simone Trossevin, *qui suit....*

XIX.1 - Simone Trossevin

Née le 22 juin 1926, à Chamborigaud.
Epouse de **Jean Bolmont.**

Enfant :

XX.1 - Edith Bolmont

11ème partie

Onzième partie

Origine Bondurand n° 1
(De début 15° à 1643)

III Jehan Bondurant “Las Malilheyrès”
- IV.1 Jehan Bondurant de Las Malilheyrès (X) Philippe Durante
  - V.1 Anthonie Bondurante (X) Soustelle
  - V.2 Delphine Bondurante
  - V.3 Pierre Bondurant
  - V.4 Jehan Bondurant
    - VI.1 Anthony Bondurant
      - VII.1 Jehan Bondurant (X) 1520-1530 (?) Gabrielle Brunet
        - VIII.1 Anthoine Bondurant (X) Gillette Amade (2° partie)
        - VIII.2 Raymond Bondurant
        - VIII.3 Jehanne Bondurante (X) Pierre Robert - (XX) Jean Mathieu
        - VIII.4 Jacquette Bondurante (X) 1558 (VS) Anthoyne Cartier
        - VIII.5 Jeanne Bondurante (X) 1554 (VS) Jehan Blancard
          - IX.1 Jean Blancard
          - IX.2 Jacquette Blancard (X) Pierre Dumasherm
      - VII.2 Antoine Bondurant “Filhet” (X) Suzanne Leyris
      - VII.3 Pierre Bondurant (X) Catherine Nouvel
        - VIII.1 Jean Bondurant “Vieux” (X) Maurice Félines
          - IX.1 Jean Bondurant (X) Suzanne de Viel zeuf, et descendance dont Judith Bondurante(X) Jean Amat de Donarel (4° partie)
          - IX.2 Judith Bondurante
          - IX.3 Anne Bondurante (X) 1618 André Roure
          - IX.4 Marguerite Bondurante (X) 1605 Jean Novel
          - IX.5 Jeanne Bondurante (X) André Dumazert
          - IX.6 Marguerite Bondurante (X) Jacques Dumazert
        - VIII.2 François Bondurant (X) J. Reboul d’Aynes
        - VIII.3 Jean Bondurant “Jeune” (12° partie)
        - VIII.4 Jeanne Bondurante (X) R. Bondurant
        - VIII.5 Jeanne Bondurante “Jeune” (X) P. Peyssolh
      - VII.4 Anthonye Bondurante (X) Nouvel du Pont
      - VII.5 Michel Bondurant (X) Jeanne Canonge - (XX) Agnès Redonne
        - VIII.1 (1° lit) Cécile Bondurante (X) Estienne Mosbernard
        - VIII.2 (1° lit) Pierre Bondurant (X) Marguerite Verdelhan
          - IX.1 Etienne Bondurant
          - IX.2 Antoine Bondurant
          - IX.3 Jeanne Bondurante (X) 1596 Jean Verdier
          - IX.4 Pierre Bondurant (X) 1605 Jeanne Benoit
          - IX.5 Jean Bondurant (X) Delafond
          - IX.6 Agnès Bondurante (X) Jean Jourdan
        - VIII.3 (1° lit) Jehan Bondurant
        - VIII.4 (2° lit) Catherine Bondurante
        - VIII.5 (2° lit) Pierre Bondurant

III - Jehan Bondurant

Las Malilheyrès

Enfant :

VI.1 -Jehan Bondurant, *qui suit...*

IV.1 - Jehan Bondurant

de Las Malilheyrès

Fils de Jehan Bondurant

Epoux de **Philippe Durante**

Il teste en 1472 (Me Marcilhéty, notaire à Alès).

Enfants :

V.1 - Anthonie Bondurante, épouse **Soustelle.**

V.2 - Delphine Bondurante.

V.3 - Pierre Bondurant

V.4 - Jehan Bondurant, *qui suit...*

V.4 - Jehan Bondurant

Las Malilheyrès

Fils de Jehan Bondurant et de Philippe Durante.

Enfant :

VI.1 - Anthony Bondurant, *qui suit...*

VI.1 - Anthony Bondurant

Fils de Jehan Bondurant. Hoste à Génolhac

Il est décédé dès 1558, selon Me Corbier (16 IX 1558).

Enfants :

VII.1 - Jehan Bondurant, *qui suit...*

VII.2 - Antoine Bondurant dit "Filhet", *qui suivra même page*

VII.3 - Pierre Bondurant, *qui suivra page 53.*

VII.4 - Anthonye Bondurante, épouse **Nouvel** du Pont (Contrat de mariage Me A. Andrieu).

- 2 décembre 1556 : Nouvel veuf fait quittance dotale à Antoine Bondurant dit "Filhet" (Me Corbier).

VII.5 - Michel Bondurant, *qui suivra page 53.*

VII.1 Discret Homme Jehan Bondurant, dit "Malilières".

Fils d' Anthony Bondurant.

Epoux vers 1520-1530 de **Gabrielle Brunette**, fille d'Anthony Brunet et de Mauricette Bondurante de Génolhac. Gabrielle est soeur de Maurice Brunet et autre Maurice et autre Gabrielle Brunette épouse G. Volpellière.

Actes :

- 5 janvier 1532, Jehan Bondurant fait reconnaissance féodale à l'Evêque d'Uzès pour biens à Génolhac (Me Aurus).Ces biens avaient été reconnus par Jean Brunet en 1467, et par Pierre Bedoussan en 1369.
- 1536, il fait reconnaissance féodale à Marie Duclaux, veuve du Seigneur de la Fare, pour sa part de Malilières.
- 1er septembre 1543, il participe à la nomination des personnes chargées de dresser le nouveau cadastre (compoix) de Génolhac (J. Laurens).
- 8 mars 1547, il habite à présent à Génolhac, où il reçoit une obligation de 9 écus sur une vente de mulet (J. Laurens).
- 1549 et 1556, ses maisons et terres sont à l'Estat des Maisons. Elles sont situées et présagées : au chasteau de Génolhac (12 lt), aux Ayres (20 lt) et rue du Portal (40 lt).
- 8 février 1559 (vieux style), il assiste comme oncle maternel et curateur en son mariage Jeanne Allègre, fille de feu Michel Allègre et de Mauricette Brunet (Me Laurens).
- 28 janvier 1560 (vieux style), Jehan Bondurant et Gabrielle Brunette font donation à leur fils Antoine déjà donataire de la moitié de leurs biens en son mariage, le montant des droits légitimaires de ses soeurs. Il devra leur verser ce qui leur reste dû, et entretenir son frère Raymond pendant sa minorité (Me Boschet).
- 29 juin 1568 : Jehan Bondurant *teste*. Sépulture à discrétion de son héritier. Confirme la dot de ses filles plus 25 sols. Héritier universel : son fils Antoine (Me Laurens).

Enfants :

VIII.1 - Anthoyne Bondurant, époux le 2 février 1558 de **Gilette Amade,** fille d'Amat Pierre I et Jeanne Jaussalde (Cf. 2ème partie).

VIII.2 - Raymond Bondurant, mineur dans la donation à Anthoyne le 2 octobre 1558. Il n'est pas nommé au testament de son père en 1568. Décédé entre temps ?

VIII.3 - Jeanne Bondurante, "L'aînée", épouse le 17 janvier 1554 (vieux style) de **Jehan Blancard** de Champ Chabrier, Paroisse des Points (Me Laurens).

- 20 novembre 1557, Jehan Blancard fait quittance dotale (Me Laurens). Autres quittances à son beau-frère Anthoyne en 1570 et 1571.

Enfants :

IX.1 - Jean Blancard, qui, en 1605, habite à Etoile en Dauphiné.

IX.2 - Jacquette Blancarde épouse de ***Pierre Dumasherm.***

VIII.4 - Jacquette Bondurante, épouse le 1er janvier 1558 (vieux style) de **Anthoyne Cartier,** maçon de Génolhac. Dot de Jacquette : terres, 50 livres tournois, 4 robes, 2 couvertes laine, 4 linceuls, 1 chèvre, des étains (Me Laurens). Elle n'est pas nommée au testament de son père en 1568, et paraît être décédée sans postérité.

VIII.5 - Jehanne Bondurante "Jeune", épouse de :

1° le 20 janvier 1560 (v.s.) **Pierre Robert**, cordonnier à Génolhac. Dot : un pré joignant celui de Jacquette sa soeur, 115 livres tournois, etc... (Me Corbier). Veuve, Jehanne est recueillie le 29 septembre 1566 chez ses parents.

2° le 6 novembre 1570, **Jean Mathieu**, cordonnier de Génolhac (Me Laurens).

VII.2 - Antoine Bondurant

dit "Filhet".

Fils d'Anthony Bondurant.

Epoux de **Cécile Leyris**, fille de Bernard de Chamborigaud, et soeur de Vincent.

Cécile teste le 2 X 1570 (Me Laurens - II E 18/95).

Actes :

- 9 avril 1545, Cécile Leyris fait donation à Vincent de tout ce qu'elle avait alors sur les biens de Bernard Leyris leur père (Me Corbier). Ce qui est rappelé le 15 mai 1588 (Me Corbier).
- 23 août 1557, Antoine Bondurant est désigné comme tuteur par son frère Michel (Me Corbier).
- 15 septembre 1558, il vend à Antoine Bondurant, cordonnier, fils d'autre Antoine Bondurant de Malilières, une terre herme à la Lance.

VII.3 - Pierre Bondurant

Fils d'Anthony Bondurant
Epoux de **Catherine Nouvel.**
Il est natif de Malilières et habite Belle-Poile.
Il est fermier de son frère Michel pour Corniaret.

Actes :

- 10 octobre 1535, il prend à rente la Borie et 15 abels (ruches) (Me Masméjean).
- 4 août 1559, il est frère d'Anthoine. Il a acheté de P. Cortès à Génolhac une maison nouvellement construite à Belle-Poile (Me Paulhan).
- 10 juin 1537, il afferme pour 3 ans la Borye de Belle-Poile, appartenant à Pierre Bondurant dit "Felgeirolle" qui fut olim de Michel Bondurant (Me Paulhan).

Enfants :

VIII.1 - Jean Bondurant "Vieux", *qui suit...*
VIII.2 - François Bondurant époux de **J. Reboul,** d'Aynes.
VIII.3 - Jean Bondurant "Jeune", *qui suivra 12ème partie*.
VIII.4 - Jeanne Bondurante, épouse de **R. Bondurant** de Tagnac (Me Aurus).
VIII.5 - Jeanne Bondurante "Jeune", épouse de P. Peyssolh (Me A. Boschet).

VIII.1 - Jean Bondurant "Vieux".

Fils de Pierre Bondurant et Catherine Nouvel.
Epoux avant 1590 de **Maurice Félines.**
Il teste le 22 XII 1615 et meurt avant 1618.

Enfants :

IX.1 - Jean Bondurant, époux avant 1615 de **Suzanne de Vielzeuf.** Il teste en 1615 et en 1655. Ils eurent **4 enfants :**

> ***X.1 - Pierre Bondurant,*** époux en 1654 de ***Anne Bondurante,*** fille de Jean Bondurant de Belle-Poile. De ce mariage est issue Suzanne Bondurante qui épouse en 1679 André Argenson.
> ***X.2 - Isabeau Bondurante,*** épouse avant 1655 de ***Pierre Cortès,*** cardeur, de Nîmes.
> ***X.3 - Jean Bondurant,*** né en 1615.
> ***X.4 - Judith Bondurante,*** épouse le 6 XII 1643 ***Amat Jean III*** de Donarel (Cf. 4ème partie).

IX.2 - Judith Bondurante
IX.3 - Anne Bondurante, épouse en 1618 d'**André Roure,** charpentier du Travers.
IX.4 - Marguerite Bondurante, épouse en 1605 **Jean Novel.**
IX.5 - Jeanne Bondurante, épouse d'**André Dumazert.**
IX.6 - Marguerite Bondurante, épouse de **Jacques Dumazert** de l'Apostoly. Elle teste en 1630 et meurt sans postérité.

VII.5 - Michel Bondurant

Fils d'Anthony Bondurant.
Epoux de :
1° **Jeanne Canonge**, veuve de Jean Richard dont elle avait eu une fille, Marguerite Richard épouse en 1559 d'Antoine Trobat de Nojaret. Dot de Marguerite Richard : 50 livres tournois et 2 robes. La métairie de Corniaret était de Jeanne Canonge.
2° **Agnès Redonne**, qui en 1557 aura l'usufruit.
Michel teste le 23 VIII 1557. Il est catholique.

Enfants :

De Jeanne Canonge :
VIII.1 - Cécile Bondurante, épouse le 7 mai 1571 de **Estienne Mosbernard.** Elle reçoit 10 livres tournois et 2 robes au testament de son père (1557).
VIII.2 - Pierre Bondurant, *qui suit...*
VIII.3 - Jehan Bondurant, maître maçon au Chambon Gazaldès. Il reçoit 20 livres tournois au testament de son père (1557).
D'Agnès Redonne :
VIII.4 - Catherine Bondurante, reçoit 20 livres tournois et une robe au testament de son père (1557).
VIII.5 - Pierre Bondurant, reçoit 10 livres tournois au testament de son père (1557).

VIII.2 - Pierre Bondurant

"Las Corniaret"
Fils de Michel Bondurant et de Jeanne Canonge.
Epoux de **Marguerite Verdelhan** du Solier.
Pierre est décédé dès 1580.

Actes :

- 20 février 1557, en sa maison de Corniaret, il requiert Reboul du Chambon de verser 5 livres tournois à Pierre et Antoine Verdelhan, frères rémissionnaires de Marguerite. Marguerite déclare qu'au contrat de mariage passé entre elle et Pierre Bondurant il y eut quittance dotale le 15 octobre 1558 (Me Corbier).
- 2 octobre 1570, il reçoit donation pour cause de mort de Catherine Blanche, fille de Pierre Blanc de Montselgues (A du G - IIE 28/95).

Enfants :

IX.1 - Etienne Bondurant
IX.2 - Antoine Bondurant, couturier.
IX.3 - Jeanne Bondurante, épouse le 11 mars 1596, **Jehan Verdier,** chapelier de Villefort, fils d'Antoine (Me Durand). Jehan Verdier, alias Boissaufeuille, est natif de Villefort (A du G - IIE 70/87).

12ème partie

Douzième partie

Origine Bondurand n° 2
(De 1563 à nos jours)

VIII.3 Jean Bondurant “Jeune” (X) 1563 Catherine Serre
- IX.1 Marie Bondurante (X) Pierre Polge
- IX.2 Jehan Bondurand, dit “Serre” X 1578 Suzanne Boissonne
  - X.1 Antoine Bondurant (X) Anthonye Bondurante
  - X.2 Antoine Bondurant
  - X.3 Agnès Bondurante (X) 1614 Jehan Raymond
  - X.4 Alexandre Bondurant (X) Marguerite Dumazer
    - XI.1 Anne Bondurante
    - XI.2 Jean Bondurant (X) 1640 Marguerite Légal
      - XII.1 Suzanne Bondurand (X) Balthazar Chamboredon - (XX) Jean Fabre
        - XIII.1 Jacques Chamboredon (X) 1698 Marguerite Fabre
      - XII.2 Jean Bondurand (X) Jeanne de Brès
        - XIII.1 Joseph Bondurand (X) 1721 Jeanne Chabrole et descendance jusqu’à Dominique Bondurand épouse de Jean Daudet (6° partie)
        - XIII.2 Marguerite Bondurand
        - XIII.3 Jean Bondurand
        - XIII.4 Suzanne Bondurand
        - XIII.5 Louis Bondurand
        - XIII.6 Rose Bondurand (X) 1708 Jean Amat (9° partie)
        - XIII.7 Jeanne Bondurand
        - XIII.8 Jean Bondurand
      - XII.3 Louis Bondurand (X) 1681 Jeanne Bondurand
        - XIII.1 Jean Bondurand
        - XIII.2 Jean Antoine Bondurand (X) Jeanne Pantostier (9° partie)
        - XIII.3 Balthazar Bondurand (X) 1707 Marie Volpellière
          - XIV.1 François Bondurand (X) Marie Trossevin - (XX) Suzanne Salles
            - XV.1 François Bondurand épouse Françoise Bondurand (10° partie)
      - XII.4 André Bondurand
      - XII.5 Jean Antoine Bondurand
      - XII.6 Rose Bondurand
      - XII.7 Alexandre Bondurand
    - XI.3 Suzanne Bondurante
    - XI.4 Paul Bondurant (X) Jeanne Polge
      - XII.1 Roze Bondurante
      - XII.2 Jeanne Bondurante
  - X.5 Jehan Bondurant (X) 1628 Jeanne du Rieu - (XX) 1640 Marguerite Rigalde
    - XI.1 Suzanne Bondurante (X) 1660 Jean Roure de Donarel
    - XI.2 Jeanne Bondurante (X) David Castanier
    - XI.3 Marie Bondurante (X) 1660 Jean Brahic
  - X.6 Marguerite Bondurante (X) 1636 Jean Bondurant
  - X.7 Claude Bondurante (X) Jean Benoit de Corniaret
- IX.3 Catherine Bondurante (X) Anthoine Rozier

VIII.3 - Jean Bondurant "Jeune"

Maître maçon au Pont-de-Rastel.
Fils de Pierre et Catherine Nouvel (cf. 11ème partie).
Epoux le 6 VI 1563 de **Catherine Serre**, fille d'Estienne Serre et d'Agnès Rigal (Me Corbier - II E 70/54).

Enfants :

IX.1 - Marie Bondurante, épouse de **Pierre Polge,** cloutier.
IX.2 - Jehan Bondurant dit "Serre", *qui suit...*
IX.3 - Catherine Bondurante, épouse d'**Anthoine Rozier.**

IX.2 - Jehan Bondurant, dit "Serre".

Fils de Jean et de Catherine Serre.
Epoux le 15 mars 1578 de **Suzanne Boissonne**, fille de Jehan du Pont-de-Rastel.

Enfants :

X.1 - Antoine Bondurant, époux d'**Anthonye Bondurante.**
X.2 - Antoine Bondurant à Anduze.
X.3 - Agnès Bondurante, épouse le 28 I 1614 de **Jehan Raymond** (Me Allègre).
X.4 - Alexandre Bondurant, dit "Serre", *qui suit...*
X.5 - Jehan Bondurant, coutelier et boulanger au Pont-de-Rastel. Epoux de :
1° le 15 II 1628, **Jeanne du Rieu**, qui teste en 1638 et décède sans postérité.
2° le 17 II 1640, **Marguerite Rigalde.**

Enfants de *Marguerite Rigalde* :

XI.1 - Suzanne Bondurante, épouse le 5 VI 1660 de ***Jean Roure*** de Donarel.
XI.2 - Jeanne Bondurante, épouse de ***David Castanier.*** Un fils connu : François Castanier, baptisé catholique le 7 XII 1690.
XI.3 - Marie Bondurante, épouse le 2 V 1660 de ***Jean Brahic*** (Me Bondurant).

X.6 - Marguerite Bondurante épouse le 25 I 1636 de **Jean Bondurant** (Me Amat).
X.7 - Claude Bondurante, épouse de **Jean Benoît** de Corniaret.

X.4 - Alexandre Bondurant, dit "Serre".

Fils de Jehan et de Suzanne Boissonne.
Epoux de **Marguerite Dumazer** (Me Jaussal).

Enfants :

XI.1 - Anne Bondurante
XI.2 - Jean Bondurant *qui suit...*
XI.3 - Suzanne Bondurante
XI.4 - Paul Bondurant cordonnier à Génolhac, époux de **Jeanne Polge. Deux filles** connues :

XII.1 - Roze Bondurant, née le 6 XII 1664.
XII.2 - Jeanne Bondurant, née le 15 VIII 1667.

XI.2 - Jean Bondurand

Fils d'Alexandre et de Marguerite Dumazer
Epoux le 14 février 1640 de **Marguerite Légal**, fille de Jacques Légal ménager et de Catherine Coste, du "Mas Légal" (Me Amat).
Jean est praticien, puis notaire à Chamborigaud.

Actes :

- 28 novembre 1663, il teste (Me A. Leyris). Héritière universelle sa femme Marguerite Légal. Codicille le 27 II 1672 (Me Daudé) après naissance d'Alexandre II.
- 1666, il déclare au Compoix de Génolhac, une maison à Pont-de-Rastel où il habite, contenant fougagne, chambre, palier, clède, courtil, poussit, le tout de 34 canes, terre, jardin, sagnas et labeur joignant de 60 dextres. Le tout prisé 4 sols 6 deniers.

Enfants :

XII.1 - Suzanne Bondurand, épouse de **Balthazar Chamboredon.** Veuve, elle épouse en 1698, **Jean Fabre.** Ce même jour, sa fille ***Jeanne Chamboredon*** épouse ***Jean Fabre*** fils, et son fils ***Jacques Chamboredon*** épouse ***Marguerite Fabre,*** fille de Jean Fabre premier du nom (Me Chabert - IIE 23/470 folio 188).
XII.2 - Jean Bondurand, *qui suit...*
XII.3 - Louis Bondurand, *qui suivra page 58.*
XII.4 - André Bondurand
XII.5 - Jean Antoine Bondurand
XII.6 - Rose Bondurand
XII.7 - Alexandre Bondurand, né le 22 XI 1668.

XII.2 - Jean Bondurand

Praticien.
Fils de Jean et Marguerite Légal.
Epoux de **Jeanne de Brès**, fille de Vincent Brès, notaire de Lamelouze. Elle teste en 1710 (Me Chabert - IIE 23/473, folio 351).

Acte :

- Le 14 novembre 1672, il reconnaît au Prieur de Gourdouze des pièces précédemment reconnues par son bisaïeul Jean Bondurand en 1616.

Enfants :

XIII.1 - Joseph Bondurand, *qui suit...*
XIII.2 - Marguerite Bondurand, née le 14 VII 1674. Parrain et marraine : Paul Bondurand et Marguerite Légale.
XIII.3 - Jean Bondurand, né le 5 IX 1675. Parrain et marraine : Anthoine Brès, son oncle, et Marie de Pagès.
XIII.4 - Suzanne Bondurand, née 9 I 1677.
XIII.5 - Louis Bondurand, né 25 I 1680. Parrain et marraine : Louis Bondurand, son oncle, et Anne de Brès.
XIII.6 - Rose Bondurand, née le 3 V 1682. Parrain et marraine : Gabriel de Lafont et Roze Bonnette. Epouse le 19 juillet 1708 de **Jean Amat,** fils de Amat Pierre III et de Jeanne Genson. Dot de Rose : 300 livres, 1 coffre bois noyer, 1 mouton et 1 brebis (Me Chabert - AD30 - IIE 23/473).
Jean Amat a été baptisé protestant à Génolhac le 5 avril 1667. Ils sont installés à Malilières.
Jean Amat teste le 9 juillet 1742. Héritier universel : Jacques Amat. (Cf. 9ème partie).
XIII.7 - Jeanne Bondurand, née le 19 IX 1684. Parrain et marraine : Jean Anthoine Bondurand et Roze Bondurand.
XIII.8 - Jean Bondurand, né le 29 mai 1691, baptisé catholique le 31.

XIII.1 - Joseph Bondurand

Né le 28 mars 1695, baptisé catholique. Parrain et marraine : Joseph Amat, Sr du Rastel, lieutenant dans le régiment de Chambonas (?), et Jeanne de Coste sa femme (cf. 1° partie)
Fils de Jean et de Jeanne de Brès.
Epoux le 16 décembre 1721 de **Jeanne Chabrole** (Me Bondurand). Mariage solennisé en l'Eglise de Chamborigaud par le Prieur Teissier le 14 janvier 1722.
Joseph est dit aussi "Praticien".

Actes :

- 23 octobre 1695 (Me Daudé de Génolhac) : Obligation contenant quittance et subrogation d'hypothèque. Jean Castanier, marchand du Pont-de-Rastel, a prêté à Jean Bondurand, père de Joseph, fils à feu Jean et Marguerite Légal, la somme de 550 livres 19 sols 6 deniers pour lui permettre de payer les dettes suivantes :

1° 327 livres 19 sols 6 deniers, à Suzanne Bondurand, sa soeur, veuve de Balthazar Chamboredon du Mas Desroussoux, paroisse de Génolhac ;

2° 34 livres 5 sols 4 deniers à Anthoine Ronzier de Sénéchas ;

3° 157 livres 10 sols 2 deniers à Anthoine Guiraud du Pont-de-Rastel, somme due pour la taille ;

4° 31 livres 5 sols 3 deniers à Pierre Roure du Pont-de-Rastel

- 25 janvier 1701 (Me Daudé) : Jean Bondurand reconnaît une obligation à Jean Castanier de 240 livres, se décomposant comme suit :

1° 15 livres 8 sols d'une obligation du 24 octobre 1695 ;

2° 42 livres d'une obligation de Marguerite Légal, mère de Jean Bondurand, du 10 mars 1697 ;

3° 85 livres 6 deniers, prêt consenti le 10 mars 1697 ;

4° 3 livres 12 sols d'une obligation d'André Bondurand le frère décédé ;

5° 51 livres 5 sols d'un prêt consenti le 4 novembre 1698 ;

6° 42 livres 14 sols que Jean Castanier à payé à Jean Guiraud, collecteur des tailles royales de Génolhac, pour la taille due par Jean Bondurand en 1698, afin de lui éviter la saisie de ses biens sur lesquels Castanier a une hypothèque.

- 4 octobre 1710 : Arrêt de compte concernant les intérêts des sommes dues, approuvé par Joseph Bondurand, fils de feu Jean, mineur assisté de son curateur et parrain, Joseph Amat, Seigneur du Pont-de-Rastel. Arrêt de compte s'élevant à 199 livres.

- 22 juin 1716 : Nouvel arrêt de compte dans les mêmes formes que le précédent, d'un montant de 148 livres 16 sols 6 deniers

- 3 octobre 1716 : Jean Fabre, sergent aux Ordinaires de Sénéchas, habitant Chamborigaud, à la requête de Jean Castanier, se rend au domicile de Joseph Bondurand pour lui signifier l'assignation dans 3 jours devant les Officiers Ordinaires du Marquisat de Morangiès, pour se voir condamner à payer à Castanier la somme de 138 livres 16 sols 6 deniers, montant de l'arrêt de compte du 22 juin 1716 (138 livres ???). Assignation remise aussi au curateur de Joseph Bondurand : Joseph Amat, Seigneur du Pont-de-Rastel.

- 23 novembre 1716 : Supplique adressée par Castanier aux Officiers Ordinaires du Marquisat de Morangiès pour appeler à leur audience Joseph Bondurand qui est son débiteur pour la somme de 109 livres (???) suite à arrêt de compte concernant la somme de 790 livres 19 sols 6 deniers.

- 11 décembre 1716 : Supplique de Joseph Bondurand, reçue par Claude Volpellière, sergent aux Ordinaires du Marquisat de Morangiès. Il conteste les arrêts de compte et d'avoir eu pour curateur Joseph Amat. Il demande qu'il soit sursis aux poursuites jusqu'à la nomination en qualité de curateur de Maître Lafont, notaire de Génolhac.

- 5 janvier 1717 : Réponse point par point de Castanier à Bondurand. Il maintien sa demande d'assignation.

- 17 février 1717 : Décision des Officiers Ordinaires du Mandement de Sénéchas confirmant la nomination de Me Lafont comme curateur de Joseph Bondurand.

- 20 août 1717 : Assignation devant le Sénéchal de Nîmes de Castanier par Bondurand qui demande la saisie des biens de Castanier en raison de la rente de la métairie que Bondurand a loué à son beau-frère Pierre Polge et dont Castanier en récoltait les fruits.

- 26 août 1717 : Supplique de Castanier au Sénéchal de Nîmes. Il conteste l'assignation du 20, et demande en retour la saisie des biens de Bondurand.

Annotation en coin du document : Permis la saisie, ce 26 août 1717, signé illisible.

- 4 septembre 1717 : Certificat de saisie des biens de Bondurand de la part des Officiers Ordinaires du Mandement de Sénéchas.

- 7 septembre 1717 : Assignation en adjudication des biens de feu Jean Bondurand faite par Claude Volpellière, sergent aux Ordinaires d'Elgeirenc, habitant la Ribeyrette. Suit une description des biens saisis.

- 19 septembre, 5 et 17 octobre 1717 : Encans faits par Claude Volpellière devant la porte de l'Eglise de Chamborigaud.

- 9 novembre 1717 : Certification de saisie, établie à la demande de Castanier par les Officiers Ordinaires du Comte du Roure, Seigneur du Clocher de Chamborigaud.

- 28 mars 1718 : Inventaire de la production de Castanier qui demande l'exécution de la saisie.

- 18 avril 1720 : Castanier déclare qu'il consent à ce que Jean Antoine Bondurand aliène une partie de ses biens à concurrence de la somme de 850 livres due par Joseph Bondurand.

- 22 juillet 1723 : Jean Antoine Bondurand remet 850 livres à Castanier qui tient quitte les Bondurand de toutes leurs dettes. Cette somme de 850 livres représente le prix d'une maison que Jean Antoine a acheté à Joseph (Cf. 9ème partie). (*Noter que Jean Antoine est le cousin germain de Joseph - Cette affaire a duré 28 ans !*)

Enfants :

XIV.1 - Jeanne Bondurand, baptisée le 12 III 1725. Epouse de :

1° **Jacques Dumas** de la Paroisse de Sénéchas.

2° **Jean Molines** de la Paroisse de Fraissinet de Lozère.

XIV.2 - Jean Bondurand, baptisé le 1 V 1737, décédé le 16 II 1741.

XIV.3 - Joseph Bondurand, *qui suit...*

XIV.4 - Marie-Rose Bondurand, baptisée le 31 X 1740.

XIV.5 - André Bondurand, baptisé le 8 II 1731. Epoux le 14 V 1758 (Temple de Vialas) de **Marie Larguier,** fille d'Antoine Larguier et Jeanne Gibert. Pour lui et pour sa légitime, sa mère fait faire des réserves dans le contrat de mariage de son frère Joseph le 17 II 1746. **Un fils** est connu de lui :

XV.1 - Antoine Bondurand de Corniaret.

XIV.3 - Joseph Bondurand

Fils de Joseph et de Jeanne Chabrol.

Epoux le 17 II 1746 de **Jeanne Martin** (Me Delamorte).

Enfants :

XV.1 - Joseph Bondurand, *qui suit...*

XV.2 - Jean Pierre Bondurand, coutelier, qui le 12 thermidor an 8, fait 2 quittances de 115 francs à son neveu Alexandre Bondurand (Me Labastide - Daudé) pour le quart lui revenant sur la dot de 1250 francs de feu sa mère Jeanne Martin.

XV.1 - Joseph Bondurand

Né vers 1749.

Fils de Joseph et de Jeanne Martin.

Epoux de **Marie Mazer** de Génolhac, fille de Jean Mazer, fils de Pierre (contrat Me Lamorte 1771-72, folio 107 -

AD30). Dot de Marie : Jean Mazer fait donation de ses biens à sa fille, et, dans le cas où il ne vivrait pas avec les futurs mariés, il se réserverait une chambre avec ses meubles dans la maison donnée, et recevrait une pension viagère et annuelle de 80 livres.
Apport de Joseph : ses parents lui font donation de tous leurs biens à sous les réserves : de leur nourriture tant sains que malades ; de la légitime de droit des autres enfants ; pour Joseph Bondurand père, s'il ne pouvait pas vivre avec son fils, des fruits et usufruit de la moitié des biens donnés pour en jouir pendant sa vie ou de celle de Jeanne Martin son épouse ; d'un capital de 600 livres ; pour Jeanne Martin des intérêts de sa dot.
Joseph meurt le 27 novembre 1820, à la maison "Mazer" sous l'Eglise de Génolhac. Il a 71 ans et est veuf de Marie. .

Actes :

- 31 octobre 1785 et 14 septembre 1786, il y a eu une affaire entre Joseph Bondurand, père et fils, et Jean Antoine Bondurand, pour la somme de 200 livres due à Jean Antoine, et reconnue lors de la signature du contrat de mariage de Joseph avec Marie Mazer (Cf. 9ème partie).
- 30 pluviôse an 6 (18 février 1798) : Obligation de Joseph Bondurand, cultivateur, de Génolhac, à Pierre Roux fils, marchand voiturier, de Génolhac, pour une somme de 750 francs, provenant :
1° 491 francs à laquelle il a réduit en numéraire celle de 1323 francs que Roux a prêté à Bondurand le 20 brumaire an 2 (Me Veirac) ;
2° le surplus, d'argent prêté peu de jours avant le présent acte.
Acte passé à Génolhac, maison de Jean-Baptiste Polgeleblanc, lui présent. Autre témoin : Jean Fossat de la Bise inférieure. Signatures : les témoins et Pierre Roux. Joseph Bondurand est illettré. (Me Chabert).
- 27 pluviôse an 13 (16 février 1805) : Exploit d'huissier à la requête de Pierre Martin du Puech commune de Chamborigaud, à l'encontre de Joseph Bondurand de Génolhac, d'avoir à lui payer :
1° 2000 francs (obligation du 18 pluviôse an 8 - Me Chabert de Ponteils) ;
2° 450 francs d'intérêts ;
3° 6,80 francs de droits pour la grosse de l'acte d'obligation ;
4° 3,42 francs de frais d'inscription hypothécaire.
- 2 février 1819 : Bordereau de créance hypothécaire, au profit de Jacques Philippe Chamboredon de Génolhac, contre Joseph Bondurand de Génolhac, pour sûreté de la somme de 441 francs 50 centimes, en reste de celle 883 francs, laquelle somme n'est payable qu'après la mort de Joseph Bondurand père du débiteur, selon l'acte de cession faite en faveur de l'inscrivant par François Benoît, serrurier domicilié à Génolhac, sur ledit Joseph Bondurand son beau-frère.
[Voir également dans les actes d'Alexandre Bondurand, le fils de Joseph, des actes qui les concernent tous deux]

Enfant :

XVI.1 - Alexandre Bondurand *qui suit...*

XVI.1 - Alexandre Bondurand

Praticien.
Fils de Joseph et de Marie Mazer.
Epoux le 4 germinal an 10 de **Suzanne Nogaret**, fille de feu Joseph Nogaret et de Marie Roure.
Alexandre est né le 8 juillet 1775 à Génolhac.
Suzanne est née le 17 juin 1776 à Pont-de- Rastel. Elle était l'héritière du "Martinet du Gravas" (Cf. 14ème partie).

Actes :

- 12 thermidor an 8 (31 juillet 1800) : Quittance de Jean Pierre Bondurand, coutelier du Rastel, à Alexandre Bondurand, son neveu, pour la somme de 115 Francs ce qui avec 63 francs que Jean Pierre Bondurand quittança le 2 ventôse an 5 complète le neuvième qui lui revenait sur la dot de 1250 francs de feue Jeanne Martin sa mère contenue en son contrat de mariage avec Joseph Bondurand du 17 février 1746 (Me Lamorte), et les intérêts courus depuis la loi du 28 août 1792 qui supprima la puissance paternelle.
Acte passé à Chamborigaud, maison du notaire. Témoins : Pierre Veiras et Jacques Roux huissier, tous deux de Chamborigaud. Signatures : Les témoins et Alexandre Bondurand. Jean Pierre Bondurand est illettré. (Me Delabastide).
- 6 thermidor an 10 (25 juillet 1802) : Quittance d'Antoine Bondurand, habitant à Corniaret, à Alexandre Bondurand, fils de Joseph, habitant au Rastel, d'une somme de 45 francs, ainsi décrite :
1° 19 francs 88 centimes pour le sixième qui revient à Antoine de la somme de 100 francs que feue Jeanne Chabrol avait réservé dans le contrat de mariage du dit Joseph Bondurand (12 février 1746 - Me Lamorte), pour la légitime maternelle de feu André Bondurand, père d'Antoine ;
2° 3 francs 20 centimes pour la portion d'Antoine du chef de sa soeur feue Françoise Bondurand ;
3° le surplus pour les intérêts.
Acte passé à Chamborigaud, maison du notaire. Témoins : Jean Lauze, huissier au Tribunal Civil d'Alais, habitant Chamborigaud, et Pierre Philippe Vincent d'Autun, de Ste-Cécile d'Andorge. Signatures : les témoins et Alexandre Bondurand. Antoine Bondurand déclare ne pas savoir signer. (Me Delabastide).
- 18 floréal an 11 (7 mai 1803) : Quittance de Pierre Veiras, à Alexandre Bondurand, du Pont du Rastel, payant à l'acquit et qualité de fils et donataire de Joseph Bondurand de Génolhac, d'une somme de 365 francs en espèce métallique, pour payement d'un dû de Bondurand père, savoir : 350 francs de capital et 15 francs d'intérêts.
Acte passé à Génolhac, maison du notaire. Témoins : Joseph Leyris, ancien négociant, et Grégoire Allègre, boulanger, tous deux de Génolhac. (Me Antoine Veirac).
- 30 floréal an 12 (20 mai 1804) : Quittance sous seing privé de Pierre Roux fils, négociant de Génolhac, à Alexandre Bondurand du Pont du Rastel, d'une somme de 550 francs, représentant :
1° 226 francs d'intérêts de la somme de 750 francs prêtée à Joseph Bondurand père d'Alexandre le 30 pluviôse an 6 ;
2° 324 francs sur le capital.
- 30 pluviôse an 13 (19 février 1805) : Quittance de Pierre Martin du Puech, à Alexandre Bondurand, fils et donataire de Joseph Bondurand, du Pont du Rastel, pour la somme de 2463 francs 97 centimes ayant fait l'objet de l'exploit d'huissier du 27 pluviôse.
Acte passé à Chamborigaud dans la maison d'Antoine Roux habitée par Jean Pierre Dolladille aubergiste. Témoins : Alexis Rieutord et François Roux, tous deux de Chamborigaud. Signatures : Tous témoins et parties (Me Daudé).
- 2 septembre 1810 : Quittance de Joseph Bondurand de Génolhac, à Alexandre Bondurand, son fils, du Pont du

Rastel, d'une somme de 178 francs 95 centimes, prix du bail et ferme consenti par le père à son fils le 4 mai 1809 (Me Daudé).
- 17 mai 1813 : Inscription hypothécaire , au profit d'Alexandre Bondurand, du Pont du Rastel, contre Joseph Bondurand, son père, de Génolhac, pour un capital de 3614 francs plus 6 francs de frais, soit 3620 francs. Cette dette est issue d'un acte reçu par Mes Veirac et Daudé le 4 mai 1809.
- 21 mars 1814 : Inscription hypothécaire, au profit d'Alexandre Bondurand du Pont de Rastel, subrogé aux droits de Jean Pierre Martin du Puech commune de Chamborigaud (acte de vente du 30 pluviôse an 13 - Me Daudé), contre Joseph Bondurand, père d'Alexandre, demeurant à Génolhac, pour sûreté d'une créance de 2864 francs (2000 de principal + 864 francs d'intérêts), résultant d'une obligation du 18 pluviôse an 8 (Me Chabert).
- 30 avril 1814 : Inscription hypothécaire, au profit d'Alexandre Bondurand du Pont du Rastel, subrogé aux droits de Pierre Veiras, et à ceux de Louis Chaptal mari de Suzanne Bondurante, contre Joseph Bondurand son père demeurant à Génolhac, pour sûreté d'une créance de 354 francs.
- 12 janvier 1832 : Vente de rentes foncières, de Jean Victor Dardalhon, héritier de feu André Dardalhon, son père, à Alexandre Bondurand, du Martinet du Gravas, de 3 rentes foncières servies par André et Victor Lazare Arnac, de la Baraquette, commune de Chamborigaud, d'un montant total de : 14 francs 5 centimes argent, et 37 kilogrammes de vin bouilli, correspondant à une "Emine" ancienne mesure de pays. Ces rentes sont décrites ainsi :
1° 6 francs argent et la quantité de vin, établie par un bail du 27 avril 1704 (Me Chabert) ;
2° 5 francs 75 centimes, d'arrentement perpétuel du 3 mai 1728 (Me Delabastide) ;
3° 2 francs 30 centimes, d'arrentement perpétuel du 22 février 1729 (Me Delabastide).
Prix de la vente : 340 francs.
Acte passé à Chamborigaud, étude du notaire. Témoins : Jacques Berger, chutreur(???) d'Alais, et Félix Bauzon de Chamborigaud. (Me Chabert).

Enfants :

XVII.1 - François Bondurand, *qui suit...*
XVII.2 - Joseph Bondurand, qui s'installera négociant à Alès.
XVII.3 - Alexandre Bondurand, qui ira habiter St Hilaire de Brethmas.
XVII.4 - Auguste Bondurand, qui habitera Chamborigaud.
XVII.5 - Victor Bondurand, qui ira habiter à Tours.

XVII.1 - François Bondurand

Fils d'Alexandre et de Suzanne Nogaret.
Epoux le 15 mars 1848 de **Emilie Valentin** de Génolhac, fille de Vincent Valentin et de Rose Clémence Pons (Me Daudé).
Il est né le 3 janvier (?) 1813.
Meunier au Martinet du Gravas, il meurt le 10 janvier 1893.

Actes :

- De 1813 à 1854, une affaire au sujet du canal d'alimentation du moulin du Martinet du Gravas oppose Chabrol du Gravas, d'abord à Antoine Nougaret, puis à François Bondurand.
- De 1855 à 1885, une affaire au sujet de l'alimentation en eau, issue du moulin du Martinet, de la filature de Faget, oppose ce dernier à François Bondurand.

Enfant :

XVIII.1 - Elie Théophile Bondurand, *qui suit...*

XVIII.1 - Elie Théophile Bondurand

Né le 17 III 1861.
Fils de François Bondurand et Emilie Valentin.
Epoux d'**Irma Layre**

Enfant :

XIX.1 - Elie Hérodion Bondurand, *qui suit...*

XIX.1 - Elie Hérodion Bondurand

Fils de Elie Théophile Bondurand et Irma Layre.
Epoux le 21 avril 1920 de **Henriette Louise Bondurand**, fille de Numa Bondurand et de Juliette Argenson.
Hérodion est né le 10 mai 1889 au Martinet. Il meurt le 1er novembre 1957
Henriette est née le 10 septembre 1893 à la Vernarède. Elle meurt le 25 février 1941.

Enfant :

XX.1 - Jean Jacques Bondurand, *qui suit...*

XX.1 - Jean Jacques Bondurand

Epoux de **Suzanne Cabrière**
Décès de Jean Jacques le 11 VII 1990.

Enfants :

XXI.1 - Dominique Bondurand, épouse de **Jean Daudet** (Cf. 6ème partie).
XXI.2 - Frédéric Bondurand.
XXI.3 - Olivier Bondurand.

XII.3 - Louis Bondurand

Né vers 1656.
Fils de Jean Bondurand et Marguerite Légal
Epoux le 13 août 1681 de **Jeanne Bondurante**, née vers 1657, fille de feu Pierre Bondurand et de Marguerite Teissière, du Pont-de-Rastel.
Ils s'installent au Rieu, paroisse de Chamborigaud.
Testament de Jeanne : 1er décembre 1694.

Enfants :

XIII.1 - Jean Bondurand, né le 17 VI 1682, baptisé RPR le 24. Sans doute mort en bas âge.
XIII.2 - Jean Antoine Bondurand, époux le 10 mai 1710 de **Jeanne Pantostier,** fille de Jacques Pantostier et de Françoise Amat (Cf. 9ème partie).
XIII.3 - Balthazar Bondurand, *qui suit...*
XIII.4 - Marguerite Bondurante, née le 15 VIII 1687, baptisée catholique le 12.
XIII.5 - Louis Bondurand, baptisé catholique le 9 X 1689.
XIII.6 - Jean Bondurand, né le 18 III 1692, baptisé catholique le 22.

XIII.3 - Balthazar Bondurand

Né le 20 XII 1684. Baptisé RPR le 24.
Fils de Louis Bondurand et Jeanne Bondurante.
Epoux le 3 mai 1707 de **Marie Volpellière**, fille de Claude Volpellière et de Françoise Héralde, du Rieu, paroisse de Chamborigaud.
Enfants :

XIV.1 - François Bondurand, *qui suit...*
XIV.2 - Jean Antoine Bondurand, légataire pour 15 livres,

le 12 septembre 1715, au testament de sa marraine Isabeau Amat, fille de Paul Amat, Seigneur du Rastel, et Marguerite de Gras (Cf. 1ère partie).

XIV.3 - Jean Bondurand, baptisé catholique le 14 II 1718.

XIV.1 - François Bondurand

Fils de Balthazar Bondurand et de Marie Volpellière.

Epoux :

1° le 1er avril 1758 de **Marie Trossevin** (Cf.14ème partie). Mariage solennisé au Temple de Vialas le 14 V 1758. Union sans postérité.

2° le 6 septembre 1766 de **Suzanne Salles**, fille de feu Jean Salles et Marguerite Deleuze, de St Buget, paroisse de St Andéol de Clerguemort. Suzanne était veuve d'André Roux du Mas de Molières, paroisse de Concoules, fils de Jean Roux et Jeannine Costes.

François exerce le métier de coutelier au Pont-de-Rastel.

Testament de François, le 8 décembre 1784. Héritier universel son fils de Suzanne Salles, François Bondurand.

Enfant :

XV.1 - François Bondurand, époux le 15 avril 1788 de **Françoise Bondurand,** fille de Jean Antoine Bondurand et Marguerite Veyras (Cf. 10ème partie).

13ème partie

Treizième partie

Origine Nougaret

X Mathieu Nougaret (X) Marguerite Benoit
- XI.1 Marie Nougaret (X) 1673 Jean Chabrol
- XI.2 Antoine Nougaret (X) 1677 Jeanne Nicolas
  - XII.1 François Nougaret (X) 1708 Daniel Fabre
  - XII.2 Marie Nougaret (X) 1708 Louis Trossevin (14° partie)
  - XII.3 Marguerite Nougaret (X) 1729 Louis Platon
- XI.3 Henri Nougaret (X) 1679 Esther Elzière
  - XII.1 Jacques Nougaret
  - XII.2 Madeleine Nougaret
  - XII.3 Marguerite Nougaret
  - XII.4 Jeanne Nougaret (X) Pierre Fabre
- XI.4 Jean Nougaret (X) 1680 Marguerite Amat (9° partie)
  - XII.1-2 (Deux) Pierre Nougaret
  - XII.3 (Trois) Jean Nougaret
  - XII.4 François Nougaret
    - XIII.1 Pierre Nougaret (X) Marguerite Polge
      - XIV.1 Joseph Nougaret (X) 1767 Marie Roure
        - XV.1 Joseph Nougaret
        - XV.2 Antoine Nougaret (X) Suzanne Chabrier
        - XV.3 Suzanne Nougaret (X) Alexandre Bondurand (12° partie)
        - XV.4 Marguerite Nougaret (X) Joseph Vedel
        - XV.5 Marie Nougaret (X) François Platon
      - XIV.2 Marguerite Nougaret (X) 1766 Jean Robert
      - XIV.3 Marie Nougaret (X) Joseph Montagnon
      - XIV.4 Antoine Nougaret
      - XIV.5 Marianne Nougaret (X) Jacques Gaillard
  - XII.5 Madeleine Nougaret (X) 1714 Pierre Roure
  - XII.6 Antoine Nougaret
  - XII.7 Louis Nougaret
  - XII.8 Jacques Nougaret
  - XII.9 Jeanne Nougaret
  - XII.10 Anne Nougaret
- XI.5 Jean André Nougaret (X) 1682 Marie Benoit
  - XII.1 Antoine Nougaret (X) Françoise Coste
- XI.6 Antoinette Nougaret (X) 1702 Jean Saze

Le "Fonds Bondurand", que j'ai répertorié, contient des pièces concernant la famille Nougaret, dont sont issus les "Bondurand" actuels. Il n'est pas question ici de réutiliser tous ces documents. D'une part, je n'en ai pas le droit absolu, et d'autre part cela reviendrait à recopier le "Fonds Bondurand".
Je me contenterai donc de reconstituer la généalogie descendante de Mathieu Nougaret.

X - Mathieu Nougaret

Epoux de **Marguerite Benoît**.

Acte :

- 5 décembre 1669, Jean Vignes, Procureur à la Cour de Castres, arrente à Mathieu Nougaret un domaine à Gibenne, paroisse de Chamborigaud, pour la pension annuelle de 29 livres.

Décès de Mathieu : fin 1685.

Enfants :

XI.1 - Marie Nougaret, épouse en 1673 de **Jean Chabrol.**
XI.2 - Antoine Nougaret, cardeur au Rieu, paroisse de Chamborigaud, époux en 1677 de **Jeanne Nicolas,** d'où sont issus :
XII.1 - Françoise Nougaret, épouse en 1708 de ***Daniel Fabre.***
XII.2 - Marie Nougaret, épouse le 28 octobre 1708 de ***Louis Trossevin*** (Cf. 14ème partie).
XII.3 - Marguerite Nougaret, épouse en 1729 de ***Louis Platon.***
XI.3 - Henri Nougaret, époux en 1679 de **Esther Elzière,** d'où sont issus :
XII.1 - Jacques Nougaret
XII.2 - Madeleine Nougaret
XII.3 - Marguerite Nougaret
XII.4 - Jeanne Nougaret, épouse de ***Pierre Fabre.***
XI.4 - Jean Nougaret, *qui suit...*
XI.5 - Jean André Nougaret, époux en 1682 de **Marie Benoît,** d'où est issu :
XII.1 - Antoine Nougaret, époux de ***Françoise Costes.***
XI.6 - Antoinette Nougaret, épouse en 1702 de **Jean Saze.**

XI.4 - Jean Nougaret

Né vers 1653.
Fils de Mathieu Nougaret et de Marguerite Benoît.
Epoux, le 19 juin 1680, de **Marguerite Amat**, née vers 1656, fille de Amat Pierre III et de Jeanne Gensonne (Cf. 9ème partie) (contrat Me Leyris - AD30 - II E 23/272).
Après avoir habité chez Amat Pierre III, à Chambovernes, paroisse de Sénéchas, Jean Nougaret et Marguerite Amat, s'installent au Martinet du Gravas, paroisse de Génolhac.

Actes :

- 30 décembre 1685, André Roure, maréchal de Coudouloux, arrente à Jean Nougaret le domaine du Martinet du Gravas pour la pension annuelle de 111 livres.
- 20 octobre 1708, Jean Nogaret donne quittance à son beau-père Pierre III, suite à son contrat de mariage : nourriture et logement de sa femme, d'un enfant et de 10 bêtes à laines = 62 livres ; L'espace de 2 ans Pierre III a nourri l'enfant à 3 livre par mois = 72 livres, plus 10 livres d'habits et linge ; Plus une mesure de 2 cartes, une de 2 boisseaux, 1 bois de lit neuf, une pigasse et un poudadou ; Une carte de blé-seigle et une cartade de chennevières que Jean Nogaret a retiré de la métairie de Chambovernet ; Plus la rente d'une petite maison du Pont-de-Rastel, dans laquelle il y avait 2 "brougnons" de ruches, que Nogaret a retiré au Martinet où ils sont encore (Me Leyris).
- 19 juin 1711, Marguerite Amat devenue veuve fait une requête contre Marguerite Benoît, sa belle-mère, et Antoine Nougaret, son beau-frère, au sujet de l'héritage à Gibenne de Jean Nougaret, héritage dont Antoine Nougaret et Marguerite Benoît se sont accaparés.

Décès de Jean Nougaret dès 1711. Il existerait un testament de lui daté de 1707.

Enfants :

XII.1 - Pierre Nougaret, né le 4 mars 1681. Sans doute décédé en bas âge, car...
XII.2 - Pierre Nougaret, né le 4 mai 1682, baptisé protestant le 7 mai
XII.3 - Jean Nougaret, baptisé protestant le 7 février 1683. Sans doute mort en bas âge, car deux autres **Jean** ont suivi, l'un né le 5 I 1686, et l'autre le 28 X 1689, tous deux baptisés catholiques.
XII.4 - François Nougaret, *qui suit...*
XII.5 - Madeleine Nougaret, épouse, en 1714, de **Pierre Roure.**
XII.6 - Antoine Nougaret, né le 22 février 1692, baptisé catholique le 24.
XII.7 - Louis Nougaret, né le 5 mars 1693.
XII.8 - Jacques Nougaret
XII.9- Jeanne Nougaret
XII.10 - Anne Nougaret

XII.4 - François Nougaret

Seule évidence à son sujet : il prend la suite de son père au Martinet du Gravas, et un seul enfant m'est connu par le contrat de mariage de Joseph, petit-fils de François :
XIII.1 - Pierre Nougaret *qui suit...*

XIII.1 - Pierre Nougaret

Epoux de **Marguerite Polge.**
Ils habitent Gibenne, dont Pierre a sans doute hérité, via son grand-père Jean, de son arrière grand-père Mathieu.

Enfants :

XIV.1 - Joseph Nougaret *qui suit...*
XIV.2 - Marguerite Nougaret, épouse le 29 janvier 1766 de **Jean Robert.**
XIV.3 - Marie Nougaret, épouse de **Joseph Montagnon**
XIV.4 - Antoine Nougaret
XIV.5 - Rose Nougaret
XIV.6 - Marianne Nougaret, épouse de **Jacques Gaillard.**

XIV.1 - Joseph Nougaret

Epoux le 20 octobre 1767 de **Marie Roure**, fille d'André Roure et de Marguerite Elzière, du Pont-de-Rastel. Dot de Marie Roure : 2 bagues et une badine d'or qu'elle a en son particulier, le tout de valeur 40 livres ; Marguerite Elzière réduit et modère la pension foncière de 111 livres qui lui est servie sur le moulin et domaine du Martinet à la somme de 40 livres.
Joseph Nougaret prend la succession de son grand-père au Martinet du Gravas, et hérite également de son père le domaine de Gibenne.

Actes :

- de 1780 à 1813, des procédures l'opposent, ainsi que son fils

Joseph, à Lanteirès Lagelle. Ce sont des histoires à retournement de situation. Il y a d'abord une affaire de 2 vaches qui devraient avoir 8 dents et qui n'en ont que 3 (incisives implantées dans la mâchoire inférieure de la vache), qui devraient faire leur veau avant le carême et qui ne le font que pendant. Ces vaches ont été vendues par Joseph Nougaret à Victor Lanteirès Lagelle en novembre 1780. Finalement, comme Lanteirès Lagelle ayant lui-même revendu avec profit ces 2 vaches, il est condamné aux dépens le 15 mars 1785. Mais, parmi ces dépens il y a les voyages de Chamborigaud à Nîmes, à cheval pour Nougaret, en carrosse pour Jean Lanteirès de Labruguière son procureur. Cela ne plaît pas à Lanteirès Lagelle, qui contre-attaque et conteste les dépens et notamment ceux abusifs de Lanteirès La Bruguière. Il est débouté le 18 septembre 1791. Il conteste à nouveau. Il est à nouveau débouté le 19 mars 1792 et doit s'incliner.

Mais Lanteirès Lagelle prend sa revanche, et fait condamner Joseph Nougaret pour des lettres de change impayées, le 28 décembre 1808. Nougaret étant toujours déficient, Lanteirès Lagelle fait opérer une saisie de ses meubles (document de septembre 1811). Antoine Nougaret, frère de Joseph, intervient, sans conclusion réelle.

Le 6 septembre 1813 voit l'amorce d'une nouvelle procédure de Joseph Nougaret contre Charles Lanteirès. [La relation complète de cette affaire est en annexe 3]

Enfants :

XV.1 - Joseph Nougaret, qui hérite du Martinet du Gravas, et qui, apparemment ne s'est jamais marié. Une affaire de coups et blessure l'oppose à son fermier. La procédure correctionnelle conséquente est jugée le 25 prairial an 9 (15 mai 1801).

XV.2 - Antoine Nougaret, époux de **Suzanne Chabrier.** Il est négociant à Alès, et c'est lui qui, le 10 septembre 1832, vendra le domaine du Martinet du Gravas à son beau-frère Alexandre Bondurand.

XV.3 - Suzanne Nougaret, épouse **Alexandre Bondurand** (Cf. 12ème partie).

XV.4 - Marguerite Nougaret, épouse de **Joseph Vedel de** Génolhac.

XV.5 - Marie Nougaret, épouse de **François Platon de** Génolhac.

Les granits du Mont-Lozèze

14ème partie

Quatorzième partie

Origine des Trossevin
(De début 17° à mi-19°)

X Guillaume Trossevin (X) Catherine Banel
- XI.1 Jean Trossevin (X) 1649 Françoise Martin
  - XII.1 Louis Trossevin (X) 1694 Suzanne Roux - (XX) 1708 Marie Nougaret (13° partie)
    - XIII.1 et 2 (1° lit) (deux)Louis Trossevin
    - XIII.3 (1° lit) Marguerite Trossevin
    - XIII.4 (1° lit) Marie Trossevin
    - XIII.5 (1° lit) Jean Trossevin (X) 1733 Isabeau Rigal - (XX) 1739 Marie Reboul
      - XIV.1 (2° lit) Jean Trossevin (X) 1771 Suzanne Teissonière
        - XV.1 André Trossevin (X) 1795 Marie Soustelle
          - XVI.1 Louis Trossevin (X) Marie Quinsac - (XX) Marie Roure
            - XVII.1 (1° lit) Jean Louis Trossevin (X) Marie Andréjol (10° partie)
            - XVII.2 (1° lit) Marie-Louise Trossevin (X) Auguste Amat (6° partie)
            - XVII.3 (2° lit) Camille Trossevin
            - XVII.4 (2° lit) Sophie Trossevin (X) François Polge (15° partie)
            - XVII.5 (2° lit) EmilieTrossevinX François Benoit
          - XVI.2 Victoire Trossevin (X) Jean Elzière
          - XVI.3 Jeanne Trossefin (X) J. J. Polge (15° partie)
      - XIV.2 (2° lit) André Trossevin
      - XIV.3 (2° lit) Marie Trossevin
      - XIV.4 (2° lit) Rose Trossevin
    - XIII.6 (2° lit) Joseph Trossevin
    - XIII.7 (2° lit) Pierre Trossevin
    - XIII.8 (2° lit) Marguerite Trossevin (X) 1756 Amat Pierre VI (5° partie)
    - XIII.9 (2° lit) Jean Trossevin (X) 1756 Françoise Amat (5° partie)
      - XIV.1 Jean Trossevin (X) 1784 Marie Benoit
    - XIII.10 (2° lit) Marie Trossevin (X) 1756 François Bondurand (12° partie)
    - XIII.11 (2° lit) André Trossevin (X) 1756 Marie Nougaret
    - XIII.12 (2° lit) François Trossevin

Les tableaux généalogiques ci-dessus résument tout ce que je possède sur les Trossevin. Une bonne partie m'en a été fournie par ***Raymond Vierne*** *de Montpellier. Comme pour les "Nougaret", je me contenterai de reconstituer la généalogie descendante de Guillaume Trossevin.*

X - Guillaume Trossevin

Epoux de **Catherine Banel**
Ils habitent Pourcharesse inférieur.

Enfant connu :

XI.1 - Jean Trossevin, *qui suit...*

XI.1 - Jean Trossevin

Fils de Guillaume Trossevin et de Catherine Banel.
Epoux le 6 juin 1649 de **Françoise Martin**, fille de Jean Martin et Suzanne Castanier de Martinenches, paroisse de Sénéchas.
Jean Trossevin est maître-tailleur.

Enfants :

XII.1 - Louis Trossevin, *qui suit...*

XII.1 - Louis Trossevin

Fils de Jean Trossevin et Françoise Martin.
Epoux :
1° le 10 février 1694, de **Suzanne Roux**, fille de feu Jean Roux et de N. Benoît de la Grévoul (Grévol), paroisse de Castagnols.
2° le 28 octobre 1708, de **Marie Nougaret**, fille d'Antoine Nougaret et de Jeanne Nicolas, du Rieu, paroisse de Chamborigaud. Contrat de mariage reçu Me Chabert (AD30 - IIE 23/473 - Page LXXVIII (78)). Dot de Marie : 100 livres en louis d'or qu'elle donne à son futur époux ; 50 livres de droits paternels et maternels.
Louis Trossevin s'installe au moulin de Pont-de-Rastel en 1696, et y exerce le métier de meunier. *C'est le moulin situé au lieu dit "Les Esparnettes". Dans les anciens actes ce moulin est dit* Moulin du Seigneur de Tignac (*actuellement Montjoie*), *et à notre époque, il est dit* Moulin de Fabre.
Testament de Louis Trossevin : 15 mai 1737. Héritière universelle Marie Nougaret, sa deuxième épouse, avec charge de régler les droits légitimaires des 2 enfants de Suzanne Roux et des 7 enfants de Marie Nougaret.
Décès de Marie Nougaret en 1765.

Enfants :

De Suzanne Roux :
XIII.1 - Louis Trossevin, né le 20 I 1695, baptisé catholique le 24. Sans doute mort en bas âge, car...
XIII. 2 - Louis Trossevin, né le 5 XI 1697, baptisé catholique le 10.
XIII.3 - Marguerite Trossevin, née le 5 XII 1698, baptisée catholique le 11 XII. Non citée dans le testament de son père.
XIII.4 - Marie Trossevin, née le 12 IX 1700, baptisée catholique le 14. Non citée dans le testament de son père.
XIII.5 - Jean Trossevin, *qui suit...*
De Marie Nougaret :
XIII.6 - Joseph Trossevin
XIII.7 - Pierre Trossevin, baptisé le 31 mars 1712.
XIII.8 - Marguerite Trossevin, épouse le 3 avril 1756 **Amat Pierre VI,** fils de Amat Pierre V et de Jeanne Thérond, de Donarel (Cf. 5ème partie).
XIII.9 - Jean Trossevin, époux le 3 avril 1756 de **Françoise Amat,** fille de Amat Pierre V et de Jeanne Thérond, de Donarel (cf. 5ème partie). Dot de Françoise : 500 livres de droits légitimaires, 50 livres de sa tante Marie Chapon, 400 livres et 1 cabinet de son oncle Amat Jean IV, et 100 livres de nippes. Marie Nogaret fait donation de tous ses biens à son fils Jean (Me Lanteirès). Mariage béni par le pasteur de Vialas le 16 mai 1756.

Acte :

- 2 août 1774, Jean Trossevin transige avec son beau-frère Pierre VI pour une dette de 212 livres (Cf. 5ème partie).

Enfant :

XIV.1 - Jean Trossevin, épouse le 17 août 1784 ***Marie Benoît*** (Me Delamorte). Son père lui fait donation de tous ses biens.

XIII.10 - Marie Trossevin, épouse le 1er avril 1758 de **François Bondurand,** fils de Balthazar Bondurand et de Marie Volpellière (Cf. 12ème partie).
XIII.11 - André Trossevin, époux le 15 mai 1756 de **Marie Nougaret,** fille de Jacques Nougaret et de Jeanne Trabuc, du Rastel. André est coutelier, et a le droit d'aiguiser ses couteaux au moulin de son frère Jean.
XIII.12 - François Trossevin, décédé sans postérité.

XIII.5 - Jean Trossevin

Fils de Louis Trossevin et de Suzanne Roux.
Epoux
1° le 10 février 1733 d'**Isabeau Rigal**, fille d'Antoine Rigal et de Marguerite Bondurand. Isabeau est née à Donarel.
2° le 9 avril 1739 de **Marie Reboul**, fille de Mathieu Reboul et de Marie Nougaret de Gibenne.
Il habite le Mas des Baumes, paroisse de Chamborigaud.
Testament de Jean Trossevin : 15 juillet 1767 (Me Lamorte)
Enfants de Marie Reboul
XIV.1 - Jean Trossevin, *qui suit ...*
XIV.2 - André Trossevin.
XIV.3 - Marie Trossevin.
XIV.4 - Rose Trossevin.

XIV.1 - Jean Trossevin

Fils de Jean Trossevin et de Marie Reboul.
Epoux le 23 avril 1771 de **Suzanne Teissonière**, fille de feu François Teissonière et de Jeanne Tribes, de l'Herm, paroisse du Collet-de-Dèze. Dot de Suzanne : 200 livres provenant de son travail, consistant en un pigeon (?), une bague d'or, une garde-robe , un lit garni et autres petits effets. Marie Reboul fait donation de tous ses biens à son fils. (Me Delamorte - Gard II E 23/333, page 111).
Ils habitent toujours le Mas des Baumes.
Décès de Jean Trossevin : dès 1795.

Enfant :

XV.1 - André Trossevin, *qui suit...*

XV.1 - André Trossevin

Fils de Jean Trossevin et de Suzanne Teissonière.
Epoux le 22 pluviôse an III (10 février 1795) de **Marie Soustelle**, fille de feu Jean Soustelle et de Marie Balmer, du Mas de Lauzas, paroisse de St-Andéol de Clerguemort. Dot de Marie : 800 livres d'épargne faite dans l'exercice de son métier de tisseuse, et 29 livres représentant le prix d'une croix d'or. (Me Lamorte - Gard II E 23/345, page 119).
Ils habitent toujours le Mas des Baumes.

Enfants :

XVI.1 - Jean Louis Trossevin, *qui suit...*

XVI.2 - Victoire Trossevin, épouse de **Jean Elzière.**

XVI.3 - Jeanne Trossevin, épouse **Jean Joseph Polge,** fils de Jean André Polge et de Rose Bondurand du Rastel (Cf. 15ème partie).

XVI.1 - Jean Louis Trossevin

Fils d'André Trossevin et de Marie Soustelle.

Epoux :

1° le 3 juin 1824 de **Marie Quinsac**, fille de Jean Pierre Quinsac et d'Anne Benoît de Tréméjols, commune de Vialas. Contrat de mariage reçu par Me Simon Chabert de Chamborigaud. Aux termes du contrat : Marie Quinsac n'est pas présente à l'acte. Ses père et mère se portent fort pour elle bien qu'elle soit majeure. Les parties renoncent au régime dotal et à la communauté de biens. Toutefois, en faveur du mariage, Jean Pierre Quinsac et Anne Benoît donnent à leur fille une somme de 1000 francs qui ne sera exigible qu'après le décès du dernier des donateurs en 2 payements, le premier un an après ledit décès et l'autre l'année suivante. Néanmoins cette somme sera productive d'intérêts à 5 % à compter de ce jour 3 juin 1824.

2° de **Marie Roure.**

Décès de Jean Louis Trossevin : 3 août 1870.

Enfants :

De Marie Quinsac :

XVII.1 - Louis Trossevin, époux de **Marie Andréjol (**Cf. 10ème partie).

XVII.2 - Marie-Louise Trossevin, épouse de **Auguste Amat** de Donarel (Cf. 6ème partie).

De Marie Roure :

XVII.3 - Camille Trossevin, d'abord menuisier au Pont-de-Rastel, puis à Marseille en septembre 1886.

XVII.4 - Sophie Trossevin, épouse de **François Polge** (Cf. 15ème partie).

XVII.5 - Emilie Trossevin, épouse de **François Benoît**, d'Alteirac, commune de Chamborigaud**.**

Les Bousèdes

15ème partie

Quinzième partie

Origine des Polge
(De début 17° à nos jours)

XI Pierre Polge
- XII.1 Noël Polge (X) Catherine Crespin
  - XIII.1 Jacques Polge
  - XIII.2 André Polge (X) 1735 Anne Donzel
    - XIV.1 André Polge (X) 1767 Anne Benoit
      - XV.1 Jean André Polge (X) 1804 Rose Bondurand
        - XVI.1 Jean Joseph Polge (X) Jeanne Trossevin (cf. 14° partie)
        - XVI.2 Jean François Polge (X) 1830 Marie Saze
          - XVII.1 François Polge (X) Sophie Trossevin (cf. 14°partie) et descendance jusqu'à Marcel Polge époux de Rosette Ginoux
        - XVI.3 Jean André Polge (X) Jeanne Verdelhan
          - XVII.1 Jean André Polge
      - XV.2 Jean Polge
      - XV.3 Marthe Polge (X) Jean Elzière
  - XIII.3 Joseph Polge
  - XIII.4 Louis Polge

Pour les Polge comme pour les Bondurand, je ne possède les renseignements qui m'ont permis d'établir le tableau généalogique ci-dessus, que grâce à ce que j'appelle "le Fonds Polge" : documents qui sont détenus par Marcel Polge du Pont-de-Rastel, et que j'ai répertoriés. Comme pour les Trossevin, je me contenterai de reconstituer la généalogie descendante de Pierre Polge.

XI - Pierre Polge

Déclare au Compoix de 1666 de Génolhac, ses maisons du Pont-de-Rastel : une maison de 6 canes de surface, avec petit jardin joignant de 2 dextres 3/4 ; une maison où il habite, comme ayant droit du Sieur de Valmalle, de 28 canes ; une maison de 5 canes et jardin au derrière de 5 dextres.
Décédé dès 1696.

Enfant connu :

XII.1 - Noël Polge, *qui suit...*

XII.1 - Noël Polge, dit "Nadal"

Fils de Pierre Polge.
Epoux de **Catherine Crespin**, fille de Jacques Crespin, cordonnier au Pont-de-Rastel.
Décès de Noël Polge : dès 1733.

Enfants :

XIII.1 - Jacques Polge, né le 11 XII 1692
XIII.2 - André Polge, *qui suit...*
XIII.3 - Joseph Polge qui habite La Baraquette, paroisse de Chamborigaud et dont la fille ou petite-fille**, *Jeanne Polge*,** épousera un ***Joseph Bondurand*** (voir ci-après).
XIII.4 - Louis Polge, qui habite Prat Nouvel, paroisse de Chamborigaud.

XIII.2 - André Polge

Né le 3 avril 1694.
Fils de Noël Polge et de Catherine Crespin.
Epoux le 24 janvier 1735 de **Anne Donzel**, fille d'André Donzel de Belle-Poile (contrat reçu par Me Bondurand).
Décès d'André Polge : dès 1770.

Enfant connu :

XIV.1 - André Polge, *qui suit...*

XIV.1 - André Polge

Fils d'André Polge et d'Anne Donzel.
Epoux le 27 octobre 1767 d'**Anne Benoît**, fille de Jean Benoît de l'Arbousset, paroisse de Chamborigaud (contrat reçu par Me Delamorte).
Décès d'André Polge : dès 1801.

Enfants :

XV.1 - Jean André Polge, *qui suit...*
XV.2 - Jean Polge.
XV.3 - Marthe Polge, épouse de **Jean Elzière,** fils de X. et de Marianne Chapelle

XV.1 - Jean André Polge

Fils d'André Polge et d'Anne Benoît.
Epoux le 9 novembre 1804 de **Rose Bondurand**, fille de Jeanne Polge et de Joseph Bondurand de la Baraquette, commune de Chamborigaud (voir ci-dessus). Dot de Rose : 100 francs de nippes et 500 francs argent. Anne Benoît fait donation à son fils du quart de tous ses biens (Me Joseph Reboul).

Enfants :

XVI.1 - Jean Joseph Polge, époux le 20 mars 1829 de **Jeanne Trossevin**, fille d'André Trossevin et de Marie Soustelle**,** des Baumes, commune de Chamborigaud (Cf. 14ème partie). Dot de Jeanne : 1000 francs (800 francs du père et 200 francs de la mère), une armoire neuve à deux portes, un métier neuf à tisser les étoffes avec tous les attraits y adhérant et un tour pour dévider le fil. (Me Joseph Reboul d'Aujac).
XVI.2 - Jean François Polge, *qui suit...*
XVI.3 - Jean André Polge, époux de **Jeanne Verdelhan,** dont est issu **un fils :**
XVII.1 - Jean André Polge.
Jean André, père, est décédé en 1835.

XVI.2 - Jean François Polge
Né vers 1812.
Fils de Jean André Polge et de Rose Bondurand.
Epoux le 9 octobre 1830 de **Marie Saze**, cardeuse, fille d'André Saze et de Marie Girard, du Pont-de-Rastel. Dot de Marie : un clavier argent, une croix et une bague en or, le tout évalué 45 francs, plus 225 francs que donne son père, plus 225 francs qu'elle a gagné par son honnête industrie. Son futur époux devra acquitter à l'aide de cette somme le prix de la maison et autres objets que François Polge tailleur d'habits d'Alès lui a vendu le 22 mai 1837 (contrat reçu par Me Chabert).

Enfant connu

XVII.1 - François Polge, *qui suit...*

XVII.1 - François Polge

Fils de Jean François Polge et de Marie Saze.
Epoux le 6 avril 1875 de **Sophie Trossevin**, fille de Jean Louis Trossevin et de Marie Roure, du Pont-de-Rastel (Cf. 14ème partie). Dot de Sophie : des immeubles situés commune de Génolhac et Chamborigaud, une armoire bois noyer à deux battants et son trousseau, une somme de 1400 francs en numéraire. Le tout déclaré 2000 francs pour le fisc.

Enfant :

XVIII.1 - François Polge, né le 24 II 1888, décédé le 29 V 1964. Epoux le 29 VII 1922 de **Elise Emilie Roure,** née le 3 II 1892, décédée le 24 V 1949, fille de Auguste Frédéric Roure et Sophie Mélanie Deleuze d'où est issu :

XIX.1 - Marcel Polge,

Né le 23 VII 1925, époux le 7 VI 1947 de **Rosette Ginoux.**

16ème partie

Seizième partie

Les Amat du Pompidou

I Jean Amat (X) Louise Rampon
- II.1 Jean Amat (X) Madeleine Ruas (?)
  - III.1 Louise Amat (X) François Florac
    - IV.1 François Florac (X) 1812 Marie Amat
    - IV.2 Louise Florac (X) 1812 André Amat
      - V.1 Louise Alis Amat
      - V.2 Marie Sophie Amat (X) 1825 Louis Auguste Cabanel
      - V.3 Philippine Amat (X) Emile Galtier
      - V.4 Belon Marie Suzanne Amat
      - V.5 Antoine Amat
  - III.2 Jean Louis Amat (X) 1807 Suzanne Sigal
    - IV.1 Jean Louis Amat
    - IV.2 Suzanne Amat
  - III.3 Jean Amat (X) Louise Fort
    - IV.1 Jean Antoine Amat
    - IV.2 Jean Laurent Amat (X) Marie Justine Crouzat
      - V.1 Laurens Daniel Amat
      - V.2 Philippine Amat (X) 1825 Samuel Valmalle
      - V.3 Justine Amat
      - V.4 Jules Amat
      - V.5 Numa Auguste Amat
    - IV.3 Jean Auguste Amat (X) Anne Chapelle
      - V.1 Louise Amat (X) 1846 Laurent Laget
      - V.2 Rozane Amat
    - IV.4 Louise Amat (X) 1824 David Driolle
  - III.4 Marie Amat (X) 1794 Antoine Amat
    - IV.1 Antoinette Marie Amat
    - IV.2 Marie Antoinette Amat
    - IV.3 Corinne Amat
    - IV.4 Victoire Amat
    - IV.5 Jean Baptiste Amat
    - IV.6 Eulalie Anne Florence Amat
    - IV.7 Charles Philippe Amat

I - Jean Amat

Epoux de **Louise Rampon**
Ils habitent Chadenet (Lozère)

Enfant connu :

II.1 - Jean Amat, *qui suit...*

II.1 - Jean Amat

Né vers 1734, 1735, à La Roche de St-André de Lancize
Fils de Jean Amat et Louise Rampon
Epoux (probable) de **Madeleine Ruas**
Cultivateur et Officier Municipal de la Blaquière, commune du Pompidou (Lozère)
Décédé à 58 ans le 14 juillet 1792 ou 1793.

Enfants :

III.1 - Louise Amat, *qui suivra même page.*
III.2 - Jean Louis Amat, *qui suit...*
III.3 - Jean Amat, *qui suivra même page.*
III.4 - Marie Amat, *qui suivra même page.*

III.2 - Jean Louis Amat

Né vers 1763
Fils de Jean Amat et Madeleine Ruas
Epoux, à 44 ans, le 28 mai 1807 de **Suzanne Sigal** (28 ans) fille de feux Jean Sigal et Madeleine Malherac de Montredon.
Témoin : Jean Amat, propriétaire foncier, frère de Jean Louis
Ils habitent La Blaquière où Jean Louis est dit "travailleur de terre".
Décès (probable) de Jean Louis le 23 juin 1835. Déclaration faite par Laurens Amat, 35 ans, et Auguste Amat, maréchal, 32 ans, ses neveux.
Décès de Suzanne Sigal le 8 décembre 1810.

Enfants :

IV.1 - Jean Louis Amat, né le 5 janvier 1808 et décédé le 6.
IV.2 - Suzanne Amat, née le 8 décembre 1810.
Nota : En date du 14 mars 1813, il existe une publication de mariage entre Jean Louis Amat et Marie Issartès. Jean Louis s'est-il remarié ? Pas trace de progéniture à l'état-civil du Pompidou.

III.3 - Jean Amat

Né vers 1762.
Fils de Jean Amat et Madeleine Ruas.
Epoux de **Louise Fort**
Ils habitent La Blaquière, où Jean est dit "Propriétaire foncier".
Décédé le 28 juin 1831 à 69 ans.

Enfants :

IV.1 - Jean Antoine Amat, né le 20 septembre 1793.
IV.2 - Jean Laurent Amat, *qui suit...*
IV.3 - Jean Auguste Amat, né le 4 janvier 1798. Epoux de **Anne Chapelle** dite "Nanon". Jean Auguste est maréchal-ferrant. Ils iront habiter un temps à Anduze.

Enfants :

V.1 - Louise Amat, née à Anduze le 21 janvier 1826, épouse le 18 juillet 1846 de ***Laurent Laget,*** forgeron, né le 18 novembre 1821, fils de Louis Laget et Marguerite Partiès, du Crémat, commune du Pompidou.
V.2 - Rozanne Amat, née en mai 1827 et décédée au Pompidou le 20 juillet 1827.

IV.4 - Louise Amat, née le 4 février 1801, épouse le 5 mars 1824 de **David Driolle**, voiturier, né en septembre 1793, fils de Louis Driolle et feue Jeanne Ducros, d'Anduze.

IV.2 - Jean Laurent Amat

Né le 25 juin 1795.
Fils de Jean Amat et Louise Fort.
Epoux de **Marie Justine Crouzat**
Ils habitent Le Pompidou où Jean Laurent est dit "cultivateur".

Enfants :

V.1 - Laurens Daniel Amat, né le 20 mai 1824.
V.2 - Philippine Amat, née le 31 juillet 1825. Epouse le 25 janvier 1846 de **Samuel Valmalle** 41 ans, né le 12 frimaire an 13 (3 XII 1804), fils de Louis Valmalle et Suzanne Lapière, du Pompidou.
V.3 - Justine Amat, née le 12 septembre 1830.
V.4 - Louise Amat, née le 13 décembre 1832, et décédée le 19 janvier 1833.
V.5 - Jules Amat, né le 22 avril 1834.
V.6 - Numa Auguste Amat, né le 11 juillet 1836.

III.4 - Marie Amat

Née vers 1769.
Fille de Jean Amat et Marguerite Ruas
Epouse, à 25 ans, le 23 mai 1794, de **Antoine Amat**, 27 ans, né à Mas Bonnet, commune du Pompidou, vers 1767, fils de feux Jacques Amat et Jeanne Combet.
Antoine est tailleur d'habits. A la date du mariage il servait depuis 2 ans dans les troupes de la République.
Décès d'Antoine le 23 juin 1837 à 70 ans.

Enfants :

IV.1 - Antoinette Marie Amat, née le 24 mai 1795.
IV.2 - Marie Antoinette Amat, née le 17 janvier 1797.
IV.3 - Corinne Amat, née le 12 décembre 1798.
IV.4 - Victoire Amat, née le 16 février 1801.
IV.5 - Jean Baptiste Amat, né le 31 août 1803.
IV.6 - Eulalie Anne Florence Amat, née le 28 octobre 1807.
IV.7 - Charles Philippe Amat, né le 28 avril 1811.

III.1 - Louise Amat

Née vers 1762
Fille de Jean Amat et Madeleine Ruas.
Epouse de **François Florac**
Décès de Louise le 16 novembre 1836 à 74 ans.
Décès de François avant 1836.

Enfants :

IV.1 - François Florac, *qui suit...*
IV.2 - Louise Florac, *qui suivra même page.*

IV.1 - François Florac

Né vers 1782.
Fils de François Florac et Louise Amat.
Epoux le 6 juin 1812 de **Marie Amat**, 20 ans, fille de Antoine Amat et Suzanne Aguilhon;
Décès de Marie Amat le 6 décembre 1851 à 58 ans.
Décès de François Florac avant 1851.

IV.2 - Louise Florac

Fille de François Florac et Louise Amat.
Epouse le 21 février 1812 de **André Amat**, né vers 1782, fils

de feu Antoine Amat et Suzanne Aguilhon, du Pompidou.
Décès d'André Amat le 29 juin 1856, à 75 ans.

Enfants :

V.1 - Louise Alis Amat, née le 21 janvier 1813.
V.2 - Marie Sophie Amat, née le 19 mars 1815. Epouse le 20 février 1835 de **Louis Auguste Cabanel,** fils de Louis Auguste Cabanel et Jeanne Arnal du Masaout, commune du Pompidou.
V.3 - Philippine Amat, née le 28 février 1817. Epouse d'**Emile Galtier.** Décédée le 11 août 1880.
V.4 - Belon Marie Suzanne Amat, née le 22 août 1819.
V.5 - Antoine Amat, né le 12 mars 1822.

II - Antoine Amat

Né vers 1745 Peut-être frère ou cousin de Jean Amat époux Madeleine Ruas ?
Epoux de **Suzanne Aguilhon.**
Décès d'Antoine le 4 mars 1800.

Enfants :

III.1 - André Amat époux de **Louise Florac** (Cf. page 69).
III.2 - Marie Amat épouse de **François Florac** (Cf. page 69).
III.3 - Laurens Amat, né le 4 août 1795. Est-il l'époux ? d**e Suzanne Aurès.** Auquel cas leurs enfants sont **:**

IV.1 - Suzanne Marie Amat, née le 6 avril 1816.
IV.2 - Henry Laurens Amat, né le 22 mars 1820.
IV.3 - Antoine Auguste Amat, né le 10 mai 1823.

Reste à rattacher

—Jean Amat, né vers 1760, car décédé le 26 janvier 1800 à 40 ans. Epoux de Louise Bourély. Ils habitent le Mazelet. Une fille connue : Louise Amat, née vers 1783, car décédée le 27 mai 1806 à 21 ans. Epouse de Louis Lauriol.
—Louise Amat épouse de Antoine Rodier du Masanibal.
—Louis Amat époux de Jeanne Boyer. Ils habitent le Mazelet. Jeanne Boyer est décédée à 75 ans le 4 mars 1803 (déclaration faite par son gendre (???) Louis Lauriol.
—Elisabeth Amat, fille d'André Amat et Elisabeth Florac. Epouse d'Armand Louis. Cette Elisabeth est-elle la "Belon" fille d'André Amat et Louise Florac ???

Eglise du Pompidou

Appendices

Appendices

Lieux habités par les Amat

Et d'abord d'où viennent-ils ?

J'ai reçu de Monsieur Jean-Gabriel d'Amat, d'Yzeure Allier, une lettre dont je me permets de citer des extraits :

... le nom d'Amat serait d'origine Catalane espagnole, du comté de Barcelone et non d'origine gallo-romaine ("Amatus" qui aurait fait Amé ou Aimé). Il existe encore en Catalogne un village qui se nomme VILLAMAT.

La tradition familiale veut que quelques Amat, familiers du Comte de Barcelone (Béranger ?), soient venus se fixer en Provence lorsque ce dernier succéda à son défunt cousin, le Comte de Provence, décédé sans postérité mâle.

De la branche mère, restée en Espagne, est issu le célèbre Manoël de Amat y Juniente, Grand d'Espagne, qui fût Vice-Roi du Pérou au XVIII° siècle et qui sert de personnage dans "Le Carrosse du Saint-Sacrement" de Prosper Mérimée. Il figure aussi parmi les ancêtres de l'actuel José-Luis de Villalonga, Catalan lui aussi.

On retrouve aussi des Amat en Sardaigne, marquis de San Felippo e Sorso dont est issu le Cardinal Louis Amat, évêque de Preneste, Légat du Pape dans les Romagnes, Doyen du Sacré Collège et mort le 30 mars 1878 à 82 ans..

Cette famille porte à peu près les mêmes armes que celles du Dauphiné ou d'Espagne (le dextrochère).

Il y aurait, ou il y aurait eu, une branche de la famille en Auvergne avec mêmes armes, comportant en plus une tête de loup et une hure de sanglier affrontées...

Ce dernier paragraphe confirme-t-il l'hypothèse avancée par P. A. Clément : *le premier Amat identifié à Vielvic* (Peire Amat) *pourrait être un enfant ou petit-enfant d'un cantalien descendu par le chemin Régordan, et s'étant fixé dans ce village de marchands, d'aubergistes et de muletiers.*

I - Vielvic

Les Amat que nous connaissons sont sortis de Vielvic. Ils sont "descendus" à Génolhac, et ont essaimé au sud de cette paroisse dans les hameaux de Malilières, Donarel, en prenant "appui" sur les seigneuries de Belle-Poile et de Pont-de-Rastel.

Vielvic : Vetus Vicus. *Vicus permet de supposer qu'il y a eu là une agglomération au moins au haut moyen-âge et probablement à l'époque gallo-romaine* (P.A. Clément).

C'est un hameau de Lozère, célèbre par ses foires, qui étire ses vieilles maisons, ses anciennes boutiques aux "vitrines" en forme de cèpe, le long du chemin de Régordane, blotti près de la source de la rivière de Cèze, *dans ce pays de Cézarenque, dans ce petit monde adossé aux crêtes comme en de grands fauteuils* (J. Pellet).

Vielvic dépendait de Saint-André de Capcèze, paroisse du diocèse d'Uzès, dont l'évêque était le suzerain. A ce titre il recevait l'hommage de nombreux seigneurs : Ozille Garin seigneur du Tournel, Guillaume de Randon seigneur de Luc et de Portes, Armand de Randon viscomte de Polignac. Voici quelques extraits de l'inventaire des papiers de l'Evêché d'Uzès dans la transcription faite par J. Pellet :

—Hommage de Villefort et de plusieurs aultres lieux y descriptz faict à l'Evesque d'Uzès

Instrument parchemin de l'An Mil IIc XVIII (1218) et pridie hydus may signé par Estienne de Villemagne notaire avec un scel pendant de plomb contenant que Ozil Garin et ses frères reconnurent à Messire évesque d'Uzès le chasteau et ville de Montfort et en tout son mandement, hormis le chasteau de Brésis, le chasteau de Plancham, les Banlèves, le Mas d'Auzerat (sic), la Felgère et appartenances, le Mas de Malinart (?), la ville de Brin, de Concolles, de Bize, de Vielvic...

—Homage du Tornel faict à Monsieur l'Evesque d'Uzès, de Villefort, de Brin, de m..., de la Blachere, Blave et plusieurs

Instrument en parchemin de l'An mille deux cent septente huit et le troisiesme des Ides de febvrier signé par Raymond de Saint Geniès ? contenant que Ozil Garin Seigneur du Tornel recognust tenir de Messire évesque d'Uzès la moytié de la ville et mandement de Monfort, de D....., de Brin, du Puy à Vielvic...

—Hommage à Monsieur l'Evesque d'Uzès par le Sr de Randon, de VIllefort et Genolhac et autres lieux

Instrument en parchemin de l'An Mil IIc LXXX (1280) et nones de mars signé par Jacques Jean notaire contenant que Guilhaume de Randon Seigneur de Luc et de Portes a recognust à Messire Bertrand évesque d'Uzès tenir en fiedz la moytié du chasteau et ville de Montfort avec la jurisdiction qu'il a audict chasteau et ville et en tout son mandement et nomément ès villes de Vielvic...

—Recognoissance par le Sr de Randon à Mr l'Evesque d'Uzès de Villefort, Vielvic, Brin et autres places

Instrument en parchemin de l'An Mil IIc LXXXIIII (1284), II des callandes d'octobre signé par Pierre Val ? notère contenant que Guilhaume de Randon Seigneur de Luc et de Portes recognust à Messire Guilhaume évesque d'Uzès tenyr de luy en fief la moytié du chasteau et ville de Montfort avec la jurisdiction et tout son mandement notamment à Vielvic...

—Recognoissance faicte à M. d'Uzès de St André de Capceze, mas de la Bastide, Salvachave et Vielvic, et de plusieurs autres lieux par le Sr du Tornel

Instrument de l'An Mil IIIc XXIX ((1329) du XX° de mars signé par Pierre Donzielle contenant lods et investiture faicts à Mossieur Ozil Guérin Seigneur du Tornel de tout ce qu'il avoyt acquis du Seigneur de Randon qui sont le Mas de Bastide avec la jurisdiction de Sainct André de Capsège (sic) et son terroir de Salvachave, et tout ce qu'il tenoyt au lieu de Vieulvic, et là mesme la recognoissance en est faicte.

—Recognoissance du Sr de Randon à Monsieur l'Evesque d'Uzès des lieux de VIllefort, Genolhac, et de plusieurs autres lieux

Instrument en parchemin de l'An Mil troys cent vingt et un du sixiesme des callendes de mars signé par Bertrand Reynaud notaire contenant que Guilhaume de Randon Seigneur de Luc recognut tenir de Messire Guilhaume évesque d'Uzès la moytié du chasteau et ville et jurisdiction de Montfort, de Vielvic...

—Hommage par le viscomte de Polignac à Monsieur l'Evesque d'Uzès de la moytié de VIllefort et Génolhac et autres places

Instrument en parchemin de l'An mil IIIc LXX (1370) et du deuxiesme d'octobre contenant que Armand de Randon Seigneur de toute la baronnie de Randon et du Luc, viscomte de Polignac, recognoist à Messire Bonpart évesque d'Uzès tenir en fief la moytié du chasteau et ville de Montfort ou de Villefort avec la jurisdiction qu'il a audit lieu et son mandement à Vielvic...

—Homage de Villefort, de Brin, de Vielvic, Costeilades, la Palliere, la Blachiere, le mas de l'Estrade, Montclap, Roqueblave

Instrument en parchemin de l'An Mille IIIc LXX (1370) et le XVI de novembre signé par Bertrand Reynaud notaire contenant que Ozille Garin Seigneur du Tornel a recogneu à Messire Bonpar évesque d'Uzès et faict homage à genoulx de la moytié du chasteau et ville de Montfort, et la ville de Brin, et la ville du Puy et de Vielvic

Vielvic est donc le hameau d'origine des Amat, tout au moins de ceux dont nous avons connaissance depuis environ l'an 1300. Mais pour ajouter à cette dernière phrase les mots jusqu'à nos jours, il faut admettre qu'Oziol Amat (cf. page 4) est le fils de Loys Amat et de Manente Sadoule connu sous le prénom d'Odilonet. Jean Pellet en était persuadé. Sa conviction venait de la présence des Amat de Vielvic auprès d'Odilon Amat du Pont-de-Rastel lors des actes de 1422 et 1454 (cf. Actes page 4), et du fait qu'Odilon et Oziol sont des prénoms identiques.

Nous ne connaissons l'existence de Peyre Amat, époux Raymonde... que par le testament de son petit-fils Loys Amat, le 15 novembre 1380, dans lequel sa grand-mère, Raymonde, est désignée comme usufruitière. D'autres Amat de cette région de Vielvic n'ont pu être rattachés à notre généalogie. Ils sont désignés dans les actes suivant extraits du Chartrier du Chambonnet :

—Octobre 1330 (inventaire n° 96) : lods accordé par Guilhaume Bérard, chevalier de Ponteils, à Guilhaume de Retonde, damoiseau de Montselgues, acquéreur d'une terre audit Montselgues sur Etienne Amat et son épouse. Fait à Génolhac, maison de Maître Bertrand Aurelhe, notaire (44/29 - Me Bernard Delafont).

—4 décembre 1341 : Guidon Amat notaire est témoin au testament de Jean Hérail, Damoiseau, Seigneur du Château de Brésis (45/41).

—4 mai 1347 : Vente par Jean Amat de Vielvic à Jean Plantier, de terres au territoire de Croupillac. Témoin : Pierre Amat, Jeune (1/10).

—14 mai 1347 : vente par Pierre Simon de Nogeyrols au profit de Jean Plantier de la moitié indivise d'une terre avec Etienne Amat, au territoire d'Issartel dépendant du Seigneur de Randon. Prix : 10 sous tournois (1/12).

—13 février 1639 : testament de Jeanne Amade, épouse de Jean Folchier, de Vielvic (97 - Me Pierre Mathieu)

—1646 : requête contre Jacques de Sarrazin, Seigneur de Mallevieille, et André Amat, fermier des deniers de Ponteils (12).

Alors que la plupart des Amat sont restés à Vielvic, l'un d'eux vraisemblablement Oziol descend dans la région de Génolhac. Il fera hommage des biens qu'il possède à Pont-de-Rastel à Grimoard baron de Grizac, Verfeuil et autres lieux. Il sera suivi en cela par son fils Jean et son petit fils Guilhem.

II - Génolhac

Alors que les Amat de la branche aînée, issus de Guilhem I, habitant Génolhac sont devenus les Seigneurs du Rastel, de la Coste et de Belle-Poile dont le dernier, Joseph, est mort sans descendance, ceux de la branche cadette, issus de Amat Pierre I installés aussi à Génolhac au 16° siècle, deviendront pour la plupart commerçants, boutiquiers, artisans.

Quelques mots pour présenter Génolhac au 16° siècle. D'autres sauront, mieux que moi, écrire l'histoire de ce bourg d'origine médiévale installé sur le vieux chemin de Régordane. C'est une paroisse qui s'étendait sur le territoire de la commune actuelle (département du Gard) et sur une partie importante, de la commune actuelle de Chamborigaud (Gard). Cette dernière bourgade dépendait de la paroisse de Chausse, dont il ne reste qu'un mas ruiné aujourd'hui, paroisse qui a été transférée à Chamborigaud dans la deuxième moitié du 18° siècle. Chausse était limitrophe de la paroisse de Génolhac dont elle était séparée par le ruisseau dit de la Ribeyrette jusqu'à son confluent avec le Luech, puis par cette rivière en aval. C'est ainsi que dépendaient de la paroisse de Chausse le long des limites : Crouzas (le château), Chamborigaud, Montjoie (le château, anciennement Tignac), le Rieu où est installé la filature dite du Pont-de-Rastel, les mas de Caïtivelle, de Corniaret et de Sentinel. Dépendaient de la paroisse de Génolhac en redescendant la rivière, puis en remontant le ruisseau : Donarel, le Mas Robert (anciennement Mas du Plan de Pont-de-Rastel), Landéol, et enfin la Ribeyrette, hameau maintenant rattaché à la commune de Chamborigaud.

A propos de ce dernier lieu, je me permets de citer Marcel Girault (le Chemin de Régordane) : *le hameau de la Ribeyrette, du nom du petit ruisseau qui descend de la Tavernole, s'appelait jadis l'Apostoli. C'est là que se trouvait le logis (auberge) de Notre Dame appartenant au sieur Chabert. Les voituriers y faisaient halte au pied de la longue côte de Portes.* Le dernier mas sis au nord du quartier de la Ribeyrette s'appelle encore l'Apostoly. Ce nom signifie "Les Apôtres". On rencontre plusieurs auberges appelaient l'Apostoli au long des voies anciennes.

Une évaluation de la population de Génolhac au milieu du 16° siècle est difficile, car les documents que nous possédons, compoix de 1515 et de 1594, ou état des maisons en 1549, ne recensent pas les biens "francs", ces biens exonérés d'impôts depuis 1363 (ordonnance du roi Jean II le Bon). C'est ainsi que presque tous les biens de la "Ribeyrette" sont "francs", ainsi qu'une partie des biens du hameau du Pont-de-Rastel, et la totalité des biens du hameau de "Belle-Poile". Enfin à Génolhac même, certains biens, et en particulier les maisons des Amat, sont exonérés de taxes et d'impôts, sauf cas de rançon pour libérer un roi prisonnier.

Ainsi les propriétaires de maisons non "franches" sont en 1549, sur l'ensemble de la paroisse, 220. Si on exclut les maisons de la Ribeyrette et qu'on ajoute les maisons franches du territoire actuel de Génolhac, cela représente près de 300 propriétaires, sinon plus, soit entre 1300 et 1500 habitants (actuellement environ 900 habitants, parmi lesquels nombreux sont ceux qui possèdent une résidence secondaire et sont recensés dans la commune). Cela confirme ce qu'écrivait Leroy-Ladurie : *les hommes sont comme des souris dans une grange.... Le fait éclatant du XVI° siècle, entre 1500 et 1570, c'est la multiplication du nombre des hommes.... La densité humaine dans les Cévennes, en 1552, a quelque chose d'effrayant, de déprimant aussi quant aux niveaux de vie et de santé, déplorablement bas...* (Les Paysans du Languedoc, Mouton-Paris, pages 190 et 216)

Comme je l'ai dit plus haut, les Amat de la branche aînée de Guilhem I sont devenus Seigneurs du Rastel. Le premier en date a été Oziol.

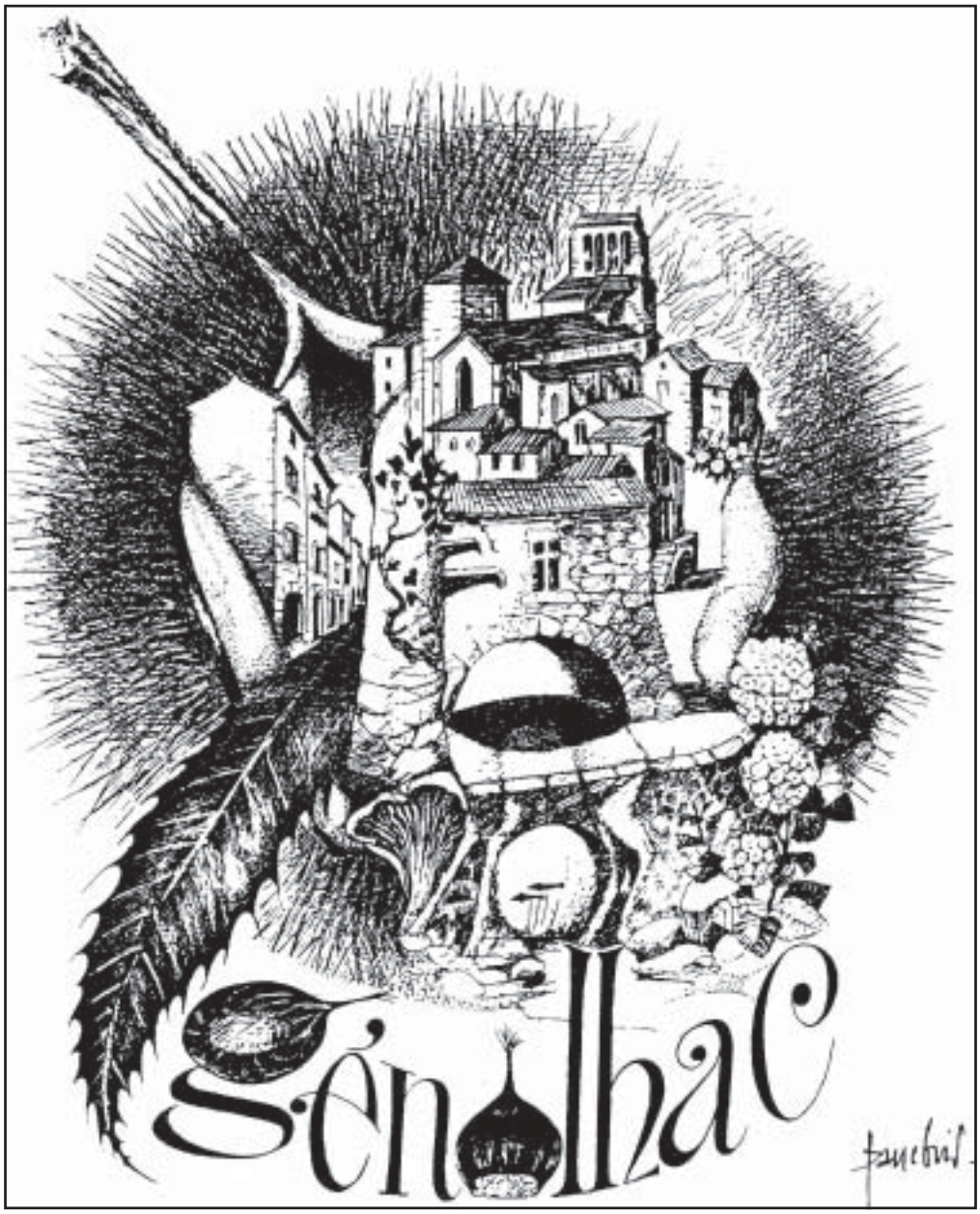

III - Le Pont-de-Rastel

Ce village est situé le long de la rivière du Luech, sur la Régordane, dit *Chemin Vieux* par les gens du pays, chemin qui unissait Nîmes à Clermont-Ferrand, voie dite "Romaine" (origine controversée, indiscutablement beaucoup plus ancienne).

L'extrait qui suit, d'un document de 1678, est un hommage et dénombrement fait par Joseph Amat, Seigneur du Rastel, dans lequel sont rappelés les hommages précédents des "du Rastel" et ceux déjà cités dans les actes précédents :

Homage et desnombre faict par
Joseph Amat Sr du Rastel

L'an mil six cens septante huit et le onzième jour du mois de Juin advant midy pardevant moy notaire royal soubsigné et tesmoins bas nommés, Estably en personne Joseph Amat Sr du Rastel habitant du Pont du Rastel paroisse de Génolhac, lequel de son gré et volonté a recognut qu'il tient à fief franc noble général et honoré et soubs la juridiction haute moyenne et basse <.....> et Conseil de haut et puissant Seigneur Messire Charles de Molette Marquis de Morangiès <.....> Seigneur et Baron de la Garde Guérin, Boisdumont <.....> coseigneur de la ville et mandeman de Villefort et aussi plain bailli pour le roy en paroisse de Génolhac et son gouvernement en la ville de Maruéjols <.....> absent, nous notaire pour luy et les siens à l'advenir Stipulant et acceptant les maisons et pièces suivantes comme ayant ledit Seigneur Marquis droit et cauze de Messire Jean de Tubière Grimoard baron de Verfeuil, acte reçu par Me Jean Roure du Chambon, dependant de l'homage et desnombre faict par feu Jean Amat son ayeul à feu Messire François de Molette Seigneur de Morangiès le vingtquatrième may mil six cens trente quatre reçu par Me Jean Roure, d'autre faict par anciennement Jean Amat à Dame Hurbanne Grimoard dame de Grizac et Verfeuil le deuxième fébvrier mil quatre cens nonante sept reçu par Me Anthoine Martin notaire. D'autre faict par Jean du Rastel à Noble Reymond de Nougaret Seigneur et Baron de Verfeuil le dixhuitième feuvrier mil trois cens trente deux reçu par Me Pierre Reboul notaire. D'autre faict par Jordan du Rastel à Noble Guilhaume Nogaret Seigneur et Baron de Verfeuil reçu par ledit Reboul au mois de mars audit an mil trois cens trente deux. D'autre faict par Oziol Amat à Grimoard Grimoard Seigneur et Baron de Grizac Bellegarde et Verfeuil reçu par Me P. Thomé le vingthuitième avril mil quatre cens trente quatre. D'autre faict par Jean du Rastel à Noble Guilhaume de Nougaret Seigneur et Baron de Verfeuil aux octanes de pantecottes de l'année mil trois cens treize reçu par ledit Pierre Reboul notaire. D'autre faict par Jean Amat à Messire Tubière Grimoard Seigneur et Baron de Verfeuil le dernier janvier mil six cens quatre et d'autre faict par ledit Jean Amat audit feu Seigneur de Morangiès reçu par Mes Jean Gazaudon et Jean Roure notaires le dixhuitième juin mil six cens dix.

Suivent la description des confronts des maisons et des terres, et l'hommage se termine ainsi :

Lesquelles maisons et pièces dépendent de la baronnie de Verfeuil déclarant ledit Sr desnombrant qu'il a droit de directe sur les susdits biens, ensemble tous les autres biens dépendant de ladite baronnie de Verfeuil situés audit lieu du Pont du Rastel tenus par plusieurs habitants dépandant des homages ci dessus d'actes, le desnombre desquels le Sr desnombrant promet de faire reconnaître?.

Incessamment ensemble de toutes les autres pièces tant cultes que incultes et droit de pâturage qui lui pourrait appartenir dépendant de ladite baronnie de Verfeuil, le Mas du Chambon en dépendant pour tout. Lesquels dits biens et droit dénombrés et à dénombrer le Sr du Rastel a promis de servir d'albergue annuelle

Le pont du Rastel

et perpétuelle audit Seigneur Marquis et aux siens.....

Oziol Amat est donc le successeur des du Rastel. Nous ne connaissons pas le nom de son épouse, mais il est vraisemblable qu'il ait épousé une "du Rastel" (?). Les autres Amat, Seigneurs du Rastel après lui, sont issus de la branche aînée du petit-fils d'Oziol.

Nous connaissons 3 Compoix de la Paroisse de Génolhac : 1515, 1594 et 1666. Mais ceux de 1515 et 1594 ne décrivent que les pièces dites "rurales". Or beaucoup de domaines du Pont-de-Rastel étaient "francs" de taille. Cet extrait d'un document de 1702 en témoigne :

Acte d'exposition portant quittance faite
par les habitants francs et négossians des lieux du Rastel
et de la Rébeyrette aux habitants ruraux
et négossians de la paroisse de Génolhac

L'an mil sept cent deux et le septième jour du mois de mai... sont présents Jean Castanier, Pierre Roure et Jean Amat habitants francs du Pont-du-Rastel, faisant tant pour eux que pour Antoine Ginoux et Jean Nougaret autres habitans francs du même lieu, Monsieur Pierre Péladan de la Postoly faisant pour lui et pour tous les habitants francs de la Postoly et la Rebeyrette, en la présence personnelle de Charles de La Combe dudit lieu du Pont-du-Rastel, lui ont dit et exposé et à sa personne et à Sieurs Pierre Leyris, Jacques Pellet, Pierre Boschet et Antoine Chapelle, que par ordre du Roy les artisans et négossians de la ville de Génolhac ont été taxés de fournir la présente année deux soldats, et lesdits Sieurs Leyris, Pellet, Boschet et Chapelle nommés pour entrer dans les soins d'avoir lesdits soldats et de faire la départition de ce qui conviendra pour les achaipter et conduire conformément à l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant. Et quoique les quatre répartisseurs soient bien informés des franchises et exceptions accordées aux habitants des Baronnies de Verfeuil et de Grisac par le roy Jean d'heureuse mémoire en l'an 1363 qui les décharge de toutes tailles, ban, arrière-ban, milice, franfief et logement de gens de guerre, et généralement de toutes et chacunes les charges et subventions qui pourront jamais être imposées dans la royaume à la réserve tant seulement du rachat de la personne du roy et de ses successeurs si malheureusement ils venaient à être pris, et lesquels privilèges et exceptions ont été confirmés par tous les roys qui ont succédé audit feu roy Jean et par exprès par Louis le Grand notre roy heureusement régnant

Le Compoix de 1666 a été complété par un Compoix Franc en 1711. Celui de 1515 mentionne justement les pièces rurales de Guilhem Amat au Pont-de-Rastel. Par contre, les compoix de 1594 et de 1666 ne font aucun état des possessions des Seigneur du Rastel de ces époques. Ce n'est que le compoix franc de 1711 qui fait mention de M. du Rastel, Joseph Amat. Nous retrouvons d'ailleurs mention de ce dernier dans les rôles de capitation, dans lesquels il est dit avoir peu de biens, mais est servi par un valet.

Pont-de-Rastel a été éprouvé durant la guerre des Camisard, et notamment le Seigneur du Rastel, Joseph Amat, a été pillé par les rebelles.

Cette Seigneurie du Rastel s'est éteinte à la Révolution, et le dernier Seigneur en était un Louis Roussel de St-Jean de Valériscle, fils d'un autre Louis Roussel neveu et héritier du titre de Joseph Amat, décédé sans postérité.

Dans de nombreux actes le hameau est appelé Le Rastel. L'appellation Pont-de-Rastel, ou plus précisément "Pont-du-Rastel, est venue de l'édification d'un pont sur le Luech, sur le passage du chemin de Régordane.

Selon Jean Pellet, le village était à l'origine coupé en deux : la partie Nord étant le "Rastel", et la partie Sud, où se trouve le pont, était dite le "Chambon", ou "Chamborigaud" (?) (cf. pour la dénomination "Chambon" le dénombrement de 1678). Mais, selon les Archives de France, la dénomination Pons de Rastello existe en 1212. Cet ancien pont est construit plus en aval (environ 50 mètres du pont actuel). Il est dit "Pont rompu" au début du 16° siècle. Le chemin de Régordane, qui l'empruntait, était alors coupé par la rivière ; le charroi se faisait donc à gué. Le pont actuel a été construit dans le courant du 2ème tiers du 16° siècle, sans qu'on ait pu retrouver un acte donnant avec plus de précision la date de sa construction. Le chemin de Régordane a alors été prolongé sur la rive droite du Luech depuis l'emplacement de l'ancien pont jusqu'au pont actuel.

Deux moulins s'alimentent des eaux du Luech. L'un situé au nord du village est décrit dans l'Etat des Maisons de 1549 comme étant un moulin de blé et un moulin drapier appartenant à Pierre Rigal. L'autre situé au sud, le Martinet du Gravas, était un moulin meulant et battant. Outre les meuniers, Pont-de-Rastel a abrité de nombreux artisans-paysans : tailleurs d'habits, couteliers, muletiers, tisserand, cadissiers, cardeurs...

Pont-de-Rastel a vu l'édification d'un Temple protestant et d'une filature de cocons...

Je ne veux pas être plus long dans la description de ce pittoresque village, car, sa véritable histoire ou monographie reste à faire et devrait présenter un intérêt certain.

Les Amat, Seigneur du Rastel, ont été aussi dits Seigneurs de Belle-Poile, avant de céder ce fief à un A. Leyris, sans doute le Seigneur du Péras.

IV - Belle-Poile

C'est un hameau qui était situé sur le parcours du chemin de Régordane, puis de la Route Impériale n° 106, devenue Nationale, et, maintenant, de la Départementale 906.

Le nom même du lieu témoigne de la principale activité de l'un de ses habitants : il tenait un relais de Poste ou une auberge. Le nom bien sûr, malgré qu'il ne soit en rien l'évocation d'une poêle à frire mais d'une accorte servante, une "belle fille", fait penser à une auberge. La situation géographique, en haut d'une montée assez abrupte depuis le Pont-de-Rastel en suivant le chemin de Régordane, peut, elle, faire penser à un relais de Poste.

Belle-Poile et son domaine étaient francs. Quelques maisons : 4 au début du 18° siècle, toutes pillées et brûlées, lors de la Guerre des Camisards, par les milices bourgeoises et catholiques de Génolhac.

Aujourd'hui, hameau désert presque toute l'année. Sa situation sur un col venteux et au bord d'une route très fréquentée n'en facilite pas le peuplement.

Les Amat s'allièrent au cours des siècles à des Bondurand, dont les ancêtres habitaient Malilières.

V - Malilières

Hameau situé près de Belle-Poile, au dessus de Donarel, et dominant la vallée du Luech en direction du Pont-de-Rastel.

Au 15° siècle Malilières dépendait de Guilhaume de Cadoine, Seigneur de Gabriac. La seigneurie fut ensuite vendue à Françoise de Masméjean, veuve d'Anthoine Leyris, Seigneur du Péras, par le successeur de Guilhaume, Pierre de Gabriac.

Le premier Bondurant connu fut Jehan Bondurant "Las Malilheyrès" vivant fin 14° début 15°.

Malilières a été lui aussi victime des outrances de la Guerre des Camisards. Les maisons ont été pillées et brûlées par ceux de la Prétendue Religion Réformée.

C'est un mas remarquablement situé, plein sud, à l'abri des vents du nord et des attaques de givre qui recouvre souvent jusqu'au milieu du printemps les terres de la vallée. Son nom est sans doute le témoin de cette situation, où, jadis, les faïsses devaient être couvertes de vignes. Maïl ou mayol est expliqué par *plantation nouvelle de vignes ou autres arbres fruitiers* ; équivalent : plantier. Aussi, selon les Archives de France : *maïoulérou, mot provençal désignant des rangées de cep de vignes*.

Mais cette situation n'a pas empêché que Malilières (nom maintenant déformé en Marières) n'ait été déserté peu avant le milieu de ce siècle. Les maisons construites en pierres de schiste s'écroulent en ruines, et les propriétés sont presque totalement abouries (en friches inextricables), à l'exception d'une parcelle de châtaigniers, fruitiers et chênes verts encore entretenue par un propriétaire habitant le Pont-de-Rastel : André Fossat.

Enfin, un Amat de Génolhac est venu se marier à Donarel en 1582. L'histoire de ce mas, qui m'a vu naître, fera l'objet d'un autre document actuellement en préparation..

Robert et Sentinel

Un Amat de Donarel s'est installé au Mas Robert : Amat Albert dit Abel.

C'est un Mas situé sur le chemin de Régordane entre Pont-de-Rastel et Belle-Poile.

Il s'est longtemps appelé : *Le Mas du Plan de Pont-de-Rastel,* et quelquefois dans certains actes du XIX° siècle : *Terre Rouge* du nom toujours actuel de la montée qui aboutit à la route départementale n° 906.

Comme dans de nombreux cas, c'est un habitant, *Robert*, qui lui a donné son nom actuel.

Il en est de même pour le lieu où est venu se marier François Amat de Malilières, Sentinel qui en réalité s'appelait jusqu'au XIX° siècle Le *Mas de Lafont*.

En effet, *Sentinel* est le surnom donné à un habitant du début du XIX° : Jean Andréjol, dit "Sentinel". Etait-il un peu trop curieux?

Il s'agit d'un Mas situé sur la rive droite du Luech, séparé de cette rivière par une petite plaine, près et jardins, appelée *Corniaret*, qui abritait un mas important, aujourd'hui ruiné, propriété au 18° siècle du Seigneur du Rastel.

Annexes

Annexes

I - 1600 - Inventaire des biens
de feu Pierre Amat de Donarel
Fillau, notaire

(Fillau était le mari de Madeleine Amade,
fille de Pierre Amat et Jeanne Jaussalde, soeur de Pierre Amat le défunt)

Inventaire des biens meubles de feu **Pierre Amat** habitant du lieu de **Donarel** paroisse de Génolhac inhumé ce jourd'hui vingtneufième jour du moys de juilhet l'an mil six centz faict par nous Jehan Fillau, notaire royal du dit Génolhac suyvant le pouvoir à nous donné par le dit feu Amat lors de son dernier testament reçu par nous dit notaire à nous assistant **Urbain** et **Jehan Roure, Anthoine** et **André Amat**, maîtres **Pierre** et **Jehan Bondurantz** et **Pierre Leyris**, frères, beaux-frères et nepveuz du dit feu Amat, ensemble de **Jehan Bondurant** du lieu de Malenche et **Estienne Bondurant** de Corniaret, **Jehan** et autre **Jehan Jordans** du lieu de Belle-Poile.

Du Samebdi vingtneufième des mois et an sus dit, heure de deux après-midi au dit lieu de Donarel et dans la maison fogagne* du dit feu Amat Se sont présentés les dits **Anthoine** et **André Amats** et les dits **Urbain** et **Jehan Roures** frères et beaux-frères du dit deffunt qui nous aurait requis voloir à l'inventaire des biens meubles et bestail d'icelluy pour le proffit, utillité de ses femmes et enfants suyvant le pouvoir à nous donné et à ces fins commandé estre faict à **Jehane Rouresse**, vefve du dit feu Amat, illec présente gisant en son lict mallade nous exiber et déclairer les biens meubles et bestail de son feu mary et ce qu'elle a en son pouvoir ce que entendu par la dite Rouresse a requis autant que besoing est le dit inventaire estre par nous faict et parce quelle n'a moyen bouger de lict a baillé les clefz aux dits sus-nommés frères et beaux-frères pour faire ouverture de coffres caysses et armoyres et membres de la dite mayson pour ce qui se y trouvera estre par nous inventorié, à quoy avons procédé comme s'ensuit

et premièrement dans sa dite mayson fogagne y a esté trouvé ung crémailh* fern de pays de neuf anneaux de fern.
Plus une poêle à frire
Aultre poêle à cuyre chastanhes* gastée
Ung chauderon cuyvre garny de fern tenant environ deuz selhedas*
Autre chaudron tenant une selhade*
Ung seau de cuyvre
Une bassine léthon* avec sa queue de fern
Un oulh* fern avec sa manilhe à trois piedz
Deux petitz culhers fern de petite valleur
Aultre pertuys* pour les chastanhes usé
Ung chandelier léthon
Ung pot d'estaing tenant ung carteyron
Aultre tenant miel presque neuf que la dite vefve a dict luy apartenir pour les avoir achepté du vivant de son dict feu mary
Troys escuelles estaing, l'une desquelles la dite vefve a dict aussi luy apartenir
Une assiette, ung petit salinhon* couvert et deuz platz le tout estaing
Ung coteau paradou* pour faire sabotz de boys
Une gonebre pour mesme usage
Une plane boys avec son fern pour l'usage de ung fustier*
Une Ayssète*
Une faranelhe*
Ung jauladou*
Ung compas de bois
Troys petites resses* pour scien bois
Deux cribles* l'ung pour bled l'aultre pour chastanhes
Quatre escoussous* pour battre bled
Deux grandes palastraiges* desmontées
Ung joug garni de ses juscles* jeyeres* et soubre jeyeres fern
Une pigasse*
Troys ayssades avec leurs manches de boys
Une ache d'une main
Une table carrée avec son tiroir boys noyer
Une grande escabelle* longue boys noyer
Ung banc à quatre piedz
Une pastière* boys chastanher*
Deux petites selles* avec leur pecoulz*
Ung lict de camp boys noyer avec son fonds avec son

Ayssète = Genre de houe utilisée pour dégrossir les sabots ou les poutres. "Ascia lignaria" = Doulobre
Chastanhes, chastanher, chastanier = Châtaignes, châtaigniers
Coteau paradou = "Couteau à parer". Outil de sabotier. Lame articulée sur une planche
Cremailh = Crémaillère
Cribles = Tamis
Escabelle = Escabeau
Escoussous = Fléau
Fustier = Charpentier
Faranelhe = Mot inconnu
Jauladou = Sorte de pied à coulisse rustique en bois. Outil de tonnelier
Jeyeres = mot inconnu
Juscles = Courroie pour fixer le joug
Léthon = Laiton
Maison fogagne = Littéralement "maison-cuisine". Habitation ayant précédé dans nos régions la "maison-bloc. Elle était faite de plusieurs membres, tous de rez-de-chaussée, à l'exception de certains possédant un étage servant de pailler ou de grenier, ou en dessous une cave ou une étable. Le membre principal était l'habitation proprement dite : une seule pièce servant de cuisine avec l'âtre, et de chambre à couche.r
Oulh = On dit aussi "oule". Marmite à panse arrondie
Palastraiges = Pentures. Aussi (?) palastre = partie extérieure des serrures contenant tout le mécanisme (Littrè)
Pastière = Maie à pétrir
Pecoulz = Pied de lit, de chaise ou de table
Pertuys = Poêle percée, ou appareil servant à faire griller les châtaignes
Pigasse = Pic à 2 tranchants identiques de part et d'autre du manche, au lieu d'un pointu et d'un tranchant
Resse = scie
Salinhon = Saleron
Selhedas, selhade = Contenance d'un seau plus ou moins grand
Selles = Tabouret en bois à 3 pieds en général utilisé pour la traite

matellas grosse toile rempli de feuilles
Ung dressoir vieilz avec deuz armoyres* l'ung sans fermature et l'autre fermé et ferré à clef dans lequel y a esté treuvé certains pappiers que avons reservé à les inventorier après avoyr inventorié les autres meubles

Et au membre appelé lou Sellier y a esté treuvé deux thonaulz vuydes garnis de leurs fondz et sercles tenant deux charges chacun l'ung desquels la dite vefve a dict appartenir à **Clemens Donzel** son beau-frère
Une petite caysse ferrée, fermée à clef dans laquelle a esté treuvé le menu linge de la dite vefve qu'elle a dict luy appartenir ensemble la dicte quaysse
Item une grande caysse à quatre pieds boys chastanher tenant environ deux cartes ferrée et fermée à clef dans laquelle n'a esté rien treuvé
Ung grand buffet boys noyer ferré et fermé à clef que la dite vefve a dict luy avoyr esté donné par son feu mary par son dernier testament dans lequel a esté treuvé deux robes à l'usage d'elle, trois chemyses de son feu mary, aultres deux chemyses de leurs enfants, quatre linceuls, le tout demy usé et aultre chose n'y a esté treuvé
Item deux couvertes laine usée l'une blanche et l'autre noyre, laquelle noyre la dite vefve a dict luy apartenir pour luy avoir esté constituées
Item ung byron* pour percer thoneaulx
Une byronière*
Deux cotteaulx resses*
Une lyme pour acomoder resses*
Ung planon* de boys avec son fern
Ung fillet* rongé de lame pour escayrer* fustes* et pesses*
Ung petit crochet de fern
Deux grands Ampoles verre* remplyes de vin aigre
Ung panier pour porter femier*
Ung hautlz de chausses du dit deffunt drap blanc du présent pays
Une pair de bas de mesme drap
Ung pourpoint drap gris du présent pays à l'usage du dit feu Amat
Aultre pourpoint thoile
Ung chappeau le tout usé
Une flasque bane* de serf garnye pour tenir pouldre
Une escarcelle de peau blanche sans rien dedans
Une senture* cuyr noyr
Une espée avec son foreau
Une broche fern
Ung granyer* en arrelte boys chastanier* à deux méjans* tenans environ six cestiers, dans l'ung desquels méjans* a esté treuvé deux cartes chastanhes blanches* et l'autre méjan* de laine (?) serge on ...?... trente quatre livres poix de romane

Et au plancher plus hault a esté treuvé sept pesses* bois chastanier non fixées
Troys pecoulz* de lict boys noyer
Quatre lattes pour abatre noix
Ung manteau gris drap de présent pays usé du dict défunt

Et en aultre membre joignant la dite estage a esté treuvé ung lict de camp boys noyer vieulx garny de son fonds
Une grande pastière vielhe boys chastanier
Une grande caysse vielhe ferrée et fermée à clef, boys chastanier dans laquelle a esté treuvé deux cartes chastanhes blanches et non autre chose
Ung rastel* et deux fourches pour fener

Et au plancher du hault a esté treuvé vingt trois pesses* boys chastanier

Et estant en la maison clède* et au membre plus hault d'icelle a esté treuvé garny partie de satons* et l'aultre partie de pesses* chastanier non fixèes
Item ung donjat* (?) pour faire ung tymon bien
Une barges*
Six paires de fermes pour faire selliers
Uns eschelle
Deux pecoulz* pour faire lictz boys noyer
Ung dabalar* à une roue
Une petite chaire pour les petits enfants
Et au plancher du bas a esté treuvé
Quinze pièces de pesses* de boys chastanier non fixées et autre pecoul pour faire lict boys noyer
Ung pigne* pour cheuveus
Ung tymon sans rien dedans
Ung droyre* (?) de terre pour tenyr huile sans rien dedans
Un Arayre* garni de sa relhe* fern
Une arquebuze à feu, à rouet
Vingt eglines* (?) chaire de porc salée
Une clite* boys
Et aultre chose n'a eté treuvé dans la dite estage de la dicte mayson clède sauf les portes garnies de leurs bandes et serrures à clefz

Et descendu à l'estage plus basse de la dicte mayson clède y a esté treuvé
Deux truies norrigères*, l'une d'icelle estant pleine et six petits porceaulx avallué le tout par les assistans à trente francs
Item une meulle de pierre pour aguiser avec son bac et ferremen nécessaire

---

Ampoles verre = Dame-jeanne
Arayre = Instrument aratoire d'origine très ancienne. Du latin "arare" = Labourer
Bane = Corne
Barge = Brègue, insturment servant à briser le chanvre avant le rouïssage
Byron, Byronière = Grande vrille de charron servant à percer les gros trous
Chastanhes blanches = Châtaignes séchées et décortiquées
Clède = Membre de bâtiment dans lequel on fait sécher les châtaignes. Aussi, peut représenter un petit séchoir à fromage. Claie, du gaulois "cleta" = Treillis à claire-voie
Clite = Peut-être clède
Cotteaulx resses = Couteaux-scies
Dabalar = Brouette, peut-être sans côtés
Donjat = Mot inconnu
Dressoir... avec deuz armoyres = Sans doute, vaisselier monté sur bahut bas à deux portes
Droyre = Jarre. Viendrait du latin "dolium"
Eglines = Soit un poids, soit une mesure de capacité ?
Escayrer = Equarrir
Femier = Fumier. Du bas latin "femarius"
Fillet = Sans doute outil pour équarrir
Fustes = Poutres, ou grosses pièces de bois mal équarries servant de charpente
Granyer = Meuble fermé par des planches de bois qu'on ajoute en les faisant coulisser au fur et à mesure qu'on le remplit de grains ou de châtaignes, et qu'on retire quand le niveau baisse
Méjans = Compartiments des granyers
Norrigères, norrigières = Nourricières
Planon = Petite plane
Pesses = Pièces de bois
Pigne = Peigne
Rastel = Râteau
Relhe = Soc d'araire. Du latin "regula" = Règle
Satons = "satous" : gros bâton
Senture = Ceinture

Et autre chose n'y a esté treuvé

Et d'illec estre allé en autre mayson appelée l'estable estant au dessoutz la fogagne y a esté treuvé troys crèches* boys et des rastelliers
Doutze sercles de thoneaulx tant neufs que vieulx
Une chambelè* d'arayre garnye de son ...?... et autre chose n'y a esté treuvé
Et d'illec entré dans aultre membre joignant le sus-dit appellé lou Selhier y a esté treuvé
Une tyne vinaire garnie de trois enchastres* contenant envyron dix charges vin
Plus cinq thoneaulx tenans toutz envyron doutze charges garnys de leurs fonds et sercles
Plus deux petits thoneaulx tenant chacun envyron doutze eymines* garnys comme les susdits sans rien dedans excepté en l'ung d'iceulx on y a esté treuvé envyron deux eymines vin
Ung entonoyr de boys pour remplir les thoneaulx et autre cougorle*
Une petite caisse ferrée et fermée à clef laquelle ouverte y a esté treuvé certains petitz fromageus et aultre chose n'y a esté treuvé dans le dict membre les portes garnyes de leurs bandes et serrures à clefz

Et estre allé en autre membre appellé le Berbégrel, y a esté treuvé
Quinze chèvres à laict
Deux boucs et quatre chevreaulx d'ung an advallué par les sus nommés assistans savoyr les dites chèvres l'une portant le prix quarante solz chacune, les deux boucz quatre livres dix solz, les chevreaulx quatre livres, lesquels boucz le dit Jehan Roure a dict acheptés cy devant du dict deffunt quatre livres deux solz et luy en auroyt payé en son vivant en déduction quarante solz comme il le vérifiera
Plus a esté treuvé deux crèches garnys de ses rastellares* et trois clèdes boys et autre chose n'y a esté treuvé, les portes garnyes de leurs bandes et serrures à clefz

Et monté au membre dessus le sus dict appellé le Palhier a esté treuvé rempli preque tout de foyn avallué par les sus-nommés à quatre vingtz quintaulx foin, et autre chose n'y a esté treuvé, la porte garnye comme la sus-dite

Et nous estre transportés en (l'aire ? l'ayral ?) y a esté treuvé ung gerbier* avallué par les sus-nommés à trois chestiers* bled seigle pamelle* troys cartes
Item deux brouchons* sans moches à myel*

Et réentrés en la dicte mayson fogagne* où la dicte Rouveresse gisoit en son lict, a esté par nous enquise si elle a en soit aultres meubles ou bestail que ce que a esté inventorié, lui enjoignant d'en dire la vérité et à ces fins en lever la main à Dieu laquelle a dict et déclaré moyenant le serement par elle presté qu'ilz ont en estivage en montanhe et au lieu de Cuberère* unze bestes bovynes où y a des grands vaches, deux pairs de boeufz aratoires, le restant veaulx ou biaulx* desquelz a dict luy en apartenir ung pair de biaulx poil calhetz qu'elle auroit acheptés de vivant de son feu mary à la foyre de Sainct Clémens dernier à ung an à Génolhac.
Plus vingt bestes laines, tant ouailhes* norrigières*, mothons grandz ou petitz
Plus a dict avoyr chez Jehan Jordan six agneaulx de la présente année avec une ouailhe qu'il leur auroit gardé pour quelques jours comme faict ...?... cause leur malladie pour n'avoyr heu moyen les faire garder

Et avoyr ouvert l'armoire du dict dressoir* estant en la dicte cuisine y a esté treuvé une boyte longue de boys avec son couvercle dans laquelle ont esté treuvés les pappiers que s'en suyvent

Premièrement le rapport faict sur le partage et division de l'entière métarye de Donarel signé par maistre Anthoine Boschet nothère
Item unze quittances faictes au dict deffunt pour tailles receus par divers nothères originellement
Item ung décret obtenu par le dict deffunt des officiers ordinaires de Génolhac contre ses enfans et de feue Anne Fabresse sa feue femme par nous commis greffier signé
Item ung exploict de saisie faicte des biens de Jehan Devèze à la requete du dict feu Amat à faulte de payement de tailhes, signé Legual sergent
Item une quictance au dict feu Amat faicte par Sire Loys Fabre son beau-père de vingt cinq escutz receue par maistre Jaussal nothère
Aultre quictance faicte au dict feu Amat par feu maistre Jehan Donzel du Fesc comme rantier des sences de Sieur de la Fare
Aultre quictance faicte au dict feu Amat par maistre Pierre André, clavaire* de Génolhac de l'année mil cinq cent quatre vingt onze
Aultre pour tailhes faicte par maistre Anthoine Daudé consul et clavère* du dict Génolhac en l'année 1598
Aultre du dict devant faicte au dict feu Amat comme clavère* du pan* de Malilhères de 26 livres
Aultre faicte par feu Jehan Raoulx au dict feu Amat pour tailhes de quatre livres
Ung obligé au profit du dict Amat contre Jehan Hugon del Cros de 7 livres 10 solz receu Boschet nothère
Aultre contre le dict Hugon de semblable somme receu Jehan Laurens nothère
Aultre quictance faicte par maistre Jehan Collet consul et clavère* du dict Génolhac en l'année 1588 de quatre livres pour tailhes
Aultre obligé du dict Amat contre Jehan Verdelhan de Gordoze, de douze cartes bled seigle receu par maistre Delafont nothère
Aultre quictance faicte par maistre Reymond Laurens nothère pour tailhes, pour les années 1580 et 1581 de 32 solz
Item le contrat de mariage du dict feu Amat et Anne Fabresse receu André nothère
Ung receu faict par le sieur baron de la Fare de 55 solz pour la censive de Donarel
Une quictance faicte au dict Amat par Jehan Bondurant de Malilhières pour tailhes, signé Laurens nothère
Aultre quictance à luy faicte par le dict Jehan Collet clavère* de Génolhac de 9 livres 19 solz pour entier payement de tailhes, receu par moy nothère

---

Biaulx = Sans doute, veaux coupés destinés à devenir des boeufs
Brouchons = Ruches
Chambelè = Certainement cambette ou jambette : timon de l'araire
Chestier = Sestier, setier
Clavaire, clavère = Titre donné à celui qui lève l'impôt (la taille)
Crèche = Sauf erreur, c'est un râtelier qui se pose au sol, contrairement au râtelier scellé au mur
Cuberète = Cubierette (hameau de Lozère)
Cougorle = Autre dame-jeanne plus imposante. Du latin "cucurbita" = Courge
Enchastre = Socle de bois. Chassis
Eymine = Demi-setier. Du grec "hemina" = Moitié
Gerbier = Endroit ou l'on entrepose les gerbes
Ouailhes = Brebis
Pamelle = Paumelle, orge (P.78).
Pan = L'ensemble des contribuables d'un lieu-dit

Un obligé du dict Amat contre George Plantier de Boschet, de 18 livres, receu Laurens nothère

Aultre obligé contre Guilhaume Daudé de 3 livres receu par le dict Laurens

Aultre receu faict au dict Amat par le dict Sieur Baron de la Fare pour sensive jusques en l'année 1597

Une quictance faicte au dict Amat par le dict Loys Fabre de 139 livres, receu par moy

Aultre quictance au dict Amat faicte par Jehan Bertrand dict Guerre de l'arrante de sa pièce de Corniaret, par moy receu

Item six cartelz de talhes* faictz sur les habitans du pan de Malilhières desquelz le dict Amat auroyt esté clavère*, signés par Pierre André [collecteur] les cottes presque toutes payées et croisées

Et aultre meuble, bestail et mauyen n'a esté treuvé dans les dictes maysons et la dicte Roveresse vefve a dict n'en avoir ny savoir d'aultres meuyen à son povoir. que est dessus inventorié.

Et ainsin l' affirmé moyenant son dict serement, tous lesquels susdicts meuble bestail et aultres chozes sus espéciffiés et inventoriés a esté layssé au povoir et en garde à la dicte Roveresse luy enjoignant de le bien et soygnezement garder et conserver avec sauf de qui apartient pour en rendre compte et prester le relliqua lhors quand et qui sera dict ordonné, se qu'elle a promis fère soubz l'obligation et ypothèque de toutz et chacuns leurs biens présens et advenir aux rigueurs des Courtz présidialles commissaires royaux de Nymes et aultres s...?... requises et nécessaires. Et ainsin l'a promis et juré avec due renonciation. Faict onque dessus en présence des susnommés assistans les sachans escripre signés avec moy

Jehan Fillau nothère royal requis soubsigné

Ainsin procédé par nous soubsigné
FILLAU

S'en suit le meuble qui a esté bailhé et layssé au povoyr de Jehanne Roveresse vefve du dict Amat par Jehan Roure son frère mary de Jehanne Amade fille du dict feu Amat pour son uzage en se rettirant avec ses enfans au lieu du Pont de Rastel le dix juictiesme de mars l'an mil six centz ung.

Premièrement lui a esté balhé des meubles sus inventoriés par le dict Roure une grande caysse vielhe à quatre piedz ferrée et fermée à clefz. Item le coffre à elle légué par son feu mary en son premier testament

Une caysse que auroyt porté l'hors de son mariage .

Deux petites caysses ferrées et fermées à clefz estant le membre de Selhier.

Ung toneau tenant sept eymines vin. Une charge vin de celles que fust inventoriées.

Item la moytié de layne qui fust inventorié.

Une petite Ayssade*.

Ung f...?.. de chambre avec son bois.

Item ung chalit avec son matellas feuilhe une coverte et deux linceuls.

Ung boysseaul et demy grain de chanvre et deux boysseau grain de lyn.

Ung pot d'estaing tenant mège.

Ung petit chauderon tenant demy seaul.

Tout les dits meubles et bestails cy dessus inventoriés excepté le pair de beufz que la dicte Roveresse c'estoyt réservés en faisant le dict inventaire qu'elle a dict avoir receuz ; iceluy Roure comme mary de la dicte Amade s'en est chargé et promis les garder et conserver rendre lhors quand et à quy sera dict et ordonné et en prester le relliqua, et à ces fins en a obligé ypothéqué et soubzmis toutz et chacuns ses biens présens et advenir aux rigueurs des Courtz présidialles commissaires royaulx de Nymes ordinaire des parties chacunes d'elles, et ainsin l'a promis et juré avec deu renonciation.

Faict et récité au dict lieu de Donarel, meyson des hoirs du dict feu Amat, présens Urban Roure frère du dict Jehan du Fesc, Jehan, André Amatz frères, Estienne Boysson, Jehan Bondurant habitans du dict Génolhac, les sachans escri signés avec moy Jehan Fillau nothère royal soubsigné.

Ainsin procédé par nous dict nothère

Quictance

L'an mil six cent deux et le dernier jour du moys de may apprès midi a esté en personne le sus nom Jehan Roure, lequel de gré a dict et confessé avoir heu receu tant cy devant que présentement de la dicte Jehanne Roveresse sa soeur présente et acceptante toutz et chacuns pappiers qu'elle s'estoyt chargée par le sus dict inventaire et comme sont désignés et espéciffiés par icelluy ensemble les autres meubles qui luy auroient esté bailhés et layssés pour son entrettement sauf ung coffre à elle donné par son feu mary en son dernier testament et une caysse qu'elle auroit porté l'hors de son mariage qu'elle se seroit réservé en faisant le dict inventaire ; desquels pappiers et meubles susdicts le dict Roure a quicté et chacuns fère estre quicte, la dicte Rouveresse envers toutz qu'il apartiendra. Et ainsin l'a juré soubz parelhe obligation que dessus.

Faict et récité à Génolhac en ma bothique. Présens à ce maistres Anthoine Bertrand, Estienne Robert cordonniers du dict Génolhac et Clémens Donzel de l'Arbosset

Les sachans escripre signé à l'original avec moy dict nothère royal soubsigné. Fillau nothère

par extrait
FILLAU

Ayssade = Houe. Du latin "ascia"
Cartelz de talhes = Liste des contribuables de la taille (impôt foncier)

II - 15-24 septembre 1634
Coups et blessures à Donarel

Source : AD30 - 1E 2585
Victime : Françoise Dayres, épouse de Jean Amat (Jean II) de Donarel.
Auteur présumé des coups : Jean Roure, fils de Jeanne Amat soeur de Jean II.

15 septembre 1634 : Les officiers ordinaires du Seigneur de la Fare pour la baronnie de Montclar, au premier sergent requis par décret de nous et notre Cour et à l'instance de Jean Roure, joint à lui le procureur juridiciel de notre Cour, Mandons (...?...) Françoise Daires fame de Jean Amat de Donarel à comparoir en personne pardevant nous et notre Cour à jour certain et compétant suffizemment comparoir, venir répondre sur les charges et perquisition contre elle, faisant deffandre aux conclusions que contre elle seront prinzes tant pour partie civile que procureur susdit, obéir à droit et autrement nous voir procéder comme il appartiendra par raizon ou due intimation. Donné à Vialas le quinzième jour du moy de septembre Mil six cent trente quatre dudit décret et inquisition (...?...) pour le greffier.

15 septembre 1634 : Nous Jean Escalier mestre chirurgien de Coudouloux rapportons et attestons avoir vu pansé et médicamenté Françoise Daires famme de Jean Amat de Dounarel. Et après une recherche générale de tout son corps luy aurions trouvé à la teste du costé gauche sur l'os coronal(1) proche de l'os piteux(2) une contuzion avec meurtrissure et lividité, estant ladite contuzion meurtrissure et lividité de grandeur de deux travers de doigt et demy ou plus et jugeons ladite contuzion meurtrissure et lividité avoir esté faits par instrument contondant comme baston pierre ou semblable, ne pouvant faire aucun pronostic assuré de la vie de ladite Daires que le terme de quarante jours ne soit passé à cause de la violance du coup quy a causé une commotion et agitation des parties animalles et siège domicille de la raison quy ne peuvent rien souffrir d'extraordinaire sans produire des sintomes et assidants facheux vu la noblesse des dites parties. Et parce que ce dessus contient vérité nous somme signé ce quinzième septembre mil six cent trante quatre. Signé ESCALIER.

20 septembre 1634 : Nous Michel Deleuze chirurgien de la Ville de Génolhac rapportons et attestons avoir été appelé et commis par Messieurs les officiers ordinaires du Seigneur Baron de la Fare au mandement du Gravas pour venir viziter Françoise Daires femme de Jean Amat du lieu de Dounarel, estant à sa maison l'ayant trouvée gisante dans son lit, ayant fait la recherche générale de son corps luy aurions trouvé à la teste du costé gauche sur l'os coronal(1) proche de l'os piteux(2) une contuzion avec meurtrissure et lividité estant ladite contuzion meurtrissure et lividité de grandeur de deux travers de doigt et demy ou plus et jugeons ladite contuzion meurtrissure et lividité avoir esté faits par instrument contondant comme baston pierre ou semblables, ne pouvant faire aucun pronostic assuré de la vie de ladite Daires que le terme de quarante jours ne soit passé à cause de la violance du coup quy a causé (des) commotions et agitations des parties animalles et siège domicille de la raison quy ne pourrait rien souffrir d'extraordinaire sans produire des sintomes et assidants facheux vu la noblesse des dites parties. |Et de plus luy ayant trouvé ung flux de sang ne pouvant recognoistre sy cela pourrait arrivé d'estre ensainte ou autre assidant sy sang pourrait ensuivre. Et autre chose ne pouvons juger. Et parce que ce dessus contient vérité avons fait escrire le présent rapport d'autre main et signé de la nostre. Fait le vingtiesme du mois de septembre mil six cent trente quatre. Signé DELEUZE.

21 septembre 1634 : Nous Michel Deleuze chirurgien de la Ville de Génolhac rapportons et attestons comme estant commis et dépputé par les officier ordinaires du Seigneur Baron de la Fare au mandement du Gravas comme appert par l'appointement donné par lesdits officiers le vingtiesme jour du moys de Septembre Mil Six Cent Trante Quatre pour voir et viziter Françoise Daires femme de Jean Amat du lieu de Dounarel, qu'estant arrivé audit lieu maison dudit Amat, aurions trouvé ladite Daires gisante dans son lit. Après une recherche générale de tout son corps luy aurions trouvé à la teste du costé gauche une contuzion avec meurtrissure et lividité sur l'os coronal(1) proche de l'os piteux(2), estant ladite contuzion meurtrissure et lividité de grandeur de deux travers de doigt et demy ou plus et jugeant ladite contuzion meurtrissure et lividité avoir esté faits par instrument contondant comme baston pierre ou semblables. Aussy avons trouvé ladite Daires travaillée d'un grand flux de sang par le bas quy nous semble ladite Daires blessée par la violence dudit coup quy a causé une agitation et commotion des parties animalles ensemble et autres parties du corps. Et ne pouvons faire aucun pronostic assuré de la vie de ladite Daires que le terme de quarante jours ne soit expiré à cause de la noblesse des parties animalles quy ne peuvent souffrir rien d'extraordinaire sans produire des sintomes et accidents facheux, comme nous voyons déjà se présenter comme la fièvre continue et ledit flux de sang et autres. Et parce que si dessus contient vérité avons fait escrire le présent rapport d'autre main et signé de la notre. Fait ce vingtunième septembre Mil six centz trante quatre. Signé DELEUZE.

(1) - *Os coronal* : Os pariétal ?
(2) - *Os piteux* : Os temporal ?

Commentaire : C'est Jean Roure qui assigne Françoise Daires, mais il n'assigne pas son époux Jean Amat. C'est donc que l'altercation (?) entre la tante et le neveu a du se terminer par un échange de coups. On ignore si Roure a été blessé.

L'appointement du 15 n'a été remis à Françoise Daires que le 16, alors que le 15 Jean Amat avait fait constaté les blessures de sa femme.

Françoise Daires n'ayant pas obtempéré à l'appointement, les officiers ordinaires désignent Michel Deleuze afin d'établir un rapport. Il en établi 2, le 20 et le 21. Le premier reprend les termes du premier constat fait par Jean Escalier en y ajoutant qu'il a constaté la présence d'un flux de sang (hémorragie vaginale). Et dans le deuxième, il constate ce flux plus une certaine fièvre.

Françoise Daires survivra à ses blessures, car elle testera le 18 juillet 1653 et mourra le 21.

Cette affaire a été relatée dans le bulletin n° 80 du "Lien des Chercheurs Cévenols", et Jean Pellet, médecin de Génolhac l'avait apostillée des deux notes suivantes :

- *J. ESCALIER, aïeul directe des ESCALIER de LADEVEZE, éteints au XX° siècle.*
- *Noter que MM. ESCALIER et DELEUZE sont contemporains de M. DESCARTES.*

III - Affaires Lanteirès - Nougaret

14 avril 1780 : Supplique à Messieurs les Officiers Ordinaires du Martinet du Gravas, de **Lanteirès Delagelle**, avocat en Parlement, contre **Joseph Nougaret**, Du Martinet du Gravas.

Lanteirès veut prouver et certifier sous huitaine, tant par acte que par témoins :

1° qu'au commencement du mois de novembre dernier Nougaret lui vendit deux vaches au prix de 138 livres ;

2° qu'ainsi que Nougaret l'a affirmé, l'une ferait le veau 8 jours avant Noël, et l'autre à la Noël, sans quoi il serait fait un rabais du prix des vaches ;

3° que le surlendemain les vaches étant dans l'écurie du suppliant, il les fit vérifier, et il fut trouvé que la noire n'avait que 3 dents et l'autre les avait toutes ;

3° que les vaches n'ont fait leur veau, l'une que le 16 janvier et l'autre le 11 février.

20 juin 1780 : Nouvelle supplique aux Officiers Ordinaires du Martinet du Gravas, par **Victor André Lanteirès Delagelle**, avocat en Parlement, contre **Joseph Nougaret.**

Cette supplique reprend les mêmes termes que la précédente du 14 avril 1780, et Lanteirès demande que Nougaret soit condamné à lui rembourser 36 livres sur le prix des vaches.

28 avril 1780 : Supplique aux Officiers Ordinaires du Martinet du Gravas, par **Joseph Nougaret,** contre **Lanteirès Delagelle.**

Nougaret demande de rejeter et déclarer inadmissible en tous sens la preuve vocale que Lanteirès a apporté dans sa requête.

3 mai 1780 : Nouvelle supplique, par **Lanteirès,** contre **Nougaret.**

Selon Lanteirès c'est par Antoine Benoît qu'il apprit que Nougaret avait deux vaches à vendre. Il les acheta sans les examiner, car il pensait avoir affaire à un voisin qu'il *croyait hors d'état de le tromper*. Il demanda simplement à Nougaret quand les vaches devaient faire leur veau, et si elles avaient toutes leurs dents. Nougaret lui répondit qu'elles avaient bien toutes leurs dents et que l'une devait faire le veau 8 jours avant Noël et l'autre à la Noël.

Alors que les vaches furent à l'écurie de Lanteirès, le nommé Forestier du Bleymard les reconnut pour avoir été vendues par ses voisins à Nougaret, sachant que l'une n'avait qu'une partie des dents. Et après examen, il fut trouvé réellement que la noire n'avait que 3 dents au lieu de 8 (il s'agit des dents de devant, les incisives implantées dans la mâchoire du bas).

En outre Lanteirès avait acheté les vaches à un très bon prix dans l'idée de bientôt se dédommager par les deux veaux qui se vendraient plus en Carnaval qu'en Carême. Mais, l'une fit le veau le 16 janvier et l'autre le 11 février, c'est à dire dans le Carême ce qui lui a porté préjudice. En effet, pendant tout l'hiver il a fallu nourrir les vaches sans retirer aucun profit, et les veaux sur la fin du Carême ne se vendent pas autant. Enfin il a fallu qu'il donne du foin aux vaches, sa pâture étant finie.

3 octobre 1780 : Citation à comparaître à la requête de **Joseph Nougaret,** contre **Lanteirès,** devant la Cour du Sénéchal de Nismes, pour casser l'appointement que Lanteirès a surpris de la Religion de MM. les Officiers Ordinaires du Martinet du Gravas le 20 juin 1780.

20 mars 1781 : Extrait du registre des affirmations de Nîmes.

Joseph Nougaret, du Martinet du Gravas, distant d'environ 12 lieux, assisté du clerc de Me Bonicel son procureur, affirme être venu exprès en ville et arrivé hier à cheval pour poursuivre le jugement du procès contre Lanteirès Delagelle, et proteste des frais de son voyage, séjour et retour.

10 avril 1784 : Procuration donnée par **Joseph Nougaret,** à **Jean Lanteirès Delabruguière**, de Chamborigaud, pour, en son nom, poursuivre à Nîmes le procès contre Victor André Lanteirès Delagelle, jusques à une sentence et arrêt définitifs.

12 mai 1784 : Extrait du registre des affirmations de Nîmes

Jean Lanteirès Delabruguière, procureur de Joseph Nougaret, , affirme s'être exprès rendu en ville et arrivé hier en carrosse pour poursuivre le jugement du procès contre Lanteirès Lagelle. Il proteste des frais de son voyage, séjour et retour.

Sans date : Etat contenant les affirmations du Sieur Labruguière

- Frais de la procuration du 10 avril 1783 : 3 livres
- Frais de l'affirmation : 3 livres
- Deux jours de voyage : 6 livres
- 62 jours de séjour : 108 livres
- 2ème affirmation : 3 livres
- Deux jours de voyage : 6 livres
- 50 jours de séjour : 87 livres
- 2 jours de retour : 6 livres

Pour un total de 223 livres.

12 juin 1784 : Extrait du registre plumitif d'audience, entre **Joseph Nougaret** appelant, et **Lanteirès Lagelle** défendeur.

Nougaret conteste l'appointement interlocutoire rendu par les Officiers Ordinaires du Martinet du Gravas le 20 juillet 1783, en faveur de Lanteirès Lagelle, qui le condamne à rembourser 36 livres sur le prix des 2 vaches. Il demande par l'intermédiaire de Bonicel son procureur que la cause soit jugée en dernier ressort. Le tribunal lui donne acte. (Cour Présidial de Nîmes - Augier juge mage, Lieutenant Général - Ricard, lieutenant particulier, Magne, le Baron de Leyrargues, Fornier de Mairard, de Caissargues, Liotard, Michel, Delon, Mazauric, Conseillers).

23 juin 1784 : Inventaire sommaire remis au Sénéchal de Nîmes ou à son Lieutenant, par **Joseph Nougaret**, appelant et suppliant, contre **Lanteirès Lagelle.**

Selon Nougaret, l'adversaire prétendrait qu'il lui avait acheté 2 vaches sous des conditions ridicules, et pour cela il fut condamné à lui rembourser 36 livres sur les prix des vaches.

Il avait demandé relaxe de la demande ainsi faite.

L'adversaire lui offrit de prouver la vente des vaches et les conditions prétendues imposées.

Nougaret dans une autre requête demanda le rejet de cette preuve.

Le 20 juin 1780 les Officiers rendirent un appointement interlocutoire.

Nougaret demande la cassation de ce jugement en raison de la *preuve prohibée* de l'adversaire.

7 juillet 1784 : Supplique de Bonicel, procureur de **Nougaret**, pour récupérer une production et pièces que détient Légal procureur de **Lanteirès Lagelle.**

15 mars 1785 : Jugement du Présidial de Nîmes relaxant **Nougaret** de l'appointement du 20 juin 1780 et condamnant **Lanteirès Delagelle** aux dépens.

Selon Nougaret avant la demande formée par son adversaire devant les Officiers Ordinaires du Martinet du Gravas, il avait revendu les 2 vaches en question, l'une avec 23 livres de profit et l'autre avec 27 livres.

19 mars 1785 : Acte de dépôt d'une affirmation de **Nougaret** protestant de ses frais de voyage, séjour et retour, pour le

procès du 15 mars 1785.

4 janvier 1789 : Quittance de **Joseph Nougaret**, fils et héritier d'autre, et collecteur de la présente année de la communauté de Chamborigaud, à Mr **Delagèle,** d'une somme de 41 livres 14 sous 1 denier pour ses impositions de cette année dernière, savoir :

- 20 livres pour sa capitation ;
- 14 livres 7 sous pour son vingtième ;
- 7 livres 7 sous pour ses deniers municipaux.

Et d'une autre somme de 192 livres à compte des frais de procès que nous avons ensemble.

Commentaire : ce reçu sera utilisé le 23 décembre 1791 pour servir au jugement du procès toujours renouvelé (Voir à cette date).

3 avril 1789 : Lettre de Bonicel, de Nîmes, à Delabastide, avocat et notaire royal, dans laquelle Bonicel dit que si la veuve Nougaret veut obtenir le payement des dépens dus par Lanteirès Lagelle selon les termes du procès du 15 mars 1785, il convient de le faire assigner en la Cour Présidial.

14 avril 1789 : Nouvelle lettre de Bonicel à Delabastide, demandant qu'on lui envoie 60 livres, les dépens dus par Lanteirès Lagelle étant considérables à cause des affirmations faites dans le procès.

30 juin 1789 : Extrait des registres des affirmations de Nîmes

Joseph Nougaret, fils de feu Joseph Nougaret et de Marie Roure, venant de Chamborigaud distant d'environ 12 lieues, et affirmant être venu à cheval pour faire taxer les dépens adjugés à son feu père. Il proteste des frais de voyage, séjour et retour.

4 juillet 1789 : Lettre de Bonicel à Delabastide, selon laquelle le procureur de Lanteyrès Lagelle aurait fait appel du jugement qui a fixé les dépens qu'il doit payer à 490 livres. Cet appel de taxe suspendra l'exécution du jugement.

14 avril 1790 : Lettre de Bonicel à Delabastide : *Les plaintes de Nogaret sont justes, mais les circonstances où nous nous trouvons n'ont pas permis de lui faire obtenir la justice qui lui est due*.

Bonicel est *en diligence de mettre le procès en état de recevoir jugement*.

15 avril 1790 : Inventaire de production de **Joseph Nougaret**, fils et héritier de feu autre, défendeur, contre **André Victor Lanteirès** avocat, appelant de taxe.

Nougaret rappelle le jugement du 15 mars 1785 condamnant l'adversaire aux dépens. Ce dernier avait promis de payer, mais il eut le secret d'éluder jusqu'au décès du père du produisant.

Le 26 mai 1789 la Cour rendit un jugement qui ordonna le payement des dépens, et un autre le 4 juillet 1789.

Nougaret dit que *l'appel de taxe de l'adversaire n'étant qu'une sauvegarde de bourse, il y a lieu de l'en débouter avec dépens*.

15 juillet 1790 : Lettre de Bonicel à Delabastide, où il est parlé de malheurs dont Delabastide aurait été témoins, et du fait que depuis les juges se sont uniquement occupés de procédures criminelles. L'appel de taxe ne sera pas jugé dans cette séance.

5 décembre 1790 : Lettre de Bonicel à Delabastide pour l'informer que le Tribunal de District est maintenant installé et que le Juge mage de Nîmes n'a plus de fonction. L'appel de taxe de Nougaret devra être jugé par le Tribunal de District.

23 décembre 1790 : Exploit d'huissier à la requête de **Joseph Nougaret,** contre **Lanteirès Lagelle,** pour l'informer que suite à la suppression de la Sénéchaussée de Nîmes, le jugement de l'appel de taxe se poursuivra devant le Tribunal de District de Nîmes.

11 janvier 1791 : Lettre de Bonicel à Delabastide, lui disant que la demande de Lanteirès de plaider devant le Tribunal de District d'Alais n'est pas fondée, puisque les dépens ont été taxés par un juge de Nîmes.

9 juin 1791 : Etat de ce qui est dû à **Nougaret p**ar **Lanteirès De Lagelle**, suite au jugement du 9 juin 1791, pour un total de 559 livres 19 sols, le premier état, et de 610 livres 4 sols 11 deniers, le deuxième.

Sans date, mais certainement du 16 septembre 1791 :

PLAIDOYER

Pour **Joseph Nougaret**, fils et héritier de feu autre, habitant au Martinet du Gravas, paroisse de Génolhac, défendeur, contre le Sieur **Lanteirès Lagelle**, homme de loi, habitant au lieu de Chamborigaud, demandeur en retraitement d'un jugement du tribunal rendu par forclusion.

Messieurs,

Par jugement du présidial de cette ville du 15 mars 1791 rendu sur l'appel du feu père de ma partie de l'appointement des officiers du Martinet du Gravas obtenu par le Sieur Lagelle, cet appointement fut cassé, le feu père de ma partie relaxé de la demande du Sieur Lagelle qui était une pure tracasserie et le Sieur Lagelle condamné aux dépens des instances.

Ce jugement fut signifié au Sieur Lagelle par exploit du 6 mai 1785 lors duquel il répondit que les commissaires de la commission du ci-devant parlement de Toulouse avaient connu de cette affaire et avaient rendu un arrêt qui condamnait le feu père de ma partie.

Et quoique le jugement du présidial fut rendu en dernier ressort et après un jugement de compétence attendu qu'il ne s'agissait au fond que de 36 livres, le Sieur Lagelle n'en déclara pas moins appel au parlement de Toulouse.

Le père de ma partie étant décédé, la mère de ma partie son héritière assigna le Sieur Lagelle par exploit du 7 avril 1789 en taxe des dépens adjugés à son feu mari par le jugement du présidial.

Le Sieur Lagelle présenté sur cette assignation il fut fait à Me Légal son procureur une sommation d'audience le 8 mai 1789.

Le 26 du même mois le présidial rendit un jugement qui ordonnait qu'il serait procédé à la taxe des dépens.

Les dépens ayant été enrôlées le rôle fut offert à Me Légal procureur du Sieur Lagelle qui le reçut pour l'apostiller.

Le 3 juillet sommation à Me Légal d'être présent à la taxe.

Le rôle ayant été taxé à 492 livres 11 sols 9 deniers, la dénonce en fut faite à Me Légal procureur du Sieur Lagelle par acte du 4 juillet 1789 à la signification duquel ce procureur se rendit appelant de la taxe.

Le 4 septembre 1789 le présidial rendit un jugement qui chargea le procureur du Sieur Lagelle de croiser.

La mère de ma partie étant décédée ma partie assigna le Sieur Lagelle par exploit du 24 novembre 1789 en reprise de l'instance sur l'appel de la taxe.

Le Sieur Lagelle s'étant présenté sur cette assignation l'instance fut reprise par jugement du 26 janvier 1790, et demeurant la déclaration du Sieur Lagelle ou de son procureur d'avoir croisé plus de trois articles du rôle, le présidial appointa les parties à mettre sauf trois jours.

Le présidial de cette ville ayant été compris dans la suppression générale des anciens tribunaux, ma partie déclara au Sieur Lagelle par acte du 23 décembre 1790 qu'elle poursuivrait le jugement de l'appel de taxe devant vous messieurs. Le Sieur Lagelle fertile en chicane et en réponse répondit à cet acte que ses causes devant être renvoyées au tribunal du district d'Alais, il sommait ma partie de faire procéder à la taxe de ses dépens devant les juges du tribunal d'Alais.

Il était naturel cependant que les tribunaux de district qui avaient remplacés les tribunaux supprimés, procédassent à la

taxe des dépens adjugés par les tribunaux supprimés. Aussi l'assemblée nationale rendit un décret le 29 janvier 1791 portant : que les liquidations règlements et taxes de dépens et exécution d'arrêt et de jugements définitifs rendus par les ci-devant parlements et autres tribunaux supprimés, seraient faits suivant les règlements, et portés devant les juges de district établis dans les lieux où résidaient les anciens tribunaux qui ont jugé en dernier ressort.

Au moyen de cette loi n'y ayant aucun doute que l'appel de taxe des dépens adjugés par un jugement en dernier ressort du ci-devant présidial de cette ville ne dut être jugé par vous messieurs, ma partie communiqua le 16 mars à Me Légal procureur du Sieur Lagelle, avoué au tribunal, la sommation qui avait été faite au Sieur Lagelle le 23 décembre précédent.

Et comme cet avoué se trouvait encore nanti du rôle qu'il avait reçu pour croiser, ma partie poursuivit du tribunal une ordonnance de contrainte en vertu de laquelle elle fut réintégrée du rôle.

Ce ne fut que le 9 juin que vous rendîtes un jugement par forclusion au rapport de Mr Brunel par lequel ayant reconnu que la taxe des dépens avait été faite conformément au tarif vous démîtes le Sieur Lagelle de son appel de taxe et vous ordonnâtes que le taxat sortirait à effet, dépens compensés.

Ce jugement ayant été signifié au Sieur Lagelle par exploit du 4 août dernier, vous ne diriez point Messieurs qu'il est venu en rétractement ce jugement par sa réponse à ladite signification. Ses raisons sont que le jugement du tribunal n'avait rendu dit-il que par défaut et non par forclusion, puisqu'aucun procureur avoué n'avait donné aucun libelle ni pu se présenter attendu qu'il avait toujours eu en main et avoir encore devers lui la copie de la sommation qui lui avait été faite de la part de ma partie le 23 décembre 1790, le Sieur Lagelle ne s'étant point présenté, continue-t'il, soit à cause d'un arrangement proposé, soit parce qu'il était dans la ferme persuasion que cet appel de taxe devait être porté au tribunal du district d'Alais, ainsi qu'il le répondit au bas de ladite sommation, soit enfin parce qu'il attendait, vu sa dite réponse , une autre sommation. C'est pourquoi il a sommé ma partie se présenter dans 15 jours pour voir casser ou rétracter le jugement par vous rendu, offrant de prouver que le Sieur Labruguière qui était en affirmation pour le feu père de ma partie s'occupait utilement à Nîmes et instruisait des procès même de l'étude de Me Bonicel.

Dans cet état ma partie a donné une requête pour demander qu'il plut au tribunal déclarer le Sieur Lagelle irrecevable en son rétractement avec dépens.

Cette requête ne peut souffrir la moindre difficulté.

Les raisons alléguées par le Sieur Lagelle contre le jugement du tribunal sont puériles.

Le jugement n'a pu être rendu, dit-il, que par défaut et non par forclusion parce que j'avais devers moi, dit le Sieur Lagelle, la copie de la sommation que vous m'aviez fait... raison pitoyable ! parce que s'il n'y a aucun doute au moyen de la loi du 29 janvier que l'appel de taxe ne dut être jugé par vous Messieurs, le Sieur Lagelle aurait beau retenir devers lui la copie de la sommation cela ne faisait point que Me Légal son procureur avoué au tribunal qui avait occupé pour lui ne dut continuer à le défendre et ne fut même tenu d'occuper ; et s'il ne le défendit pas, c'est la faute du Sieur Lagelle qui n'ayant aucune sorte de bonne raison à opposer à la taxe des dépens (si ce n'était d'en éluder le paiement fins à jamais) ne pouvoir éviter le démis d'appel.

Mais j'étais dans la croyance, ou dans la ferme persuasion que cet appel de taxe devait être jugé par le tribunal du District d'Alais.

Mais cela vous plaît à dire Me Lagelle, vous êtes homme de loi, vous connaissiez par conséquent la loi du 29 janvier dont les dispositions ont été répétées par celle du 20 mars ; et si vous aviez en quelqu'apparence de raisons à opposer à la taxe des dépens, vous auriez pu le faire, puisque vous eûtes du temps de reste, votre appel de taxe n'ayant été jugé seulement que le 9 juin, et après due communication de la sommation à votre procureur qui ne manqua pas de vous en instruire.

Mais, nous dit le Sieur lagelle, j'attendais une seconde sommation, mais vous devez savoir Mr Lagelle que la loi n'en exige qu'une ; et ce fut par surabondance qu'on la communiqua à votre procureur.

Au fonds les raisons alléguées par le Sieur Lagelle contre la taxe des dépens au sujet de l'affirmation du Sieur Labruguière procureur fondé du père de ma partie ne sont pas plus solides. Il offre de prouver que ledit Sieur Labruguière s'occupait utilement à Nîmes dans le temps de son affirmation, et qu'il instruisait des procès même de l'étude de Me Bonicel.

Je voudrais Messieurs pour toute réponse que le tribunal fut en même de connaître le sujet pour être convaincu qu'aucun procureur de Nîmes ne l'avait occupé, encore moins Me Bonicel qui le connaissait.

D'ailleurs l'objet n'est pas assez intéressant par lui-même pour revenir sur un jugement inattaquable, puisque sur 4 affirmations il y en avait deux du père de la partie ou de ma partie elle-même, et deux seulement du Sieur Labruguière procureur fondé du père de ma partie ; au moyen de quoi la plainte du Sieur Lagelle ne porte que sur un être de raison et n'est qu'une continuation de ses chicanes multipliées.

Je conclus aux fins de ma requête avec dépens.

18 septembre 1791 : Lettre de Bonicel à Delabastide pour lui rendre compte du procès du 16 et se féliciter de sa plaidoirie et du résultat : Lagelle fut déclaré irrecevable en son rétractement avec dépens.

Bonicel en profite pour réclamer 33 livres pour les frais.

22 septembre 1791 : Exploit d'huissier à la requête de **Lanteirès Lagelle,** contre **Joseph Nougaret.**

Par cet exploit Lanteirès conteste les jugements pris contre lui, et notamment le montant des dépens qu'il doit à Nougaret.

Mais ne voulant pas paraître procédurier, il se rend à la maison de Nougaret en compagnie de l'huissier et offre à Nougaret «à bourse ouverte et à deniers découverts sur table la somme de trois cent cinquante trois livres en un assignat de trois cent livres n° 45553, un de cinquante livres n° 2203 et un de trois livres.

Nougaret refuse.

3 novembre 1791 : Assignation à comparaître à la requête de **Lanteirès Lagelle,** pour **Joseph Nougaret,** en raison du refus de ce dernier de se contenter de la somme de 353 livres qui lui ont été proposées le 22 septembre.

25 novembre 1791 : Jugement du Tribunal de District d'Alais entre **Lanteirès Lagelle** et **Joseph Nougaret.**

Lanteirès ne s'est pas présenté, et le tribunal octroie congé à Nougaret avec dépens liquidés à 8 livres 12 sous.

26 novembre 1791 : Jugement du Tribunal de District d'Alais entre **Lanteirès Lagelle** et **Joseph Nougaret.**

Pour consignation à faire de la somme de 353 livres offertes à Nougaret et refusée par lui.

Le tribunal rétracte l'acte de congé du 25 novembre, et a donné acte de l'offre et exhibition faite à Peladan, avoué de Nougaret, du refus et protestation de ce dernier.

20 décembre 1791 : Jugement en la cause **Nougaret** contre **Lanteirès Lagelle**,

Le Tribunal d'Alais a ordonné que la partie Lanteirès communiquera la quittance de 192 livres du 4 janvier 1789 faite par Nougaret à Lagelle.

7 et 24 janvier 1792 : Jugement en la cause **Nougaret,** contre **Lanteirès Lagelle.**

Le 7 janvier le Tribunal d'Alais ordonne que Lanteirès fera procéder à l'aveu de la pièce dont s'agit (quittance du 4

janvier 1789).

Le 24 janvier par exploit d'huissier Lanteirès demande à Nougaret de faire l'aveu et reconnaissance de l'écriture sous seing privé qui porte quittance à son profit de 192 livres.

27 janvier 1792 : Extrait du registre des affirmations d'Alais

Joseph Nougaret déclare être venu exprès en ville et arrivé ce jourd'hui à cheval pour poursuivre le jugement du procès contre Lanteirès. Il proteste des frais de ses voyages, séjour et retour.

4 février 1792 : Acte de communication de Peladan, avoué de **Joseph Nougaret,** à Rivière, avoué de **Lanteirès Lagelle,** des copies des pièces suivantes :

- le codicille de Joseph Nougaret père du 7 septembre 1788, reçu Me Delamorte ;
- la déclaration de mariage et naissance d'en faute (???) faite par Joseph Nougaret, procureur fondé de Marie Roure veuve de Joseph Nougaret, devant Maugier ci-devant lieutenant général en la ci-devant Sénéchaussée et siège Présidial de Nîmes le 4 juillet 1789.

20 février 1792 : Sommation à l'effet des conclusions de Péladan à Rivière.

Péladan déclare avoir remis entre les mains de M. Despuech faisant les fonctions de Commissaire du Roi auprès du Tribunal, l'instruction sommaire de sa partie avec les pièces correspondantes. Il somme Rivière d'en faire autant pour sa partie, autrement proteste qu'il sera conclu sur ce qui se trouvera remis.

28 février 1792 : Extrait des registres d'affirmation d'Alais

Nougaret affirme être venu exprès en ville et arrivé ce jourd'hui à cheval, pour poursuivre le jugement contre Lanteirès. Il proteste de ses frais de voyage, séjour et retour.

29 février 1792 : Requête en jugement

Nougaret déclare n'avoir jamais reçu les 192 livres que Lanteirès prétend lui avoir payé. Il est convaincu à l'inspection de la quittance produite que *l'énonciation qu'elle fait de ce payement est une addition qui y a été faite postérieurement à la signature de l'exposant. Il se proposait de former une inscription en faux, mais considérant que par sa minorité la Loi lui offre un niveau plus court pour opérer le rejet de cette quittance qui renferme la présomption légale du dol fait à l'exposant*. Il conclut en demandant la cassation de la quittance.

5 mars 1792 : Extrait du registre des affirmations d'Alais

Nougaret déclare être venu à Alais à cheval, et proteste des frais occasionnés par ce nouveau déplacement.

Sans date : Requête de **Joseph Nougaret** suppliant le Tribunal d'Alais de faire exécuter d'autorité les jugements pris par le Tribunal de Nîmes, puisque le Tribunal d'Alais a rejeté la quittance de 192 livres produite et son acte d'offre.

19 mars 1792 : Exploit d'huissier à la requête de **Joseph Nougaret,** contre **Lanteirès Lagelle.**

Nougaret fait commandement à Lanteirès de payer les condamnations prononcées contre lui par le jugement du Tribunal d'Alais en date du 6 mars 1792.

14 avril 1792 : Exploit d'huissier dans lequel **Lanteirès Lagelle** certifie s'être transporté avec l'huissier au Mas du Martinet du Gravas, et avoir offert à Nougaret la somme de 83 livres pour les dépens que Nougaret a obtenu par jugement du 6 mars. Cette somme est ainsi décrite :

- Un assignat de 50 livres de la création du 29 septembre 1790 ;
- Six assignats de 5 livres chacun ;
- Un assignat de 3 livres.

Nougaret accepte cette somme.

28 décembre 1808 : Jugement au profit de Maître **Lanteirès Lagelle**, avocat de Chamborigaud, contre :

- **Antoine Roux**, aubergiste de Chamborigaud ;
- **Joseph Nougaret**, meunier du Martinet du Gravas, commune de Génolhac, absent à l'audience.

Pour le payement de plusieurs lettres de change, dont une consentie par Roux à Lagelle, et que Nougaret a, par acte sous seing privé, déclaré payer à l'acquit de Roux.

Nougaret est condamné à payer à Lagelle : 390 francs de la lettre de change de Roux et 1218 francs 80 centimes de 3 autres lettres de change qu'il a lui-même consenties. Plus les dépens : 21 francs 65 centimes. (Tribunal de Commerce d'Anduze - Salle, président - Gautier et Cahours, juges).

9 janvier 1809 : Exploit d'huissier à la requête de **Lanteirès Lagelle,** contre **Joseph Nougaret** et **Antoine Roux,** pour commandement de payer les 390 francs portés dans la condamnation du 28 décembre 1808, plus 21,65 francs de dépens.

24 mars 1809 : Bordereau de créance hypothécaire au profit de **Lanteirès Lagelle,** contre **Joseph Nougaret,** pour inscription des sommes suivantes dues par Nougaret :

1° 1218 francs 80 centimes de somme capitale portée dans la condamnation du 28 XII 1808 ;
2° 60 francs 90 centimes d'intérêts d'une année échue le 26 VIII 1808 ;
3° 489 francs (390 francs de la condamnation + 39 francs d'intérêts + 60 francs de dépens).

Au total : 1768 francs 70 centimes.

1er octobre 1810 : Exploit d'huissier à la requête de **Lanteirès Lagelle,** contre **Joseph Nougaret,** pour commandement de payer :

1° la somme capitale de 390 francs ;
2° la somme capitale de 1218 francs, soit au requérant, soit entre les mains de Mr Francezon, négociant en soierie d'Alais ;
3° les intérêts et dépens légitimement dus.

10 et 11 septembre 1811 : Exploit d'huissier suivi de saisie réelle, à la requête de **Lanteirès Lagelle,** contre **Joseph Nougaret.**

Le 10 septembre, l'huissier se présente au Martinet du Gravas pour intimer commandement à Nougaret de payer les sommes dues à Lanteirès. Nougaret déclare qu'il ne peut actuellement payer, mais Antoine Nougaret, son frère présent, demande de suspendre l'exécution de la saisie afin qu'il puisse s'entendre des modalités de payement avec Lanteirès.

Le 11 septembre, Antoine Nougaret n'ayant pu s'entendre avec Lanteirès, l'huissier procède à la saisie :

1° dans la cuisine : 2 seaux cuivre pesant ensemble 7 kilogrammes - 2 chaudrons et 1 marmite aussi cuivre pesant 9 kilogrammes - une paire de landier fer avec leur réchaud et un garde-cendres pesant le tout 38 kilogrammes - 1 cabinet bois cerisier à 4 portes fermant à clef - 1 buffet à 2 portes fermant à clef à 2 tiroirs au dessus duquel se trouve un tiroir à 2 étages pour tenir la vaisselle, le tout bois châtaignier - 1 grand grenier à tenir les châtaignes, ayant 2 mètres de hauteur et 2 de largeur - 1 vieux coffre bois châtaignier.
2° dans la chambre : 1 cabinet à 2 portes fermant à clef, bois cerisier bonne valeur - 6 draps de lit toile de maison, 8 nappes et 6 serviettes, le tout vieux usé - 1 grande table à tenaille bois châtaignier - 1 petite table à quatre pieds et 1 tiroir, bois cerisier - 1 tour de lit de cotonnade à flamme (?) bleu et blanc composé de 4 pièces et de son cadre en bois et les tringles de fer aussi garnis des autres pièces de la même étoffe - 12 chaises bois mûrier.
3° dans la «loge» à cochons : 3 cochons noir et blanc pesant environ 50 kilogrammes chacun - 6 tonneaux vin, cercles en bois mais de bonne valeur contenant 3 hectolitre pièce.

Joseph Nougaret demande à être séquestre volontaire des biens saisis, ce que Lanteirès consent. L'huissier informe Nougaret que la vente publique sera faite le mercredi 25

septembre à 10 heures du matin.

2 juin 1813 : Exploit d'huissier à la requête de **Lanteirès Lagelle,** contre **Antoine Nougaret**, négociant à Alais.

Cet exploit reprend les divers commandement signifiés à Joseph Nougaret, ainsi que l'extrait du Bordereau de créance hypothécaire du 24 mars 1809.

16 juillet 1813 : Exploit d'huissier à la requête de **Lanteirès Lagelle,** contre **Antoine Nougaret,** pour lui faire commandement de payer les dettes de son frère Joseph Nougaret, parce qu'Antoine a acquis les biens meubles et immeubles de son frère, et qu'à plusieurs reprises il a déclaré verbalement qu'il consentait à rembourser Lagelle.

6 septembre 1813: Désignation d'avocat

Joseph Nougaret désigne Me Chabert, avocat avoué d'Alais, pour le représenter devant le Tribunal de Commerce d'Alais, pour poursuivre les fins de citation que Nougaret a fait signifier à Charles Lanteirès.

IV - Rixe du 5 décembre1779

Interrogatoire de Antoine Ginoux

L'an mil sept cent soixante dix neuf et le mercredi quinzième décembre à huit heures du matin, au lieu de Sénéchas, dans une des salles du château, pardevant nous Antoine François Robert juge assisté de Alexis Robert greffier en titre dûment assermenté

Antoine Ginoux hôte du lieu du Rastel, âgé de quarante un an comme il a dit, constitué prisonnier de notre autorité, nous ayant requis de prendre sa réponse, après avoir prêté serment sa main mise sur les Saints-Evangiles a promis de dire vérité de ce requis.

Interrogé si depuis longtemps il n'en voulait à Jean Pierre Bondurand coutelier dudit lieu du Rastel.

A répondu et nié l'interrogatoire.

Interrogé si le cinquième du courant il n'avait été souper avec Joseph Dardalhon son beau-frère chez Joseph Felgeirolles hôte du Rastel dans le dessein de chercher noise audit Bondurand s'il en avait l'occasion.

A répondu qu'il fut souper ce jour là avec Pierre Veiras, André Polge et Joseph Felgeirolles chez ledit Felgeirolles hôte où Veiras l'avait invité et non point avec ledit Dardalhon niant le surplus de l'interrogatoire.

Interrogé s'il n'agaça mal à propos ledit Bondurand en termes injurieux, ne le traita de gueux et de décrété, et ne lui dit que sans son parent Delamorte lui ou son père aurait risqué d'être pendu.

A répondu que ledit Bondurand dans la dispute qu'il avait eu avec ledit Dardalhon lui dit Ginoux comme parent de Dardalhon il répliqua audit Bondurand qu'il n'avait point comme lui trois décrets sur le corps niant le surplus de l'interrogatoire.

Interrogé si dans la première dispute qu'ils eurent il ne se leva point pour frapper Bondurand.

A nié l'interrogatoire.

Interrogé s'il ne provoqua pas ledit Bondurand à un duel et à quel propos il le fit.

*A di*t qu'il répondit à Bondurand qui voulait le frapper d'un coup de chaise que s'il avait envie de se battre contre lui il n'avait qu'à sortir pour se satisfaire.

Interrogé si la première fois qu'il sortit du cabaret avec Dardalhon son beau-frère ce ne fut point pour s'aller armer et à quel propos il portait une miège d'étain à la main.

A répondu qu'il ne sortit point avec Dardalhon mais seulement avec Veiras pour éviter querelle et aller boire tranquillement à la cave dudit Veiras, que la miège qu'il tenait à la main appartenait audit Veiras, il l'emportait chez icelui, niant le surplus de l'interrogatoire.

Interrogé à quel propos il rentra dans le cabaret et s'il ne frappa de la miège qu'il tenait à la main deux fois ou plus ledit Bondurand à la tête dont il sortit beaucoup de sang, et pourquoi il le fit.

A répondu que sur les plaintes qu'il entendit dudit Dardalhon son beau-frère il rentra dans le cabaret pour le défendre le tira d'entre les mains d'André Trossevin, de Jean Pierre Bondurand et du Sieur Jean Chapon fils qui le tenaient par les cheveux ne se rappelant point d'avoir frappé ledit Bondurand.

Exhorté à mieux dire la vérité.

A répondu l'avoir dite.

Lecture à lui faite des susdits interrogatoires et de ses réponses d'augmenter ou diminuer icelles.

A répondu qu'il persiste sans les augmenter ni diminuer, se réservant de poursuivre sa décharge des accusations contre lui portées, la cassation des procédures et du décret au corps contre lui obtenu auquel il vient de répondre et qu'il constitue Me Pastourel pour son procureur avec élection de domicile dans son étude.

Et a signé à chaque fin de page et les trois renvois mis à la marge, après quoi il a été remis entre les mains du geôlier pour être reconduit en prison et nous sommes signés avec notre greffier.

Interrogatoire de Joseph Dardalhon

L'an mil sept cent soixante dix neuf et le mercredi quinzième décembre à neuf heures du matin, au lieu de Sénéchas, dans une des salle du château, pardevant nous Antoine François Robert juge assisté de Alexis Robert greffier dûment assermenté

Joseph Dardalhon fabriquant de bas du lieu du Rastel, âgé de trente sept ans comme il a dit constitué prisonnier de notre autorité, nous ayant requis de prendre sa réponse, après avoir prêté serment sa main mise sur les Saints-Evangiles a promis de dire vérité.

Interrogé si depuis longtemps il n'en voulait à Jean Pierre Bondurand coutelier du même lieu.

A répondu et dénié l'interrogatoire.

Interrogé si le cinq du courant il n'avait été souper chez Joseph Felgeirolles hôte dudit Rastel dans le dessein de chercher noise audit Bondurand si l'occasion s'en présentait, et si en effet il ne l'agaça mal à propos en termes injurieux et ne le traita de gueux, de coquin, de dureté et ne lui dit que sans son cousin Delamorte il aurait été pendu.

A répondu qu'il est peu vrai qu'il y venait agacer Bondurand, qu'il était à boire chez Felgeirolles longtemps avant que ledit Bondurand y entra et qu'icelui Bondurand pour se placer à table passant sur un lit vint lui salir ses habits avec les pieds. A quoi le répondant se plaignant de son incivilité celui-ci le brutalisa le traitant à l'oreille de coquin et lui reprochant à haute voix d'avoir eu de ses parents pendus et d'être lui même un assassin. Alors lui Dardalhon répliqua que quant à lui il ne ressemblait pas à lui Bondurand qui avait de grandes tâches sur le corps qu'il avait bien mérité, niant le surplus de l'interrogatoire.

Interrogé si ledit Bondurand ne s'excusa pas envers lui de l'impolitesse qu'il prétendait lui avoir été faite.
A répondu qu'il ne s'en rappelait point.

Interrogé si après les paroles injurieuses il ne voulut point maltraiter ledit Bondurand.
A répondu et dénié l'interrogatoire.

Interrogé si en sortant du cabaret ce ne fut point pour s'aller armer, s'il ne rentra quelque temps après les mains armées avec Antoine Ginoux son beau-frère dans le dessein de battre Bondurand, s'il ne l'agressa à coups de coude suivis de paroles injurieuses si même il ne le maltraita.
A répondu qu'en se retirant pour aller boire dans la cave de Pierre Veiras ayant entendu que ledit Pierre Bondurand le traitait de coquin pour s'en être allé sans payer il rentra pour satisfaire l'hôte et répliqua en termes équivalents audit Bondurand qui de suite lui tomba dessus avec Sieur Jean Chapon fils et André Trossevin, et a nié le surplus de l'interrogatoire.

Exhorté à mieux dire la vérité.
A répondu l'avoir dite.

Lecture à lui faite des susdits interrogatoires et de ses réponses, et requis d'augmenter ou diminuer icelles.
A répondu qu'il persiste sans vouloir y rien changer se réservant de poursuivre sa décharge des accusations contre lui portées, la cassation des procédures et du décret par corps contre lui obtenu auquel il vient de répondre, et qu'il constitue Me Lanteirès Labruguière pour son procureur avec élection de domicile en son étude.
A signé à chaque fin de page et au renvoi de la seconde et à la fin. Après quoi il a été remis entre les mains du concierge pour être reconduit en prison. Et nous somme signés avec notre greffier.

Minute d'information

L'an 1779 et du 17 décembre au lieu du Rastel dans la maison de Jean Dumazer pardevant Me François Robert juge et Alexis Robert greffier,

André Polge, maréchal ferrant, dépose en la requête en plainte des Sieurs Joseph Dardalhon et Antoine Ginoux, ayant déclaré être parent du second ou troisième degré avec André Trossevin son domestique, n'étant allié serviteur ni domestique d'aucune des autres parties, que le cinq de ce mois étant à souper chez Joseph Felgeirolle hôte dudit Rastel avec Antoine Ginoux, Pierre Veiras et ledit Felgeirolle, il survint Jean Pierre Bondurand qui passant par un lit derrière Joseph Dardalhon fut traité par ce dernier d'impoli pour avoir ainsi passé dans le lit afin de se mettre à table. Bondurand lui fit ses excuses, et comme cela ne calmait point la dispute fomentée par les injures qui se disaient de là en dehors de part et d'autre, et qu'Antoine Ginoux s'en mêlait, le déposant s'évada pour son repos.

Sieur **Pierre Veiras**, trafiquant dudit lieu du Rastel allié des Sieurs Jean Chapon père et fils, n'étant d'ailleurs parent serviteur ni domestique d'aucune des autres parties, dépose qu'au mois de juillet dernier ayant demandé à Jean Pierre Bondurand pourquoi il se refusait à payer à la femme d'Antoine Ginoux quelque vin qu'il lui avait gagné avec Joseph Dardalhon et avaient bu sur son compte chez ledit Ginoux, ledit Bondurand lui répondit chez Ginoux que c'était parce qu'il ne voulait point aller alors dans cette maison ; que de suite ledit Ginoux lui en ayant demandé la raison ils se fâchèrent entr'eux, et Bondurand ayant dit à Ginoux qu'il n'était point assassin de grand chemin, Ginoux répondit qu'il ne l'était pas non plus lui-même, à quoi Bondurand répartit qu'il le demandât à un homme qu'il avait dans son fréage, et il fut mis à la rue d'où il dit à Ginoux que c'était la première fois qu'il avait été chassé d'une maison, et lui répéta qu'il n'était point assassin de grand chemin. Dépose en outre que le cinq du courant étant invité à souper chez Joseph Felgeirolle, serrurier du Rastel, il y amena Antoine Ginoux qu'il avait invité de son chef, où, étant, entrèrent André Trossevin et les Sieurs Chapon père et fils. Et, environ demi-heure après, Jean Pierre Bondurand faisant les gestes d'un danseur, étant appelé par le Sieur Chapon fils et André Trossevin, passa par un lit et fut s'asseoir entre ledit Trossevin et Joseph Dardalhon, lequel se fâcha de son impolitesse de ce que en passant ainsi il lui avait sali ses habits. A quoi Bondurand répondit qu'il était impoli lui-même et un drôle, et peu après ils s'agacèrent. Dardalhon traita Bondurand de décrété, celui-ci répliqua que de Dardalhon ses parents avaient été pendus, et que Dardalhon lui-même était un fieffé coquin. Après bien de mauvaises raisons de part et d'autre, Bondurand fit ses excuses à la compagnie qu'il avait apostrophée. Ginoux ayant relevé la parole pour la compagnie, ils se fâchèrent avec Bondurand lequel lui dit : *Je ne suis point assassin de grand chemin*. Ensuite tout étant tranquille se leva André Trossevin tenant une miège d'étain à la main en disant : *Puisque vous avez fini il faut que je commence et que je fende la tête à Veiras qui a voulu m'assassiner par deux fois*.

Sur ces entrefaites, et comme lui Veiras se justifiait, Ginoux se leva et lui dit que les disputes étaient sans doute préméditées et qu'il fallait s'en aller boire ailleurs. Etant sortis ensemble, le déposant réentra pour aller quérir Dardalhon qu'il trouva se tenant aux poignets avec Bondurand. Les ayant séparés il sortit avec Dardalhon et Ginoux, et regardant des degrés il vit une chaise levée ne sachant entre les mains desquels de ceux qui étaient dans la chambre. Dès qu'ils furent dans la rue, Ginoux et Dardalhon s'y arrêtèrent , et lui Veiras ayant été chez lui chercher la clef de sa cave pour aller boire avec lesdits Ginoux et Dardalhon il y fut arrêté par sa femme. Et lesdits Ginoux et Dardalhon réentrèrent quelque temps après, le premier se fâchant de ce que étant réentrés chez Felgeirolle sur ce qu'on les accusait de s'en aller s'en payer l'y avaient voulu balher (?) et disant qu'il avait trouvé trois personnes maltraitant Dardalhon son beau-frère, et le second dit Dardalhon pleurant et disant que Jean Pierre Bondurand, André Trossevin et un autre lui avaient arraché les cheveux et qu'on lui avait donné un coup à la tête au-dessus du sourcil gauche lequel coup marqué de sang, battu et gonflant, fut pansé par le déposant.

Joseph Felgeirolle, serrurier dudit Rastel, après avoir déclaré d'être parent dans un degré fort éloigné de Ginoux et issu de germain d'André Trossevin du chef de Suzanne Paris sa femme, dépose que Jean Pierre Bondurand s'est trouvé dans des disputes où il y a eu du sang répandu. Que le cinq courant ayant invité à souper André Polge avec Pierre Veiras et Antoine Ginoux qui vint avec ce dernier, où étant ensem-

ble dans la cuisine où plusieurs autres y buvaient séparément de son vin qu'il vendait, il s'avisa que Joseph Dardalhon traitait ledit Bondurand d'impoli de lui prendre sa place étant pourtant tous les deux assis. A quoi Bondurand répondit qu'il était bien impoli lui-même. Il s'échauffèrent peu après. Ginoux prit part à la dispute et avec ledit Dardalhon son beau-frère ils le traitèrent de décrété. Bondurand défendit à leur accusation, disant qu'ils étaient des drôles, et à Dardalhon que ses parents de Masse avaient été pendus, et à Ginoux qu'il était un assassin de chemin. Ils s'injurièrent fort outrageusement l'un l'autre. Ensuite de quoi le déposant vit Antoine Ginoux tenant à la main une miège d'étain laquelle avait été prêtée par Veiras à luidit Felgeirolle, et Bondurand tenant une chaise levée. Et comme il se mouvait une autre dispute entre Trossevin et ledit Veiras, il fit en sorte d'éloigner de là Veiras et Ginoux lesquels étant sortis Ginoux réentra sur ce qu'on l'accusait de s'en aller sans payer, et le déposant entendant sa femme appeler au secours réentra et trouva Dardalhon aux prises avec Bondurand qui était arrêté par Volpellière l'aîné dudit Rastel, que dans le même temps Ginoux pour secourir son beau-frère frappa de sa miège deux coups à la tête dudit Bondurand qui répandit beaucoup de sang et fut arrêté par Chapon père. Ensuite de quoi il sortit avec Dardalhon.

Antoine Polge, travailleur de terre audit lieu du Rastel, parent de Joseph Dardalhon ne sachant en quel degré mais fort éloigné, dépose que le cinq de ce mois ayant été boire chez Joseph Felgeirolle avec Volpellière l'aîné dudit Rastel, il entendit que Jean Pierre Bondurand était traité d'impoli par Joseph Dardalhon qui l'accusait de lui venir prendre sa place. Sur quoi ils eurent dispute à laquelle Antoine Ginoux prit part. Ils se traitèrent fort ignominieusement. Dardalhon et Ginoux dirent audit Bondurand qu'il était décrété. Ginoux ajouta que sans son parent Delamorte luidit Bondurand ou son père aurait été pendu. Bondurand de son côté leur dit que si on l'avait décrété on avait décrété un honnête homme. Il dit aussi à Dardalhon que ses parents de Masse avaient été condamnés à la potence, et à Ginoux qu'il n'était point assassin de grand chemin. Il ajouta que c'était pour la troisième fois qu'ils l'avaient attaqué.

Ensuite Ginoux et Dardalhon étant sortis, Bondurand dit à Felgeirolle l'hôte que s'il laissait sortir ces fieffés coquins sans payer c'était ses affaires, qu'il payerait la bouteille qu'il avait brisée, mais qu'il ne satisferait pas pour eux. Ensuite réentrèrent Ginoux et Dardalhon disant qu'ils étaient là pour payer et Ginoux donna deux coups de la miège qu'il portait à la main à la tête de Bondurand dont il sortit beaucoup de sang. Alors le Sieur Chapon père en arrêtant Ginoux le jeta par terre. Il fut menacé d'en être frappé.

Continuation

De ladite Année 1779 et du 18 du mois de décembre, pardevant qui dessus,

François Polge du susdit lieu du Rastel, parent de Joseph Dardalhon ne sachant en quel degré, dépose que le soir du cinq du courant ayant été payer à Joseph Dardalhon du vin chez Joseph Felgeirolle dudit Rastel, il y trouva à boire ensemble ledit Felgeirolle avec Pierre Veiras, Antoine Ginoux et André Polge, tous du même lieu. Il y avait aussi à boire les Sieurs Chapon père et fils et André Trossevin. Que quelque temps après étant entré Jean Pierre Bondurand il fut invité à boire par ledit Chapon fils, duquel acceptant l'offre pour se placer à table il passa par un lit derrière ledit Dardalhon. Ce dernier traita Bondurand d'incivil de venir lui prendre sa place, et pourtant il y avait de la place pour tous les deux. Dardalhon persistant à relever l'injure qu'il prétendait lui avoir été faite continua de traiter Bondurand d'impoli et lui dit des injures. Ensuite ils se querellèrent beaucoup, et Bondurand lui fit enfin des excuses ainsi qu'à la compagnie. Ginoux dit après à Bondurand : *Il parait bien que tu n'as rien à perdre*. Celui-ci lui répondit : *He ! vous aussi vous en voulez de moi*. Ensuite Ginoux et Bondurand se proposèrent de s'aller battre au plan des Escoubes, ne se rappelant point le déposant qui commença le défi. Mais bien que Bondurand s'étant levé, Ginoux en fit de même et Dardalhon aussi. Sur quoi Bondurand se réassit en disant à Ginoux : *J'ai bien cru que Dardalhon voudrait vous suivre, et c'est pour cela que je ne viendrai pas*. Ils le traitèrent ignominieusement. Bondurand fut traité de fieffé gueux et de décrété par Dardalhon et décrété par Ginoux. Il répondit au premier qu'il n'était point un Dardalhon de Masse, qu'il n'avait point de ses parents qui eussent été pendus comme lui, gueux lui-même, et au second qu'il n'était point assassin de grand chemin.

Dans la dispute ils voulurent en venir aux mains, renversèrent une petite table et brisèrent des bouteilles et des gobelets. Il sembla même au déposant qu'il vit dans l'action ledit Bondurand monté sur une table tenant une chaise à la main, lequel fait il n'assure pourtant pas. Ensuite Felgeirolle réclama le prix de son verre brisé. Bondurand offrit de lui payer sa bouteille et son gobelet, et lui dit que s'il laissait aller les autres fieffés gueux coquins Ginoux et Dardalhon qui étaient sortis sans payer c'était ses affaires. Dans le moment réentrèrent lesdits Dardalhon et Ginoux, le premier ayant ses mains sous sa veste qui bossait de façon à faire croire qu'il les avait pleines, et le second cachant sous sa veste une miège d'étain à la main. Aussitôt Dardalhon dit audit Bondurand : *He bien, nous sommes ici pour payer*, et commença à le coudoyer. Bondurand arma alors sa main de la moitié d'une petite musse de pierre qui était au coin du feu et la tenait cachée derrière le dos, laquelle pierre lui fut ôtée par Volpellière l'aîné. Ensuite ils en furent aux prises avec Dardalhon, lors de quoi Ginoux ayant levé le bras armé de sa miège pour en frapper Bondurand, le déposant craignant d'être frappé du coup pour se trouver derrière Bondurand se courba, entendit frapper par deux fois de suite et fut hors de la chambre dans cette posture. Et après être réentré après la défaite, il vit que ledit Volpellière aîné soignait d'un mouchoir la tête dudit Bondurand qui avait le col de sa chemise plein de sang.

François Felgeirolle, travailleur de terre du lieu d'Alteirac, qui a dit n'être parent serviteur ni domestique des parties, dépose que le cinq du courant Joseph Felgeirolle son frère chez qui il était à souper avec Antoine Ginoux, Pierre Veiras et André Polge, entrèrent chez lui pour y boire Joseph Dardalhon avec François Polge, un peu après le Sieur Chapon père avec André Trossevin, et peu après le Sieur Chapon fils. Ensuite vint Jean Pierre Bondurand lequel sans être invité, passant par un lit, vint se placer entre ledit Trossevin et ledit Dardalhon qui se fâcha contre Bondurand de ce qu'en passant lui avait sali ses habits. Celui-ci le paya d'une injure, et respectivement ils se maltaitèrent fort en paroles. Après quoi Bondurand dit à Dardalhon : *Je te fais des excuses et à toute la compagnie, mais...* La compagnie lui ayant demandé ce qu'il voulait faire entendre par cette réticence *mais*, ledit Dardalhon insistant plus que les autres, Bondurand lui répondit qu'il avait de ses parents pendus. A quoi Dardalhon répliqua qu'il n'avait pas plus à dire que lui qui avait deux décrets sur le corps et auxquels il n'en manquait qu'un troisième. Ginoux appuyant le langage de son beau-frère, il lui fut répondu par Bondurand : *Que t'importe fieffé gueux, en tout cas je ne suis pas comme toi assassin de chemin*. Ensuite ils se vomirent l'un contre l'autre bien des injures et

se proposèrent de s'aller battre en duel au plan des Escoubes, ce qu'ils ne firent point. Mais un moment après y ayant eu débat entre Trossevin et Veiras, le déposant sortit avec ledit Veiras et Ginoux. Dans le temps qu'ils étaient dans la rue, ayant entendu du bruit dans la maison, Ginoux entra et le déposant étant aussi réentré un instant après, il vit que le Sieur Chapon père jeta par terre Ginoux en le traînant, lequel se plaignant du mal que lui avait occasionné cette chute et disant audit Chapon de le lâcher.

Chapon fils dit à son père de le laisser aller, et vit aussi que Bondurand ayant la tête enveloppée et le poitrail ensanglanté approchant dudit Ginoux ayant à sa main qu'il cachait sous sa veste derrière le dos un éclat de musse de pierre. Dépose en outre qu'ayant apporté chez Veiras les chapeaux de Ginoux et de Dardalhon, Ginoux se fâcha de ce qu'en tombant on lui avait fait du mal à la cuisse, et Dardalhon de ce qu'on lui avait arraché les cheveux et frappé à la tête où il paraissait une contusion fort petite et noire.

Suzanne Paris, femme de Joseph Felgeirolles, serrurier dudit Rastel, parente servant ni domestique des parties, dépose que le soir du cinquième courant étant assise auprès de son feu chez elle où elle vendait du vin, elle entendit que Joseph Dardalhon disait à Jean Pierre Bondurand qu'il était bien impoli de ce qu'il lui prenait sa place et lui avait sali ses habits. A quoi Bondurand répliqua qu'il était impoli lui-même. Peu à peu ils en vinrent aux paroles fortes et aux injures. Ginoux s'en mêla. Ensuite Bondurand fit ses excuses à la compagnie. Peu après la discorde s'étant mise entre Pierre Veiras et André Trossevin, la première dispute se ralluma, et elle, déposante, ayant été heurtée par ceux qui en étaient aux prises derrière elle, sortit tout alarmée pour appeler au secours. Quelque temps après revenue de sa frayeur, étant réentrée, elle aperçut ledit Bondurand fort tranquille la tête enveloppée et le poitrail ensanglanté. Dépose que quand la rixe commença il y avait chez eux, outre les susnommés, son mari, André Polge, les Sieurs Chapon père et fils et François Polge tous dudit lieu du Rastel, que la même fois après que cela fut arrivé elle entendit ledit Antoine Ginoux se plaindre qu'on lui avait fait mal à sa cuisse.

Antoine Légal, maître cordonnier du lieu du Rastel, parent d'Antoine Ginoux mais à un degré éloigné, et allié d'André Trossevin cousin de sa femme au second ou troisième degré, n'étant d'ailleurs serviteur ni domestique des parties, dépose que le soir du cinq courant étant à boire chez Joseph Felgeirolle, serrurier dudit Rastel, avec Jean Légal son frère aîné et Sieur Jean Dumazer, il entendit que Joseph Dardalhon traitait d'impoli Jean Pierre Bondurand pour lui avoir pris sa place. Lequel Bondurand lui fit ses excuses. Que nonobstant cela il les entendit ensemble Antoine Ginoux s'injurier fortement. Bondurand était traité par Dardalhon et Ginoux de décrété et répondit au premier qu'il avait de ses parents pendus et au second qu'il n'était point assassin. Bondurand et Ginoux se défièrent respectivement de s'aller battre au plan des Escoubes, et ils voulaient parier six livres que l'un ne suivrait pas l'autre. Sur quoi ils se mirent debout et en restèrent pourtant là, ne sachant le déposant qui d'entre trois avait commencé la dispute depuis les excuses dudit Bondurand, ni qui avait proposé le duel. Et comme il s'était élevé un autre différent entre Pierre Veiras et André Trossevin, et que Veiras et Ginoux étaient sortis, le déposant se retira chez lui.

Marie Polge, femme d'Antoine Légal, cordonnier du Rastel, parente au troisième degré d'André Trossevin, servante ni domestique d'aucune des parties, dépose que le soir du cinq courant, ayant entendu carillon dans la maison de Joseph Felgeirolle, elle se leva du lit pour en aller retirer son mari qu'elle croyait y être à boire, et en entrant chez ledit Felgeirolle elle trouva au pied des degrés Antoine Ginoux une miège ou pinte d'étain à la main, et un peu plus avant Pierre Veiras avec Joseph Dardalhon qui l'invitaient dans la boutique de Felgeirolle à venir boire dans sa cave. Et étant montée elle trouva dans la cuisine Jean Pierre Bondurand sain étant debout et en silence au devant d'une garde robe, et André Trossevin ému de colère ne sachant la déposante contre qui les Sieurs Chapon père et fils tachaient de calmer. N'y ayant pas trouvé son mari elle se retira chez elle où sondit mari étant de retour ils entendirent de leur lit un moment après la femme de Felgeirolle crier au secours.

Continuation

Du 22 décembre 1779 au lieu et pardevant qui dessus :

François Atger, coutelier dudit lieu du Rastel, parent allié serviteur ni domestique, dépose qu'il y a environ deux ans ou plus qu'avec Alexis Reboul ayant voulu changer la planche qui traverse la rivière sous le lieu du Rastel de la place où l'avait mise Jean Pierre Bondurand et autres, parce qu'il ne pouvait passer chargé d'un faix de feuilles sous la voûte par où il fallait nécessairement passer pour joindre ladite planche, il fut assailli par ledit Bondurand et le fils aîné de feu Volpellière.

Et tandis que ce dernier le tenait par les cheveux ledit Bondurand lui donna deux coups de tête de hache à l'épaule, à raison de quoi il en porta plainte contr'eux et fit faire un rapport de chirurgien. Dépose en outre que le soir du 9 septembre dernier à deux ou trois heures de nuit étant sur le pont dudit Rastel, ledit Bondurand l'ayant agacé au prétexte que chez Saze l'hôte il avait voulu battre Roure du mas, quoiqu'il soit vrai que lui déposant n'avait fait que pacifier la dispute arrivée chez Saze entre ledit Roure et autres, ledit Bondurand lui déchira la veste et la chemise au collet où il l'avait saisi, et peu après lui jeta un coup de pierre de pleine main à la tête d'où il se répandit beaucoup de sang. N'entendant le déposant s'aider de ses plaintes rapport et actions, non plus que de la présente déposition, de tout quoi il a déclaré se désister. Dépose de plus que depuis la plainte portée par ledit Bondurand contre Antoine Ginoux, il l'a vu une fois aux aires et une autrefois dans la ruelle qui est entre la maison de Bondurand et celle de Jean Louis Plan.

Rose Roure, femme du Sieur Pierre Veiras, trafiquant dudit Rastel, alliée avec le Sieur Chapon fils, mari de sa belle-soeur, servante ni domestique d'aucune des autres parties, dépose qu'au bruit qui se faisait dans la maison de Joseph Felgeirolle le soir du cinq courant, y entrant pour en retirer son mari, elle y trouva entr'autres Joseph Dardalhon, Antoine Ginoux et Jean Pierre Bondurand, ces deux derniers étant à s'injurier. Elle entendit que Bondurand traitait Ginoux de drôle, et que ce dernier rétorquant l'argument le traita de drôle lui-même. Et, comme André Trossevin cherchait dispute à Veiras son mari elle lui fit ses excuses et se retirant avec son époux elle vit sortir et réentrer ledit Ginoux tenant une miège d'étain à la main. Lequel Ginoux étant ensuite venu chez eux avec ledit Dardalhon, Ginoux se plaignit de ce que le Sieur Chapon père lui avait donné un coup de pied au genoux, et Dardalhon la pria de lui donner du levain pour appliquer sur le front où il disait avoir été frappé. Dépose en outre qu'au filage des cocons de l'année dernière, ayant été chercher ses cochons qui s'étaient échappés, elle trouva François Bondurand se fâchant qu'ils sortaient de son champ, et l'accusant de suivre l'exemple de sa belle-mère qui les abandonnait partout. Ils eurent ensemble quelques paroles rudes où elle s'étant plainte de ce que Jean Pierre Bondurand

son fils avait sollicité sa fileuse de la quitter pour aller ailleurs pour de meilleurs gages, survint ledit Bondurand fils qui en lui donnant le démenti sur l'article de la fileuse lui donna un coup de pied à la cuisse, la traitant de bougresse. N'entendant la déposante s'aider de sa déposition de l'utilité de laquelle elle se désiste en son propre. Dépose en sus que depuis la dispute que ledit Bondurand a eu avec ledit Ginoux et ses prétendus mauvais traitements elle l'a vu passer plusieurs fois dans la rue et se promener une fois à l'endroit appelé jardin de Guiraud.

Jean Joseph Dumas, travailleur de terre de Chamborigaud, parent serviteur ni domestique d'aucune des parties, dépose qu'il y a environ un an que venant de Villefort monté sur son mulet, il trouva au devant de sa porte Jean Pierre Bondurand du Rastel lequel prenant une pierre d'environ quatre livres la lui jeta et l'attrapa par ressaut aux reins. Il en cherchait d'avantage pour le frapper lorsque celui-ci sauta de cheval et s'en allant à la course gaza chaussé la rivière et fut prier le Sieur Paul Lanteirès du Rieu de lui aller chercher son mulet n'osant y aller lui-même crainte d'avoir la rencontre dudit Bondurand. Le déposant croit que la haine que lui portait ledit Bondurand provenait de l'antipathie qui est entre la jeunesse de Chamborigaud et celle du Rastel, et se départ de l'utilité de sa déposition dont il ne veut point s'aider. Dépose de plus que ledit Bondurand a eu dispute avec le Sieur Chabert et Soleyret boulanger habitant Chamborigaud, François Atger du Rastel et Vignes gendre de feu Dumazer de la Rebeirette.

François Laurent, menuisier de la Rebeirette, parent serviteur ni domestique d'aucune des parties, dépose qu'il y a environ deux ans qu'étant à veiller au temps de Carnaval chez feu Volpellière du Rastel, ils eurent quelques raisons fortes avec Jean Pierre Bondurand du même lieu lequel s'en alla quelque temps après. Ensuite comme lui déposant se retirait il entendit descendre quelqu'un le long du champ dudit Rastel, et lorsqu'il fut dans les terres du Rieu quelqu'un lâcha un coup de pistolet près de lui qui allant au coup pour découvrir le tireur eut le verre de sa lanterne brisé d'un coup de pierre. Que quelque temps après s'en allant à Génolhac il eut la rencontre dudit Bondurand lequel l'injuria au devant de la porte dudit Volpellière, que les démêlés provenaient de la jalousie dudit Bondurand son rival amoureux de la fille de Volpellière. D'avantage dépose qu'il a entendu dire plusieurs fois que ledit Bondurand était un brouillon. Plus rien n'a dit savoir.

Continuation

L'an 1779 et le 30 décembre à 10 heures du matin, au lieu du Rastel, dans la maison de Sieur Jean Dumazer, pardevant nous Antoine François Robert juge, assisté de Sieur Louis Henry de Leyris de la Rebeyrette que nous avons pris pour greffier après lui avoir fait prêter serment la main mise sur les Saints-Evangiles, en l'absence du greffier en titre,

Joseph Galtier, fermier du Sieur Chaurand, restant à Crouzas, serviteur ni domestique d'aucune des parties, dépose qu'il y a près de six ans qu'étant au devant de la maison d'Antoine Ginoux du Rastel, il fut agacé et injurié par Jean Pierre Bondurand de ce lieu lequel il l'évita pour fuir querelle. Qu'environ une année après en Carnaval du temps qu'il servait de domestique chez M. de Leyris Seigneur de la Rebeyrette, il fut attaqué vers les dix heures du soir au devant de l'Eglise de Chamborigaud et sans raison par ledit Bondurand, lequel le menaçant de le dévisager lui porta à côté du nez un coup de poing dont il fut renversé avec perte de sang, laquelle attaque fut occasionnée audit Galtier pour s'être trouvé le même soir à boire chez Vignesse hôtesse où la jeunesse de Chamborigaud ayant eu dispute avec celle du Rastel, a quoi lui déposant n'avait point eu de part, ledit Bondurand avait donné un coup de pied de chaise à la tête de Joseph Vignes. Dépose en sus qu'il a été agacé une autrefois par le même Bondurand qu'il reconnaît pour homme traître et à craindre. De laquelle présente déposition le témoin n'entend point se servir, ni en tirer avantage, s'en départant pour ce qui le concerne. Plus n'a dit savoir.

François Saix, cardeur de laine d'Alteirac, dépose ne rien savoir.

Rose Larguier, femme de François Saix dépose qu'elle ne sait rien du contenu aux susdites requêtes.

Résorption de rapport

L'an mil sept cent quatre vingt et le lundi troisième janvier à dix heures du matin, au lieu de Malenches dans la maison de Sieur Joseph Dumazer, lequel nous avons pris pour greffier après lui avoir fait prêter serment la main mise sur les Saints-Evangiles en défaut de celui en titre. Pardevant nous Antoine François Robert juge, Sieur **Jean Louis Chamboredon**, Maître en chirurgie de la ville de Génolhac, parent allié serviteur ni domestique d'aucune des parties, dépose en la susdite requête en plainte qu'il n'en sait rien, et affirme ses rapports contrôlés à Génolhac le 14ème dudit décembre être véritables.

V - L'eau argentine

Les propriétaires de Donarel, Malilières, Belle-Poile, du Plan de Pont-de-Rastel dit aujourd'hui Robert, du Pont-de-Rastel, tous lieux situés dans la commune de Génolhac, et les propriétaires habitant la commune de Chamborigaud, tous possédant des propriétés sur la rive gauche du Luech, passent une convention, devant Me Chabert de Ponteils, le 13 juillet 1832, pour la construction d'un canal ou "béal" destiné à conduire l'eau de la rivière dans leurs propriétés respectives.

Les travaux sont confiés à prix-fait à Barthélemy Jione et Pierre Thomas Colusio, frères utérins, ouvriers mineurs natifs du Piémont, demeurant au Pont-de-Rastel.

Commencé par ces derniers, l'ouvrage sera terminé en 1840 et 1841 par François Roux d'Alteirac, commune de Chamborigaud.

L'acte de partage de l'eau sera passé devant Me Chabert le 15 juillet 1840. L'acte de 1832 comportait, à ce sujet, une clause particulière en faveur de Jean Bondurand de la Baraquette (Cne de Chamborigaud), qui aura *la faculté de puiser l'eau avec un arrosoir pour arroser son jardin existant et nettement dans sa propriété, attendu que la confection du canal lui coupe une source qui servait à cet arrosement. Mais les autres intéressés à la prise d'eau ne pourront sous aucun prétexte user de cette faculté lorsque l'eau ne lui appartient pas*. Ceci à titre anecdotique, car là n'est pas mon propos.

Il est dans ce que le canal une fois en service va véhiculer, selon les dires des propriétaires, de l'eau argentine.

En effet la Mine de plomb argentifère de Vialas est à cette

époque en pleine activité. Elle produit 1000 à 1500 kg d'argent. Le minerai extrait est lavé au bocard avec l'eau du Luech, rejetée ensuite dans la rivière, recueillie par la chaussée ou prise du canal et conduite dans les propriétés, tuant, toujours selon les propriétaires, les arbres de toute nature.

Aussi, ces derniers se groupent-ils en une sorte d'association pour traduire en justice la Compagnie de la Mine de Vialas, afin d'obtenir des dommages et intérêts. Pour assurer leur défense, ils versent chacun un certain pourcentage du montant des dommages qu'ils réclament. C'est ainsi que grâce à un état de ces versements, daté du 21 juillet 1870, tenu par l'un d'eux, Auguste Veyras du Pont-de-Rastel, que l'on connaît le montant total des dommages réclamés à la Compagnie : 140.100 francs pour 40 propriétaires.

Le 28 mai 1872, un certain Platon écrit à Messieurs Lafont et Veyras, sur papier à en-tête des Mines de Plomb Argentifère de Génolhac (Gard), la lettre dont extrait:

Les châtaigniers sont couverts de leurs feuilles ; le temps est donc venu pour activer la solution de l'action que, d'accord avec plusieurs autres propriétaires, vous avez intenté à la Cie de Vialas, et pour laquelle vous m'avez nommé votre mandataire ; à cet effet j'ai écrit la semaine dernière à Monsieur Pin votre avocat à Alais le chargeant de prier Messieurs les experts de reprendre leurs opérations dans le plus bref délai...

Sans date précise, mais sans doute à la même époque, Maître Pin rédige le rapport suivant :

J'ai vu vendredi 11 août Mr. Ledoux. Il m'a dit que les nombreuses expériences par eux faites ne démontraient pas que les eaux fussent cause du mal. Cependant en présence des dommages considérables éprouvés par les propriétaires, ils hésitent à la prononcer contre eux. Mais pour s'entourer de plus de lumières, ils ont désiré s'adjoindre un botaniste compétent. A cet effet ils ont écrit au président du tribunal de Florac pour obtenir l'adjonction de Mr. Planchon professeur de botanique.

J'ai observé à Mr. Ledoux que la comparaison avec les terrains arrosés dans lesquels tous les châtaigniers étaient morts, et les terrains non arrosés dans lesquels au contraire les châtaigniers étaient vivants, suffisait pour juger la question. Je lui ai dit que l'ouverture de la mine du Villaret avait pu être cause du mal.

Avant le 5 septembre ils viendront avec Mr. Planchon.

Prendre des renseignements au sujet de l'exploitation du Villaret. Me les fournir aussi précis que possible.

Si Mr. Platon a des renseignements exacts pouvant être appuyés par des témoignages, il serait précieux de les recueillir. Qu'on me les fournissent avant le 24 août.

Mais le fleuron de cette affaire est cette lettre datée du 10 juillet 1866, texte intégral et orthographe respectée.

Fait en ma demeure situé au village surnommé Pont du Rastel commune de Génolhac dit canton arrondissement d'Alais Département du (Gard) ce jourdhui six juillet mille huit cent soixante six

A l'Eternel et puissant pouvoir

Louis Napoléon le supérieur et le maître

Sire

Malgré que des pouvoirs je sois dépourvu, je pri que votre bonté exhausse ma demande car je suis malheureux.

Demande qui est juste dont je viens vous en informer.

Je réclame mes droits qui m'ont été donné par mes ayeux mes ancètres est mon précédé.

J'ai bien fait la demande rapport à cet sujet mais aucune obligation ne m'ont atribué, bien loin de ce mistère ont a peut être négligé de rétablir les titres de la réalité.

Dans ma foi sans relache j'ai toujours percisté d'obtenir ma grace de votre Majesté.

De la juste demande je viens vous exposé à votre procureur j'ai bien porté ma plainte afin de le convincre des fêts de mon malheur lui désignant les lignes est titre authantiques de mes prédécesseurs.

Cet affaire sans doute il a du oublié de senquérir des pièces que je lui désigne pour rompre les entraves de mon ame enchainé doublant mon espérance pour ma délivréson.

Sire , A votre grandeur je m'adresse pour ma justification.

Je désire que Dieu prène tout sous sa garde est qu'il rende tout efficace par son Altesse, Louis Napoléon le Supérieur est le Maitre.

A lui soit rendu honneur louange Gloire est magnificence Eternellement au siècle des siècles Ainsi soit-il (Auguste Andréjol).

Désignation du lieu de ma naissance qui est ma demeure est mon domicile.

Mon habitation est situé au village surnommé Pont du Rastel, cet Village est batit sur le bord de la rivière du Luèche, cette rivière prend sont nom dans un ravin du grand est haut élevé Mont du Bougès appelé le ruisseau du Luèche situé dans la commune de St Maurice de Ventalon Canton du Pont-du-Montvert Arrondissement de Florac Département de la Lozère sur la route Impériale n° 106 qui va de Nismes à Moulins en suivant directement cette route jusque à la borne -73- kilomètres partant de Nismes, arrivé à cette borne on aperçoit à environ 130 mètres de distance de la route le vieux est Antique Pont de la rivière du Luèche est le Village atenant au vieux est Antique Pont construit en -3- arches dont il n'y a que -2- de visibles la -3-ème est invisible par rapport aux constructions qu'ils ont été faites formant un corps de batiment destiné à Manufacturer la soie.

L'arche qui se trouve au milieu est remarcable par sa supériorité dont il contient 21 mètres d'ouverture. Le village se compose d'environ -69- maisons d'habitations formant une rue d'environ 350 mètres de longueur. Au Nord du Village se trouve une petite plaine qui est traversée par deux canals puisant leur source dans la rivière du Luèche dont l'un de ces canaux est entièrement destiné pour l'arrosage de cette plaine est l'autre servant affaire marcher un Moulin à blé dont la propriété n'hérite que la septième partie de son eau.

L'organisation des eaux des deux canaux sont établit toute cette petite plaine contenant environ -1- kilomètre de longueur sur 200 mètres de largeur est tout arrosé sans exptions de cet eau argentine beauquout nuisible aux arbres de toute nature. Cete insalubrité provient des mines d'argent qui se trouve dans la commune de Vialas de Ventalon Canton du Pont-du-Mont-Vert arrondissement du Florac département de la Lozère dont l'eau du Luèche assiste cet usine en tout que besoin fait marcher le bocard est fait le lavage du minerai dont la propriété arrosé par cet eau est victime.

Dapré l'acte de l'état civil de la paroisse de Génolhac il est dit (Auguste Andréjol) né le sept juillet mille huit cent trente un fils de (Jean Andréjol) et de (Françoise Bondurand)

«Au verso de la dernière page, cette mention au crayon papier :»

Mise à la boite de la poste de Saint-Maurice de Ventalon Canton du Pont du Mont Vert Lozère le 5 août 1866 ver 9 heures du soir - soupé avec plaisir

Au Beurau Gérant le Siècle à Paris (Seine)

(Documents extraits de fonds privés)

Cette affaire a été portée devant le Tribunal de première instance de Florac le 19 juin 1874. Dans les attendus on note :

Que la maladie dont sont atteints les châtaigniers... ne saurait être attribuée aux résidus provenant de la mine de Vialas...

Que les experts affirment... que les terrains irrigués ne sont pas les seuls où les châtaigniers soient frappés de mortalité ; que le même fait existe, avec des caractères analogues, sur des points éloignés du Luech...

Que les vérifications opérées sur d'autres tènements leur ont prouvé que des eaux chargées de sulfate de fer, dans des proportions considérables, ne sont pas nuisibles à la végétation et spécialement aux châtaigniers...

Le Tribunal déboute les plaignants et les condamnent aux dépens, sans, toutefois, aucune indemnité à la Compagnie des Mines de Vialas.

(AD48 - 15bis II U 34)

Index

A

Abeille Elisabeth X-52
Abeille Joseph X-52
Aguilhon Suzanne XIV-75, XIV-76
Agulhon Laure X-52
Agulhon Maurice X-52
Albaric Etienne II-13
Alès (Alais) I-7, V-25, V-27, VI-30, VII-34, VIII-38, X-50, X-51, X-52, X-53, X-55, XI-63, XI-64
Allègre Grégoire XI-63
Allègre Jeanne XI-58
Allègre Marie-Rose III-16
Allègre Michel XI-58
Alteirac (Chamborigaud - Gard) XIV-71, Ann-95, Ann-97
Altier (Lozère) III-17
Altier Marie (d') III-16
Alverny Balthazar (d') I-6
Amalet (Sénéchas - Gard) II-11
Amat Abel VI-32
Amat Abel Ferdinand VI-32
Amat Agnès I-5
Amat Albert Camille VI-30
Amat Albert dit Abel App-82
Amat Albert, dit "Abel" VIII-38
Amat Albertine VIII-38
Amat Alcide Eugène VI-30
Amat André I-5, II-10, II-11, II-12, VI-31, XIV-75, XIV-76, Ann-84, Ann-87
Amat Anna Hortense VI-32
Amade Anne I-6, I-7, IV-22, V-25
Amat Anne II-10, IV-21, VII-34, VII-36
Amat Anne Marie VII-36
Amat Anne-Laure VI-32
Amat Anthoine II-10, Ann-84, I-5
Amat Antoine I-6, IX-42, X-51, XIV-75, XIV-76
Amat Antoine Auguste XIV-76
Amat Antoine, Sr de Roche, II-10
Amat Antoinette Marie XIV-75
Amat Antonie Jeanne VIII-38
Amat Antonin (ou Anthoine?) II-12
Amat Augusta VI-31
Amat Auguste VI-30, VII-35, XIV-71, XIV-75
Amat Augustin VII-34, VII-35, VII-36
Amat Aymar, Sr de la Volte II-10
Amat Baptiste I-6
Amat Barthélémy I-5
Amat Belon Marie Suzanne XIV-76
Amat Blanche VIII-39
Amat Camille Auguste VIII-38
Amat Catherine IV-20, V-26
Amat Charles Philippe XIV-75
Amat Christine VIII-39
Amat Claude VI-31
Amat Glaude I-4, I-5
Amat Corinne XIV-75
Amat Cyprien VI-30, VI-32, VII-35
Amat Edouard VI-30
Amat Eglantine VIII-38
Amat Elie VI-32
Amade Elizabeth IX-42
Amat Elisabeth IX-46, XIV-76
Amat Elise Marguerite VIII-38
Amat Emilien VIII-39
Amade Esther IV-22
Amat Etienne I-6, App-78
Amat Eulalie Anne Florence XIV-75
Amat Ferdinand VI-30
Amat Franc VIII-39
Amat François I-6, VI-30, VII-34, IX-46, X-50, X-54, App-82
Amat François I V-27, VI-30, VIII-38
Amat François II VIII-38
Amade Françoise IV-20, IV-21, IV-22, X-50
Amat Françoise II-12, V-24, V-25, V-26, VIII-38, IX-42, XI-64, XIV-70
Amat Frédéric VIII-38
Amade Garine I-5
Amat Gaspard I-5
Amade Gilette I-5, II-10, XI-58
Amat Guidon App-78
Amat Guilhem I-5, App-81
Amat Guilhem I I-5
Amat Guillaume I-7, VI-32
Amat Gustave Louis VIII-38
Amat Henri VIII-38, X-56
Amat Henry Laurens XIV-76
Amat Herminie Alberte VIII-38
Amat Hipolite VII-36
Amat Hortense VIII-38
Amat Hypolite VI-30
Amat Hypolite Frédéric Gédéon VII-36
Amade Isabeau I-7, IV-22
Amat Isabeau II-10, IV-20, V-24, V-26, IX-42, XI-65
Amat Isidore VIII-38
Amat Jacques I-6, V-25, IX-46, X-53, XIV-75
Amade Jacquette I-7
Amat Jean I-5, I-6, I-7, II-10, II-11, II-12, V-24, VII-36, IX-42, IX-45, IX-46, X-50, X-51, X-54, XI-61, XIV-75, XIV-76, App-78, App-80, App-81, Ann-87
Amat Jehan I I-5
Amat Jehan le "Jeune" I-5
Amat Jehan le "Viel" I-5, I-6
Amat Jean Antoine X-50
Amat Jean Armand VII-36
Amat Jean Auguste XIV-75
Amat Jean Baptiste IX-45, XIV-75
Amat Jean Frédéric VII-35
Amat Jean II IV-20, X-50, Ann-88
Amat Jean III III-16, IV-20, IV-21, V-25, IX-42, X-50, XI-59
Amat Jean IV V-24, V-25, X-51, XIV-70
Amat Jean IX VIII-39
Amat Jean Jacques X-50
Amat Jean Laurent XIV-75
Amat Jean Louis VII-35, VII-36, XIV-75
Amat Jean Pierre V-27, VII-34, VII-35, IX-46
Amat Jean Scipion V-24
Amat Jean, Sr de la Volte, II-10
Amat Jean V V-26, VII-34
Amat Jean VI V-24, V-27, VII-34, VII-36, IX-45, IX-46, X-54
Amat Jean VII VII-35
Amat Jean VIII VII-35
Amade Jeanne I-5, I-6, II-10, IV-20, IX-42, IX-45, App-78
Amade Jeanne «Jeune» II-10
Amade Jehane I-5
Amade Jehanne Ann-87
Amat Jeanne II-12, V-24, VII-34, VII-35, IX-42, IX-44, X-51
Amat Jeanne Marie VII-35
Amat Jeanne Virginie VII-36
Amat Joseph I-7, App-81
Amat Joseph , Sr du Rastel App-80
Amat Joseph, Sr du Rastel IV-21, XI-61
Amat Jules XIV-75
Amat Julie Aline VI-32
Amat Juliette Emma VIII-38
Amat Justine XIV-75
Amat Justine ou Judith II-10
Amat Laure VI-31
Amat Laurens XIV-75, XIV-76
Amat Laurens Daniel XIV-75
Amat Léonie Alix VI-32
Amat Louis IV-20, VIII-39, IX-42, X-50, X-51, XIV-76
Amat Loys I-4, App-78
Amade Louise X-50
Amat Louise IX-42, X-50, XIV-75, XIV-76
Amat Louise Alis XIV-76
Amat Louise Emilie VII-36
Amat Louise Marthe VIII-38
Amat Lucien VI-31
Amade Madeleine I-6, II-10, Ann-84
Amat Madeleine IV-21, IX-42, IX-43, IX-46
Amat Magdeleine IV-20, IX-42
Amat Marcel VI-31
Amat Marcel Fernand VIII-38
Amade Marguerite I-5, I-6, III-16, IV-22, V-24
Amat Marguerite I-5, II-10, V-25, V-26, V-27, IX-42

Amat Marianne V-27
Amade Marie I-6, I-7
Amat Marie V-26, V-27, VI-30, VII-34, VII-35, VIII-38, IX-42, XIV-75, XIV-76
Amat Marie Adélaide VII-36
Amat Marie Antoinette XIV-75
Amat Marie Louise VII-36
Amat Marie Rosalie VI-32
Amat Marie Sophie XIV-76
Amat Marie-Anne V-24
Amat Marie-Louise VI-30
Amat Marthe Nancy VIII-38
Amat Marthéta I-4
Amat Matéta I-4
Amat Moïse IV-20
Amat Nicole VI-31, VIII-39
Amat Numa Auguste XIV-75
Amat Olivier VI-31
Amat Oziol I I-5, App-78, App-80
Amat Paul I-6, I-7
Amat Paul I VI-30, VIII-38
Amat Paul II VI-32, VIII-39
Amat Paul, Sr du Rastel XI-65
Amat Paulonie VII-35
Amat Philippine XIV-75, XIV-76
Amat Peire I-4
Amat Pierre I-5, I-6, II-10, II-12, IV-20, IV-21, V-24, V-26, V-27, VII-35, IX-42, IX-46, X-50, X-51, X-54, App-78
Amat Pierre André V-24
Amat Pierre Auguste VII-35
Amat Pierre, dit "Pupil", IV-20
Amat Pierre Félix VII-35
Amat Pierre I II-10, XI-58, App-79, Ann-84
Amat Pierre II II-10, IV-20, Ann-84
Amat Pierre III IV-21, IX-42, X-50, X-51, XI-61
Amat Pierre IV IV-22, V-24
Amat Pierre IX VI-30, VIII-38
Amat Pierre le "Jeune" I-5
Amat Pierre "Le Vieux" I-5
Amat Pierre V V-24, V-25, XIV-70
Amat Pierre VI V-26, VII-34, X-54, XIV-70
Amat Pierre Victor VII-35
Amat Pierre VII VII-34
Amat Pierre VIII V-26, V-27, VI-30, VIII-38
Amat Régine VIII-39
Amat Richard I-5
Amat Robert VI-31
Amat Rosalie VI-30, VII-35, VIII-38
Amat Rose V-27, VII-35, IX-46
Amat Rozanne XIV-75
Amat Scipion V-24, V-27, VII-34, VII-35, VII-36, VIII-38
Amat Scipion I V-24, V-27
Amat Scipion II VII-35
Amade Simone I-6
Amat Sophie VI-30, VIII-38
Amat Sophie Clémence VI-30
Amat Sophie, Marie, Clémence VI-30
Amade Suzanne II-10
Amat Suzanne IX-42, XIV-75
Amat Suzanne ` IX-46
Amat Suzanne Marie XIV-76
Amat Sylvie II-10, VIII-39
Amat Victoire VII-35, VII-36, VIII-38, XIV-75
Amat Victor Frédéric VII-35
Amat Virginie VII-35
André Agnès III-16
André Gilette II-11
André Guillaume II-11
André Henri Paul X-54
André Jean II-11
André Pierre III-16, Ann-87
Andréjol Albert X-55
Andréjol Auguste X-55, Ann-98
Andréjol Emilie VIII-39, X-55
Andréjol Françoise X-55
Andréjol Jean VI-30, IX-45, IX-46, X-54, X-55, Ann-98
Andréjol Léomond X-55
Andréjol Marguerite X-54
Andréjol Marie X-55, X-56, XIV-71
Andréjol Palmis X-55
Andréjol Rose IX-46, X-54
Andréjol Suzanne Marie X-55
Anduze (Gard) X-53, XI-61, XIV-75
Aniane (Hérault) II-10
Apostoly App-79
Apostoly (L') (Chamborigaud - Gard) I-5, V-25, XI-59
Arbousset (L') (Chamborigaud - Gard) VIII-39, XIV-73
Argenson André XI-59
Argenson Jean II-13, X-54, X-55
Argenson Juliette XI-64
Aribal, Sr (de l') II-10
Arnac André XI-64
Arnac Victor Lazare XI-64
Arnal Anne V-24, VII-36
Arnal François Odilon VIII-38
Arnal Jeanne IX-42, XIV-76
Arnal Louis VIII-38
Arnal Pierre VII-36
Arnalde Garine I-4
Arnald Jehan I-4
Artigues Edouard X-55
Atger François Ann-96
Aubarède Isabeau V-24
Aubaret Izabeau V-25
Aubrun Marie Juliette X-56
Aubrun Pierre X-56
Aurès Suzanne XIV-76
Aurus Lucie VIII-38
Austorge del Puech I-4
Avignon X-56

B

Balmelas P. I-5
Balmer Marie XIV-70
Bancilhon Jean V-24
Bancillon Jeanne V-24
Bancillon Pierre V-24
Banel Catherine XIV-70
Baraquette (La) (Chamborigaud - Gard) IX-45, XI-64, XIV-73, Ann-97
Bargellini Juliette VI-31
Bargeton Jacques X-52
Barjon Gabrielle (de) II-13
Barjon Guillaume II-13
Barral Jeanne (de) I-7
Barre (les Cévennes - Lozère) X-52
Barthélémy Fernand VIII-38
Bastide Anne VII-34
Baumes (Les) (Chamborigaud - Gard) XIV-70, XIV-73
Bauzon Félix XI-64
Bedoussan Pierre XI-58
Belle-Poile (Génolhac - Gard) I-5, I-6, IV-21, V-25, V-27, VI-32, VII-35, IX-44, IX-45, IX-46, X-53, XI-59, XIV-73, App-78, App-79, App-81, Ann-84, Ann-97
Benoit Anne IX-44, XIV-71, XIV-73
Benoit Anthoine IV-21, X-50
Benoit Antoine Ann-89
Benoit François XI-63, XIV-71
Benoit Jean V-24, IX-43, X-52, XI-61, XIV-73
Benoit Jeanne IV-20, V-24
Benoit Louis IX-46
Benoit Marguerite IX-42, IX-46, XI-67
Benoit Marie XIV-70
Benoit Pierre IX-43
Benoit Suzanne V-27, IX-42, IX-46, X-54
Bérard Guilhaume App-78
Berger Jacques XI-64
Bernis (Gard) VIII-38
Bertrand Anthoine Ann-87
Bertrand Auguste VI-32
Bertrand del Ranc I-4
Bertrand évesque d'Uzès App-78
Bertrand Jehan Ann-87
Bertrand Marie (de) II-12
Bertrand Mathilde VI-32
Besson Vital I-4
Bezon J. I-4
Blachière P. I-5
Blanc François IX-45
Blanc Jean I-7
Blanc Pierre XI-59
Blancarde Jacquette XI-58
Blancard Jean XI-58
Blanche Catherine XI-59
Blannaves-Branoux (Gard) IX-47

Index

Blaquière (La) (Pompidou Lozère) XIV-75
Blazin Adeline X-55
Blazin Vincent X-55
Boir Jules VI-31
Boir Yolande VI-31
Boisson Jehan XI-61
Boissonne Suzanne XI-61
Boistelle Anne IV-22
Bolmont Edith X-56
Bolmont Jean X-56
Bonal Jacques X-52
Bonal Jean François X-52
Bonal Robert X-52
Bondurand Adam II-13
Bondurand Agnès XI-61
Bondurand Alexandre XI-61, XI-62, XI-63, XI-64
Bondurand André II-11, XI-61, XI-62, XI-63
Bondurant André II-12
Bondurand Anne IX-46, XI-59, XI-61
Bondurand Anthonie XI-58
Bondurand Anthonye XI-61
Bondurand Anthony XI-58
Bondurand Antoine II-10, II-11, II-12, V-26, IX-43, X-54, XI-58, XI-59, XI-61, XI-62, XI-63
Bondurand Antoine, dit "Filhet" XI-58
Bondurand Auguste XI-64
Bondurand Balthazar XI-64, XIV-70
Bondurand Balthézar I-7
Bondurand Catherine XI-59, XI-61
Bondurand Cécile XI-59
Bondurante Claude XI-61
Bondurand de Corniaret I-6
Bondurand Delphine XI-58
Bondurand Dominique VI-31, XI-64
Bondurand Elie Hérodion XI-64
Bondurand Elie Théophile XI-64
Bondurand Etienne II-11, XI-59, Ann-84
Bondurand François V-26, V-27, VI-30, IX-45, X-53, X-54, XI-59, XI-64, XI-65, XIV-70, Ann-96
Bondurand Françoise II-13, IX-45, X-51, X-54, X-55, XI-63, XI-65, Ann-98, II-12, II-13
Bondurand Frédéric XI-64
Bondurand Gabrielle II-11
Bondurand Gilette II-11, II-12, II-13
Bondurand Henriette Louise XI-64
Bondurand Isabeau XI-59
Bondurand Jacquette XI-58
Bondurand Jean I-7, II-10, II-11, II-12, IV-20, IV-21, IX-43, IX-44, IX-45, IX-46, X-50, XI-58, XI-59, XI-61, XI-62, XI-64, XI-65, App-82, Ann-84, Ann-86, Ann-87, Ann-97
Bondurand Jean Antoine I-7, V-27, VII-34, IX-43, IX-44, IX-46, X-51, XI-61, XI-62, XI-63, XI-64, XI-65
Bondurand Jean Jacques XI-64
Bondurand Jean, «Malilières» II-10
Bondurand Jean Pierre II-13, XI-62, XI-63, Ann-93, Ann-94, Ann-95, Ann-96, Ann-97
Bondurand Jean Pierre, dit «Cougousset» II-13
Bondurand Jean-Pierre VI-31
Bondurand Jeanne II-11, II-12, II-13, IX-43, IX-45, IX-46, X-54, XI-58, XI-59, XI-61, XI-62, XI-64
Bondurand Joseph I-7, IX-43, IX-45, IX-46, XI-61, XI-62, XI-63, XI-64, XIV-73
Bondurand Judith IV-21, XI-59
Bondurand Louis IX-43, IX-44, IX-45, XI-61, XI-64
Bondurand Louise II-10, IX-43
Bondurand Madeleine II-11
Bondurand Marguerite II-13, V-27, VII-34, VII-36, IX-45, IX-46, X-51, X-54, XI-59, XI-61, XI-64, XIV-70
Bondurand Marie II-11, II-12, IX-45, IX-46, X-51, X-53, XI-61
Bondurand Marie-Rose XI-62
Bondurand Marthe II-10
Bondurante Maurice IX-42, IX-43, IX-46
Bondurand Mauricette XI-58
Bondurand Michel XI-58, XI-59
Bondurand Numa XI-64
Bondurand Olivier XI-64
Bondurand Paul XI-61
Bondurand Pierre II-12, IV-20, IV-21, XI-58, XI-64, Ann-84
Bondurand Pierre (de) II-11, II-12
Bondurand Pierre «La Roche». II-12
Bondurand Pierre, Sr du Travers II-11
Bondurand Pierre de II-11, II-12
Bondurand Raymond XI-58
Bondurand Rose IX-45, IX-46, X-54, X-55, XI-61, XIV-71, XIV-73
Bondurand Suzanne XI-59, XI-61, XI-62, XI-64, IV-21
Bondurand Victor XI-64
Bonfante Antoine VI-32
Bonfante Baptiste VI-32
Bonfante Betty VI-32
Bonfante Serge VI-32
Bonhomme André IX-42
Bonhomme Claude I-7
Bonijol Jean VII-36
Bonijol Marguerite IX-43
Bonnet Emile IX-47
Bonnet Frédéric IX-47
Bonnet Izac I-5
Bonnet Louis IX-47
Bonnet Mireille IX-47
Bonnet Roger IX-47
Bonnet Rose X-50
Bonnette Roze XI-61
Bonpart évesque d'Uzès App-78
Bories (Les) (Chamborigaud - Gard) V-24
Boschet Anne V-27
Boschet Anthoine Ann-86
Boschet Daniel IV-22
Boschet Jean IX-45
Boschet Jean Pierre IX-46
Boschet Pierre App-81
Boschet Théodore IV-22
Boulée Antoine de la II-10
Bourassol Albertine VIII-39
Bourély Louise XIV-76
Bourg.St.Andéol (Ardèche) I-5
Boyer Jeanne XIV-76
Boysson Estienne Ann-87
Brahic Jean XI-61
Brès Anne (de) XI-61
Brès Anthoine XI-61
Brès Jeanne IX-45
Brès Jeanne (de) XI-61
Brès Vincent XI-61
Brésis (Ponteils - Gard) I-4, III-16, App-78
Bressolles (Allier ?) II-13
Brignan François VII-34
Brignan Françoise VII-34, VII-36
Brignaud Sophie Mathilde X-56
Brin (Concoules - Gard) App-78
Brion Françoise (de) II-13
Broussagues Marie VII-34
Bruchon Joséphine Marie VI-31
Brugier Elisabeth X-52
Brun E. IV-22
Brun Jean IV-22
Brun Johan VIII-39
Brunet Anthony XI-58
Brunet Antoine II-10
Brunette Gabrielle II-10, XI-58
Brunet Jean II-10, XI-58
Brunet Maurice II-10, XI-58
Brunet Mauricette XI-58
Brunette Philippe II-10
Brunet Raymond II-10

C

Cabanel Louis Auguste XIV-76
Cabrière Suzanne VI-31, XI-64
Cadoine Guilhaume (de), Sr de Gabriac App-82
Caïtivelle App-79
Cance Jacques II-10
Canonge Jeanne XI-59
Canonge Marie I-6
Canonge Suzanne VI-30
Cartier Anthoyne XI-58
Cassagnas (Lozère) X-52
Castagné Pierre IV-21
Castagnols (Vialas - Lozère) VII-36, X-50
Castanier David XI-61
Castanier François XI-61
Castanier Françoise II-12, IV-20
Castanier Jean I-7, IX-43, IX-44, XI-62, App-81

Castanier Jeanne III-17
Castanier Pierre I-6
Castanier Suzanne XIV-70
Cécenat Suzanne I-5
Cécilier A. II-10
Chabert Anthoine I-6
Chabert Claude I-6
Chabert Jean I-6
Chabotes Raymond (de)de I-4
Chabrier Jean Louis V-27
Chabrier Louis V-27
Chabrier Marianne IX-46
Chabrière Catherine X-50
Chabrol André X-51
Chabrol Elie VIII-38
Chabrol Jean IX-42, X-51, XI-67
Chabrol Jeanne XI-63
Chabrol Louis X-55
Chabrol Marie II-13
Chabrole Jeanne XI-61
Chadenet (Lozère) XIV-75
Chalap (Sénéchas - Gard) IV-22
Chaldecoste (St-Andéol de Clerguemort - Lozère) IX-43
Chamas (Mas de), pse Vialas V-24
Chambon (Le) (Gard) I-7, X-54, X-55, XI-59
Chambon Gazaldès XI-59
Chamboredon Balthazar XI-61, XI-62
Chamboredon Jacques XI-61
Chamboredon Jacques Philippe XI-63
Chamboredon Jean Louis Ann-97
Chamboredon Jeanne XI-61
Chamborigaud (Gard) I-6, I-7, III-16, VI-30, VI-31, VIII-39, IX-42, IX-44, IX-46, IX-47, X-50, X-55, X-56, XI-58, XI-61, XI-62, XI-63, XIV-73, App-79, Ann-97
Chamborigaud Mas (de) (Pont-de-Rastel) I-5
Chambovernes (Sénéchas - Gard) IX-42, IX-46
Champ Chabrier (St-Julien des Points - Lozère) XI-58
Champaurus (Génolhac - Gard) II-10, II-12
Champetier Louis I-7
ChampLong de Lozère (Lozère) VII-35
Chanton Jeanne X-51
Chapelle Anne XIV-75
Chapelle Antoine App-81
Chapelle Delphine VIII-39
Chapelle Fabien VIII-39
Chapelle Jean I-6
Chapelle Lydia VIII-39
Chapelle Marianne XIV-73
Chapelle Rémy VIII-39
Chapon Anne X-53
Chapon Auguste X-53
Chapon Claude V-24, V-26
Chapon Dominique V-25
Chapon François V-25
Chapon Frédéric VIII-38
Chapon Jean V-25, Ann-93, Ann-94
Chapon Joséphine VIII-38
Chapon Marguerite V-25
Chapon Marie V-25, V-26, XIV-70
Chapon Minarie VIII-38
Chapon Napoli Anna X-56
Chapon Napolie VIII-38
Chapon Rose V-26, VII-35
Chaponne Jacquette IX-42
Chaptal Louis XI-64
Charlieu (Loire) VI-32
Chatel Jean V-25
Chausse App-79
Chausse (Chamborigaud - Gard) X-51
Chavaniels (Collet-de-Dèze - Lozère) IX-46
Chaze (Ponteils - Gard) I-4
Clamoux (Portes - Gard) X-52
Clapouses (Chamborigaud - Gard) IX-42
Clausonne (Baronne de) VII-35
Clément Pierre Albert App-77
Clermont-Ferrand X-52, App-80
Coaloup (Génolhac - Gard) II-10, II-12
Collet de Dèze (Lozère) X-55
Collet Jehan Ann-86
Collet-de-Dèze (Lozère) X-52
Colusio Pierre Thomas Ann-97
Combe Anne V-27
Combet Jeanne XIV-75
Comitis de Colombier Anthoine (de) I-6
Comitis Guérin (de) I-6
Concoules (Gard) II-10, III-17
Condre J. I-6
Corbier Urbain Edmond X-56
Corbier Valentine X-56
Corniaret App-79
Corniaret (Chamborigaud - Gard) I-6, IV-20, IV-21, V-25, V-27, VII-34, IX-43, IX-46, X-50, XI-59, XI-61, XI-63, App-82, Ann-87
Corniaret (Génolhac - Gard) Ann-84
Cortès (Vialas - Lozère) V-24
Cortès Pierre XI-59
Coste Catherine XI-61
Coste Jeanne (de) I-7, XI-61
Coste Marie III-16
Coulet Baptiste Cyprien VII-36
Coulet Jean Baptiste VII-36
Cousin de la Croix. II-12
Crémat (Pompidou - Lozère) XIV-75
Crespin Catherine XIV-73
Crespin Jacques XIV-73
Cros (Le) (St-Andéol de Clerguemort - Lozère) VIII-38
Crouzas App-79
Crouzas (Chamborigaud - Gard) Ann-97
Crouzat Marie Justine XIV-75
Crussol Louise I-4
Cyprien Amat VI-30

D

Dardalhon André XI-64
Dardalhon Jean Victor XI-64
Dardalhon Joseph Ann-93, Ann-94, Ann-95, Ann-96
Daudé Alfred III-16
Daudé Anthoine Ann-86
Daudé Antoine, Sr du Plagnol. III-16
Daudé Antoine, Sr du Plaignol V-24
Daudé Etienne III-17
Daudé Guilhaume Ann-87
Daudé Henri Roch III-16
Daudé Hilaire III-16, V-26
Daudé Jean III-17
Daudé Jeanne II-13
Daudé Joseph Hilaire Michel III-16
Daudé Louise III-16
Daudé Marguerite III-16
Daudé Marie-Louise III-16
Daudet Adolphe VI-31
Daudet Damien VI-31
Daudet Fanny VI-31
Daudet Jean VI-31, XI-64
Daudet Loic VI-31
Daudet Louis VI-31, VI-32
Daudet Marcel VI-31, VI-32
Daudet Monique VI-31
Dautun Jeanne II-11
Dautun Pierre Philippe Vincent XI-63
Dayres Alexandre IV-20
Dayres Françoise IV-20, Ann-88
Dayres Michel IV-20
Deleuze Lucresse X-51
Deleuze Marguerite XI-65
Deleuze Michel Ann-88
Deniau Jacqueline IX-47
Deshouver Catherine X-51
Desroussoux (Génolhac - Gard) XI-62
Dessalien Léonie VIII-38
Devèze Jehan Ann-86
Dhombre Louis X-53
Dieusses (Génolhac - Gard) X-54
Dolladille Jean Pierre XI-63
Domange Arnaud VI-31
Domange Jacky VI-31
Domange Julien VI-31
Domange Laurent VI-31
Domange Roger VI-31
Domergue Madeleine IX-42
Domergue Pierre IV-22
Donadieu Marie X-55
Donadille François V-24
Donzel André V-27, X-54, XIV-73
Donzel Anne XIV-73
Donzel Clemens Ann-85

Donzel Clémens Ann-87
Donzelle Isabeau X-50
Donzel Jean X-50, X-51
Donzel Jeanne IX-46
Donzel Jehan Ann-86
Donzelle Simone X-50
Donzelle Suzanne X-50
Donzelle Marie V-24
Donzielle Pierre App-78
Draussin Antoine Balthazar X-52
Draussin Louise X-52
Driolle David XIV-75
Driolle Louis XIV-75
Drouyèdes (Bessèges - Gard) IV-22
Dubois A. II-10
Duclaux Marie XI-58
Ducros Jeanne XIV-75
Dumas Berthe IX-47
Dumas Jacques XI-62
Dumas Jean Joseph Ann-97
Dumas Joseph Marcelin VI-30
Dumas Marcelin X-55
Dumasherm Jean Claude II-11
Dumasherm Pierre XI-58
Dumazer André V-25
Dumazer Augustin IX-46
Dumazer François IV-21
Dumazer Jean X-50, Ann-94, Ann-97
Dumazer Joseph Ann-97
Dumazer Louis VI-30
Dumazer Marguerite XI-61
Dumazer Marie IV-20
Dumazer Pierre IV-21
Dumazert André XI-59
Dumazert Jacques XI-59
Dumazert Marguerite IX-46
Durand Antoine II-12
Durand Judith I-6
Durand Louise VI-32
Durand Lucrèce (de) II-12
Durand Madeleine I-6, II-13
Durand Marie VI-30
Durante Philippe XI-58
Dussaut Anaïs Victoire X-52
Duvillard, Sr de Robiac IX-44

E

Elzière, cne Peyremale X-52
Elzière Esther XI-67
Elzière J. I-6
Elzière Jean XIV-71, XIV-73
Elzière Marguerite IX-44, X-52
Elzière Marie IX-43
Elzière Suzanne VII-36
Elzière Suzanne Henriette X-53
Escalier François X-54
Escalier Françoise (d') I-7
Escalier Jean I-7, Ann-88
Escalier Jean Antoine V-27, VII-34
Espuche François VIII-39
Estienne Louis Frédéric X-52
Estrade (L') (St-André-de-Capcèze - Lozère) I-5
Etoile en Dauphiné XI-58
Eude Jehan I-4

F

Fabre Anne IV-20
Fabresse Anne Ann-86
Fabre Daniel XI-67
Fabre Jean I-7, IX-42, XI-61, XI-62
Fabre Loys Ann-87, IV-20
Fabre Marguerite XI-61
Fabre Pierre IX-42
Fabrègue Antoine IX-46
Fabrègue Jeanne IX-46
Fages Louise VI-32
Fanière Gilette X-51
Fanière Marguerite X-50
Fare Gabrielle (de la) II-11
Fare Jacques (de la) II-11
Farelle Rebourguil (de la) VII-35
Farelle Rebourguil Jacquette Louise (de la) VI-31
Fayard Michelle VI-32
Faysses (St-Andéol de Clerguemort - Lozère) X-53
Felga P. I-5
Felgeirolle Célina Hortense VIII-38
Felgeirolle François Ann-95
Felgeirolle Jean Jacques X-55
Felgeirolle Jeanne IX-42, IX-43
Felgeirolle Joseph Ann-94, Ann-95, Ann-96
Felgeirolle Pierre Daniel VIII-38
Felgeirolle Suzanne VII-36
Felgeirolles Joseph Ann-93, Ann-96
Felgerolle François IX-42
Felgerolle Jean VII-35
Felgerolle Marie VII-35
Félines Jean I-6
Félines Jeanne I-6
Félines Madeleine I-6
Félines Marguerite I-6
Félines Maurice (Mauricette ?) XI-59
Ferrand Clémence II-13
Ferrier Alphonsine Louise VI-32
Ferrier Auguste VI-32
Fesc (Vialas - Lozère) VII-35, Ann-86
Fesquet Louis Cyprien X-53
Fiel (Le) (Collet de Déze - Lozère) X-55
Filhau Jehan II-10
Fillau Jehan Ann-84
Flavier Albert VI-31, VI-32
Flavier César VI-32
Flavier Jules VI-31, VI-32
Florac Ann-98
Florac Elisabeth XIV-76
Florac François XIV-75
Florac Louise XIV-75
Folchier Jean App-78
Fontany (St-Martin de Valgalgue - Gard) IX-45
Fornier de Clausonne VI-31
Fort Louise XIV-75
Fossade Suzanne II-10
Fossat (fille originaire de Lancise) VIII-38
Fossat André IX-45, App-82
Fossat Auguste VIII-38
Fossat Léon X-55
Fossat Marie VI-32
Fossat Pierre IX-45, X-54
Fossat Sophie VIII-38
Fosse Jean V-25
Fournier Gilette X-50
Fraisse Jean Louis X-54
Fraisse Marguerite V-25
Fraissinet de Lozère (Lozère) XI-62

G

Gabriac Catin (de) II-12
Gabriac Pierre (de) App-82
Galhard Jacques IV-22
Galtier Emile XIV-76
Galtier Joseph V-24, Ann-97
Gamète Antoine(tte ?) II-13
Gap X-53
Gardier Joseph X-51
Garin Ozille, sr du Tournel App-78
Garnier Antoine II-11
Garnier Jean X-51
Garnier Lucien X-52
Garnier Marguerite X-51
Garnier Simon X-50
Garnier Suzanne V-25
Garnière Marguerite X-50
Gasaix Catherine IX-42
Gasaix Pierre IX-42
Gazaudon Jean App-80
Gelly J. I-5
Génolhac II-10
Genson Jean IX-42
Genson Jeanne IX-42, X-51, XI-61
Gérard Pauline VI-32
Gervex Elisabeth IX-46
Gervais Jean VII-35
Gervais Jeanne VI-32
Gervais Léonie VIII-38

Gervaisse Louise IV-20
Gervais Marie VII-35
Gervais Pierre VIII-38
Gervex Pierre IX-46
Gibelin Renée X-53
Gibenne (Chamborigaud - Gard) XI-67, XIV-70
Gibert Auguste X-55
Gibert Jeanne XI-62
Gille ou Gélia Marguerite I-5
Gily P. I-4
Ginoux Antoine App-81, Ann-93, Ann-94, Ann-95, Ann-96, Ann-97
Ginoux Jean I-6
Ginoux Louis V-25, V-26, VII-34
Ginoux Marie VII-34
Ginoux Maurice I-5
Ginoux Rosette XIV-73
Girard Eglantine Léonie X-53
Girard Marie XIV-73
Girard Pierre I-4
Gornier (Génolhac - Gard) VI-30
Gordoze (Vialas - Lozère) Ann-86
Gourdouze (Vialas -Lozère) XI-61
Grand-Combe (La) (Gard) VI-31
Gras Marguerite (de) I-7, XI-65
Gras Paul (de) I-7
Gravas (Le) (Génolhac - Gard) IV-21, IX-42, X-51, Ann-88
Gravières (Ardèche) I-4
Grévoul (Grévol) (Vialas - Lozère) XIV-70
Grimoard Grimoard, Sr de Grizac I-5, App-80
Grimoard Hurbanne I-5
Grimoard Hurbanne, dame de Grizac App-80
Grimoard Tubière (de) I-6
Grizac (Lozère) I-5
Guérin Pierre , baron du Tournel I-4
Guibal Catherine X-52
Guilhaume évesque d'Uzès App-78
Guillère Rose-Anne (de) III-17
Guiraud Anthoine IV-21, XI-62
Guiraud Jean IV-21, IX-45, XI-62
Guiraud Pierre IX-45, X-54

H

Hérail Jean App-78
Hérail Jean, Sr de Brésis I-4
Hérail Jean, Sr de la Chaze II-12
Hérail Marie-Catherine III-16
Héralde Françoise XI-64
Herm (l') (Collet-de-Dèze - Lozère) XIV-70
Hours Clémence IX-47
Hours Eulalie Valérie IX-47
Hours Ferdinand IX-46
Hours Jean Baptiste IX-47
Hue Suzanne IX-46
Hugon Etienne X-55
Hugon Jehan Ann-86
Hugon Suzanne X-55

I

Imbert Dominique VIII-39
Imbert Mathilde VIII-39
Imbert Pierre VIII-39
Issartès Marie XIV-75

J

Jasse (La) (Chamborigaud - Gard) VI-30
Jaussal André II-11
Jaussalde Claude I-5
Jaussal Jehan II-10
Jaussalde Jeanne II-10, XI-58, Ann-84
Jaussalde Jehanne II-10
Jean II le Bon App-79
Jean Jacques App-78
Jione Barthélémy Ann-97
Jordan Jehan Ann-84, Ann-86
Jouenenque (Génolhac - Gard) X-53
Jourdan Louis VII-34
Jourdan Marie VII-35
Journet Alix Izaline X-53
Joyeuse Amboise (de), Sr de l'Aribal II-13
Joyeuse Françoise (de) II-13
Julian Jean II-13
Julian Jean-François II-13
Julian Laurens II-10
Julian Pierre II-12, II-13
Julian Suzanne II-13
Julie Paulette X-52

L

La Combe Charles (de) App-81
Labaume Marguerite VII-34
Lacombe Charles X-51
Lafont (Mas de) (Chamborigaud - Gard) IV-20, VII-34, IX-45, IX-46, X-53, X-55, App-82
Lafont Alphonsine Valérie X-53
Lafont André IV-21, X-53
Lafont Gabriel (de) XI-61
Lafont Joseph X-53
Lafont Joseph André X-55
Lafont Joseph, Sr d'Aiguebelle IX-44
Lafont Pierre (de) IV-21
Lafont Victoire X-55
Lafontguy Elizabeth (de) II-10
Lafontguy Madeleine (de) II-10
Laget Laurent XIV-75
Laget Louis XIV-75
Lamelouze (Gard) XI-61
Lancise (St-André - Lozère) VIII-38
Langlade Isabeau (de)e II-10
Lanteirès André Victor V-27
Lanteyrès Antoine IX-44
Lanteirès Bernard I-6
Lanteirès Delabruguière Jean Ann-89
Lanteirès Delagelle Victor André Ann-89
Lanteirès François X-51
Lanteirès Jean I-6
Lanteyrès Jean André, Sr de Pruneirolles X-51
Lanteirès Joseph X-54
Lanteyrès Joseph IX-44
Lanteirès Louise I-6
Lanteirès Paul Ann-97
Lanteyrès Raymond II-10
Lapière Suzanne XIV-75
Larguier A. I-5
Larguier Antoine XI-62
Larguier Jacques IX-46
Larguier Jean IX-46
Larguier Jean Paul Pierre X-52
Larguier Marie IX-46, XI-62
Larguier Pierre IX-46
Larguier Rose Ann-97
Lastic Etienne (de) II-10
Laurens Jehan Ann-86
Laurens Reymond Ann-86
Laurent Augustine (de) II-12
Laurent François Ann-97
Laurent Jean Antoine VI-32
Laurent Rosalie VI-32
Lauriol Louis XIV-76
Lauzas (Mas de) (St-Andéol de Clerguemort - Lozère XIV-70
Lauze Jean XI-63
Laval Arthur X-52
Laval Cécile X-52
Laval Marguerite X-52
Laval Pierre X-52
Layre Irma XI-64
Layre J. I-6
Leblanc Claude II-10
Leblanc François II-10
Leblanc G. (Gillette ?) II-10
Leblanc J.B. II-10
Leblanc Marie X-50, X-51
Leblanc Suzanne II-10
Lédignan (Gard) X-56
Légal (Chamborigaud - Gard) I-5, IX-43, IX-46, XI-61
Légal Anthoine I-7
Légal Antoine VI-32, Ann-96
Légal François X-55
Légal Guillaume IX-42
Légal Jacques XI-61
Légal Jean IX-43, IX-44, IX-45, Ann-96
Légal Jean Mathieu IX-45

Légal Jehan (de) I-5
Légal Marguerite XI-61
Légal Marthe I-5
Légal Pierre I-7
Légal Rose VI-32
Légal Suzanne VI-32
Leroy-Ladurie App-79
Leyris (Mme de), veuve Velai X-53
Leyris Anthoine (de), Sr de Béluge IV-21
Leyris Anthoine, Sr du Péras IV-21, App-81, App-82
Leyris Antoine IX-42
Leyris Antoine Hercule (de), Sr de la Condamine III-16
Leyris Auguste Louis IX-47
Leyris Bernard XI-58
Leyris Cécile XI-58
Leyris Elisabeth Marthe X-53
Leyris Etienne II-10
Leyris Françoise (de) II-12, III-16
Leyris Jean I-6, II-10
Leyris Jehan III-16
Leyris Jean (de) II-10
Leyris Jehanne (de) II-11
Leyris Jeanne (de) III-16
Leyris Joseph X-53, XI-63
Leyris Joseph (de) VII-34
Leyris Louis Henry (de) Ann-97
Leyris Louise II-13, V-24
Leyris Nicolas (de), Sr d'Esponchets III-16
Leyris Philippine IX-47
Leyris Pierre App-81, Ann-84
Leyris Pierre (de) III-16
Leyris Raymond, le "Jeune" II-12
Leyris Suzon (de) III-17
Leyris Vincent XI-58
Libourette V-27
Libourette (Vialas - Lozère) VII-34, VII-35, VII-36, VIII-38
Libourette (Vialas) II-10
Lichère Louis IV-20
Loup Bertrand I-4
Loup Catherine I-6
Lude (Hauts-de-Seine) IX-47
Luech App-79

M

Malachane Jean VII-35
Malachane Jeanne VII-35
Malachane Suzanne VII-35
Malecombe (Cubières - Lozère) X-53
Malenches (Sénéchas - Gard) X-50, Ann-84, Ann-97
Malherac Madeleine XIV-75
Malignon Isabeau (de) I-7
Malilières II-10
Malilières (Génolhac - Gard) IV-21, V-25, V-27, VIII-38, IX-42, IX-45, X-53, X-54, XI-58, XI-61, App-78, App-82, Ann-87, Ann-97
Mallenches (Sénéchas - Gard) IV-20
Marreau (Mas de), pse Soustelle V-26
Marseille VI-31, X-52, XIV-71
Martin Anthoine App-80
Martin Auguste Emile X-56
Martin Catherine X-52
Martin Daniel X-52
Martin Estelle VI-30
Martin Etienne VII-35, X-52
Martin François VII-35
Martin Françoise XIV-70
Martin Frédéric VI-30
Martin Guillaume X-52
Martin Jean I-5, XIV-70
Martin Jean Pierre XI-64
Martin Jeanne XI-62
Martin Marie VII-35, VIII-38
Martin Pierre XI-63
Martin Suzanne VII-35
Martinenches (Sénéchas - Gard) XIV-70
Martinet (Vialas - Lozère) VII-36
Martinet du Gravas (Génolhac - Gard) IX-44, XI-63, XI-64, Ann-89
Mas Bonnet (Pompidou - Lozère) XIV-75
Mas du Plan de Pont-de-Rastel (Génolhac - Gard) App-82
Masanibal XIV-76
Masaout (Pompidou - Lozère) XIV-76
Masméjean Françoise (de) App-82
Masméjean G. I-6
Masméjean Isabeau (de) II-10
Masméjean Jean I-4
Masméjean Marguerite I-6
Masméjean P. I-4
Massufret (St-Maurice-de-Ventalon - Lozère) VII-34
Mathei Emilie (de) III-17
Mathieu Jean XI-58
Mathieu Louise VII-34
Mauran Etienne V-26
Maurin Jean X-50
Maurin Jeanne X-50
Mazelet (Le) (Pompidou - Lozère) XIV-76
Mazer (Peyremale - Gard) X-51
Mazer Jean XI-62
Mazer Marie XI-62
Mazercout (Mas) (ruines - Génolhac - Gard) I-6
Mende X-52
Mérieux Renée X-53
Merle Rosette VII-36
Mersadier Colette VI-31
Meyruès (Lozère) VII-35
Michel Louis VII-35
Molette Charles (de) I-7
Molette Charles (de), Marquis de Morangiès App-80
Molette François (de) I-7
Molette François (de), Seigneur de Morangiès App-80
Molières (Gard) IV-22
Molières (Mas de) (Concoules - Gard) XI-65
Molines Jean XI-62
Monéziels V-24
Montagne Joseph Régis VI-31
Montagne Marie-Louise VI-31
Montfort (Villefort) (Lozère) App-78
Montfrin I-5
Montjoie App-79
Montredon III-16, XIV-75
Montselgues I-4, App-78
Mosbernard Estienne XI-59
Moulin Renée X-53
Mouly Louise VI-31

N

Napoléon III X-55
Napoléon Louis Ann-98
Narbonne André de III-16
Narbonne Damase (de) III-17
Narbonne Jean Baptiste (de), Sr de Florensac III-17
Narbonne Lara Charles (de) III-17
Narbonne Lara Léonie (de) III-17
Négri Maurizio VI-32
Négri Pierre-Mateo VI-32
Nicolas Alexandre X-50
Nicolas Auguste VI-32
Nicolas Colette Jacqueline X-56
Nicolas Eliette Elise X-56
Nicolas Elise VIII-38, X-56
Nicolas Emile VIII-38, X-56
Nicolas Georges Emilien VI-32
Nicolas Gilette Marguerite X-56
Nicolas Ilda X-56
Nicolas J. II-10
Nicolas Jean Etienne VI-32
Nicolas Jean Pierre VI-32
Nicolas Jeanne XI-67, XIV-70
Nicolas Joseph VIII-39, X-55
Nicolas Raoul Maurice X-56
Nicolas Raymond Camile X-56
Nîmes V-24, V-27, IX-45, XI-62, App-80
Nojaret (Vialas - Lozère) VII-36, IX-42, XI-59
Nougaret Antoine X-53, XI-64, XI-67, XIV-70, Ann-92
Nogaret Claude V-26
Nougaret Claude V-25
Nougaret François IX-44
Nougaret Françoise XI-67
Nogaret Guilhaume, Seigneur et Baron de Verfeuil App-80
Nougaret Henri XI-67
Nougaret Jacques XI-67, XIV-70
Nogaret Jean IX-42
Nougaret Jean XI-67, App-81
Nougaret Jeanne XI-67

Nogaret Joseph XI-63
Nougaret Joseph Ann-89
Nougaret Madeleine XI-67
Nougaret Marguerite XI-67
Nogaret Marie V-26
Nougaret Marie V-25, X-55, XI-67, XIV-70
Nogaret Mathieu IX-42
Nougaret Mathieu XI-67
Nougaret Reymond (de), Seigneur et Baron de Verfeu App-80
Nogaret Suzanne XI-63
Nouveau (Génolhac - Gard) VIII-38
Nouvel Catherine XI-59
Novel Jean XI-59

O

Ollivier Marie V-25

P

Pagès André X-51
Pagès Jacques I-5
Pages Jean IV-20
Pagès Marie (de) XI-61
Pages Suzanne IV-20
Pantel André V-27
Pantostier Antoine IX-43, IX-46
Pantostier Claude IX-42, IX-43, IX-46
Pantostier Jacques IX-42, IX-43, X-50, XI-64
Pantostier Jeanne IX-43, IX-46, XI-64
Paradis Florestine VI-31
Paris Suzanne Ann-94, Ann-96
Paroquin P. I-4
Paroquine Jehanette I-4
Partiès Marguerite XIV-75
Pascal Françoise (de) I-6
Pascal Jean Louis X-55
Pascale du Mas Dieu I-4
Passebois Anne VII-34
Passebois François VII-34, VII-35
Passebois Jean VII-34
Passebois Pierre VII-34, VII-35
Pastourel Antoine (de), Sr de Cabrières V-25
Payan Marie V-25
Péladan Pierre App-81
Pelat Raymond I-5
Pellecuer Anne VII-36
Pellecuer Hortense II-13
Pellecuer Jean Auguste II-13
Pellecuer Marie IX-46
Pellecuer Suzanne VIII-38
Pellet Alfred III-16, III-17
Pellet Henri III-16
Pellet Jacques App-81
Pellet Jean I-4, III-16, III-17, App-78
Péras (Château - Sénéchas - Gard) III-16
Petit Jean II-11
Peyremale (Gard) VIII-38
Phélip Louis Félix X-53
Pin Françoise II-12
Pinet François II-13
Pinet Jeanne II-13
Pit Pierre VII-35
Pit Suzanne VII-35
Plan de Pont-de-Rastel (Génolhac - Gard) Ann-97
Plan Dominique IX-44
Plan Jean Louis Ann-96
Plancham (Lozère) App-78
Planche (La) (Vialas - Lozère) VII-36
Plantier Antoine IV-22, V-25
Plantier George Ann-87
Plantier Jean App-78
Platon Frédéric VII-36
Platon Jean IX-44, IX-45
Platon Louis XI-67
Platon Marie VII-34, IX-44
Platon Pierre IX-43, IX-46
Platon Pierre Joseph VI-30
Platon Rose VII-35
Platon Victor VII-36
Points (les) (St-Julien-des-Points - Lozère) I-5
Polge A. I-5
Polge André V-25, V-26, VI-30, VII-34, IX-43, XIV-73, Ann-93, Ann-94, Ann-95, Ann-96
Polge Antoine IX-43, IX-44, X-54, Ann-95
Polge François IV-22, XIV-71, XIV-73, Ann-95, Ann-96
Polge Isabeau IV-22, V-25
Polge Jacques XIV-73
Polge Jean IV-22, V-24, V-25, V-27, VII-34, IX-44, IX-45, IX-46, X-53, XIV-73
Polge Jean André XIV-71, XIV-73
Polge Jean Antoine X-55
Polge Jean François XIV-73
Polge Jean Joseph XIV-71, XIV-73
Polge Jeanne II-12, V-24, XI-61, XIV-73
Polge Joseph X-54, XIV-73
Polge Louis XIV-73
Polge Louise II-12
Polge Marcel XIV-73
Polge Marguerite IV-22
Polge Marianne IX-46
Polge Marie V-27, VI-30, VI-32, VIII-38, IX-43, Ann-96
Polge Marie Rosalie X-56
Polge Marthe XIV-73
Polge Noël XIV-73
Polge Pierre IV-21, IV-22, V-26, IX-43, XI-61, XI-62, XIV-73
Polge René IV-22
Polgeleblanc Jean-Baptiste XI-63
Pompidou (Lozère) XIV-75
Ponge André IX-46
Ponge Jeanne IX-43
Ponge Marguerite IX-46
Ponge Pierre IX-43
Pons Rose Clémence XI-64
Ponsard V-25
Pont-de-Montvert II-13
Pont-de-Montvert (Lozère) II-13, VI-31, VII-35, VIII-38
Pont-de-Rastel App-79
Ponteils (Gard) I-4, Ann-97
Porcharesse (Pourcharesse) I-4
Portalier Antoine X-55
Portes App-79
Portes (Gard) I-4, IX-44, App-78
Portes Marquise (de) II-11
Pourcharesse inférieur (Lozère) XIV-70
Pouvreau X-52
Prat Nouvel (Chamborigaud - Gard) XIV-73
Prost Corentin VI-32
Prost Jean Christophe VI-31
Prost Lucie VI-32
Prost Michel VI-32
Pruneirolles (Chamborigaud - Gard) IX-44
Puech (Chamborigaud - Gard) V-26, XI-63, XI-64
Puech Hélix (de) II-11
Puech Léonard IV-21
Puy (Le) I-6

Q

Quarante Anthoyne II-12
Quarante Suzanne II-12
Quinsac Charlotte (de) II-10
Quinsac Gaspard (de) II-10
Quinsac Isabeau (de) II-10
Quinsac Jacques (de) II-10
Quinsac Jean Pierre XIV-71
Quinsac Marie VI-30, X-56, XIV-71

R

Rampon Jean II-12
Rampon Louise XIV-75
Ranc J. (del) I-5
Randon Armand (de), viscomte de Polignac App-78
Randon Guillaume (de), sr de Luc et de Portes App-78
Raoulx Jehan Ann-86
Raoux André II-12
Raousse Suzanne II-12
Rastel Aygline (du) I-4
Rauzier André Numa X-52
Rauzier Bernard X-53
Rauzier Charles X-53
Rauzier Christian X-52, X-53
Rauzier Emile Victor X-52
Rauzier François X-52

Rauzier Françoise X-53
Rauzier Georges X-53
Rauzier Guy-André X-53
Rauzier Jean Paul X-52
Rauzier Jean-Michel X-53
Rauzier Jeanne Marguerite X-52
Rauzier Jenny X-52
Rauzier Marie-Claude X-53
Rauzier Michel X-53
Rauzier Numas X-52
Rauzier Odette Anaïs X-52
Rauzier Odette Anna X-52
Rauzier Philippe X-52
Raymond Alphonsine VI-31
Raymond Jehan XI-61
Reboul Alexis Ann-96
Reboul André II-10
Reboul Jean I-6, II-10
Reboul Marie XIV-70
Reboul Mathieu XIV-70
Reboul Pierre III-17, App-80
Reboul Suzanne II-10
Redonne Agnès XI-59
Ressaire Adrien X-52
Ressaire Elisabeth Esther Louise Valentine X-52
Retonde Guilhaume (de) App-78
Retz Charlotte (de) II-13
Reynaud Bertrand App-78
Ribeyrette App-79
Ribeyrette (Chamborigaud XI-62
Ribeyrette (Chamborigaud - Gard) X-55, Ann-97
Ribot Charles IX-42, IX-43
Ribot Jeanne IX-42
Ricard Suzanne (de) III-17
Richard Jean XI-59
Richard Marguerite XI-59
Richard Marie IX-46
Richard Mélanie Clarisse VI-30
Richard Suzanne IX-46, X-53
Rieu (Le) (Chamborigaud XI-64
Rieu (Le) (Chamborigaud - Gard) I-6, I-7, V-25, IX-43, X-52, XI-67, XIV-70, Ann-97
Rieu (Le) (Chamborigaud) XI-64
Rieu Jeanne (du) XI-61
Rieutord Alexis XI-63
Rieutord Jeanne II-13
Rigal Agnès XI-61
Rigal Antoine XIV-70
Rigal Isabeau XIV-70
Rigal Jeanne I-5
Rigal Louise X-51
Rigalde Marguerite XI-61
Rigal Pauline Céline III-16
Rigal Pierre App-81
Rivière Henry X-53
Rivières (Ardèche) I-7
Robert Alexis Ann-93, Ann-94
Robert Antoine François Ann-93, Ann-97
Robert Estienne Ann-87
Robert François Ann-94
Robert J. II-10
Robert Maurice I-7
Robert Paul Charles X-55
Robert Pierre XI-58
Roche (La) (St-André de Lancize - Lozère) XIV-75
Roche Guilhaume II-11
Roche Jacques II-11
Roche Jacques (de) II-11
Roche Jean-Baptiste (de) V-24, VII-34
Rochier Jeanne II-11
Rodier Antoine XIV-76
Roméjon Jeanne VIII-38
Roméjon Suzanne VII-35
Romestant Jeanne VIII-39
Romieu Pierre VII-36
Romieu Suzanne VII-36
Ronzier Anthoine XI-62
Ronzier Jean IX-42
Rossel Michel IV-20
Rossel ou Roussel Louis I-7
Rossière Louis IX-44
Rouger Marie Rose IX-47
Rouquette Marguerite IX-46
Rouquette Rosalie IX-47
Roure (Comte du) I-7
Roure André IX-44, X-52, XI-59
Roure Caladon Jean II-11
Roure Emilie XIV-73
Roure Estienne (ou Etiennette ?) IV-20
Roure François IV-20
Roure Jacques V-27, VII-34
Roure Jean IV-20, IV-21, IV-22, VII-34, IX-44, IX-45, IX-46, XI-61, App-80, Ann-88
Roure Jehan Ann-84, Ann-86, Ann-87
Roure Jean Anthoine IV-20
Roure Jean Charles VII-35
Roure Jeanne IV-20
Rouresse Jehane Ann-84
Roure Louise X-52
Roure Lucrèce I-7
Roure Marguerite X-54
Roure Marie II-10, VII-34, XI-63, XIV-71, XIV-73, Ann-90
Roure Pierre II-11, IX-42, XI-62, App-81
Roure Rose VII-35, X-52, Ann-96
Roure Suzanne IX-44
Roure Sylvie V-24, VII-34
Roure Urbain Ann-84
Roure Urban Ann-87
Roussel Jean Louis IX-45
Roussel Jean Louis, co-sr du Pont-de-Rastel IX-44
Roussel Louis App-81
Rousson Jean Claude VIII-39
Rousson Jean-Claude VI-31
Rousson Muriel VI-31
Rousson Nathalie VI-32
Rousson Pascale VI-32
Rouveirol Joseph X-55
Rouvéran André X-51
Rouvérand Rose Emilie X-53
Rouvière Jacques X-54
Roux André XI-65
Roux Antoine XI-63, Ann-92
Roux François XI-63, Ann-97
Roux Jacques XI-63
Roux Jean XIV-70
Roux Marguerite I-5
Roux Pierre XI-63
Roux Simone I-6
Roux Suzanne XIV-70
Rozier A. I-5
Rozier Anthoine XI-61
Ruas Madeleine XIV-75

S

Sabatier Antoine I-4
Sabatier Antonie I-6
Sabatier Durand I-4
Sabatier Jehan I-4
Sabatière Jehanellette I-4
Sadoule Hélène I-4
Sadoule Manente I-4
Sadoul Raymond I-4
Sadoule Manente App-78
Saint Geniès Raymond (de) App-78
Saint-Ambroix (Gard) II-10
Saint-Priest (Vicomte de) VII-34
Saix Albert VIII-38
Saix Francois IX-42
Saix François V-25, Ann-97
Salberge Virginie VI-30
Salle (La) (Vialas - Lozère) VII-34, VII-35
Salles Jean XI-65
Salles Suzanne IX-45, X-54, XI-65
Sambucy Amédée (de) III-17
Sambucy Anna (de) III-17
Sambucy Antoine Amédée (de) VII-35
Sanerot Michèle VI-32
Sarazin Marguerite (de) V-24
Sarrazin Aymar (de) II-10
Sarrazin Claude (de), Sr du Chambonnet III-16
Sarrazin Hélène II-10
Sarrazin Jacques (de), Sr de Mallevieille App-78
Sarrazin Jean (de) II-10
Sarrazin Jean (de), Seigneur du Chambonnet III-17
Sarrazin Marguerite (de) III-16

Sarrazin Pons (de) I-4, I-5
Savin Jeanne (de) II-12
Saze André XIV-73
Saze Antoine V-25
Saze Jean X-54
Saze Marie XIV-73
Seguin Anne IX-45
Sénéchas (Gard) I-7, IX-47, XI-62, Ann-93
Sentinel App-79
Serre Catherine XI-61
Serre Estienne XI-61
Servier Jean IX-45
Sévarier Louis IX-45
Sigal Jean XIV-75
Sigal Suzanne XIV-75
Silhol Auguste X-54
Simon de Nogeyrols Pierre App-78
Sivadon Claude André X-52
Sivadon Franck X-52
Sivadon Jean François X-52
Sivadon Luce Jeanne X-52
Soleyret Anne VII-36
Soleyrols (Vialas - Lozère) IX-46
Solier XI-59
Solier Jean II-12, IV-20
Sommières (Gard) X-55
Soulier Marie VIII-38
Soustelle (Gard) V-25
Soustelle Clémence Emilie VI-30
Soustelle François , VI-30
Soustelle Jean XIV-70
Soustelle Joseph X-53
Soustelle Marie XIV-70, XIV-73
Spéry Nicole VI-32
Saint-André de Capcèze (Lozère) App-78
Saint-Etienne VI-31
Saint-Martin-de-Boulbaut (Lozère) I-6
Saint-Maurice de Ventalon (Lozère) Ann-98
Saint-Michel de Dèze X-51
St Buget (St Andéol de Clerguemort - Lozère) XI-65
St Geniès de Mourgues (Hérault) X-56
St Hilaire de Brethmas (Gard) XI-64
St Jean de Valériscle X-52
St Privat de Vallongue X-52
St-Andéol de Clerguermort V-24
St-André de Lancize (Lozère) II-12
St-Frézal de Ventalon (Lozère) VI-31
St-Germain-de-Calberte (Lozère) I-6
St-Jean de Maruejols (Gard) IX-44
St-Jean de Valériscle (Gard) IX-47, App-81
St-Julien des Points (Lozère) IX-46
St-Martin de Valgalgues (Gard) II-11
St-Maurice de Ventalon (Lozère) I-4
Ste-Cécile X-53
Ste-Cécile d'Andorge (Gard) IX-47, XI-63
Subgier Marguerite I-6
Sylvain François IX-43
Sylvain Françoise IX-43
Sylvain Gabrielle IX-44

T

Tabusse Auguste II-13
Tabusse Jean Auguste II-13
Tabusse Maurice II-13
Tagnac (Chamborigaud - Gard) XI-59
Tarabias (Sénéchas - Gard) I-4
Tavernes (Les) (Gard) X-52
Tavernole App-79
Teinturier Pierre II-10
Teissier Marie X-52
Teissière Marguerite XI-64
Teissonière François XIV-70
Teissonière Suzanne XIV-70
Thérond Jacques V-25
Thérond Jeanne V-25, XIV-70
Thomas Jean X-53
Thomé P. App-80
Tournel (Château - Lozère) I-4
Tours XI-64
Tourtoulon (St-Frézal-de-Ventalon - Lozère) VI-30
Tourtoulon Catherine (de) I-7
Trabuc Jean IX-42
Trabuc Jeanne XIV-70
Travers (Le) (Vialas - Lozère) X-54, XI-59
Tréméjols (Vialas - Lozère) V-27, VII-34, X-55, XIV-71
Trémoulet Jean V-24
Tribes Jean Pierre X-53
Tribes Jeanne XIV-70
Tribes Marie V-25
Tribes Virginie X-53
Trobat Antoine XI-59
Trossevin André V-26, XIV-70, XIV-73, Ann-94, Ann-95, Ann-96
Trossevin Camille XIV-71
Trossevin Emilie XIV-71
Trossevin François XIV-70
Trossevin Guillaume XIV-70
Trossevin Jean V-26, V-27, X-54, XIV-70
Trossevin Jean Louis X-56, XIV-71, XIV-73
Trossevin Jean-Louis VI-30
Trossevin Jeanne XIV-71, XIV-73
Trossevin Joseph V-26, VII-34, XIV-70
Trossevin Léomond X-56
Trossevin Louis V-26, X-55, X-56, XI-67, XIV-70
Trossevin Marguerite V-24, V-26, V-27, XIV-70
Trossevin Marie V-27, VI-30, X-54, XI-65, XIV-70
Trossevin Marie-Louise VI-30, XIV-71
Trossevin Rose XIV-70
Trossevin Simone X-56
Trossevin Sophie XIV-71, XIV-73
Trossevin Victoire VI-30, XIV-71
Troubat Simone IX-44
Tubière Grimoard Jean (de) baron de Verfeuil App-80

U

Uchaud X-53
Uzès App-78

V

Val Pierre App-78
Valantin Berthe VIII-38
Valantin Jean, Sr de Faisses IV-21, V-24
Valantin Marguerite V-24
Valantin Paul, Sr de la Croix V-24
Valantin Pierre, Sr de Faisses V-25
Valentin Emilie XI-64
Valentin Vincent XI-64
Valériscle (St-Jean - Gard) IX-45
Valès François IX-44
Valle Jean (de) I-4
Valleraugue (Gard) X-53
Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche) VI-31
Valmalle (Chamborigaud - Gard) I-6
Valmalle Louis XIV-75
Valmalle Samuel XIV-75
Vanmalette Isabeau V-25
Vans (Les) (Ardèche) II-11, IV-22
Velay Jean II-12
Velay Louise (de) II-12
Verdelhan Antoine XI-59
Verdelhan Jehan Ann-86
Verdelhan Jeanne XIV-73
Verdelhan Marguerite XI-59
Verdelhan Pierre XI-59
Verdelhan Suzanne VII-35
Verdier Antoine XI-59
Verdier Jehan XI-59
Verdier Lucrèce (de) II-12
Verfeuil (château ruiné) I-5, I-6, I-7
Vermeloux Lucie X-53
Vern (Génolhac - Gard) I-6, V-25, IX-43
Vernarède (Gard) XI-64
Vernhette Françoise III-16, III-17
Vernhette Henri III-17
Vernhette Ludovic III-17
Veyras Alexandre X-51
Veyras Alphonse Pierre X-53
Veyras Angeline VIII-38
Veyras Anne IX-46
Veyras Anthoinette X-51
Veyras Auguste Ann-98
Veyras Aygline X-51
Veyras Charles X-51

Index

Veyras Claude X-51
Veyras Daniel X-51
Veyras Edouard Alphonse X-52
Veyras Emilie X-52
Veyras Ernest Pierre X-52
Veyras Eugénie Mathilde X-52
Veyras Fernand Pierre X-52
Veyras Flavie Louise X-52
Veyras François Edouard X-52
Veyras Frédéric Auguste X-52
Veyras Henriette Irma X-53
Veyras Irma Anaïs X-52
Veyras Jean X-51
Veyras Jean Pierre Auguste X-52, X-55
Veyras Jean-Pierre VIII-38
Veyras Jeanne Esther X-52
Veyras Louis X-51
Veyras Louise X-51
Veyras Marguerite V-27, IX-44, X-51, XI-65
Veyras Marie X-52
Veyras Paul Pierre X-52
Veiras Pierre XI-63, XI-64, Ann-93, Ann-94, Ann-95, Ann-96
Veyras Pierre IX-44, IX-45, X-51, X-52, X-53, X-54
Veyras Pierre Albert X-52
Veyras Pierre Célestin VIII-38
Veyras Pierre Frédéric X-53
Veyras Rose X-52
Veyras Urbain VIII-38
Veyras Virginie Louise X-53
Véziers Alice Irma X-53
Véziers Emile Louis Adrien X-53
Véziers Louis Adrien X-53
Véziers Louis Eugène X-53
Véziers Pierre X-53
Véziers René X-53
Viala Auguste VI-30
Viala Augustin VI-30
Viala Jean VII-34
Viala Jean François VII-34
Viala Jean Louis V-27, VII-34, VII-36
Viala Louis VII-34
Viala Marie VII-34
Vialas (Lozère) I-7, IV-20, V-24, V-25, VI-30, VII-34, X-50, X-51, X-55, Ann-88, Ann-98
Vidal Jean François VIII-38
Vidal Jeanne VI-30, VIII-38
Vidalenc Andrée VI-31
Vidalenc Frédéric VI-31
Vielvic (St-André de Capcèze - Lozère) App-78
Vielvic (St-André-de-Capcèze - Lozère) I-4, I-5, I-6
Vielzeuf Suzanne IV-21
Vielzeuf Suzanne (de) XI-59
Vierne André X-55
Vierne Victoire X-55
Vigne Augustin Cyprien IX-47
Vigne Jean IX-47
Vigne Louise IX-47
Vigne Marguerite IV-20
Vigne Marianne IX-45
Vigne P. I-7
Vigne Pierre IX-46
Vignes André IX-46
Vignes Jean XI-67
Vignes Joseph Ann-97
Vignes Rose IX-46
Villaret (Sr du) IV-21
Villefort (Lozère) I-4, I-6, II-11, III-16, VI-31, X-54, X-56, XI-59, App-80, Ann-97
Villemagne Estienne (de) App-78
Vinhal J. I-5
Volpellière Claude XI-62, XI-64
Volpellière G. XI-58
Volpellière Marie I-7, XI-64, XIV-70

Table des matières

Préface 1
Présentation 2
De Peire Amat de Vielvic à Joseph Amat Seigneur du Rastel (De 1300 à 1720). Descendance de :
Peire Amat de Vielvic I-4
Amat Oziol I, fils de Loys Amat et Manente Sadoule I-5
De Amat Pierre I à J. P. Bondurand, Sr de Cougoussac (De 1543 à 1675). Descendance de :
Amat Pierre I, «Le Vieux», fils de Guilhem Amat et Marguerite Roux II-10
Jean Bondurant, fils de Gilette Amade et Antoine Bondurand II-12
Jean Julian, fils de Jeanne Amade et Laurens Julian II-13
De Marguerite Amat à Jean Pellet (de 1576 à nos jours). Descendance de :
Marguerite Amade, filled'Amat Pierre I et Jeanne Jaussalde III-16
Louise Daudé, fille d'Antoine Daudé et Françoise de Leyris III-16
De Amat Pierre II à Amat Jean III (De 1582 à 1701). Descendance de :
Amat Pierre II, fils d'Amat Pierre I et Jeanne Jaussalde IV-20
De Amat Pierre IV à Amat Jean VI (de 1658 à 1805). Descendance de :
Amat Pierre IV, fils d'Amat Jean III et Judith Bondurante V-24
Amat Pierre V, fils d'Amat Pierre IV et Marguerite Valantin V-25
De Amat Pierre VIII aux Amat actuels (De 1786 à nos jours). Descendance de :
Amat Pierre VIII, fils d'Amat Jean IV et Marguerite Bondurand VI-30
Amat Lucien, fils d'Amat Paul I et Estelle Martin VI-31
Amat André, fils d'Amat Paul I et Estelle Martin VI-31
Amat Cyprien, fils d'Amat Pierre VIII et Marie Polge VI-32
De Amat Jean V à Amat Jean VIII, dit "La Ronde" (De 1712 à 1850). Descendance de :
Amat Jean V, fils d'Amat Pierre V et Jeanne Thérond VII-34
Scipion Amat, fils d'Amat Jean V et Anne Passebois VII-35
De Amat François I à Amat Jean IX (De 1796 à nos jours). Descendance de :
Amat François I, fils d'Amat Jean VI et Marguerite Bondurand VIII-38
De Amat Pierre III à J. A. Bondurand (De 1654 à 1990). Descendance de :
Amat Pierre III, fils d'Amat Jean II et Françoise Dayres IX-42
Amat Françoise, fille d'Amat Pierre III et Jeanne Genson IX-42
Jean Amat, fils d'Amat Pierre III et Jeanne Genson IX-45
Madeleine Amat, fille d'Amat Pierre III et Jeanne Genson IX-46
Clémence Hours, fille de Ferdinand Hours et Marguerite Dumazert IX-47
De Amat Louis à Bolmont Edith (De 1654 à nos jours). Descendance de :
Louis Amat, fils d'Amat Jean II et Françoise Dayres X-50
Pierre Veyras, fils de Pierre Veyras et Élisabeth Abeille X-52
Marie Bondurand, fille de Jean Antoine Bondurand et Marguerite Veyras X-53
Françoise Bondurand, fille de Jean Antoine Bondurand et Marguerite Veyras X-54
Emilie Andréjol, fille de Françoise Bondurand et Jean Andréjol X-55
Marie Andréjol, fille de Françoise Bondurand et Jean Andréjol X-56
Origine Bondurand n° 1 (De début 15° à 1643). Descendance de :
Jehan Bondurant "Las Malilheyrès" XI-58
Antoine Bondurant, fils d'Anthony Bondurant XI-58
Pierre Bondurant., fils d'Anthony Bondurant XI-59
Michel Bondurant, fils d'Anthony Bondurant XI-59
Origine Bondurand n° 2 (De 1563 à nos jours). Descendance de :
Jean Bondurant "Jeune", fils de Pierre Bondurant et Catherine Nouvel XII-61
Louis Bondurand, fils de Jean Bondurand et Marguerite Légal XII-64
Origine Nougaret. Descendance de :
Mathieu Nougaret, de Gibenne, paroisse de Chamborigaud XIII-67
Origine des Trossevin (De début 17° à mi-19°). Descendance de :
Guillaume Trossevin de Pourcharesse Inférieur XIV-70
Origine des Polge (De début 17° à nos jours). Descendance de :
Pierre Polge du Pont-de-Rastel XV-73
Les Amat du Pompidou. Descendance de :
Jean Amat de Chadenet, Lozère XVI-75
Jean Amat, fils de Jean Amat et Marguerite Ruas XVI-75
Marie Amat, fille de Jean Amat et Marguerite Ruas XVI-75
Louise Amat, fille de Jean Amat et Marguerite Ruas XVI-75
Louise Florac, fille de Louise Amat et François Florac XVI-69
Antoine Amat (origine douteuse) XVI-76
Appendices (Lieux habités par les Amat)
Vielvic App-78
Génolhac App-79
Le Pont-de-Rastel App-80
Belle-Poile App-81
Malilières App-82
Robert et Sentinel App-82
Annexes
I - 1600 - Inventaire des biens de feu Pierre Amat de Donarel Ann-84
II - 15-24 septembre 1634 - Coups et blessures à Donarel Ann-88
III - Affaires Lanteirès - Nougaret Ann-89
IV - Rixe du 5 décembre1779 ..... Ann-93
V - L'eau argentine Ann-97
Index Ind-99